



**CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA**

# **LA COMPÉTITIVITÉ: UNE FORMULE GAGNANTE POUR LE CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
des finances**

**Brian Pallister, député  
Président**

**DÉCEMBRE 2006**



---

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>  
En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

# **LA COMPÉTITIVITÉ: UNE FORMULE GAGNANTE POUR LE CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
des finances**

**Brian Pallister, député  
Président**

**DÉCEMBRE 2006**



# COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

## PRÉSIDENT

Brian Pallister, député

## VICE-PRÉSIDENTS

Massimo Pacetti, député

Pierre Paquette, député

## MEMBRES

Diane Ablonczy, députée

Dean Del Mastro, député

Hon. John McKay, député

Thierry St. Cyr, député

Mike Wallace, député

Rick Dykstra, député

Hon. John McCallum, député

Michael Savage, député

Judy Wasylycia-Leis, députée

## AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Omar Alghabra, député

Dennis Bevington, député

Steven Blaney, député

Robert Carrier, député

David Christopherson, député

Nicole Demers, députée

Hon. Charles Hubbard, député

Tony Martin, député

Yasmin Ratansi, députée

Bradley R. Trost, député

Merv Tweed, député

Hon. Larry Bagnell, député

Rod Bruinooge, député

Robert Bouchard, député

Paul Crête, député

Patricia Davidson, députée

Luc Harvey, député

Susan Kadis, députée

Louis Plamondon, député

Alan Tonks, député

Hon. Garth Turner, député

## DÉPUTÉ(E)S QUI ONT TENU DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Susan Kadis, députée

Denise Savoie, députée

Tony Martin, député

## GREFFIÈRES DU COMITÉ

Elizabeth Kingston

Shaila Anwar

## SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRES

### Bibliothèque du Parlement

June Dewetering

Philippe Bergevin

Alexandre Laurin

Sheena Starky



# **LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**

a l'honneur de présenter son

## **HUITIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 83.1 du Règlement, le Comité, après examen de propositions relatives à la politique budgétaire du gouvernement, a convenu de rapporter ce qui suit :



# AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

---

Je vous prie d'accepter le présent rapport au nom des membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Les audiences de consultations prébudgétaires ont pour but de faire entendre le point de vue des Canadiens sur les priorités budgétaires à venir, et je suis convaincu que le Comité a atteint ce but.

Le thème des consultations de cette année était « La place du Canada dans un monde concurrentiel ». Nous avons rencontré plus de 450 personnes d'un bout à l'autre du Canada. Comme nous tenions à entendre des points de vue le plus diversifié possible sur le budget, nous sommes allés dans des endroits que nous n'avions pas visités les années précédentes. C'est ainsi que nous avons réussi, je le crois, à obtenir la diversité de points de vue que nous recherchions.

En conclusion, l'énormité de la tâche que nous venons d'accomplir s'est avérée une expérience gratifiante et une leçon d'humilité. Nous avons dû surmonter de nombreux obstacles : rassembler les membres de tous les partis, cataloguer puis trier des centaines de mémoires et, enfin, rédiger un rapport final.

Nous tenons à remercier tout spécialement le Bureau de la greffière pour l'organisation des audiences. Les Canadiens devraient être fiers de leurs efforts.

Brian Pallister, député  
*Le président*



# TABLE DES MATIÈRES

---

CHAPITRE UN : INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE DEUX : LA COMPÉTITIVITÉ DES RESSOURCES HUMAINES .....	5
LA SANTÉ .....	5
A.    CE QU'ON NOUS A DIT .....	5
1.  La recherche en santé .....	5
2.  La santé publique et les mesures du bien-être .....	6
3.  Les professionnels de la santé et les soignants.....	11
4.  Les soins de santé .....	15
5.  Les soins au foyer et les soins communautaires .....	16
6.  Les produits pharmaceutiques.....	17
7.  La santé buccodentaire .....	18
8.  La santé mentale .....	19
9.  Les maladies particulières .....	20
B.    CE QUE NOUS PENSONS.....	21
ÉDUCATION PERMANENTE .....	24
A.    CE QU'ON NOUS A DIT .....	24
1.  L'apprentissage dans la petite enfance et les services de garde .....	24
2.  De la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année.....	27
3.  L'éducation postsecondaire .....	29
4.  Métiers spécialisés .....	37
5.  Formation en cours d'emploi et amélioration des compétences.....	38
6.  Alphabétisation .....	40
B.    CE QUE NOUS PENSONS.....	43

ENCOURAGEMENTS À TRAVAILLER .....	45
A.    CE QU'ON NOUS A DIT .....	46
1.  L'imposition du revenu des particuliers.....	46
2.  Le taux de participation et l'activité sur le marché du travail....	48
3.  L'assurance-emploi.....	48
4.  Le salaire minimum fédéral et la législation du travail.....	50
5.  La mobilité de la main-d'œuvre.....	50
6.  L'établissement et l'intégration des immigrants .....	52
7.  L'aide aux personnes handicapées en milieu de travail.....	54
8.  La pauvreté et l'égalité.....	56
9.  Itinérance et logement abordable .....	61
B.    CE QUE NOUS PENSONS.....	65
ENCOURAGEMENTS À L'ÉPARGNE.....	68
A.    CE QU'ON NOUS A DIT .....	69
1.  Pensions et population vieillissante .....	69
2.  Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec .....	70
3.  Les régimes de retraite à prestations déterminées.....	70
4.  Les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les régimes de retraite agréés.....	71
5.  Les régimes d'épargne à impôt prépayé.....	72
6.  La déduction pour revenu d'intérêt .....	72
B.    CE QUE NOUS PENSONS.....	72
CHAPITRE TROIS : DES COLLECTIVITÉS COMPÉTITIVES.....	75
L'INFRASTRUCTURE .....	75
A.    CE QU'ON NOUS A DIT .....	78
1.  L'infrastructure publique .....	78

2.	L'infrastructure des transports .....	80
3.	L'infrastructure de l'eau .....	85
4.	L'infrastructure du Nord .....	85
5.	L'infrastructure frontalière .....	87
6.	Les services d'urgence et la protection civile.....	87
B.	CE QUE NOUS PENSONS.....	89
	L'ENVIRONNEMENT.....	91
A.	CE QU'ON NOUS A DIT .....	92
1.	Les milieux naturels .....	92
2.	Les sites contaminés .....	97
3.	La consommation d'énergie et les émissions dans l'atmosphère .....	97
4.	Une stratégie énergétique.....	101
B.	CE QUE NOUS PENSONS.....	103
	LES DONS DE CHARITÉ ET LE SECTEUR BÉNÉVOLE .....	105
A.	CE QU'ON NOUS A DIT .....	106
1.	Les dons de charité .....	106
2.	Le secteur bénévole .....	108
B.	CE QUE NOUS PENSONS.....	109
	LES ARTS, LA CULTURE ET LEUR INFRASTRUCTURE.....	110
A.	CE QU'ON NOUS A DIT .....	111
1.	La contribution à la société et le produit intérieur brut .....	111
2.	L'infrastructure artistique et culturelle .....	112
3.	Les biens et services artistiques et culturels.....	114
4.	Les producteurs du secteur artistique et culturel .....	117
B.	CE QUE NOUS PENSONS.....	118

CHAPITRE QUATRE : DES ENTREPRISES COMPÉTITIVES .....	121
FISCALITÉ DES ENTREPRISES .....	121
A.    CE QU'ON NOUS A DIT .....	122
1.  Taux d'imposition réel du capital.....	122
2.  Taux d'imposition des bénéfices des sociétés .....	125
3.  Impôt sur le capital.....	126
4.  Taux de la déduction pour amortissement.....	126
5.  Taxes d'accise et droits de douane .....	129
6.  Imposition des gains en capital et des dividendes .....	132
7.  Prélèvements libératoires .....	133
8.  Autres questions d'ordre fiscal.....	134
B.    CE QUE NOUS PENSONS.....	135
L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES .....	138
A.    CE QU'ON NOUS A DIT .....	139
1.  La recherche, le développement et la croissance de la productivité .....	139
2.  La recherche - développement financées par les pouvoirs publics .....	140
3.  La recherche et développement financée par le secteur privé .....	145
4.  L'accès au capital entrepreneurial et la commercialisation....	147
5.  La réglementation fédérale .....	149
B.    CE QUE NOUS PENSONS.....	151
LE COMMERCE INTERNATIONAL ET L'AIDE INTERNATIONALE .....	155
A.    CE QUE L'ON NOUS A DIT .....	156
1.  Le commerce international.....	156
2.  L'aide étrangère.....	157

B. CE QUE NOUS PENSONS.....	159
CHAPITRE CINQ : FINANCER DES MESURES FAVORABLES À LA COMPÉTITIVITÉ DU PAYS.....	161
CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	161
PERSPECTIVES FINANCIÈRES .....	164
DÉPENSES FÉDÉRALES ET PROCESSUS BUDGÉTAIRE .....	165
A. CE QU'ON NOUS A DIT .....	165
B. CE QUE NOUS PENSONS.....	167
BUDGETS FÉDÉRAUX ÉQUILIBRÉS ET UTILISATION DES EXCÉDENTS BUDGÉTAIRES.....	168
A. CE QU'ON NOUS A DIT .....	168
B. CE QUE NOUS PENSONS.....	170
DÉSÉQUILIBRE FISCAL ET PAIEMENTS DE TRANSFERT .....	171
A. CE QU'ON NOUS A DIT .....	171
B. CE QUE NOUS PENSONS.....	173
CHAPITRE SIX : CONCLUSION.....	175
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	177
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	191
ANNEXE B: LISTE DES MÉMOIRES .....	217
OPINION SUPPLÉMENTAIRE — Parti Conservateur du Canada.....	237
OPINION DISSIDENTE — Libéral .....	241
— Bloc Québécois .....	245
OPINION SUPPLÉMENTAIRE — N.D.P. ....	249
PROCÈS-VERBAL.....	253



# CHAPITRE UN : INTRODUCTION

---

En septembre 2006, le Forum économique mondial publiait son *Global Competitiveness Report 2006-2007* dans lequel on constate que le Canada est passé du 14<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> rang au chapitre de la compétitivité des entreprises et du 13<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> rang sur le plan de la compétitivité internationale.

Cette baisse relative de compétitivité du Canada est d'autant plus fâcheuse que l'*Étude économique du Canada 2006* de l'Organisation de coopération et de développement économiques montre qu'il nous reste de gros défis à relever en dépit de la vigueur relative de notre économie ces dernières années, notamment sur le plan de l'amélioration de la productivité et de l'adoption de politiques budgétaires et sociales durables qui permettent de pallier le vieillissement de la population.

La productivité mesure l'efficacité avec laquelle les facteurs de production, comme le travail et le capital, sont transformés en produits et services finals destinés aux consommateurs. C'est essentiellement une mesure de la production par unité de facteurs. Les statistiques révèlent une corrélation positive entre la productivité d'un pays et son niveau de vie; certains analystes pensent même que la productivité est le facteur qui contribue le plus au potentiel de croissance à long terme de l'économie d'un pays.

Plusieurs facteurs influent sur la productivité et toutes sortes de mesures peuvent être prises pour l'améliorer. On peut par exemple mettre en œuvre des mesures qui facilitent la tâche aux gens qui veulent travailler ou s'adonner à d'autres activités ou améliorer leurs connaissances de manière continue. On peut aussi prendre des mesures propres à doter nos collectivités de l'infrastructure physique requise pour obtenir des gains de productivité élevés et créer un milieu où les gens auront envie de vivre et de travailler et où les entreprises voudront s'installer et pourront prospérer. Enfin, on peut adopter des mesures conçues pour inciter les entreprises à réaliser des travaux de recherche et développement et à équiper leurs salariés de machines et de matériel à la fine pointe de la technologie.

Le Canada a peut-être un niveau de vie enviable, mais notre économie ne progresse pas comme elle le pourrait et le devrait. Il revient aux gouvernements d'établir les conditions d'une croissance rapide et soutenue de la productivité et d'une meilleure compétitivité qui garantiront le maintien du niveau de vie et de la qualité de vie élevés des Canadiens. Il est essentiel que le gouvernement fédéral agisse dès aujourd'hui pour améliorer la compétitivité du Canada dans un monde qui se caractérise par une évolution technologique rapide et l'émergence de nouvelles puissances économiques.

C'est en insistant sur l'importance de la compétitivité que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a effectué ses consultations prébudgétaires 2006 et a invité les particuliers et groupes intéressés à faire connaître leurs vues sur les changements qu'il faut apporter, au niveau fédéral, au régime fiscal et aux dépenses de programmes, et sur les autres changements stratégiques nécessaires pour améliorer la compétitivité du Canada.

En choisissant le thème de la compétitivité, le Comité a cherché à connaître les facteurs qui, en gros, contribuent à l'accroître. Nous ne nous sommes donc pas concentrés uniquement sur les mesures touchant la recherche et l'innovation, la fiscalité, la santé et l'éducation et sur les autres mesures de dépenses qui influent directement sur la compétitivité; nous avons également pris en considération des facteurs qui, en assurant le bien-être des citoyens et des collectivités, contribuent aussi à la prospérité nationale. Nous estimons en particulier que le gouvernement fédéral pourrait prendre des mesures pour faire en sorte que :

- nos citoyens soient en bonne santé, qu'ils puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux, qu'ils possèdent les compétences et l'éducation nécessaires et qu'ils soient suffisamment encouragés à travailler et à épargner;
- nos collectivités offrent l'environnement physique, naturel et social souhaité par les gens qui aspirent à une qualité de vie élevée et par les entreprises soucieuses de rentabilité et d'efficience;
- nos entreprises bénéficient d'un régime fiscal compétitif, qu'elles aient accès à des marchés où écouler leurs biens et services et qu'elles disposent de la main-d'œuvre, des capitaux et des autres facteurs de production dont elles ont besoin en quantité suffisante et à un coût convenable;

Par conséquent, nous avons demandé aux témoins de nous faire part de leurs idées sur quatre questions :

1. Quelles mesures touchant le régime fiscal ou les dépenses publiques le gouvernement fédéral doit-il prévoir dans son prochain budget pour voir à la santé de la population et s'assurer que les citoyens possèdent les compétences et atouts qui leur seront utiles et répondront aux besoins des employeurs?
2. Quelles mesures touchant le régime fiscal ou les dépenses publiques le gouvernement fédéral doit-il prévoir dans son prochain budget pour répondre aux besoins des particuliers et des entreprises en matière d'infrastructure?

3. Quelles mesures touchant le régime fiscal ou les dépenses publiques le gouvernement fédéral doit-il prévoir dans son prochain budget pour contribuer à la compétitivité des entreprises?
4. Que doit faire le gouvernement fédéral pour se donner les moyens d'instaurer les mesures fiscales et autres nécessaires pour assurer la prospérité des particuliers et des entreprises du Canada dans le monde de demain?

Le 23 novembre 2006, le ministre des Finances a présenté au Comité la *Mise à jour économique et financière et Avantage Canada — Bâtir une économie forte pour les Canadiens*. Lorsqu'il a comparu, le Ministre a mis en relief les cinq domaines clés dans lesquels *Avantage Canada*, le plan économique à long terme du gouvernement fédéral, cherchera à conférer un avantage concurrentiel au Canada. Il s'agit des suivants :

- Prélèvements fiscaux — On réduira les taxes et les impôts de tous les Canadiens et établir le taux d'imposition le plus bas de tous les pays du G-7 sur les nouveaux investissements des entreprises.
- Finances publiques — On éliminera la dette nette de l'ensemble des administrations publiques en moins d'une génération.
- Entreprenariat — On cherchera à réduire la réglementation inutile et les tracasseries administratives et à bâtir un climat des affaires plus concurrentiel.
- Savoir — On dotera le Canada de la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde.
- Infrastructure — On bâtira des infrastructures de classe mondiale grâce à des partenariats public-privé pour assurer la fluidité des mouvements de personnes, de marchandises et de services.

Le Ministre a aussi énoncé les quatre principes sur lesquels repose *Avantage Canada*. Ce sont :

- cibler l'action du gouvernement sur ce qu'il fait le mieux;
- créer de nouvelles possibilités et des choix pour les gens;
- investir en vue d'une croissance durable;

- créer un climat propice à la croissance et à la réussite des entreprises.

Le présent rapport contient un résumé des vues exprimées devant le Comité durant les consultations prébudgétaires. Il présente aussi les réflexions et les recommandations que nous ont inspirées ces consultations, de même que la description que le ministre des Finances nous a faite de la *Mise à jour économique et financière* et d'*Avantage Canada*, puisque nos délibérations ont été guidées par ce que les Canadiens et le ministre des Finances nous ont dit.

## **CHAPITRE DEUX : LA COMPÉTITIVITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

---

Les décisions que chacun prend en matière d'éducation et de formation ainsi que la forme et l'étendue de sa participation au marché du travail et à d'autres marchés, sont influencées par des facteurs de qualité de vie, comme l'état de santé et l'accès à un logement abordable et à d'autres nécessités de base, ainsi que le caractère incitatif ou dissuasif des politiques sous-jacentes à l'emploi, au régime fiscal des particuliers, aux dépenses liées aux programmes du gouvernement et à la législation/réglementation.

### ***LA SANTÉ***

La santé, physique et mentale, influe directement sur la capacité des individus de mettre efficacement leurs compétences et leur éducation au service de la population active et de profiter d'activités de loisir hors de leur milieu de travail. En outre, la santé physique peut influencer les décisions d'investir dans l'éducation et la formation, dans la mesure où, par exemple, ceux qui ont une plus grande espérance de vie ont plus de temps à passer dans la population active et à profiter de leur investissement.

#### ***A. CE QU'ON NOUS A DIT***

Un certain nombre de témoins entendus par le Comité ont parlé de l'importance de bons résultats sur le plan de la santé pour la compétitivité du Canada et la qualité de vie de la population. D'autres témoins, dont le Yukon Council on Aging et la Fédération des femmes médecins du Canada, ont abordé la question d'un point de vue plus étroit et ont souligné l'importance de tenir compte des besoins de groupes particuliers de Canadiens, dont les enfants, les aînés, les femmes et les Autochtones, lorsqu'il s'agit d'élaborer des programmes et politiques en matière de santé.

##### **1. La recherche en santé**

Des témoins ont dit au Comité qu'il était important de faire de la recherche en santé en vue de prendre de bonnes décisions en matière de politique sur la santé et d'affectation des ressources. L'Association canadienne des soins de santé a proposé d'engager dans la recherche au moins 1 p. 100 des dépenses fédérales en santé.

Pour s'acquitter du mandat que la loi leur confie et être compétitifs sur le plan international, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont informé le Comité qu'ils avaient besoin d'investissements fédéraux de l'ordre de 740 millions de dollars sur trois ans pour faire passer leur budget de base à 1,1 milliard de dollars par année. D'autres témoins ont recommandé des hausses plus modestes du budget de base des IRSC, de l'ordre de 350 à 600 millions de dollars sur trois ans. The Hospital for Sick Children et Recherche Canada: Une alliance pour les découvertes en santé a proposé que le gouvernement fédéral adopte un système d'enveloppes de fonds ciblés qui seraient administrées par les IRSC et établies en consultation avec le gouvernement fédéral. D'autres témoins ont demandé un soutien accru pour les initiatives existantes des IRSC, comme l'Initiative sur la santé des Canadiens à tous les stades de la vie, ou pour de nouvelles initiatives. Ainsi, on a demandé un montant de 75 millions de dollars par année pour des recherches stratégiques sur la santé publique dans les IRSC.

Des témoins ont présenté plusieurs nouveaux projets et domaines de recherche dans lesquels le gouvernement fédéral pourrait investir, notamment : un registre des essais cliniques accessible à tous pour garantir la consignation et la publication de l'information sur les protocoles et les résultats des essais, afin d'éviter les rapports sélectifs; un registre de surveillance des arrêts cardiaques et une étude nationale de cohorte à tous les stades de la vie pour observer l'effet des facteurs de risque modifiables sur l'issue de maladies chroniques; et des recherches en santé dans les zones rurales pour appuyer des décisions reposant sur des faits en ce qui concerne la prestation des soins dans les localités rurales et éloignées.

Le Comité a également reçu des recommandations sur la poursuite ou l'amélioration d'initiatives existantes. Plus expressément, des témoins ont proposé : un investissement fédéral de 36 millions de dollars — dont un montant de 5 millions à 7 millions en 2007 — pour améliorer le système de surveillance des maladies chroniques; une mise à jour triennale du rapport *Le fardeau économique de la maladie au Canada* de l'Agence de santé publique du Canada; et un réinvestissement dans la recherche en soins infirmiers grâce au Fonds de recherche en sciences infirmières, investissement de 25 millions de dollars sur dix ans qui se terminera en 2008.

## **2. La santé publique et les mesures du bien-être**

L'Association canadienne de santé publique a expliqué au Comité que la santé publique pouvait se définir comme l'ensemble des efforts structurés d'une société visant à améliorer l'état de santé de sa population. La santé publique, a-t-on dit au Comité, passe par six grandes fonctions : la protection, la promotion et l'évaluation de la santé, la surveillance de la santé publique, la prévention des lésions et des maladies chroniques ainsi que la préparation aux situations d'urgence. Plus de 90 p. 100 des 130 milliards de dollars dépensés annuellement dans la santé au Canada sont vraisemblablement consacrés au traitement; par contre, les investissements en santé publique peuvent se traduire par des

économies proportionnellement plus importantes dans les dépenses en soins de santé.

L'Association canadienne de santé publique recommande que le gouvernement fédéral porte à 1,1 milliard de dollars par année le financement de base fonctionnel de la santé publique, veille à ce que les provinces et territoires affectent à la santé publique une partie des fonds qui leur ont été accordés dans le Plan décennal de 2004 pour consolider les soins de santé et entreprenne un examen complet du financement à long terme de la santé publique. La Nova Scotia Association of Social Workers a également exhorté le gouvernement fédéral à envisager d'améliorer la santé des Canadiens en agissant sur les facteurs sociaux qui ont une incidence sur la santé, dont la pauvreté, l'inégalité des revenus et l'inclusion ou l'exclusion sociale.

Des témoins recommandent aussi de rendre plus accessible l'information en matière de santé publique en faisant publier, par le Conseil canadien de la santé, des rapports sur le rendement du système de santé publique et en maintenant l'appui fédéral au Réseau canadien de la santé, portail Internet de l'information en santé dont la coordination est assurée par l'Agence de santé publique du Canada et des organismes de santé réputés du pays.

L'Association médicale canadienne a expliqué au Comité qu'elle s'inquiétait toujours de l'état du système de santé publique du Canada et que l'infrastructure nécessaire devait être mise en place avant que ne survienne une pandémie. En conséquence, le gouvernement fédéral est exhorté à établir un fonds de renouvellement de l'infrastructure de la santé publique — financé à raison de 350 millions de dollars par année — pour un programme de Partenariat en santé publique avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de renforcer les capacités au niveau local et d'entreprendre une planification pour parer à toute pandémie.

On a attiré l'attention du Comité sur l'importance de l'investissement dans la santé des femmes — dont leur santé génésique —, car un état de santé médiocre contribue au problème de la pauvreté chez les femmes et diminue leur productivité au travail et au foyer. La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada et l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec recommandent que les autorités fédérales investissent dans la santé génésique des femmes, notamment en finançant une stratégie pancanadienne des soins de maternité élaborée de concert avec les provinces et les territoires, et un programme de dépistage prénatal, et en offrant un crédit d'impôt pour les dépenses en techniques de reproduction analogue au crédit d'impôt provincial offert au Québec.

Des témoins ont aussi parlé de l'importance de l'immunisation. Il a été expliqué au Comité que l'immunisation est le moyen le plus efficace de prévenir les maladies transmissibles graves et demeure l'un des types d'intervention médicale les plus rentables. On lui a signalé que, selon les U.S. Centers for Disease Control and Prevention, chaque dollar consacré aux vaccins se traduit par des économies

en frais médicaux et sociaux qui peuvent atteindre 27 \$. L'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, la Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination, la Société canadienne de pédiatrie et l'Association canadienne de santé publique, entre autres, préconisent le maintien d'un financement fédéral minimal de 10 millions de dollars par année pour la Stratégie nationale d'immunisation et le versement d'au moins 100 millions de dollars par année pour aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à maintenir les programmes d'immunisation existants. On a encouragé le gouvernement fédéral à assurer un accès égal à l'immunisation pour tous les enfants canadiens au moyen d'un calendrier uniforme d'immunisation dans l'ensemble des provinces et territoires et par l'usage approprié, pour les enfants et les jeunes autochtones, du financement prévu pour le programme d'immunisation des Premières nations et des Inuits.

Des témoins sont également favorables à un financement fédéral supplémentaire pour les programmes futurs d'immunisation, Merck Frosst Canada Inc. et la Fédération des femmes médecins du Canada demandant expressément un montant de 300 millions de dollars par année. Quelques témoins ont préconisé l'adoption d'un processus annuel d'établissement des besoins budgétaires liés aux nouveaux vaccins qui sont recommandés par le Comité consultatif national de l'immunisation. Plusieurs témoins recommandent expressément un programme d'immunisation universel pour le vaccin contre le papillomavirus humain récemment approuvé.

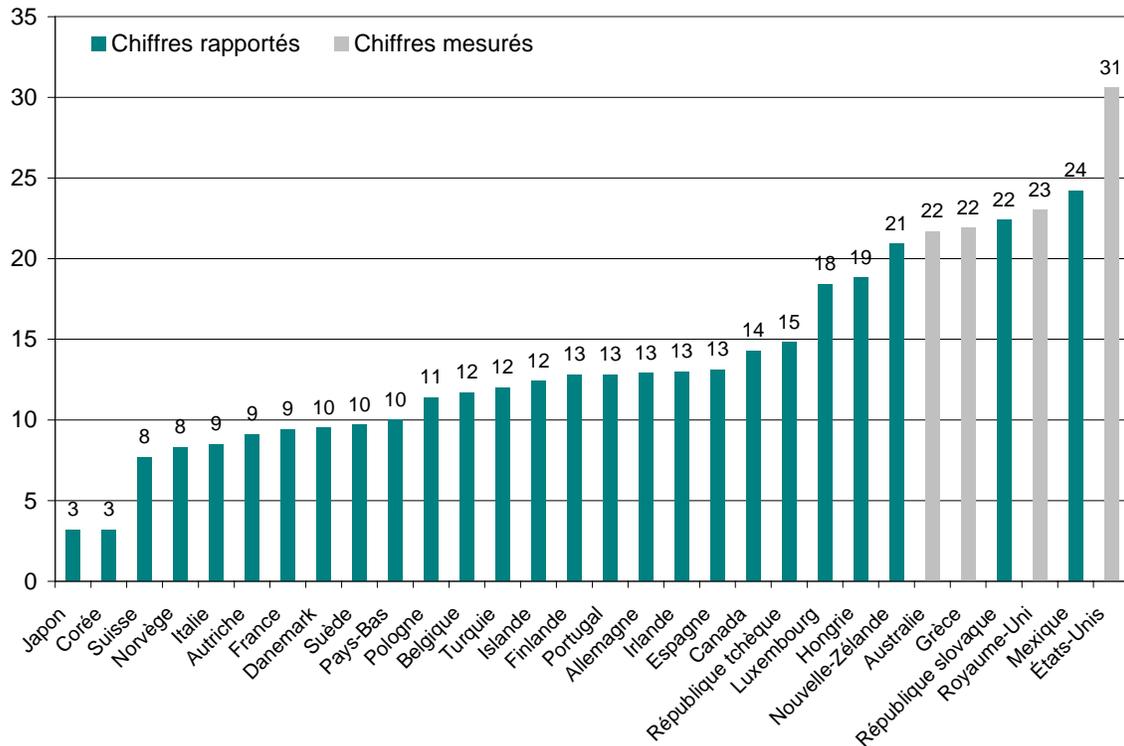
On a signalé au Comité que les blessures étaient la principale cause de décès chez les Canadiens de moins de 45 ans et se rangeaient au quatrième rang des plus importantes causes de décès. D'après le Bureau d'assurance du Canada, les blessures entraînent chaque année des coûts directs en soins de santé estimés à 3,9 milliards de dollars, sans compter la perte de productivité. En conséquence, les témoins recommandent que le gouvernement fédéral investisse dans l'élaboration d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale de prévention des blessures et prenne un engagement pluriannuel de financement de sa mise en œuvre.

L'Association dentaire canadienne, entre autres témoins, appuie un réinvestissement fédéral dans des stratégies de dénormalisation et de réduction du tabagisme, y compris le Programme de la lutte au tabagisme de Santé Canada et de vastes campagnes dans les médias de masse. Signalant que les programmes de lutte contre le tabagisme sont le moyen le plus efficace de prévenir les décès et les invalidités dues au cancer du poumon et à la bronchopneumopathie chronique obstructive, l'Association pulmonaire du Canada a exhorté le gouvernement fédéral à renforcer ses lois interdisant l'usage du tabac dans les immeubles fédéraux.

Des témoins ont également signalé au Comité l'importance de modes de vie sains, faisant remarquer que l'inactivité physique et l'obésité étaient de grands facteurs de risque pour certaines maladies chroniques. D'après l'Association médicale canadienne, l'obésité coûte au Canada environ 9,6 milliards de dollars par

année. La figure 1 montre où se situe le taux d'obésité du Canada par rapport à ceux d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**Figure 1 : Taux d'obésité chez les personnes de 15 ans et plus, pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2003 ou dernière année disponible**



**Note :** L'obésité est définie par un indice de masse corporelle supérieur à 30.

**Source :** Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Obésité », *Panorama des statistiques de l'OCDE 2006*.

Pour promouvoir des modes de vie sains chez les Canadiens, des témoins ont demandé des investissements fédéraux dans divers domaines : programmes de sensibilisation et d'information du public; initiatives de bien-être; programmes de gestion des maladies chroniques; infrastructures de pistes cyclables, de sentiers de promenade et d'installations sportives et récréatives. On a demandé au Comité de recommander le financement et la mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne sur l'activité physique élaborée par la Coalition pour la vie active. L'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada, le Groupe le sport est important et Sport Nova Scotia ont pressé le gouvernement fédéral d'affecter à l'activité physique et au sport 1 p. 100 des dépenses fédérales en santé, tandis que d'autres témoins ont demandé un financement spécialement réservé aux infrastructures qui favorisent une vie saine.

On a également cerné le rôle que pouvaient jouer des organisations non gouvernementales. Des témoins, dont les Fondations communautaires du Canada, ont mis en lumière les occasions qui s'offraient au gouvernement fédéral de s'associer, financièrement ou autrement, à des fondations communautaires ou à

des organisations privées pour favoriser la santé et la bonne condition physique des Canadiens. Un exemple de partenariat possible serait la construction du Centre de bien-être Lourdon, qui a demandé un investissement fédéral comme complément des contributions de la collectivité, de la province du Manitoba et des fondations privées. Une autre recommandation porte sur un investissement fédéral de 40 millions de dollars visant à faciliter l'application de vastes stratégies de santé préventive axées sur l'école, avec la collaboration des provinces et des territoires.

Des témoins comme l'Association canadienne des aliments de santé, la Fondation des maladies du cœur, le Fitness Industry Council of Canada, le Conseil des viandes du Canada, M<sup>me</sup> Margaret Azevedo, le groupe Le sport est important, J.D. Irving, Limited et le Centre for Science in the Public Interest ont préconisé des incitatifs fiscaux pour promouvoir un mode de vie sain. Voici quelques propositions :

- portée élargie de la déduction fédérale pour frais médicaux de façon qu'elle s'applique aux produits de santé naturels;
- augmentation du Crédit d'impôt proposé pour la condition physique des enfants, afin de le faire passer de 500 \$ à 1 000 \$;
- portée élargie du Crédit d'impôt proposé pour la condition physique des enfants, afin de l'étendre aux Canadiens de tous les âges ou à toutes les formes d'activité physique;
- déduction fiscale fédérale pour les frais d'inscription aux gymnases;
- augmentation de la déduction fiscale fédérale pour la commandite de sports communautaires par les sociétés privées, qui passerait de 100 p. 100 à 150 p. 100 ;
- crédit d'impôt fédéral non remboursable pour les parents qui subviennent aux besoins d'athlètes de haut niveau;
- taxes sur la vente d'aliments hautement caloriques et à faible valeur nutritive;
- suppression de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pour les produits qui facilitent l'activité physique, les produits de santé naturels et les aliments sains;
- exemption d'impôt sur le remboursement, versé par l'employeur, des frais engagés par l'employé pour des programmes accrédités de conditionnement physique, d'abandon du tabagisme et de perte de poids;

- différenciation des limites concernant la déductibilité des dépenses en publicité pour les produits alimentaires, en fonction de la qualité nutritive des aliments annoncés.

Par contre, tous les témoins ne sont pas favorables à l'approche fiscale des encouragements à un mode de vie sain. L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires préfère qu'on mette l'accent sur la sensibilisation et l'information du public au lieu de recourir à des solutions fiscales comme une « taxe sur les matières grasses » ou à de coûteuses initiatives d'étiquetage nutritionnel dans les restaurants.

On a dit au Comité que des programmes de prévention portant sur des facteurs déterminants de la santé sont essentiels si on veut améliorer la santé de l'ensemble de la population et atténuer les inégalités en matière de santé. Bien que certaines mesures puissent toucher toute la population, des mesures plus ciblées peuvent s'imposer pour certains groupes. La Société canadienne du cancer, entre autres, s'est inquiétée de l'élimination récente du financement pour la Stratégie de lutte contre le tabagisme chez les Premières nations et les Inuits et elle a demandé la mise en place d'un programme de remplacement. Le Comité a appris que 60 p. 100 des membres des Premières nations âgés de 18 à 34 ans habitant dans les réserves fument, tandis que la proportion atteint 70 p. 100 chez les Inuits du Nord âgés de 18 à 45 ans.

Outre les propos qu'ils ont tenus sur la consommation de tabac parmi les membres des Premières nations, les témoins ont demandé un financement fédéral accru pour d'autres éléments de la santé des Autochtones. La Nation Nishnawbe Aski, par exemple, a demandé qu'on augmente le financement des services de santé des Premières nations de 10 p. 100 par année pendant trois ans.

### **3. Les professionnels de la santé et les soignants**

Des témoins ont dit au Comité qu'il fallait trouver une solution à la pénurie nationale de professionnels de la santé. Toutes nos stratégies en matière de santé, y compris les nouveaux investissements dans l'infrastructure et les technologies de la santé, risquent d'être compromises, a-t-on dit, si les professionnels de la santé ne sont pas assez nombreux et répartis comme il se doit dans toutes les régions et les domaines des soins de santé.

Le gouvernement fédéral a été prié d'élaborer, avec la collaboration des provinces, des territoires et d'autres parties intéressées, une stratégie pancanadienne des ressources humaines dans le domaine de la santé et des mécanismes connexes pour faciliter et coordonner leur planification. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada a préconisé d'investir 10 millions de dollars dans un mécanisme qui tablerait sur les bases de données et les réseaux existants pour offrir un soutien analytique aux gouvernements et relier les planificateurs des ressources humaines, les établissements d'enseignement, les employeurs et les professionnels de la santé. Des témoins recommandent également que le

gouvernement fédéral fournisse un financement suffisant pour donner suite à un rapport rédigé par le Groupe de travail sur les ressources humaines en santé publique intitulé *Édifier une main-d'œuvre en santé publique pour le 21<sup>e</sup> siècle, un cadre de planification pancanadien pour les ressources humaines en santé publique*.

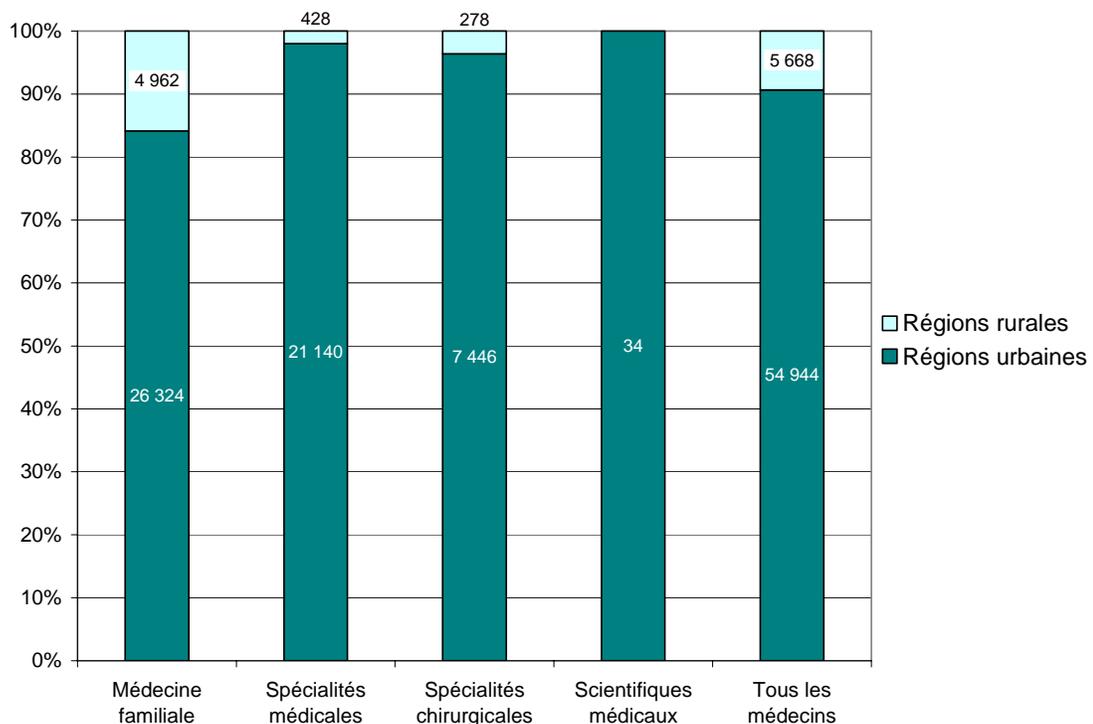
Des témoins ont souligné la nécessité d'accroître la capacité des facultés de médecine et de sciences infirmières — aussi bien la capacité de l'infrastructure que la taille du corps enseignant — afin de former suffisamment de professionnels de la santé pour aider à résorber les pénuries actuelles et prévues d'infirmiers et d'infirmières, de médecins et d'autres professionnels de la santé. L'Association canadienne des institutions de santé universitaires et l'Association des facultés de médecine du Canada ont exhorté le gouvernement fédéral à fournir des fonds aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent renforcer leurs capacités de formation de professionnels de la santé au Canada.

D'autres propositions visant à attirer de nouveaux professionnels des soins de santé ou à encourager ceux qui sont déjà là à participer à la population active ont également été soumises au Comité. Il a été proposé que, pour inciter les Canadiens à faire carrière dans les services de santé, le gouvernement fédéral finance des projets pilotes au moyen de l'Initiative en matière de compétences en milieu de travail, comme un programme de mentorat pour les nouveaux diplômés, et crée des programmes de « services en retour » qui subventionnent les frais de scolarité des étudiants en sciences infirmières, en échange de quoi les diplômés vont offrir leurs services dans des secteurs qui sont de ressort fédéral. Des témoins ont signalé qu'il était important de recruter des Canadiens autochtones dans les professions de la santé et d'offrir un soutien à ceux qui dispensent déjà des soins de santé et voudraient se perfectionner en sciences infirmières ou dans d'autres domaines professionnels.

Pour encourager la participation à la population active parmi les professionnels existants de la santé, la Saskatchewan Union of Nurses recommande des incitatifs fédéraux pour convaincre des professionnels formés et expérimentés, notamment des infirmières, de réintégrer la population active. Une autre idée proposée au Comité est une campagne de publicité directe invitant les médecins, infirmiers, infirmières et autres professionnels de la santé qui travaillent aux États-Unis à rentrer au Canada. Enfin, Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce recommande de permettre aux médecins d'employer des diplômés en médecine étrangers qui sont en formation et d'autres professionnels de la santé compétents pour accroître le volume de services offerts.

On a aussi fait remarquer les difficultés propres aux collectivités rurales et éloignées en matière de ressources humaines en santé. On a dit au Comité que, alors que 31 p. 100 des Canadiens habitent en zone rurale, environ 17 p. 100 des médecins de famille et 4 p. 100 des spécialistes y exercent leur profession, comme la figure 2 le fait ressortir.

**Figure 2 : Nombre de médecins selon la spécialité et la catégorie urbaine ou rurale, 2004**



**Source :** Institut canadien d'information sur la santé, Répartition géographique des médecins au Canada : au-delà du nombre et du lieu, 11 janvier 2006.

Comme environ 50 p. 100 des étudiants en médecine originaires de localités rurales choisissent d'exercer leur profession en milieu rural, contre 5 p. 100 des étudiants originaires de la ville, la Société de la médecine rurale du Canada propose des mesures visant à faire augmenter le pourcentage des étudiants d'origine rurale en médecine par rapport aux 8 p. 100 qu'ils représentent actuellement, notamment des bourses d'études pour faciliter l'accès aux études en médecine pour les habitants des localités rurales et éloignées et l'octroi de ressources financières aux universités qui ont une faculté de médecine afin qu'elles se donnent des mécanismes pour accroître la représentation rurale. La Northern Lights Health Region a également préconisé la mise en place de programmes et d'incitatifs fiscaux pour encourager les professionnels de la santé à se chercher un poste dans les régions rurales et éloignées.

D'autres idées ont été avancées pour améliorer la santé et les services de santé en région rurale : accroître le financement accordé aux provinces et territoires pour engager plus de professionnels des soins de santé; insister sur la formation en procédures et compétences de la médecine rurale dans les programmes des facultés de médecine; insister sur la formation des médecins résidents qui participent à des programmes en milieu rural; créer une table ronde nationale sur la médecine rurale avec des représentants des services de délivrance de permis, d'enseignement et d'accréditation ainsi que des associations médicales.

Le Comité a aussi appris que le fait que les médecins ne peuvent récupérer la TPS/TVH sur les biens et services nécessaires dans leur pratique décourage l'investissement, notamment dans les technologies nécessaires pour améliorer la gestion du temps d'attente. L'Association médicale canadienne a demandé qu'un remboursement de la TPS/TVH soit accordé pour les coûts liés aux services de santé fournis par un praticien et payés par une province ou un régime de santé provincial.

Des propositions visant à appuyer les soignants ont également été présentées au Comité. Le groupe Mothers on the Rampage a souligné qu'il était important de reconnaître la valeur du travail non rémunéré — la dispensation de soins, notamment — comme une contribution précieuse à l'économie, au moyen de mesures comme la création d'un Ministère de la main-d'œuvre non rémunérée. Le gouvernement fédéral a également été incité à aider ces personnes en investissant dans un « portail » à leur intention et une ligne téléphonique de secours gratuite et capable de recevoir les appels à toute heure du jour ou de la nuit.

Plusieurs mesures fiscales visant à aider les soignants ont été présentées : accorder le crédit d'impôt pour aidants naturels aux conjoints de personnes atteintes d'incapacité; adopter des dispositions fiscales prévoyant le remboursement des dépenses des aidants naturels; permettre l'utilisation de cette déduction à l'égard de conjoints mariés ou de fait ou à d'autres personnes qui ne sont pas nécessairement dans le secteur de la prestation de soins.

Des témoins ont proposé que le Comité recommande diverses modifications dans les prestations de compassion offertes aux termes du programme d'assurance-emploi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 : rendre admissibles ceux qui s'occupent de personnes gravement handicapées ou atteints d'une maladie chronique — sans nécessairement en être au stade des soins palliatifs — et accorder les prestations pendant plus de six semaines pour englober d'autres périodes de crise pendant lesquelles il faut leur dispenser des soins.

Le Comité a également reçu, à l'égard des aidants naturels, des recommandations portant sur le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). On a proposé que le gouvernement fédéral améliore leur sécurité financière en leur permettant de contribuer au RPC/RRQ pendant les périodes où ils dispensent des soins au lieu de participer au marché du travail. De plus, des témoins comme la Société canadienne de la sclérose en plaques et VON Canada ont proposé que le RPC et le RRQ prévoient à l'égard de ce groupe une disposition analogue à la « clause d'exclusion pour élever des enfants », qui permet de ne pas tenir compte des années consacrées à l'éducation des enfants de moins de sept ans dans le calcul des prestations.

De plus, VON Canada a recommandé que le gouvernement fédéral offre des soins continus plus généreux aux collectivités des Premières nations et aux collectivités inuites en injectant un financement important et durable dans les soins au foyer et dans la collectivité pour ce groupe de Canadiens. Comme les familles

demeurent les principaux dispensateurs de soins dans de nombreuses collectivités des Premières nations et collectivités inuites, on a aussi formulé plusieurs recommandations sur le soutien, la formation et l'indemnisation visant à répondre aux besoins particuliers de ces dispensateurs de soins. Enfin, le gouvernement fédéral a été invité à étendre à la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada l'exemption qu'il a accordée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'égard de l'examen des programmes.

#### **4. Les soins de santé**

S'il est vrai que le Comité a reçu des demandes d'augmentations du financement public des soins de santé à long terme, on lui a aussi rappelé l'importance d'une meilleure responsabilisation à l'égard de l'utilisation efficace de ces fonds. L'Institut canadien des actuaires a recommandé la création d'un Bureau de l'actuaire en chef de la santé. Ce bureau ferait rapport chaque année sur la situation financière du système de santé au Canada et présenterait des analyses de la solidité financière de l'actuel système public de soins de santé et des conséquences financières des mesures proposées. Pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fédéraux, provinciaux et territoriaux et faciliter les décisions sur l'affectation des ressources, des témoins comme la Chambre de commerce du Grand Kitchener Waterloo ont proposé la production de rapports établis en fonction d'indicateurs et de points de repère comparables.

Des opinions divergentes sur la participation du secteur privé à la prestation de services de santé au Canada ont été entendues. Le Vancouver Board of Trade a préconisé une participation planifiée du secteur privé pour permettre la prestation rapide de soins de qualité. Par contre, d'autres ont exprimé des réserves au sujet de la privatisation des soins de santé et réclamé un resserrement des contrôles et de l'application de la *Loi canadienne sur la santé*. L'Association canadienne des soins de santé s'est abstenue de prendre parti, optant pour une approche pragmatique du financement privé et de la prestation privée de soins — où, quand et comment ils ont leur place —, à condition que l'accès aux services de santé en fonction des besoins ne soit pas menacé.

Des témoins ont abordé la question des délais d'attente, et une proposition a été avancée au sujet de l'adoption de garanties pancanadiennes sur le temps d'attente. Il a été proposé, pour améliorer la capacité des professionnels de la santé d'offrir leurs services aux Canadiens dans les meilleurs délais, que le gouvernement fédéral crée un fonds d'infrastructure de prestation de services de santé. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers recommande que ces fonds soient réservés aux établissements appartenant au secteur public et exploité par lui. D'autres idées ont été avancées pour réduire le temps d'attente : accroître l'efficacité du système public de soins de santé et mettre en œuvre les recommandations du conseiller fédéral sur les temps d'attente. Il a toutefois été rappelé au Comité que le temps d'attente n'était qu'un problème de soins de santé parmi bien d'autres qu'il faut résoudre, comme améliorer les compétences et capacités des dispensateurs de soins et en augmenter le nombre.

Le Comité a appris que le Canada tirait de l'arrière, par rapport aux autres pays industrialisés, dans l'adoption de dossiers médicaux électroniques et il a été invité à recommander la mise en place accélérée de la technologie de l'information à l'appui de la prestation des services de santé. Notons les recommandations précises qui suivent : investissement fédéral dans Inforoute Santé Canada pour donner suite à la recommandation du conseiller fédéral sur les temps d'attente; investissements fédéraux ciblés dans l'informatisation des bureaux de médecin et la technologie du secteur des soins au foyer et communautaires, respectivement; garantie fédérale que tous les Canadiens auront un dossier personnel de santé électronique d'ici cinq ans.

Des témoins ont reconnu qu'il pouvait arriver que des Canadiens paient des frais médicaux qui ne sont couverts ni par un régime de soins de santé provincial ou territorial, ni par un régime d'assurance privé. Pour encourager chacun à économiser pour pouvoir s'offrir ces soins, il est recommandé de créer un régime d'épargne à l'abri de l'impôt pour les soins de santé à long terme. En outre, il est proposé que le gouvernement fédéral offre une déduction d'impôt, au lieu d'un crédit d'impôt non remboursable, pour les frais médicaux engagés directement par les Canadiens.

## **5. Les soins au foyer et les soins communautaires**

Dalhousie University, School of Social Work, entre autres témoins, a exhorté le gouvernement fédéral à créer un vaste programme national de soins au foyer et de soins communautaires. Alors que le Plan décennal de 2004 pour consolider les soins de santé prévoit la couverture intégrale de certains services actifs à domicile, des témoins recommandent d'étendre cette couverture aux soins chroniques. Pour atteindre cet objectif, l'Association canadienne des soins de santé recommande un apport fédéral initial d'un milliard de dollars sur trois ans. En formulant leurs recommandations, les témoins ont admis qu'il fallait respecter les compétences provinciales et territoriales à l'égard de la prestation des soins, mais ils ont encouragé la transparence et la responsabilisation ainsi que l'établissement d'un lien entre le versement d'un financement fédéral et la réalisation d'objectifs pancanadiens en matière de soins au foyer et de soins communautaires.

VON Canada a présenté plusieurs autres recommandations au sujet des soins à domicile : financement de services de soutien communautaires; financement du recyclage et du recrutement d'une main-d'œuvre de haute qualité; examen du bon usage de la technologie.

On a aussi préconisé l'injection de fonds dans une stratégie des soins palliatifs et en fin de vie. Le gouvernement fédéral est invité, dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, à réévaluer la structure et les conditions d'admissibilité de l'actuel programme de prestations de compassion et la façon dont on en fait connaître l'existence, car, a-t-on fait savoir au Comité, ce programme est peu utilisé depuis son implantation, en 2004.

## **6. Les produits pharmaceutiques**

Plusieurs témoins ont signalé au Comité la mise sur pied, en octobre 2004, d'un groupe de travail ministériel composé de ministres de la Santé aux niveaux fédéral, provincial et territorial pour guider l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques annoncée dans le Plan décennal de 2004 pour consolider les soins de santé. Certains témoins, dont l'Association canadienne du diabète, le Congrès du travail du Canada et la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, sont favorables à la mise en place rapide d'un régime national d'assurance-médicaments par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour faire en sorte que tous les Canadiens aient un accès complet et équitable aux médicaments et aux soins, autant dans les hôpitaux qu'à l'extérieur. Des témoins ont précisé les caractéristiques de leur conception d'un régime national d'assurance-médicaments : couverture intégrale des médicaments d'ordonnance; couverture des médicaments onéreux; achat de médicaments en vrac; formulaire pharmaceutique national.

Le Comité a également reçu des recommandations visant à améliorer la sécurité des médicaments au Canada. L'Association canadienne des chaînes de pharmacies appuie l'idée de l'Association des pharmaciens du Canada voulant que le gouvernement fédéral injecte 150 millions de dollars sur dix ans pour améliorer la sécurité et l'efficacité des médicaments. Une autre recommandation incite le gouvernement fédéral à établir, en consultant les gouvernements provinciaux et territoriaux, une agence nationale des médicaments d'ordonnance aux termes de la *Loi canadienne sur la santé* comme moyen d'évaluer les médicaments existants et nouveaux, de contrôler les coûts et de garantir la qualité, l'innocuité et l'efficacité par rapport aux coûts de tous les médicaments d'ordonnance. Le Comité a également été invité à recommander des modifications visant à accélérer et à rendre plus transparent le processus d'examen des médicaments existants à Santé Canada et à garantir des fonds suffisants pour appliquer efficacement le cadre de délivrance progressive de l'homologation des médicaments, cadre qui est actuellement en préparation.

L'Association des pharmaciens du Canada a demandé un investissement fédéral de 50 millions de dollars dans un système électronique de signalement des réactions indésirables aux médicaments (RIM) qui intègre les formulaires de déclaration aux logiciels employés par les professionnels de la santé sur les lieux des soins, et un montant supplémentaire de 10 millions de dollars par année pendant cinq ans pour établir et promouvoir un programme de formation au sujet de ce système pour les professionnels de la santé.

## **7. La santé buccodentaire**

Des témoins ont expliqué au Comité que de nouvelles recherches commencent à établir un lien entre la santé buccodentaire et l'état de santé général. Par exemple, des maladies parodontales seraient en cause dans les naissances avant terme, l'insuffisance pondérale à la naissance et les maladies

cardiovasculaires. À l'heure actuelle, les soins buccodentaires représentent 6,8 p. 100 des dépenses publiques et privées en santé au Canada, soit 9,7 milliards de dollars en 2005. Nous avons également appris que le Canada se situe à l'avant-dernier rang, parmi les pays de l'OCDE, pour les dépenses publiques par habitant en santé buccodentaire, car, au Canada, la plupart de ces soins sont financés par des régimes d'assurance privés et le secteur privé.

Comme il est possible de prévenir presque entièrement les maladies buccodentaires, des témoins ont formulé des recommandations visant à intensifier la sensibilisation à l'hygiène buccodentaire et à améliorer l'accès aux services de santé buccodentaire. L'Association dentaire canadienne a recommandé, pour améliorer l'information et la sensibilisation en matière de santé buccodentaire, que le gouvernement fédéral réserve 3,5 p. 100 du financement à la recherche sur la santé buccodentaire et travaille avec les groupes intéressés à la promotion de l'hygiène buccodentaire par des campagnes de sensibilisation.

Des témoins comme l'Organisation nationale anti-pauvreté ont préconisé un programme national de santé buccodentaire qui fournirait les services dentaires élémentaires, y voyant un moyen d'atténuer les disparités sur ce plan entre les Canadiens à faible revenu et les autres. Il a également été proposé que le gouvernement fédéral fournisse un soutien financier aux facultés d'art dentaire, qui offrent des services de prix abordable à de nombreux Canadiens à faible revenu.

Pour tenter d'atténuer les disparités en matière de santé buccodentaire entre les Canadiens autochtones et les autres Canadiens, des témoins ont donné leur appui au maintien du Programme des services de santé non assurés (SSNA) destiné aux Canadiens admissibles des Premières nations et inuits. L'Association canadienne des hygiénistes dentaires a proposé que le budget du programme des SSNA soit augmenté de 10,9 p. 100 par année, chiffre qui correspond aux prévisions de programme avancées par l'Assemblée des Premières Nations dans son plan d'action de 2005.

Des témoins ont aussi proposé des mesures visant à améliorer l'accès aux soins pour d'autres groupes : étudier les avantages d'un nouveau régime d'épargne-soins médicaux qui permettrait aux retraités de placer une partie des économies de leur régime enregistré d'épargne retraite dans un compte spécial, compte dont ils pourraient tirer de l'argent sans payer d'impôt pour leurs dépenses médicales qui ne sont pas couvertes aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, par exemple les soins buccodentaires; modifier le Régime de soins dentaires de la fonction publique et le Programme de services dentaires d'Anciens Combattants Canada pour permettre de payer directement des hygiénistes dentaires autorisés, ce qui, a-t-on dit au Comité, réduirait le coût des services de santé buccodentaire et permettrait d'offrir ces services dans les foyers ou les installations de soins de longue durée.

## **8. La santé mentale**

Le Comité a appris que 20 p. 100 des Canadiens éprouveront des problèmes de santé mentale à un moment ou l'autre de leur vie et que 3 p. 100 des Canadiens souffrent d'une maladie mentale grave et persistante. Des témoins ont également fait savoir que les coûts directs et indirects des maladies mentales et de la toxicomanie, au Canada, s'élèvent à environ 33 milliards de dollars par année. En mai 2006, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a publié un rapport intitulé *De l'ombre à la lumière — La transformation des services concernant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie au Canada*, qui recueille l'appui d'un certain nombre de témoins.

Faisant remarquer que le Canada est le seul pays du Groupe des Huit (G8) qui n'a pas de stratégie nationale de la santé mentale, l'Association canadienne pour la santé mentale, la région centrale de cette même association et l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale ont été au nombre des témoins qui appuient la mise sur pied d'une commission de la santé mentale pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie pancanadienne de la santé et de la maladie mentales, ainsi que le recommande le rapport du Sénat. En outre, la British Columbia Alliance for Accountable Mental Health and Addictions Services a encouragé un apport fédéral de 5,36 milliards de dollars sur dix ans pour établir le Fonds de transition en santé mentale, qui comprendrait une initiative en matière de logement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale, des services communautaires et d'autres investissements stratégiques. Certains témoins ont appuyé des éléments de cette proposition. Parmi les autres propositions, notons l'élaboration d'une campagne pour contrer la stigmatisation de la maladie mentale et des initiatives visant à promouvoir une meilleure connaissance de la question de la santé mentale.

Pour faciliter une meilleure compréhension de l'incidence et du fardeau de la maladie mentale au Canada, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale recommande un apport fédéral annuel de 25 millions de dollars pour la recherche sur le traitement clinique, les services de santé et les aspects se rapportant à la santé de la population en ce qui concerne la santé mentale, la maladie mentale et les toxicomanies.

L'Alliance pour résoudre la question des sans-abri a préconisé des modifications de la *Loi canadienne sur la santé* afin de confirmer la disposition sur la transférabilité pour qu'elle s'applique aux soins de santé mentale urgents, en dehors de la province ou du territoire du malade, dispensés dans un hôpital ou établissement psychiatrique.

## **9. Les maladies particulières**

Des témoins ont présenté au Comité un certain nombre de recommandations sur des maladies particulières.

L'an dernier, il a été dit au Comité que le cancer devrait devenir d'ici 2010 la première cause des décès prématurés. La Société canadienne du cancer estime

cependant que l'engagement de 260 millions de dollars sur cinq ans prévu dans le budget fédéral de 2006 pour une Stratégie canadienne de lutte contre le cancer évitera à plus de 1,2 million de Canadiens de contracter un cancer; épargnera la vie de plus de 420 000 Canadiens; se traduira par des économies de plus de 39 milliards de dollars dans les soins de santé; permettra d'éviter la perte de plus de 101 milliards de dollars en perte de productivité (selon les salaires) au cours des 30 prochaines années. La Société canadienne du cancer demande, avec la Coalition canadienne d'action contre le tabac : une augmentation des taxes fédérales sur le tabac égale à 10 \$ par cartouche de 200 cigarettes; l'élimination de l'échappatoire fiscale pour le tabac pour rouleuse; des mesures fédérales visant à régler le problème des cigarettes de contrebande à bon marché.

Pour faire progresser la compréhension de l'état actuel des maladies de l'appareil respiratoire et l'efficacité des mesures nationales et internationales existantes, l'Association pulmonaire du Canada a recommandé que le gouvernement fédéral investisse 3 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'élaboration du Cadre de travail national en santé respiratoire. De la même façon, la Société Parkinson Canada a préconisé un investissement fédéral de 5 millions de dollars pour recueillir des données de référence sur le fardeau économique et social de la maladie de Parkinson et faire des prévisions à cet égard, ce qui améliorera la compréhension de la maladie et facilitera de meilleures décisions sur la politique d'intérêt public.

On nous a parlé de la dystonie, un trouble neurologique invalidant incurable. Comme la dystonie est une « maladie orpheline », les sociétés pharmaceutiques semblent peu intéressées par la mise sur le marché de thérapies parce qu'elles se soucient du rendement sur leur investissement. Par conséquent, la Fondation médicale de recherche de la dystonie – Canada espère augmenter les possibilités, pour les IRSC, de financer des initiatives spéciales de recherches cliniques et statistiques sur la dystonie en demandant un investissement fédéral accru pour les Programmes d'application de la recherche, les Programmes de commercialisation et le Programme spécial des innovations, et l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies.

Des témoins ont également parlé au Comité de recherches qui semblent révéler que le taux d'incidence de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) atteint 16 p. 100 dans certaines collectivités des Premières nations. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants a fait valoir l'importance de programmes d'intervention accessibles et adaptés à la culture pour veiller à ce que les familles d'enfants touchés par l'ETCAF reçoivent une formation adéquate et pour concevoir des mesures de soutien communautaire.

Enfin, le Comité a été informé du fait que le Canada a l'un des taux de diabète juvénile (de type 1) les plus élevés du monde. La Fondation de la recherche sur le diabète juvénile a demandé un investissement fédéral de 25 millions de dollars pour les cinq prochaines années afin de financer ses priorités. Le Comité a également appris que le diabète est trois fois plus fréquent dans les populations

adultes des Premières nations qu'il ne l'est dans les autres populations. Comme le diabète de type 2 représente environ 78 p. 100 des cas de diabète chez les adultes des Premières nations et est de plus en plus courant chez les enfants des Premières nations, il a été proposé que le gouvernement fédéral établisse des programmes communautaires et adaptés à la culture dans les collectivités autochtones pour tenir compte des facteurs qui contribuent à l'augmentation de l'incidence du diabète de type 2.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité croit qu'on est plus productif, qu'on peut mieux contribuer à la compétitivité d'un pays et qu'on a une meilleure qualité de vie quand on est en bonne santé. Dans cet esprit, il estime qu'il est essentiel que notre système de santé assure à la population un bon état de santé. Par conséquent, il préconise une vigilance de tous les instants pour garantir que la responsabilisation, la transparence, l'efficience et l'efficacité caractérisent l'utilisation des montants affectés à la santé. Un bon état de santé est bénéfique pour les personnes et leur famille, les employeurs et la collectivité, et il améliore la qualité de vie et la productivité des Canadiens.

Étant donné l'élaboration relativement récente du Plan décennal de 2004 pour consolider les soins de santé, qui prévoit un meilleur accès aux soins au foyer, aux soins communautaires et à des médicaments à prix abordable, le Comité est d'avis que l'accent doit désormais être mis davantage sur la prévention dans un certain nombre de domaines.

Une saine alimentation et l'activité physique atténuent notamment les problèmes de santé, notamment l'obésité, le diabète, les maladies du cœur et les accidents vasculaires. Le Comité estime qu'il faudrait envisager d'étendre le Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants aux Canadiens de tous les âges et à une large gamme d'activités physiques. L'immunisation fait diminuer les coûts humains et les coûts en soins de santé, et le Comité croit qu'il est urgent d'assurer l'existence et le financement suffisant d'un programme universel de vaccination pour les Canadiens de tous les âges et de toutes les régions, y compris — cela en serait l'un des éléments — le vaccin contre le papillomavirus.

De plus, le Comité estime que les mesures de lutte contre le tabagisme et d'aide à l'abandon de la cigarette font diminuer le risque de cancer et améliorent l'état de santé des personnes qui éprouvent des problèmes respiratoires. Le Comité estime également qu'il s'agit là d'un domaine où il faut préserver et intensifier les mesures fédérales existantes.

Le Comité pourrait multiplier les exemples, mais ces idées illustrent le point de vue qu'il veut faire ressortir : vaut mieux prévenir que guérir. C'est pour cette raison que le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 1**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, les Instituts de recherche en santé du Canada, les organismes de santé, les organismes de bienfaisance sans but lucratif du domaine de la santé et d'autres protagonistes contribuent à assurer le financement suffisant de programmes de prévention axés sur des mesures propres à améliorer l'état de santé des Canadiens. Ces mesures devraient encourager les Canadiens de tous âges et de toutes les régions à faire des choix sains en matière de nutrition, d'activité physique, d'immunisation et de tabagisme.**

**De plus, le gouvernement devrait continuer d'allouer des fonds à la Stratégie nationale d'immunisation et constituer un fonds dédié de 300 millions de dollars sur trois ans en vue de programmes d'immunisation futurs et de nouveaux vaccins.**

Le Comité croit également qu'on a négligé la santé mentale et la maladie mentale. Un bon état de santé sur ces deux plans aiderait également à garantir une grande qualité de vie aux Canadiens et contribuerait à la croissance de la productivité et à une amélioration de la compétitivité. Pour cette raison, le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 2**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de santé mentale comportant notamment la création d'une commission canadienne de la santé mentale. Cette stratégie devrait être axée sur les besoins en santé mentale de tous les Canadiens, mais viser en particulier les groupes le plus vulnérables. Elle devrait être prête au plus tard le 31 octobre 2007.**

En outre, le Comité estime qu'on ne s'intéresse pas assez aux maladies rares et aux maladies pour lesquelles un investissement modeste consenti dès maintenant assurerait un rendement ultérieur important en réduisant le coût des soins de santé. Dans cet esprit, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 3**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à l'élaboration d'un plan de recherche et de financement consacré aux maladies rares et aux maladies comme l'hépatite C, le VIH/sida, le diabète de type 1, la maladie de Parkinson et la dystonie. Le plan devrait être prêt au plus tard le 30 juin 2007.**

Le Comité estime que les maladies chroniques — entre autres le diabète, la dépression, l'hépatite et l'asthme — affectent le bien-être physique et mental et qu'elles entraînent des coûts humains et financiers importants. Étant donné que l'état de santé des personnes atteintes de maladie chronique s'améliore en général très peu et que celles-ci guérissent rarement, nous croyons particulièrement important que les Canadiens soient bien conscients des facteurs de risque associés aux maladies chroniques — comme l'inactivité et l'obésité — et que le gouvernement fédéral dispose de renseignements clairs et complets sur la nature, l'ampleur et les effets des maladies chroniques au Canada. À notre avis, c'est uniquement quand ils auront des informations complètes à ce sujet que les gouvernements fédéral et provinciaux pourront prendre les mesures qui s'imposent. En conséquence, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 4**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à l'élaboration d'un système pancanadien plus complet de surveillance des maladies chroniques, qui devrait être prêt au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2007.**

Enfin, le Comité est d'avis que les personnes qui font fonction d'aidants auprès d'un membre de leur famille malade sont d'un grand secours. Elles fournissent un soutien psychologique fort précieux ainsi que des services paramédicaux que devraient autrement fournir des professionnels. Il existe déjà au niveau fédéral des mécanismes de soutien à ces aidants, mais nous estimons qu'il faudrait faire plus. C'est pour cette raison que le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 5**

**Que le gouvernement fédéral mette sur pied une stratégie de soutien des aidants membres de la famille, qui comprendrait un volet fiscal.**

## ***ÉDUCATION PERMANENTE***

Une main-d'œuvre scolarisée et très qualifiée joue un rôle crucial dans une économie productive et compétitive : elle permet, entre autres choses, de stimuler l'innovation et de faciliter l'adoption de nouvelles technologies par les entreprises. Outre les connaissances spécialisées qui sont nécessaires à une tâche ou à un emploi, il est important, aussi bien dans la vie courante que pour faciliter la participation de la population active, de posséder des compétences générales en lecture, en calcul et en communication.

Étant donné que les compétences et les connaissances s'acquièrent tout au long de la vie, dans des contextes structurés ou non, les possibilités sont nombreuses pour le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement de faciliter l'éducation et l'apprentissage permanents par des investissements et des incitatifs dans différents domaines : l'éducation et la garde des jeunes enfants, l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, la formation et le perfectionnement en cours d'emploi et l'alphabétisation.

### ***A. CE QU'ON NOUS A DIT***

#### **1. L'apprentissage dans la petite enfance et les services de garde**

Comme les décisions prises sur l'apprentissage dans la petite enfance et les services de garde offerts aux enfants canadiens ont des conséquences importantes pour les premières étapes du développement du capital humain et la participation des parents au marché du travail, des témoins comme la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et la Child Care Coalition of Manitoba ont exhorté le gouvernement fédéral à élaborer, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, un cadre national de politique familiale ou sociale dont une pièce maîtresse serait un service national de garde des enfants.

En ce qui concerne les prestations aux enfants, les témoins ont proposé que :

- l'application de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) soit étendue aux enfants de 6 à 12 ans;
- les prestations imposables de la PUGE soient réorientées vers la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) pour garantir que les familles dont les deux conjoints travaillent à l'extérieur du foyer ne soient pas pénalisées;
- la valeur maximum de la PFCE soit majorée, de nombreux groupes proposant 4 900 \$ ou 5 000 \$ par enfant, et indexée en fonction de l'inflation;

- le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires pour éviter que le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) ne soit recouvré auprès des familles à faible revenu qui ont des enfants.

Des témoins comme la Child Care Coalition of Manitoba, la Coalition of Child Care Advocates of BC, First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition, la Manitoba Government and General Employees Union, Abolissons la pauvreté, la Canadian Co-operative Association, Communities for Children et Dalhousie University, School of Social Work ont appuyé l'élaboration d'un système pancanadien, financé par le secteur public, d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) qui respecte les quatre principes QUAD : qualité, universalité, accessibilité et développement.

Certains témoins ont manifesté leur préférence pour les garderies réglementées ou sans but lucratif ou encore, dans le cas de la Canadian Co-operative Association, pour la mise en place de coopératives de garde d'enfants. Il a été proposé que les fonds injectés par le gouvernement fédéral soient suffisants et répartis de telle façon que le système AGJE réponde aux besoins : de toutes les régions, y compris les localités urbaines, rurales et éloignées; de tous les enfants, y compris les enfants âgés de 6 à 12 ans, les enfants handicapés et les enfants autochtones qui habitent dans les réserves ou à l'extérieur; et de tous les parents, peu importe la nature des services de garde nécessaires, compte tenu de leur situation.

Le niveau de l'investissement fédéral demandé pour le système d'AGJE varie selon les témoins, mais de nombreux groupes ont préconisé l'octroi aux provinces et aux territoires d'un financement multiannuel soutenu et réservé à ce système. Certains témoins, dont Trait d'union ont réclamé le rétablissement des accords En marche, portant sur la garde des enfants. La Coalition of Child Care Advocates of BC, First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition et le BC Child Care Advocacy Forum ont exprimé leur préférence pour que le coût des services de garde passe progressivement des usagers aux gouvernements, alors que d'autres groupes ont préconisé comme objectif à court terme de réduire la participation des usagers à un maximum de 20 p. 100 du coût total des services de garde.

Des témoins, dont la Manitoba Child Care Association, ont expliqué au Comité qu'il fallait s'assurer, par des exigences en matière de contrôles et de rapports, que les provinces et les territoires rendent compte de leur utilisation des fonds fédéraux destinés à l'AGJE. D'autres témoins ont réclamé des garanties que les fonds fédéraux s'ajoutent aux dépenses provinciales et territoriales au lieu de les remplacer. C'est pourquoi plusieurs groupes se sont prononcés en faveur d'une loi fédérale sur les services de garde. L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance et la Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick ont fait remarquer qu'il fallait que toute loi fédérale qui serait adoptée

respecte les droits du Québec et des Premières nations d'établir leurs propres systèmes de garde des enfants.

Un certain nombre de groupes ont fait remarquer qu'il fallait de nouvelles places dans des services de garde abordables et de haute qualité, notamment l'Alliance nationale pour les enfants, TLC Centre Inc. et le Portage Day Care Center. Des témoins ont suggéré des idées sur la façon d'utiliser les 250 millions de dollars prévus dans le budget fédéral de 2006 pour créer des places dans les services de garde. Le Fraser Valley KAIROS Group est favorable à des incitatifs fiscaux pour encourager les entreprises à créer des places servant à la garde des enfants, mais d'autres témoins, dont l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario et la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance, préfèrent que les provinces et les territoires reçoivent des fonds sous forme de transferts réservés aux services de garde. Le Human Early Learning Partnership, entre autres témoins, a rappelé au Comité l'importance d'un investissement dans le fonctionnement courant des services de garde, une fois faites les immobilisations initiales.

Par contre, tous les témoins n'ont pas appuyé la stratégie nationale de l'AGJE. REAL Women of Canada a fait part au Comité des résultats d'une enquête réalisée en 2005 par l'Institut Vanier de la famille. L'enquête a révélé que 90 p. 100 des Canadiens croient que, dans les familles biparentales, l'idéal est que l'un des deux parents reste à la maison pour élever les enfants. Elle a aussi révélé que les parents, interrogés sur leurs préférences entre les diverses formes de garde des enfants d'âge préscolaire, placent la garde par les parents au premier rang et les garderies au cinquième.

Certains témoins, comme Mothers on the Rampage, la Kids First Parent Association of Canada, la Care of the Child Coalition et REAL Women of Canada, croient que les fonds fédéraux destinés aux services de garde doivent être remis directement aux particuliers et aux familles, qui peuvent ensuite les utiliser pour se payer les services de leur choix. Selon les tenants de cette approche, il s'agit d'assurer un traitement d'ensemble plus équitable tenant compte des femmes qui décident de rester à la maison et de celles qui occupent un emploi rémunéré. C'est pourquoi REAL Women of Canada et la Kids First Parent Association of Canada ont préconisé un crédit d'impôt remboursable pour tous les enfants, afin que les familles reçoivent un certain montant pour les dépenses encourues, peu importe le mode de garde choisi.

Il n'y a pas eu de consensus non plus sur la question de savoir si le gouvernement fédéral a un rôle à jouer à l'égard des associations de garde d'enfants et, si oui, lequel. La Manitoba Child Care Association a demandé que le gouvernement fédéral accorde un financement suffisant aux associations nationales, provinciales et territoriales qui fournissent des services de recherche et des ressources aux programmes réglementés d'AGJE. D'autres témoins ont préconisé l'élimination du financement fédéral aux lobbyistes et promoteurs des services de garde.

Le Comité a également reçu des propositions au sujet du personnel des services de garde. La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance a recommandé l'élaboration d'une stratégie nationale des ressources humaines pour le secteur des services de garde afin de s'attaquer aux questions de rémunération et d'avantages sociaux ainsi que celle des normes nationales de formation, pour faciliter la mobilité du personnel entre les provinces et les territoires. Pour améliorer la qualité et la stabilité du personnel des services de garde, on a également préconisé des mesures incitatives pour le perfectionnement professionnel permanent ainsi que l'évaluation et la reconnaissance des acquis, afin que les fournisseurs de services de garde expérimentés puissent satisfaire aux exigences éducationnelles. Parmi les témoins, Face of Poverty Consultation a soutenu l'idée d'une hausse des salaires ou des avantages sociaux, ou encore des deux, pour les éducatrices de la petite enfance et les gardiennes ayant une formation professionnelle.

## **2. De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année**

Des témoins ont abordé divers enjeux qui se rapportent à l'éducation, de la maternelle jusqu'à la 12<sup>e</sup> année, dont la situation financière des conseils scolaires, l'utilisation de la technologie et la présence d'Internet dans les salles de classe, ainsi que le rôle des écoles dans la vie des enfants autochtones et des autres enfants canadiens.

L'Association canadienne des commissions et conseils scolaires et Toronto District School Board ont demandé que le gouvernement fédéral accorde un remboursement de la totalité de la TPS sur les achats des conseils scolaires. On a dit au Comité que le système de remboursements, demandes et paiements de TPS actuellement à la disposition des conseils scolaires était de plus en plus complexe et astreignant. De plus, on recommande la création d'un programme fédéral-provincial-territorial de réserve d'urgence pour aider les conseils scolaires plongés dans une crise financière.

Des témoins, dont le Canadian Children's Rights Council, ont signalé les possibilités pédagogiques offertes par la technologie. Reconnaisant l'importance d'Internet comme outil d'enseignement dans la salle de classe moderne, on a souligné que c'était une priorité importante d'élucider la question des droits d'utilisation électronique et de l'utilisation de ressources d'apprentissage qui se trouvent sur Internet à des fins pédagogiques. L'Association canadienne des commissions et conseils scolaires et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants ont recommandé que soit modifiée la *Loi sur le droit d'auteur* pour que les enseignants et les élèves puissent avoir accès en toute légalité à la matière publiquement disponible sur Internet et à l'égard de laquelle les créateurs ne s'attendent pas à un versement de droits. De façon à assurer un meilleur accès à la technologie, on a demandé des fonds fédéraux pour le programme Ordinateurs pour les écoles, programme grâce auquel de jeunes Canadiens participent à la remise en état et à la distribution d'ordinateurs dans les écoles, bibliothèques et collectivités qui ont les plus grands besoins au Canada.

Quant au rôle des écoles dans la vie des enfants, Communities for Children a demandé qu'on soutienne la capacité des écoles de garder les enfants aux études, de prévenir la consommation de drogues et d'alcool et d'inculquer des aptitudes à la vie quotidienne et au travail.

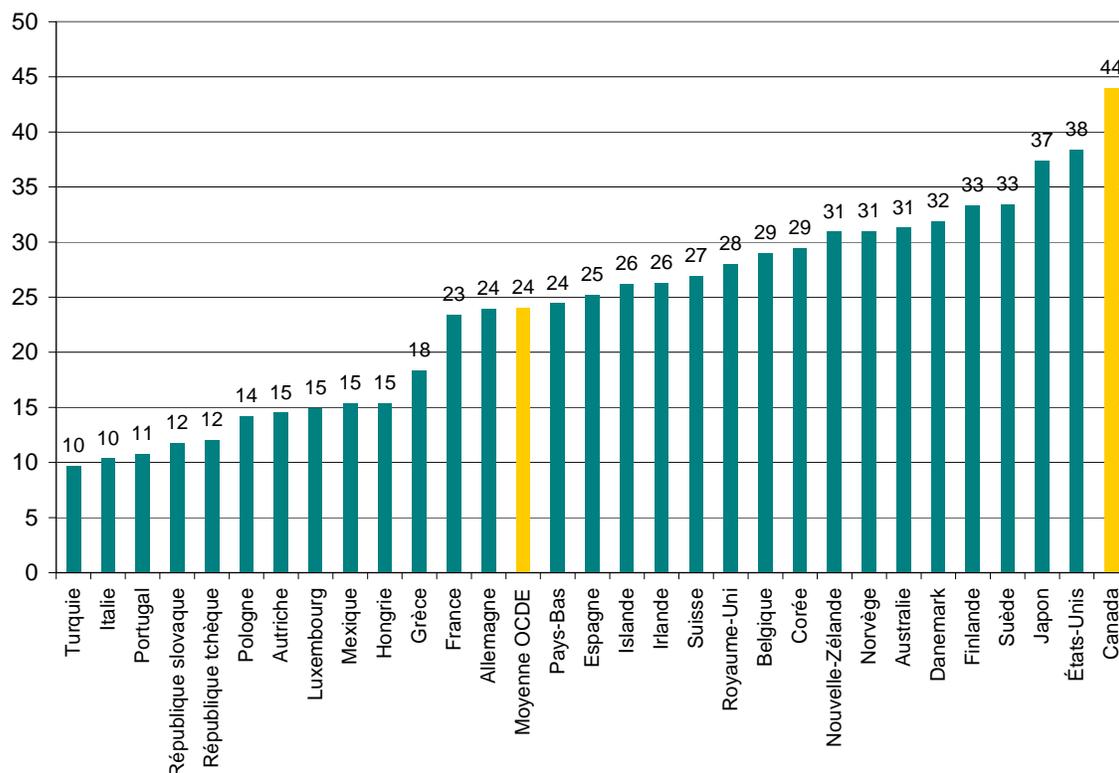
Le Comité a également entendu des préoccupations au sujet de la disparité du niveau de réussite scolaire entre les enfants autochtones avec les conséquences pour l'emploi que cela entraîne. Selon le Council of CEO's of Saskatchewan's Regional Colleges, 37 p. 100 des Canadiens autochtones qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires participent à la population active, tandis que la proportion passe à 65 p. 100 pour ceux qui ont ce diplôme. Des témoins ont demandé un investissement fédéral d'un milliard de dollars sur trois ans pour appliquer une vaste stratégie d'éducation chez les Autochtones ainsi qu'une aide fédérale afin de renforcer la capacité des autorités des Premières nations d'offrir une éducation de haute qualité. University of Winnipeg a demandé au gouvernement fédéral d'injecter 60 millions de dollars dans l'initiative Partners for Aboriginal Education, en tant qu'approche d'une stratégie intégrée d'éducation en partenariat pour les Canadiens autochtones de tous les âges.

Nunavut Tunngavik Inc. a fait observer que, malgré un taux de chômage élevé au Nunavut, les employeurs ont du mal à engager et à retenir un personnel qualifié, y compris chez les éducateurs inuits. L'élaboration de stratégies à long terme en éducation et en formation a été présentée comme un moyen de combler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

### 3. L'éducation postsecondaire

92. Des témoins ont dit au Comité qu'il est important de former une population très instruite et qualifiée si on veut que le Canada puisse être compétitif sur les marchés mondiaux. Comme l'indique la figure 3, les réalisations du Canada en matière d'études postsecondaires sont actuellement les meilleures, parmi tous les pays de l'OCDE. Des témoins ont présenté au Comité des idées pour maintenir et améliorer ces bons résultats.

**Figure 3 : Taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement tertiaire pour les individus ayant entre 25 et 64 ans, pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2003**



**Source :** Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Niveau de formation supérieure », *Panorama des statistiques de l'OCDE 2006*.

Bien qu'ils reconnaissent qu'il faut respecter la sphère de compétence provinciale et territoriale en matière d'éducation, certains témoins, notamment l'Alliance canadienne des associations étudiantes, la College Student Alliance et l'Association of Nova Scotia University Teachers, sont favorables à l'adoption d'un accord pancanadien sur l'éducation postsecondaire ou à l'adoption d'une loi sur l'éducation postsecondaire qui, entre autres, énoncerait des lignes directrices, principes, responsabilités et attentes à l'échelle nationale, aussi bien pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements provinciaux tout en prévoyant une formule de calcul du financement. Des témoins, dont l'Ontario Undergraduate Student Alliance, recommandent par ailleurs que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) soit divisé en un transfert en matière de

programmes sociaux et un transfert pour l'éducation postsecondaire afin d'accroître la transparence de la procédure et la responsabilisation des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard de l'usage de ces fonds.

De façon générale, les témoins ont demandé une augmentation du financement fédéral pour l'éducation postsecondaire. Certains groupes, dont le Yukon College et la Fédération des cégeps, recommandent que le TCPS soit rétabli à son niveau antérieur à l'examen des programmes, et qu'il soit ensuite rajusté de façon à tenir compte de l'inflation et de la croissance démographique.

Pour faire en sorte que les provinces et les territoires qui sont importateurs nets d'étudiants reçoivent un financement suffisant, l'Alliance of Nova Scotia Student Associations et l'Association of Nova Scotia University Teachers ont proposé que le financement fédéral de l'éducation postsecondaire soit attribué selon une répartition par étudiant et non par habitant. McMaster University a également invité le gouvernement fédéral à envisager d'accorder un financement du fonctionnement à l'égard des étudiants très mobiles, y compris les étudiants des cycles supérieurs. L'Université Laval, le Regroupement des cégeps de la région de Québec et la Fédération des cégeps ont exhorté le gouvernement fédéral à augmenter le financement de l'éducation postsecondaire, plus particulièrement pour le Québec.

Prenant note du succès avec lequel les établissements américains d'enseignement postsecondaire obtiennent un financement grâce à des dons privés, des donations en particulier de la part des fondations, le Toronto Board of Trade a invité le gouvernement fédéral à collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens et le secteur privé pour rendre plus attrayant l'investissement du secteur privé dans l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le Comité a appris que, entre 1980 et 2004, les gains moyens corrigés pour tenir compte de l'inflation ont augmenté de 6,7 p. 100 tandis que la progression a été d'environ 20 p. 100 pour les frais de scolarité moyens. On estime que, pour l'année scolaire 2006-2007, les étudiants de premier cycle paieront des frais de scolarité de 4 347 \$ en moyenne, contre 1 464 \$ en 1990-1991. On nous a dit aussi qu'environ 350 000 étudiants doivent emprunter chaque année pour financer leurs études et que l'endettement moyen de l'étudiant, au terme d'un programme de quatre ans, totalise près de 25 000 \$. La Nova Scotia Government and General Employees Union a recommandé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se donnent comme objectif commun à court terme de réduire les frais de scolarité au Canada et visent à long terme à éliminer complètement ces frais. D'autres témoins ont préconisé le gel des frais de scolarité et certains groupes ont proposé d'assortir d'une condition l'augmentation du financement fédéral de l'éducation postsecondaire: que les frais de scolarité restent stables ou soient réduits.

Compte tenu de l'augmentation des frais de scolarité, des témoins se sont inquiétés de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. L'Alliance canadienne des

associations étudiantes a proposé que le gouvernement fédéral, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres parties intéressées, fasse un examen holistique du soutien fédéral aux étudiants afin d'en évaluer l'efficacité. À son avis, l'examen devrait viser à améliorer l'accès aux études pour les groupes sous-représentés et à permettre à tous les étudiants de faire des études postsecondaires sans accumuler une dette excessive. D'autres idées ont été avancées pour améliorer l'accès à l'éducation, comme un accroissement du financement pour des subventions accordées en fonction des besoins et d'autres formes d'aide financière non remboursable, comme des bourses d'études.

Le Comité a appris que plus de 80 p. 100 des enfants qui ont un régime enregistré d'épargne études (REEE) font des études postsecondaires, contre 74 p. 100 pour les enfants qui ont une forme quelconque d'épargne pour les études et 50 p. 100 pour les enfants qui ne peuvent compter sur aucune épargne pour leurs études. Entre 1997, année où a été implanté le programme de Subvention canadienne pour l'épargne pour leurs études, et 2004, les actifs des REEE ont augmenté de 518 p. 100. De plus, le nombre d'enfants qui ont un REEE a augmenté de plus de 200 p. 100 entre 1997 et 2006, passant de 700 000 à plus de 2,2 millions.

L'Association des distributeurs de REEE du Canada a formulé plusieurs propositions pour que les REEE et les programmes semblables donnent des résultats encore meilleurs : faire la promotion de l'épargne pour les études supérieures auprès des familles à revenu faible ou moyen; éliminer les obstacles administratifs qui entravent la création d'un REEE; prévoir une certaine souplesse dans les limites des contributions aux REEE; encourager d'autres provinces et territoires à créer des programmes semblables à l'Alberta Centennial Education Savings Plan, qui verse une subvention de 500 \$ dans le REEE de tous les enfants nés en 2005 ou plus tard et accorde des subventions par la suite à des stades clés du développement de l'enfant. Le Comité a également été encouragé à recommander que le produit des REEE fasse l'objet d'une exemption dans l'application de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, comme le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce l'a recommandé.

Les témoins ne croient cependant pas tous que les REEE soient le moyen le plus efficace d'aider les familles à revenu faible ou modéré à accéder à l'éducation postsecondaire. Certains proposent que les ressources fédérales actuellement réservées à d'autres mesures (REEE, subventions canadiennes pour l'épargne études et bons d'études canadiens) devraient plutôt être distribuées sous la forme de subventions en fonction des besoins pour venir en aide aux groupes dont les besoins sont importants ou qui sont sous-représentés.

Les crédits d'impôt liés aux études n'ont pas reçu non plus l'appui de tous les témoins. D'une part, la Yukon Child Care Association a recommandé que la valeur de ces crédits soit majorée et le Conseil canadien des chefs d'entreprise a préconisé une augmentation à la fois de crédits d'impôt liés aux études, et du montant de ces crédits transférable des étudiants aux parents. D'autre part, l'Association canadienne des responsables de l'aide financière a demandé un examen des crédits d'impôt liés aux études afin de réaffecter une partie de ces dépenses fiscales fédérales à des programmes dont les critères de revenu ont été contrôlés, afin d'aider les groupes sous-représentés ou ayant des besoins importants.

De plus, la Fédération étudiante universitaire du Québec a demandé que, dans les provinces et territoires où les frais de scolarité sont inférieurs à la moyenne nationale, le gouvernement fédéral fournisse des fonds supplémentaires au titre de l'éducation postsecondaire pour compenser le fait que les étudiants de ces régions profitent moins des crédits fiscaux associés à la poursuite des études.

Il ne se dégage non plus de consensus, parmi les témoins, au sujet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FBEM). On a signalé au Comité que les bourses de la Fondation représentent dans l'ensemble du Canada 27 p. 100 de l'aide financière aux étudiants accordée en fonction des besoins, et 40 p. 100 de cette aide dans de nombreuses provinces, dont le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Les fonds de la Fondation, créée par voie législative en 1998 et dotée d'un investissement unique de 2,5 milliards de dollars, seront épuisés d'ici 2009-2010.

Plusieurs témoins se sont dits favorables à un prolongement du mandat de la Fondation, avec des propositions variant quant à la durée du mandat, au montant de la dotation et à la fréquence des examens et vérifications. Des témoins, dont l'Ontario Undergraduate Student Alliance, l'Alliance of Nova Scotia Student Associations et l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, ont appuyé le maintien de la Fondation ou, à défaut, la création d'un autre programme offrant le même niveau d'aide non remboursable. D'autres témoins, dont la Fédération canadienne des étudiants et l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, souhaitent vivement que la Fondation soit transformée en un programme national qui offrirait des subventions en fonction des besoins.

Les témoins appuient la Subvention canadienne pour l'accès aux études qui finance 50 p. 100 des frais de scolarité des étudiants de première année de familles à faible revenu, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, mais ils proposent des améliorations. Ainsi, ils ont proposé qu'on puisse offrir des subventions après la première année, alors que plusieurs groupes étendraient ce soutien à toute la durée des études. Il y a aussi d'autres idées : calculer des subventions non d'après les seuls frais de scolarité, mais d'après le coût total de l'éducation, et permettre que la

valeur des subventions varie en fonction du revenu individuel ou familial et du nombre de membres de la famille.

En ce qui concerne les prêts aux étudiants, la College Student Alliance et l'Alma Mater Society of the University of British Columbia ont réclamé un examen complet du Programme canadien de prêts aux étudiants pour garantir le caractère accessible et abordable du système canadien d'éducation postsecondaire et freiner la tendance à l'endettement.

Des témoins ont pressé le gouvernement fédéral de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour harmoniser et intégrer les programmes de prêts aux étudiants et élaborer des programmes de mesures correctives concernant les prêts. Comme les prêts aux étudiants sont un investissement dans la productivité, le gouvernement fédéral est invité à ramener les taux d'intérêt des prêts aux étudiants au taux préférentiel majoré de ½ p. 100 (taux variable) et de 3 p. 100 (taux fixe). Plusieurs témoins, signalant que la limite actuelle des prêts, fixée à 210 \$ par semaine, est trop basse, compte tenu de la hausse du coût des études et du coût de la vie, ont proposé que les limites soient révisées périodiquement — les propositions vont d'une révision annuelle à une révision tous les trois ans — pour que les besoins financiers des étudiants soient satisfaits. Le Comité a également été invité à recommander une augmentation du maximum de l'aide à vie pour faciliter l'achèvement des études supérieures et de doctorat.

Des témoins ont exprimé des inquiétudes au sujet de la procédure d'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui ne tiendrait pas suffisamment compte de la situation financière des étudiants. L'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants propose : que les montants versés en fonction des besoins par les établissements d'enseignement postsecondaire ne soient pas pris en compte dans l'évaluation des besoins aux fins du Programme canadien de prêts aux étudiants; que l'exemption pour le travail rémunéré pendant les études passe de 50 \$ à 100 \$ par semaine pour que les étudiants puissent gagner un revenu supplémentaire sans compromettre le niveau de l'aide financière qui leur est accordée; que soit créé un programme de prêts parentaux non subventionnés. M. Ed Granger est en faveur de modifications du programme qui supprimeraient la pénalisation du travail à temps partiel, et il préconise également une révision des limites actuelles à l'égard de la possession ou de la location de véhicules par les étudiants.

Pour les emprunteurs qui ont du mal à rembourser leur prêt d'études, des témoins proposent des mesures diverses : remettre tous les prêts étudiants; rendre les programmes de remise de dette plus conviviaux et les mieux faire connaître aux étudiants; relever le seuil de revenu aux fins de l'admissibilité à l'exemption d'intérêts sur leur prêt et le montant maximal permis de réduction de la dette; supprimer la disposition de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* qui interdit aux étudiants de déclarer faillite dans les 10 ans suivant la fin de leurs études. Quant

aux étudiants qui décident d'emprunter auprès d'une institution financière, il est proposé que les intérêts soient déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.

M. Jeremy Amott a proposé la création d'une fiducie étudiante (FE) avec la collaboration du secteur de l'assurance-vie. Il s'agirait en somme d'un programme d'assurance-vie collective auquel tous les étudiants qui reçoivent des prêts fédéraux seraient tenus de s'inscrire; le gouvernement fédéral paierait les primes en fonction du pourcentage des étudiants dont les prêts sont jugés irrécouvrables et il serait le seul bénéficiaire de l'assurance. Grâce à ce programme, le gouvernement fédéral pourrait éliminer les pertes subies à cause de prêts irrécouvrables, offrir une forme d'allégement de la dette juste et rentable aux emprunteurs qui n'ont aucune chance de pouvoir rembourser leur prêt et, à long terme, produire des revenus. Comme ce programme nécessiterait un certain nombre de modifications aux processus actuels de gestion des dépenses et de fiscalité, M. Amott invite le gouvernement fédéral à faire une étude interministérielle approfondie de l'idée proposée.

Plusieurs témoins ont signalé que, à leur avis, la multitude des mécanismes d'aide financière aux étudiants semait la confusion. L'Association des collèges communautaires du Canada, entre autres, a proposé la création d'un programme de soutien des apprenants pour simplifier les mécanismes existants et répondre aux besoins de groupes particuliers, par exemple les peuples autochtones, les immigrants et les personnes peu alphabétisées. De plus, pour être en mesure de fournir des conseils financiers, certains estiment que le gouvernement fédéral et les parties intéressées devraient centraliser tous les renseignements concernant l'aide offerte aux étudiants par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux et les rendre accessibles aux étudiants, aux gouvernements, aux fournisseurs de services et aux établissements d'enseignement postsecondaire.

Citant l'importance des échanges d'étudiants avec l'étranger pour favoriser le développement personnel et renforcer la réputation des universités canadiennes à l'étranger, des témoins comme University of Alberta ont proposé des idées pour encourager les Canadiens à étudier à l'étranger et les étudiants étrangers à étudier au Canada.

Pour inciter les Canadiens à étudier à l'étranger, il est recommandé que le gouvernement fédéral crée un programme national d'échange d'étudiants diplômés en recherche, permette aux étudiants d'utiliser les Bourses d'études supérieures du Canada pour étudier à l'étranger et augmente l'aide financière consentie pour les études à l'étranger. L'Association canadienne pour les études supérieures a informé le Comité qu'on avait éliminé le financement des programmes universitaires gérés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ce qui comprend la participation du Canada au Programme Fulbright Canada—États-Unis et aux Bourses du Commonwealth. Elle invite donc le Comité à recommander le maintien du financement de ces programmes.

Pour inciter les étudiants étrangers à étudier au Canada, il est recommandé que le gouvernement fédéral appuie la promotion à l'étranger des programmes

d'étude des cycles supérieurs des universités canadiennes, se prévale des partenariats existants pour accorder une aide avant le départ et améliore l'efficacité de l'étude des demandes de visa des étudiants.

Le Comité a appris qu'en 2003, les universités américaines ont décerné 19 fois plus de maîtrises et 12 fois plus de doctorats que leurs homologues canadiennes, en dépit du fait que seulement neuf fois plus d'Américains font partie de la cohorte des 25 à 34 ans. De l'avis de l'Université McGill, la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie devrait comporter un plan d'action destiné à encourager plus d'étudiants — canadiens et étrangers — à entreprendre des études supérieures, et ce, dans le but de remédier à la pénurie de détenteurs d'un diplôme d'études supérieures au Canada. Afin de suivre les progrès réalisés à cet égard, l'Association canadienne pour les études supérieures encourage le gouvernement fédéral à continuer de financer l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat menée par Statistique Canada.

Les témoins ont invité le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et territoires à l'élaboration d'un plan pour accroître la participation aux études postsecondaires et le taux de réussite chez les Autochtones, un groupe de Canadiens actuellement sous-représenté dans les établissements d'enseignement postsecondaire. De nombreux témoins ont réclamé une aide financière accrue pour améliorer l'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire, dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Certains ont demandé qu'une aide financière non imposable soit accordée à tous les Autochtones qualifiés alors que d'autres ont recommandé que plus d'aide soit offerte dans le cadre des programmes existants. Des témoins, dont la Nation Nishnawbe Aski et l'Aboriginal Institutes' Consortium, ont invité le gouvernement fédéral à accroître le financement et à assouplir les conditions d'admissibilité du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire dont peuvent se prévaloir les Canadiens autochtones vivant dans une réserve. L'Alliance canadienne des associations étudiantes l'a en outre exhorté à offrir plus de bourses aux étudiants autochtones dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et par le truchement de la Fondation canadienne des bourses du millénaire.

En outre, l'Université d'Ottawa a fait état d'un programme spécial en médecine qu'elle a récemment mis sur pied pour les étudiants autochtones et a incité le gouvernement fédéral à continuer de travailler avec les universités et les collèges à l'élaboration de programmes qui répondent aux besoins des Autochtones et de leurs collectivités.

McMaster University a aussi souligné l'importance d'assurer l'accès des Canadiens handicapés à l'éducation postsecondaire. Elle a notamment invité le gouvernement fédéral à financer la création d'un bureau du logement qui appuierait la recherche sur les mesures de soutien pour les personnes

handicapées, fournirait des renseignements et des ressources aux étudiants handicapés et allouerait des fonds aux établissements postsecondaires pour les aider à répondre aux besoins de ces étudiants.

Les témoins ont surtout insisté sur l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire, mais le Comité a également été informé qu'il y aurait lieu d'investir dans l'infrastructure postsecondaire. D'après Brandon University, un sondage mené en 1999 auprès des universités et des collèges canadiens a révélé que la valeur de l'entretien différé accumulé s'élevait chez les répondants à 3,6 milliards de dollars. Tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2006, et sous réserve des fonds disponibles dans l'excédent fédéral de 2005-2006, il devrait y avoir création d'une Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire, soit un montant ponctuel d'un milliard de dollars pour appuyer les investissements essentiels et urgents dans l'infrastructure et l'équipement des universités et collèges canadiens ou encore dans les services institutionnels connexes. Tout en souscrivant à cet investissement, plusieurs témoins ont dit préconiser la mise en place d'un mécanisme de financement permanent susceptible de répondre aux besoins en infrastructure des établissements postsecondaires pour que puissent être aménagées les installations nécessaires à l'apprentissage, à l'enseignement et à la recherche.

Des témoins ont plaidé en faveur du financement de l'infrastructure de type précis d'établissements postsecondaires. L'Association des universités et collèges du Canada, le Council of CEOs of Saskatchewan's Regional Colleges, Polytechnics Canada, le Seneca College of Applied Arts and Technology et le Red River College of Applied Arts, Science and Technology, par exemple, prônent la création d'un fonds d'infrastructure consacré aux besoins particuliers de modernisation des installations et du matériel des collèges et instituts techniques, qui appuient la formation professionnelle au Canada. L'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario a dit souhaiter que le gouvernement fédéral verse directement des fonds aux établissements postsecondaires pour le développement de l'infrastructure.

Des témoins ont aussi recommandé le financement de types particuliers d'infrastructure. Par exemple, l'Université Laval a demandé que le gouvernement consacre 120 millions de dollars par année au développement de l'infrastructure sportive tandis que d'autres témoins, dont le Yukon College et Polytechnics Canada, ont mis l'accent sur l'investissement dans les technologies de l'information et des communications et l'infrastructure d'apprentissage en ligne pour améliorer l'accès dans les régions rurales et éloignées et faciliter l'accès aux apprenants adultes, notamment dans les secteurs de pénurie de la main-d'œuvre.

Le Comité a entendu parler des établissements autochtones d'enseignement supérieur, des établissements publics d'enseignement postsecondaire qui sont gérés par des nations ou des collectivités autochtones; qui peuvent ou non être affiliés à une université ou à un collège reconnu; et qui sont essentiellement au service des étudiants et de la population autochtone, peu importe l'affiliation à une

Première nation ou le statut juridique. L'Association nationale des instituts autochtones d'enseignement supérieur et l'Aboriginal Institutes Consortium nous ont dit que les établissements autochtones d'enseignement supérieur cherchent à obtenir : la reconnaissance officielle de leur rôle dans le système canadien d'éducation postsecondaire; la reconnaissance de leur droit de décerner des diplômes et des certificats; des subventions pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation; et l'accès aux fonds offerts à d'autres établissements postsecondaires, y compris pour les infrastructures; qui offrent des cours, des programmes, des certificats ou des diplômes transférables ou non à d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Comité a aussi été informé des préoccupations relatives aux chargés de cours à temps partiel et aux étudiants des cycles supérieurs qui travaillent comme assistants à l'enseignement, démonstrateurs et correcteurs dans les universités de la Nouvelle-Écosse. La section locale 3912 du Syndicat canadien de la fonction publique a signalé au Comité que le taux horaire versé aux étudiants diplômés se situe à environ 35 p. 100 sous la moyenne nationale et le salaire de départ à 25 p. 100 sous la moyenne nationale. Pour répondre à ces préoccupations, il a été recommandé que des fonds fédéraux soient réservés à l'amélioration des salaires et des avantages des étudiants de cycles supérieurs et à l'amélioration du revenu, des avantages et de la sécurité d'emploi des membres du corps professoral à temps partiel. On a demandé des fonds supplémentaires pour encourager les chargés de cours à temps partiel à accroître leur niveau d'instruction.

L'Université Laval, Polytechnics Canada et le Seneca College of Applied Arts and Technology ont fait observer que la reconnaissance des titres de compétence est un obstacle à la mobilité interprovinciale et interterritoriale et réclamé l'élaboration d'un cadre national et d'un système d'accréditation/reconnaissance des titres de compétence.

#### **4. Métiers spécialisés**

Les témoins ont abordé la question de la pénurie croissante de main-d'œuvre au Canada, surtout dans les industries de la construction et des ressources. Le Red River College of Applied Arts, Science and Technology et le Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique ont exhorté le gouvernement à appuyer et à améliorer l'accès aux programmes d'apprentissage offerts dans les collèges pour surmonter ce défi sur le plan de la main-d'œuvre. Le Northern Alberta Institute of Technology (NAIT) a fait part au Comité de sa vision des centres des technologies d'apprentissage qui augmenteraient la capacité de formation d'apprentis d'environ 34 p. 100, soit 29 000 apprentis. Il a demandé au gouvernement fédéral d'investir la somme de 22 millions de dollars, laquelle viendrait s'ajouter à un investissement de 44 millions de dollars de la province de l'Alberta et à d'autres investissements du NAIT, des entreprises et des syndicats.

Le Comité a reçu plusieurs suggestions d'élargissement du crédit d'impôt proposé pour la création d'emplois d'apprentis et du Programme de subvention

incitative aux apprentis annoncés dans le budget fédéral 2006. La Canada West Equipment Dealers Association propose notamment d'étendre l'admissibilité au crédit d'impôt proposé aux compagnons d'apprentissage. De plus, l'Association canadienne de la construction et l'Association canadienne de la technologie de l'information souhaiteraient que d'autres métiers des secteurs de la construction et des technologies de l'information et des communications soient admissibles au crédit d'impôt et à la subvention, respectivement.

Le Comité a également entendu parler d'un élément du programme d'assurance-emploi qui crée des difficultés financières pour les apprentis et qui pourrait dissuader les Canadiens d'acquiescer un métier. Les apprentis qui doivent arrêter de travailler pour suivre la partie théorique de leur formation se voient imposer un délai de carence de deux semaines avant de pouvoir recevoir des prestations d'assurance-emploi. L'Association canadienne de la construction a demandé que le gouvernement fédéral élimine le délai de carence de deux semaines pour les apprentis qui se trouvent dans cette situation ou autorise les apprentis inscrits à un programme d'apprentissage approuvé à reporter leur délai de carence à la dernière année de leur apprentissage, période où une plus grande stabilité financière pourrait leur permettre de subir une perte de revenu.

Le Red River College of Applied Arts, Science and Technology a fait état du pourcentage croissant des Autochtones au sein de la population du Manitoba et souligné l'importance d'une aide fédérale aux initiatives d'accès pour accroître la participation des Canadiens autochtones aux programmes d'apprentissage de même qu'à l'enseignement et à la formation appliqués.

## **5. Formation en cours d'emploi et amélioration des compétences**

Pour que les investissements dans le capital humain débouchent sur une augmentation de la productivité, les compétences de la main-d'œuvre doivent répondre aux besoins du marché du travail. Polytechnics Canada a plaidé en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale afin de voir comment le Canada peut le mieux soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et comment il pourrait améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

L'Alliance des conseils sectoriels a parlé au Comité du rôle des conseils sectoriels qui réunissent des représentants des entreprises, des syndicats, du secteur de l'éducation et d'autres groupes professionnels pour analyser et régler les questions relatives à la gestion des ressources humaines à l'échelle sectorielle, par exemple en élaborant des stratégies d'information sur les secteurs et les carrières, en facilitant la transition entre l'école et le monde du travail, en prévoyant les pénuries de compétences, en recrutant et en gardant des travailleurs, en élaborant des normes professionnelles et en faisant la promotion de l'apprentissage au travail. L'Association canadienne de l'industrie des plastiques a demandé le maintien du financement du Conseil canadien sectoriel des plastiques tandis que le Conseil des ressources humaines en biotechnologie a invité le gouvernement fédéral à

continuer à apporter son aide à tous les conseils sectoriels en faisant valoir le rôle qu'ils peuvent jouer lorsqu'il s'agit d'intégrer les Autochtones et les immigrants à la population active, de faciliter l'élaboration de normes nationales de compétence et professionnelles et d'appuyer la création d'un cadre national de certification.

D'autres groupes ont proposé des stratégies plus ciblées pour harmoniser les compétences des Canadiens avec les besoins en main-d'œuvre. Les Comptables en management accrédités du Canada, par exemple, ont dit préconiser une plus grande interaction entre le monde des affaires et le monde universitaire au moyen de l'établissement d'un programme de bourses qui assurerait une expérience de travail et des bourses aux étudiants et favoriserait les échanges entre l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Nova Scotia Government and General Employees Union ont proposé d'inscrire le droit à la formation dans le droit du travail fédéral, provincial et territorial, et d'autres témoins ont proposé toutes sortes de mesures visant à multiplier les occasions de formation au travail et de perfectionnement des compétences, depuis les stimulants fiscaux destinés aux particuliers et aux entreprises jusqu'à l'investissement fédéral direct.

Selon certains témoins, il faudrait offrir des stimulants fiscaux aux particuliers pour les inciter à investir dans leur propre formation et dans l'acquisition de compétences quoiqu'on ait fait observer que les incitatifs fiscaux font basculer la responsabilité de l'apprentissage sur l'employé. Par exemple, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires invite instamment le gouvernement fédéral à élargir certaines définitions dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, notamment celle d'« établissement d'enseignement agréé » et de « programme de formation admissible », de même que le critère ayant trait aux établissements d'enseignement agréés du ministère des Ressources humaines et du Développement social, pour permettre aux intéressés de demander un crédit d'impôt au titre des conférences et des cours en ligne à court terme offerts par des associations professionnelles.

D'autres témoins estiment que les employeurs devraient être tenus d'investir dans la formation et le perfectionnement des compétences de leurs propres employés. L'Université de Montréal souhaiterait la création d'incitatifs fiscaux pour les organisations qui permettent à leurs employés de suivre des cours universitaires ou de faire des stages de recherche, ainsi que d'une déduction d'impôt pour celles qui investissent dans des stages d'études pour les étudiants universitaires, afin d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre tout en encourageant le développement de réseaux locaux et de grappes industrielles. D'autres témoins se sont prononcés en faveur de la création d'un crédit d'impôt à la formation pour aider les employeurs à assumer le fardeau financier que représente le perfectionnement des compétences et des capacités de leurs employés. Étant donné l'excédent du programme d'assurance-emploi, des témoins comme le Conseil canadien des chefs d'entreprises, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada — divisions de l'Ontario et de la Colombie-Britannique voudraient que le crédit d'impôt proposé

pour la formation soit appliqué aux cotisations des employeurs à l'assurance-emploi.

Le Comité a entendu des témoignages selon lesquels même si de nombreuses grandes entreprises investissent déjà des sommes importantes dans la formation des employés, ce serait chose plus difficile financièrement pour les petites et moyennes entreprises. Par conséquent, la Chambre de commerce de Québec a proposé que les petites et moyennes entreprises de moins de 100 employés soient autorisées à déduire pour les dépenses de formation deux fois la valeur de leurs investissements ou aient droit à un crédit d'impôt remboursable égal à 50 p. 100 du coût de la formation.

Des témoins ont aussi plaidé en faveur d'investissements fédéraux dans des initiatives de formation et de perfectionnement des compétences. Plusieurs groupes, dont le Syndicat canadien de la fonction publique, le Consortium of Women's Organizations of Nova Scotia et Opera.ca ont appuyé le recours aux ententes de partenariat sur le marché du travail pour offrir des programmes aux personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. D'autres témoins ont appuyé le lancement d'un projet pilote dans le cadre duquel des congés d'études payés par le programme d'assurance-emploi seraient offerts aux travailleurs actifs. Le Congrès du travail du Canada a fait observer que le secteur des soins de santé, où se dessinent des pénuries de main-d'œuvre, profiterait tout particulièrement d'un projet pilote qui permettrait aux travailleurs actuels — y compris de nombreux récents immigrants — de perfectionner leurs compétences.

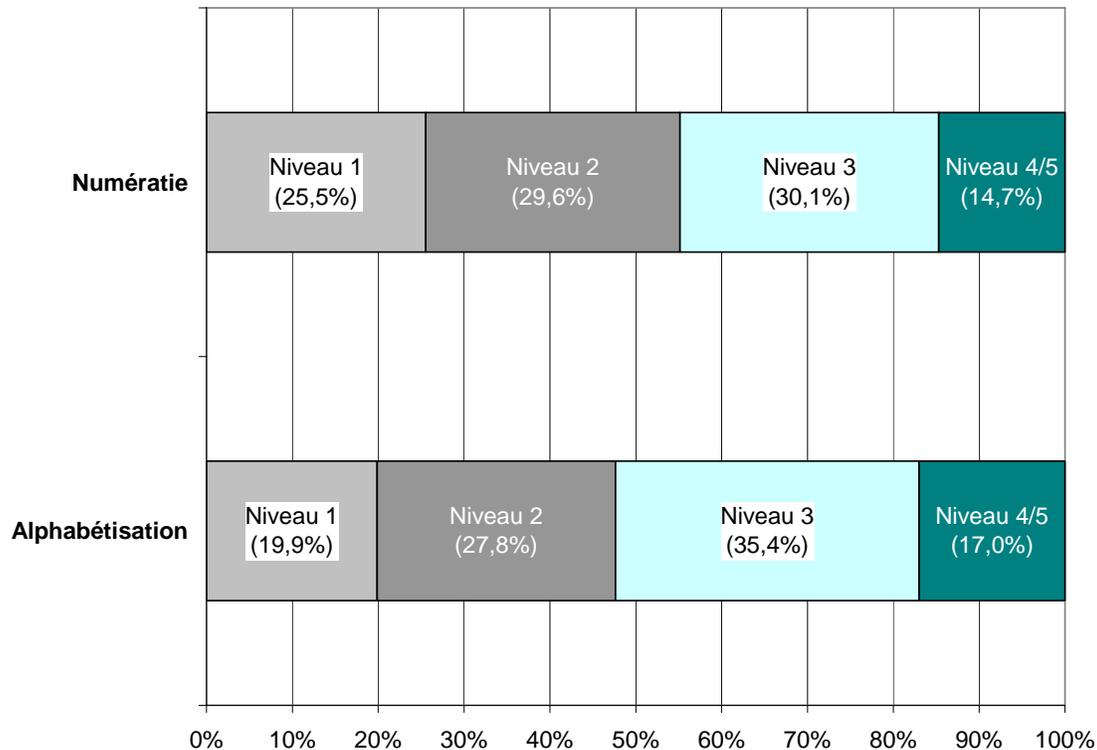
Le Comité a également entendu des témoignages concernant la formation des fonctionnaires fédéraux. L'Association canadienne de gestion des achats a dit appuyer les dispositions du Plan d'action sur la responsabilité fédérale selon lesquelles le gouvernement fédéral assurera l'accréditation et la formation des agents d'approvisionnement et elle a demandé que suffisamment de fonds soient consacrés à cet objectif. En outre, on a exhorté le gouvernement fédéral à approuver des normes professionnelles pour le fonctionnement quotidien du gouvernement et à consacrer des fonds au recrutement et à la formation des fonctionnaires pour satisfaire à ces normes. Response: A Thousand Voices a aussi recommandé l'établissement de normes régissant les qualités minimales des fonctionnaires des ministères appelés à interagir directement avec les Canadiens à faible revenu.

## **6. Alphabétisation**

Le Comité s'est laissé dire qu'il y a un lien direct entre l'analphabétisme et le chômage : les personnes qui ont du mal à lire courent deux fois plus de risques d'être chômeurs; le quart des personnes les moins alphabétisées sont sans emploi. Les Canadiens qui savent à peine lire sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu ou besoin d'aide sociale. Des témoins nous ont parlé d'une enquête menée en 2004, l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : Performance en littératie, capital humain et croissance dans quatorze pays de l'OCDE*, qui a

examiné les compétences en littératie entre 1960 et 1995 dans des pays de l'OCDE. Les résultats montrent qu'un pays qui atteint un niveau d'alphabétisme de 1 p. 100 supérieur à la moyenne internationale a une productivité de la main-d'œuvre de 2,5 p. 100 supérieure à celle des autres pays et un produit intérieur brut par habitant plus élevé de 1,5 p. 100, en moyenne. La figure 4 montre des résultats choisis pour le Canada de l'enquête internationale de 2003 sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.

**Figure 4 : Niveaux d'alphabétisation et de numératie des Canadiens ayant 16 ans ou plus, 2003**



**Note :** Les niveaux plus élevés correspondent à des résultats plus élevés aux examens. Le niveau 3, dans les pays développés, est généralement considéré comme un niveau de référence, car un résultat plus élevé que le niveau 2 est associé à plus de possibilités d'emploi et à une plus grande participation à la vie communautaire.

**Source :** Statistique Canada, « L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes », *Le Quotidien*, 9 novembre 2005. Les données proviennent de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003; graphique préparé par la Bibliothèque du Parlement.

Des témoins ont aussi expliqué le lien qui existe entre l'alphabétisation et la santé. Les Canadiens qui ont de la difficulté à lire sont notamment plus susceptibles d'être en mauvaise santé; de souffrir de maladies chroniques; de mal savoir comment gérer leur maladie et de mal connaître les comportements sains, ainsi que d'être hospitalisés ou d'utiliser les services d'urgence.

Le Council of CEOs of Saskatchewan's Regional Colleges et la Yukon Literacy Coalition font partie des témoins qui ont présenté les résultats de la plus récente Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, qui a révélé que 40 p. 100 des Canadiens ne possèdent pas les compétences en littératie requises

pour acquérir de nouvelles compétences professionnelles ou contribuer pleinement à leur milieu de travail et que 20 p. 100 des Canadiens n'ont pas les compétences qu'il faut pour suivre les indications données sur leurs prescriptions ou prendre activement part à la vie en société.

Plusieurs témoins ont demandé que le gouvernement fédéral prenne la tête de la lutte pour l'alphabétisation au moyen d'investissements et d'un plan national d'action bien ciblé. On a également proposé que tous les programmes, politiques et lois soient élaborés et mis en œuvre dans l'optique de l'alphabétisation.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association canadienne de santé publique ont prié le gouvernement fédéral de continuer à investir dans le Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes. D'autres témoins ont demandé une augmentation des fonds fédéraux pour le Secrétariat national à l'alphabétisation, ABC CANADA fondation pour l'alphabétisation recommandant que le budget du Secrétariat qui est actuellement de 35 millions de dollars soit doublé. On a aussi proposé d'investir plus de fonds dans des initiatives interministérielles. Le Conseil de planification sociale de Winnipeg et la Yukon Literacy Coalition ont de plus recommandé que la somme de 17,7 millions de dollars mise de côté par le gouvernement fédéral le 25 septembre 2006 soit réallouée aux programmes d'alphabétisation les plus efficaces.

Le Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique a fait valoir la position unique des collèges — pour ce qui est tant de leur mandat que de leur présence physique dans les collectivités — comme établissements qui pourraient jouer un rôle de premier plan dans l'alphabétisation des Canadiens.

Le Comité a aussi entendu parler d'autres types de littératie. L'Alliance des conseils sectoriels, par exemple, a réclamé un programme de « compétences essentielles » qui ferait en sorte que tous les adultes canadiens possèdent neuf compétences essentielles : lecture des textes, utilisation des documents, calcul, rédaction, communication verbale, travail d'équipe, informatique, formation continue et capacité de raisonnement. On lui a en outre parlé de la littératie financière et du rapport entre les connaissances en matière d'économie et de finances et la capacité d'atteindre le bien-être économique. Croyant que le système d'éducation actuel ne fournit pas aux Canadiens les compétences en littératie financière dont ils ont besoin, la Fondation canadienne d'éducation économique préconise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour améliorer leurs capacités financières et économiques.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

L'éducation permanente — qui débute à la naissance et se poursuit jusqu'à la retraite — est, de l'avis du Comité un facteur clé de la croissance de la productivité, de la compétitivité et d'une qualité de vie élevée. Il croit que les enfants

et les jeunes de tous âges, depuis la naissance jusqu'à 18 ans, doivent recevoir un soutien qui soit adapté à leur situation et à celle de leurs parents. En outre, selon nous, il faut encourager les adultes à entreprendre l'éducation permanente qui sera gage d'une productivité continue pour leur employeur et d'une meilleure qualité de vie et de meilleurs choix pour eux.

Soucieux de la croissance de la productivité qui s'impose pour assurer l'avenir du Canada et soucieux aussi de la compétitivité que nous recherchons, le Comité estime que la participation des parents aux entreprises productives de la société — que ce soit sur le marché du travail rémunéré, dans le bénévolat ou ailleurs — n'est que meilleure lorsqu'ils savent que leurs enfants reçoivent les services de garde de qualité qui répondent à leurs besoins. Ces services aident également à faire en sorte que les enfants d'aujourd'hui deviennent demain des travailleurs très productifs. Compte tenu du coût de services de garde de qualité et des choix qui devraient être offerts aux parents, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 6**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour augmenter la Prestation fiscale canadienne pour enfants, dont la valeur devrait être relevée tous les ans par la suite en fonction des variations du coût de la vie mesurées par l'indice des prix à la consommation.**

**De plus, le gouvernement devrait, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, financer un système national réglementé de garde d'enfants accessible, abordable et de haute qualité, dans le respect des programmes provinciaux et territoriaux de garde d'enfants déjà établis, celui de la province de Québec faisant figure de tête de proue.**

Le Comité reconnaît la nécessité d'investir dans l'éducation et les compétences requises pour participer pleinement à la vie de la société, d'améliorer le perfectionnement des compétences en milieu de travail et d'accroître l'accès aux études postsecondaires et leur abordabilité. Il est convaincu qu'une main-d'œuvre très alphabétisée, compétente et instruite est essentielle si on veut accélérer la croissance de la productivité et accroître la compétitivité, d'autant plus que l'avenir nous réserve d'autres changements technologiques. Il croit néanmoins que d'autres mesures s'imposent.

Même si le Comité pense qu'une gamme de mesures s'imposent pour soutenir l'éducation et la formation, il n'est pas convaincu que les mesures et les programmes actuels — dont un système complexe de subventions, de bourses, de prêts, de bons d'études, de transferts et d'incitatifs fiscaux, pour ne nommer que ceux-là — sont nécessairement bien intégrés. De plus, il doute que, malgré les

crédits débloqués dans ces domaines, l'on obtienne les résultats souhaités, notamment sur le plan de l'accès et de l'abordabilité. Le problème peut être particulièrement grave pour les Autochtones, les gagne-petit et les personnes handicapées. Parmi les mesures utiles à cet égard, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et la Subvention canadienne pour l'accès aux études méritent une mention spéciale pour leur apport. C'est dans cette optique, et compte tenu des propos du ministre des Finances, lorsqu'il a comparu devant nous le 23 novembre 2006, sur la modernisation du système d'aide financière aux étudiants et l'accroissement du financement de bourses d'études supérieures, que le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 7**

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires et d'autres intervenants comme les établissements d'enseignement, les associations étudiantes, les employeurs et les groupes qui représentent les salariés, étudie la gamme complète des mesures fédérales appuyant les étudiants, les établissements d'enseignement et leur infrastructure matérielle, les salariés et les employeurs dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de la formation pour veiller à ce que celles-ci soient coordonnées de manière à en optimiser les effets.**

**En outre, à titre prioritaire et compte tenu de l'examen des mesures fédérales appuyant l'éducation postsecondaire et la formation, le gouvernement devrait, pour éliminer les obstacles financiers qui compromettent l'accès aux études postsecondaires, offrir une aide financière directe aux étudiants de niveau postsecondaire par la voie de prêts et de bourses fondés sur les besoins. Ces prêts et bourses devraient être offerts aux étudiants inscrits dans une université, un collège ou un programme de formation agréé. La province de Québec devrait être autorisée à ne pas participer à ce système de prêts et bourses et être totalement dédommée si elle choisit de se prévaloir de cette possibilité. Ce système devrait être établi et doté des fonds nécessaires au plus tard le 31 août 2007.**

**Enfin, le gouvernement devrait prolonger le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et élargir la Subvention canadienne pour l'accès aux études de manière à couvrir les droits d'inscription durant la totalité du premier cycle. La province de Québec devrait être autorisée à ne pas participer à ce mécanisme et être**

**totallement dédommagée si elle choisit de se prévaloir de cette possibilité.**

Enfin, le Comité estime qu'une transparence et une responsabilisation plus poussées s'imposent dans la manière dont sont dépensés les fonds destinés à l'éducation postsecondaire. Il estime qu'un transfert distinct pour l'éducation est nécessaire et que des lignes directrices, des principes et des énoncés des responsabilités et des exigences de reddition de comptes pour le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires aideraient à atteindre les objectifs visés. Dans cette optique, et compte tenu des propos qu'a tenus le ministre des Finances, quand il a comparu devant nous le 23 novembre 2006, au sujet de l'opportunité d'un financement stable et prévisible de l'éducation et de la formation postsecondaires, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 8**

**Que le gouvernement fédéral, une fois qu'une stratégie de financement des études et de la formation postsecondaires aura été arrêtée par les autorités fédérales, provinciales et territoriales, scinde en deux le Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour instituer un transfert au titre de l'éducation postsecondaire et un transfert au titre de l'aide sociale.**

**Une fois créé le transfert canadien au titre de l'éducation postsecondaire, le gouvernement devrait instituer des lignes directrices, des principes et des énoncés des responsabilités et des exigences de reddition de comptes en matière d'éducation postsecondaire.**

### ***ENCOURAGEMENTS À TRAVAILLER***

Il est possible d'améliorer la position concurrentielle du Canada et d'atténuer en même temps les effets du vieillissement de la population en encourageant les gens à travailler ou, du moins, en éliminant les facteurs de désincitation au travail. Il faudrait donner des encouragements pour créer un environnement propice à l'activité sur le marché du travail pour tous les groupes de la société — y compris les femmes, les Canadiens à faible revenu, les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, les Autochtones, les immigrants et les personnes handicapées —, en insistant particulièrement sur les membres actuels de la population active, les travailleurs âgés désireux d'avoir un emploi rémunéré et les personnes qui ne font pas actuellement partie de la population active, mais qui souhaitent faire un travail salarié.

Lorsqu'on envisage les encouragements à travailler, il importe aussi de tenir compte des mesures nécessaires pour faciliter l'établissement et l'intégration des

immigrants dans le but de répondre aux considérations morales et aux priorités démographiques; de la nature et de l'étendue du soutien sur lequel peuvent compter les personnes handicapées désireuses de faire du travail salarié; et de la mesure dans laquelle la conception des systèmes d'aide sociale se répercute sur le désir de faire partie de la population active. Enfin, à part l'accès à la santé et à l'éducation, dont nous avons parlé plus haut, l'accès à un logement adéquat et abordable compte parmi les facteurs qui influent sur la qualité de vie, de même que sur la nature et la qualité de la participation à la population active.

## ***A. CE QU'ON NOUS A DIT***

### **1. L'imposition du revenu des particuliers**

Plusieurs témoins ont dit préférer des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers à d'autres mesures possibles du gouvernement fédéral. Par exemple, l'Association canadienne de l'imprimerie, l'Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers et l'Association canadienne de détaillants de matériaux de construction se sont prononcées en faveur d'un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers plutôt que de l'augmentation des dépenses de programme au gouvernement fédéral. La St. John's Board of Trade a dit préférer à l'avenir un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés à une baisse de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH). Quant au Conseil canadien du commerce de détail, il appuie l'engagement du gouvernement fédéral à réduire davantage le taux de la TPS/TVH, même s'il croit qu'un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers est plus avantageux pour les Canadiens.

Certains témoins, comme la Fédération canadienne des contribuables, la Winnipeg Chamber of Commerce, l'Association des comptables généraux accrédités du Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont préconisé des baisses générales de l'impôt sur le revenu des particuliers sous forme de réductions des taux d'imposition, d'un élargissement des fourchettes de l'impôt sur le revenu ou d'une hausse du crédit d'impôt personnel de base.

D'autres témoins ont proposé des changements de l'impôt sur le revenu des particuliers ciblant des groupes précis. Ainsi, la Tenant's Rights Action Coalition et la First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition ont recommandé que le régime d'imposition du revenu des particuliers devienne plus progressif, tandis que KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, a préconisé la création d'un groupe d'experts pour une fiscalité juste et équitable.

Un certain nombre de témoins, y compris l'Alliance to End Homelessness, le Fraser Valley KAIROS Group, le Conseil canadien du commerce de détail et la Chambre de commerce du Manitoba, ont exhorté le Comité à recommander des allègements fiscaux pour les Canadiens à faible et, dans certains cas, à moyen revenu sous forme de taux d'imposition réduits ou d'une augmentation du crédit

d'impôt personnel de base. Tout en appuyant une hausse de l'exemption personnelle de base, REAL Women of Canada a proposé que l'exemption pour le conjoint ait la même valeur que l'exemption personnelle de base.

Aucun consensus ne se dégage des témoignages en ce qui concerne la réduction des impôts des Canadiens à revenu élevé. Certains ont recommandé un relèvement du seuil du taux d'imposition marginal le plus élevé, tandis que d'autres étaient en faveur d'une baisse de ce seuil.

À cause de la nature de leur travail, les chauffeurs de camion ont des frais de repas qui, contrairement à beaucoup d'autres employés, constituent des dépenses professionnelles nécessaires. Contestant l'équité d'une restriction touchant ce qu'on pourrait considérer comme une dépense d'affaires légitime, l'Alliance canadienne du camionnage a demandé le rétablissement à 80 p. 100 du taux de déduction des frais de repas, qui avait été ramené de 80 p. 100 à 50 p. 100 dans les années 1990.

Comme le régime canadien d'imposition du revenu des particuliers se fonde sur le revenu individuel, les familles dont le revenu est réparti inégalement entre deux personnes tendent, dans l'ensemble, à payer plus d'impôt que les familles dont le revenu est réparti également entre deux personnes. Mothers on the Rampage et REAL Women of Canada ont demandé de remédier au traitement fiscal à leur avis injuste des familles à un et à deux revenus. Les deux organisations ont préconisé de modifier le régime fiscal pour permettre aux familles à un seul revenu de répartir ce revenu aux fins de l'impôt ou de produire des déclarations de revenus conjointes ou familiales.

Le Comité a appris que le ministère des Finances a estimé à environ 4 milliards de dollars les pertes de recettes fédérales qui découleraient de la répartition des revenus pour tous les groupes d'âge. Beaucoup de témoins ont cependant préconisé une approche ciblant particulièrement les aînés. Certains ont soutenu que le régime fiscal actuel pénalise les couples âgés dont l'un des membres est resté à la maison dans le passé pour s'occuper des enfants ou d'autres personnes ainsi que les couples qui sont restés mariés, puisque ceux qui divorcent peuvent partager une pension. Les témoins ont en outre mentionné le précédent établi en permettant le partage des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Par conséquent, les témoins — y compris Air Canada Pionniers, le Regroupement des Canadiens pour le partage des pensions, l'Association canadienne des plus de 50 ans, la Légion royale canadienne, la General Motors Salaried Retirees Association, l'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités, SenTax et l'Association nationale des retraités fédéraux — ont encouragé le gouvernement fédéral à donner aux aînés de 65 ans et plus la possibilité de partager tout le revenu tiré de fonds de retraite enregistrés.

## **2. Le taux de participation et l'activité sur le marché du travail**

Des témoins ont indiqué au Comité que, pour remédier aux problèmes que poseront très bientôt le vieillissement de la population et les pénuries de compétences, il faut encourager tous les Canadiens à participer au marché du travail. En plus de fournir des suggestions visant des segments particuliers de la population canadienne — les femmes, les personnes en âge de prendre leur retraite, les personnes handicapées, les Autochtones et les nouveaux immigrants —, ils ont proposé des moyens plus généraux d'accroître la participation et la productivité de la population active.

D'après des témoins, les employeurs seront tenus de répondre aux besoins et aux exigences de leurs employés et d'adopter des solutions novatrices en milieu de travail pour attirer et conserver le personnel nécessaire. La Manitoba Child Care Association encourage donc le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces et les territoires pour inciter les employeurs à adopter des pratiques favorables aux familles, portant notamment sur le congé parental, la garde d'enfants à temps plein et partiel en établissement et à domicile, l'éducation préscolaire à temps partiel et les programmes de ressources familiales.

Pour encourager les Canadiens en âge de prendre leur retraite à rester dans la population active, plusieurs témoins ont exhorté le Comité à recommander l'élimination de la retraite obligatoire à 65 ans, tandis que des groupes tels que l'Association des comptables généraux accrédités du Canada et l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires préconisaient de supprimer en même temps les encouragements à la retraite anticipée prévus dans les régimes de pension publics.

## **3. L'assurance-emploi**

Plusieurs témoins ont dit au Comité que le programme d'assurance-emploi devrait retrouver son but initial de mesure de soutien en cas de chômage imprévu et ont préconisé l'établissement d'un fonds d'assurance indépendant des autres comptes du gouvernement fédéral. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a proposé en outre au gouvernement d'examiner la rentabilité des programmes actuels d'assurance-emploi et d'interdire l'expansion des prestations spéciales sans des consultations et un consensus suffisants.

Plusieurs témoins se sont inquiétés de la proportion croissante de la population active canadienne qui n'est pas admissible aux prestations d'assurance-emploi et aux moyens connexes de soutien de l'emploi et de formation, notamment les travailleurs autonomes, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs occasionnels et contractuels, les immigrants récents et les femmes occupant des emplois précaires. D'après la Confédération des syndicats nationaux, par exemple, seuls 32 p. 100 des travailleuses et 38 p. 100 des travailleurs sont actuellement admissibles à l'assurance-emploi. Un certain nombre de témoins, dont Citizens for Public Justice, Abolissons la pauvreté, la Sustained Poverty Reduction Initiative, la

Nova Scotia Association of Social Workers, le Conseil national du bien-être social et l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario, ont préconisé d'augmenter l'accessibilité et la couverture du programme d'assurance-emploi pour mieux refléter la réalité actuelle du marché du travail.

Des témoins ont également recommandé de réduire les seuils d'admissibilité, d'augmenter les taux de remplacement du revenu et de prolonger les périodes de versement des prestations. Ainsi, le Congrès du travail du Canada et le Syndicat canadien de la fonction publique ont proposé que l'admissibilité aux prestations commence à partir de 360 heures de travail, sans égard au taux de chômage régional ou au type de prestations. D'autres ont recommandé de porter les prestations hebdomadaires à au moins 66,67 p. 100 des gains assurés des 12 meilleures semaines de travail et de faire passer de 45 à 50 semaines la période maximale de versement des prestations.

La Canadian Actors' Equity Association et la Conférence canadienne des arts ont exhorté le Comité à remédier au traitement à leur avis injuste des travailleurs autonomes, en particulier des artistes, dans le cadre du programme d'assurance-emploi, puisque les travailleurs autonomes, considérés comme entrepreneurs indépendants, sont tenus de verser les parts de l'employeur et de l'employé à l'assurance-emploi sans avoir accès à tous les avantages du programme. On a proposé que le gouvernement fédéral cherche des moyens d'offrir le congé de maternité et le congé parental aux parents qui ne sont actuellement pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi. L'Association dentaire canadienne a proposé à cet égard de permettre aux particuliers de retirer des fonds de leur REER sans subir de pénalité, mais en prévoyant des dispositions de restitution.

Le Comité a également reçu de certains employeurs des recommandations relatives à l'assurance-emploi. Quelques témoins ont proposé de réduire le taux de cotisation des employeurs, de façon qu'employeurs et employés versent des cotisations égales, ce qui augmenterait la rémunération des employés, diminuerait les frais salariaux des employeurs et inciterait donc ceux-ci à engager plus de personnel. Des témoins ont en outre proposé de mettre en œuvre un système permettant de rembourser les cotisations excédentaires des employeurs.

Voici quelques autres propositions de changement du programme d'assurance-emploi en faveur des employeurs : l'introduction progressive d'un système de tarification par incidence pour les employeurs, le rétablissement du Programme d'AE pour l'embauche de nouveaux travailleurs qui exempte les employeurs du paiement des cotisations d'assurance-emploi à l'égard des nouveaux salariés pendant au plus un an en considération des coûts que représente l'embauche et la formation d'un nouvel employé et l'adoption d'une exemption annuelle de base de 3 000 \$ pour laquelle aucune prime ne serait versée par l'employeur ou l'employé, ce qui, nous a-t-on dit, rendrait les primes plus progressives et réduirait le fardeau des industries à forte densité de main-d'œuvre.

Vancouver Board of Trade a exhorté le gouvernement fédéral à éliminer progressivement la composante saisonnière du programme d'assurance-emploi, estimant qu'elle encourage les Canadiens à rester dans des secteurs à chômage élevé et décourage l'acquisition de nouvelles compétences.

#### **4. Le salaire minimum fédéral et la législation du travail**

Même si le gouvernement fédéral a aligné le salaire minimum des employés sous réglementation fédérale sur les taux provinciaux et territoriaux du salaire minimum général des adultes pour chaque administration en 1996, des groupes tels que Citizens for Public Justice, Abolissons la pauvreté et le Conseil national du bien-être social privilégient le rétablissement d'un salaire minimum fédéral pour les quelque 10 p. 100 de travailleurs canadiens sous réglementation fédérale. Certains groupes ont réclamé un taux de 10 \$ l'heure indexé sur l'inflation. D'autres témoins, dont la Campagne contre la pauvreté des enfants et Face of Poverty Consultation, ont souligné l'importance d'un salaire qui permette aux Canadiens de vivre décemment.

La société Aliments Maple Leaf Inc. a dit au Comité que la fragmentation de la législation canadienne du travail complique les affaires et occasionne des problèmes de recrutement et de maintien en fonction.

#### **5. La mobilité de la main-d'œuvre**

Le Comité a appris que la réduction des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre est essentielle au règlement des problèmes que connaît le marché du travail au Canada. Les témoins ont proposé à cette fin de créer un organisme national chargé de faciliter le mouvement interprovincial, interterritorial et international de la main-d'œuvre.

Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Division de l'Ontario, ont exhorté le gouvernement fédéral à conclure un accord multilatéral de commerce interprovincial sur la mobilité de la main-d'œuvre qui, selon l'organisation, serait avantageux non seulement pour le secteur de la fabrication et de l'exportation, mais pour l'ensemble de l'économie canadienne. L'Association canadienne des producteurs pétroliers a encouragé le gouvernement fédéral à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour renforcer et réaliser les engagements relatifs à la mobilité de la main-d'œuvre pris dans l'Accord sur le commerce intérieur. Les progrès bilatéraux réalisés à cet égard, notamment dans

l'accord Colombie-Britannique–Alberta sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre et l'accord Ontario–Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre, ont en outre été signalés et appuyés.

Le Comité a entendu des témoignages concernant la valeur d'une aide sociale cohérente et intégrée et de soutiens connexes partout dans le pays. Pour faciliter la migration entre les provinces et les territoires pour des raisons de travail ou de santé, l'organisation Response: A Thousand Voices propose de créer une base de données contenant des renseignements pertinents sur les usagers des services, qui pourrait constituer une ressource pour les agents de traitement des cas au sujet d'appels et de décisions antérieurs.

L'Association canadienne de la construction a signalé au Comité que le Programme fédéral de mobilité de la main-d'œuvre du milieu des années 1970 offrait aux travailleurs des subventions pour compenser les frais de déplacement et de logement engagés pour chercher du travail ailleurs dans le pays. D'autres témoins ont proposé d'accorder des encouragements fiscaux aux travailleurs qui cherchent un emploi et aux employeurs qui cherchent des travailleurs dans d'autres régions du pays, selon le cas, mais ont noté le délai lié à un avantage fiscal par opposition à une subvention directe.

Pour favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, l'Association canadienne de l'immeuble a proposé que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux Canadiens de déduire, à titre de dépense de déménagement, les honoraires directement versés à un courtier pour l'achat d'une maison. De plus, le Provincial Building and Construction Trades Council of Ontario, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, section locale-353, et l'International Brotherhood of Electrical Workers Construction Council of Ontario ont encouragé le gouvernement fédéral à permettre aux travailleurs de déduire les frais raisonnables de déplacement, de logement et de repas engagés pour se rendre à des lieux de travail temporaires.

Pour encourager les travailleurs à s'établir dans le nord, où le coût de la vie est ordinairement élevé, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik ont recommandé de majorer la déduction pour les habitants de régions éloignées, afin de tenir compte de la hausse du coût de la vie depuis 1990, et d'en faire un crédit d'impôt remboursable.

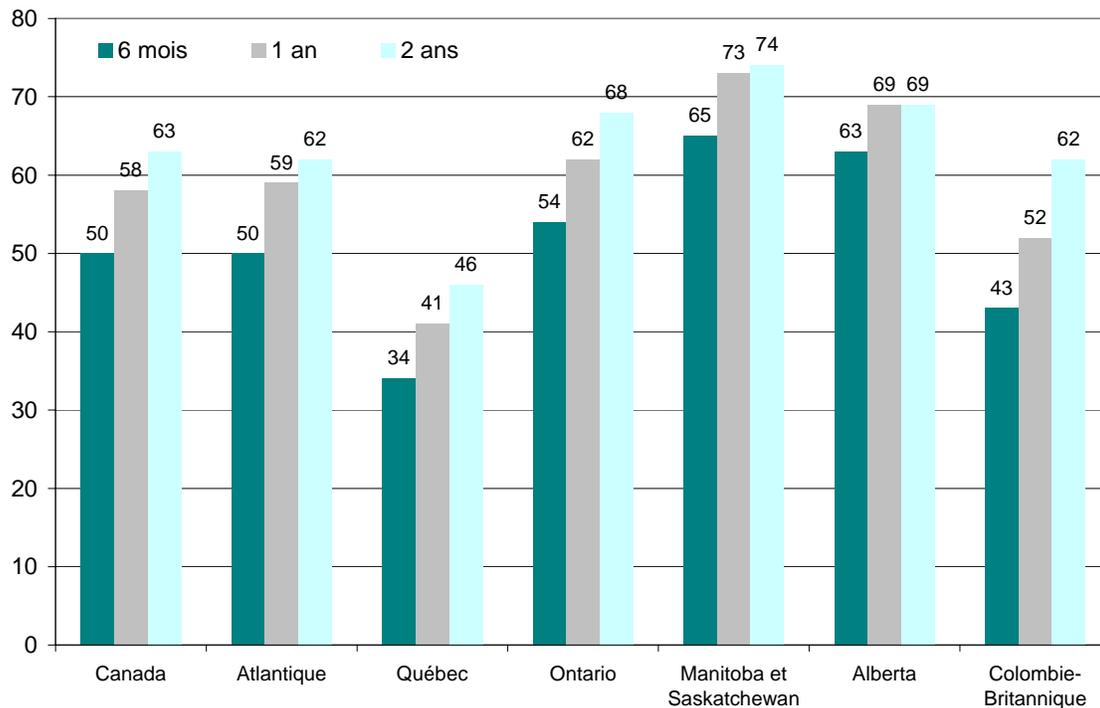
Le Comité a également appris l'existence d'obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre dans des professions et des métiers précis. Par exemple, des procédures bureaucratiques et certains frais découragent les géoscientifiques canadiens d'adhérer aux associations professionnelles. Pour préserver les normes et protéger l'intérêt public, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs a préconisé la coopération de tous les ordres de gouvernement pour harmoniser la législation, de façon à permettre l'établissement d'un système pancanadien reconnu à l'échelle internationale pour l'enregistrement des géoscientifiques, qui serait administré par les provinces et les territoires.

En ce qui concerne les métiers spécialisés, Ontario Chamber of Commerce a exhorté le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des procédures nationales uniformes de formation et d'agrément pouvant faciliter la certification nationale des apprentis dans le cadre du programme du Sceau rouge interprovincial.

## 6. L'établissement et l'intégration des immigrants

Des témoins ont dit au Comité que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l'établissement et l'intégration des immigrants. Comme le montre la figure 5, il arrive souvent que les immigrants ne trouvent pas immédiatement un emploi à leur arrivée au Canada. Les témoins ont avancé différentes idées destinées à faciliter l'entrée des immigrants dans la population active et, d'une façon plus générale, leur intégration dans la société canadienne.

**Figure 5 : Pourcentage d'immigrants, ayant entre 25 et 44 ans, occupant un emploi après 6 mois, 1 an et 2 ans de résidence au Canada, par province ou région, 2003**



**Source :** Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : perspective régionale des expériences sur le marché du travail, janvier 2006, tableau 1, p. 37; graphique préparé par la Bibliothèque du Parlement.

Pour que les nouveaux immigrants aient l'occasion et les moyens de devenir des membres productifs de la société canadienne, il faudrait, d'après certains témoins, que le gouvernement fédéral augmente le financement des services d'établissement et d'intégration des immigrants. L'Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies of BC a proposé que toutes les provinces reçoivent, pour l'établissement des immigrants, des fonds comparables à ce que l'Ontario et le Québec recevront en 2007-2008 et qu'un processus soit établi pour assurer la

prestation de services équitables d'établissement partout au Canada. De plus, la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de fournir des ressources pour aider les collectivités à attirer et à garder les néo-Canadiens et, d'une façon générale, de faire participer les municipalités aux discussions relatives à la politique et aux programmes d'immigration. De plus, le gouvernement fédéral a été invité à se conformer, dans tous ses contacts liés à l'immigration avec des organismes sans but lucratif, au Code de bonnes pratiques de financement ainsi qu'au Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques de l'Initiative du secteur bénévole.

Plusieurs témoins, dont l'Association des comptables généraux accrédités du Canada, ont parlé au Comité de la nécessité pour le gouvernement fédéral de désigner les professions ou les secteurs qui se caractérisent par une forte demande de main-d'œuvre ou des pénuries de compétences afin d'y attirer les immigrants qualifiés.

Afin de faciliter l'entrée au Canada de travailleurs qualifiés, l'Association canadienne de l'électricité a proposé que le système de points de l'immigration soit aligné sur les renseignements disponibles concernant le marché du travail canadien et que les restrictions imposées sur la délivrance de visas soient réduites dans le cas de certains pays. Plusieurs témoins souhaitaient que le processus d'admission au Canada de travailleurs étrangers temporaires soit accéléré, surtout dans le cas des travailleurs destinés aux secteurs qui connaissent actuellement des pénuries de main-d'œuvre. Le Conseil des Viandes du Canada a proposé des modifications précises du Programme des travailleurs étrangers temporaires, dont un processus de demande plus simple et plus efficace, un système d'approbation que les syndicats et les concurrents ne peuvent pas bloquer et des procédures claires permettant aux travailleurs étrangers de devenir des résidents permanents.

Certains témoins ont en outre avancé des idées pour améliorer la prestation de services aux immigrants. L'Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants a préconisé l'adoption de normes nationales pour les services d'établissement et d'intégration, qui se fonderaient sur des recherches concernant notamment la durée optimale des services et les besoins des différents types d'immigrants. Voici quelques autres recommandations formulées : création d'un organisme central chargé de coordonner l'ensemble des politiques et des services fédéraux, provinciaux et territoriaux; adoption d'une approche de gestion des cas assurant la prestation de services aux néo-Canadiens par l'entremise d'un guichet unique qui dépendrait de leur profession; aide préalable aux immigrants avant leur arrivée au Canada.

D'autres témoins ont recommandé de donner à certaines organisations un plus grand rôle dans le processus d'établissement et d'intégration des immigrants. Par exemple, le Conseil des ressources humaines en biotechnologie et l'Association des hôtels du Canada ont demandé au gouvernement fédéral d'appuyer les conseils sectoriels afin de faciliter l'intégration des travailleurs étrangers et des immigrants dans la population active, tandis que le Red River

College of Applied Arts, Science and Technology et le Seneca College of Applied Arts and Technology ont exhorté le gouvernement fédéral à soutenir les initiatives prises par les collèges en faveur des néo-Canadiens.

Des témoins tels que la Chambre de commerce de l'Ontario et l'Alliance des conseils sectoriels ont demandé au gouvernement fédéral de maintenir et, dans certains cas, d'augmenter le financement accordé en vue de la certification et de l'accréditation des gens de métier et des professionnels formés à l'étranger. Toutefois, le Seneca College of Applied Arts and Technology a exhorté le Comité à recommander que le financement de la reconnaissance des titres de compétence étrangers cible, à titre prioritaire, les professions non réglementées. Des témoins tels que le Conseil canadien des ingénieurs et l'Association canadienne de l'imprimerie ont appuyé la création d'un organisme canadien chargé d'évaluer et de reconnaître les titres de compétence étrangers, comme l'annonçait le budget fédéral 2006. Lors de l'établissement d'un tel organisme, a-t-on dit au Comité, le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de respecter le champ de compétence des organismes d'attributions de permis et de réduire au minimum les chevauchements entre les processus existants.

Selon les témoins, il faut certes assurer l'intégration des immigrants adultes spécialisés, mais il importe également de fournir des services de soutien aux autres membres de la famille, notamment les enfants et les jeunes, pour faciliter leur intégration dans la société canadienne. Pour l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, les écoles sont un point de contact essentiel pour les enfants et les jeunes immigrants. Elle a donc recommandé une série de mesures destinées à les aider, et notamment l'expansion du programme fédéral Settlement Workers in School; la formation de partenariats entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les collectivités pour fournir des services essentiels tels que la préparation à l'école; l'adoption de mesures pour aider les jeunes immigrants à s'adapter aux études postsecondaires; une aide ciblée aux étudiants réfugiés; une aide linguistique comprenant des ressources de traduction et d'interprétation. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants a signalé beaucoup des mêmes besoins et a proposé d'inclure dans les accords fédéraux/provinciaux-territoriaux concernant les immigrants et les réfugiés la prestation de services destinés particulièrement aux enfants et aux jeunes des familles d'immigrants.

## **7. L'aide aux personnes handicapées en milieu de travail**

Des témoins ont pressé le gouvernement fédéral à mettre sur pied des programmes appropriés qui encouragent la participation des personnes handicapées au marché du travail ou fournissent des aides ou une sécurité de revenu adéquate, selon les capacités des personnes en cause.

Pour favoriser la participation à la population active des Canadiens victimes de traumatismes crâniens, la Brain Injury Association of Nova Scotia a proposé au gouvernement fédéral de se servir comme modèle de la loi australienne intitulée

*Acquired Brain Injury Act*, de trouver des mentors pour les personnes ayant subi des traumatismes crâniens qui reviennent au travail et de fournir des renseignements et de l'aide à leurs employeurs.

Le Comité a appris que le prix relativement élevé des fauteuils roulants peut influencer les décisions des personnes handicapées concernant les études et la participation à la population active et créer des obstacles à leur contribution à la société canadienne. Dystrophie musculaire Canada a recommandé d'établir, à l'échelle nationale, un service téléphonique et un site Web assurant un accès de type guichet unique aux renseignements relatifs aux programmes provinciaux et territoriaux de fourniture de fauteuils roulants, et d'adopter des normes nationales pour que les personnes qui ont besoin d'un fauteuil roulant obtiennent un financement et des services égaux, indépendamment de l'endroit où elles vivent au Canada.

Le Comité a également été mis au courant des problèmes de participation à la population active que connaissent les personnes souffrant d'incapacités épisodiques, caractérisées par des successions imprévisibles de périodes de maladie et de bonne santé. Le Comité a appris que les personnes qui ont droit aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou de régimes d'assurances se voient parfois privées de ces prestations si elles participent, même de façon limitée, au marché du travail. Pour faciliter la participation au marché du travail des Canadiens ayant des incapacités épisodiques, la Société canadienne de la sclérose en plaques a proposé que le gouvernement fédéral applique des politiques plus souples concernant le travail occasionnel ou à temps partiel, pour que les bénéficiaires de prestations d'invalidité du RPC puissent participer davantage au marché du travail sans risquer de perdre leurs prestations. De plus, le gouvernement fédéral devrait redéfinir les prestations de maladie prévues dans le programme d'assurance-emploi pour les établir à 75 jours ou à 150 demi-journées plutôt qu'à 15 semaines.

Le Comité a appris que les personnes handicapées vivent maintenant plus longtemps que leurs parents, si bien que ces derniers doivent veiller à ce qu'après leur décès, les membres handicapés de leur famille aient une vie confortable. Le Planned Lifetime Advocacy Network et Families Matter Co-operative Inc. ont invité le gouvernement fédéral à mettre sur pied un véhicule d'épargne souple à imposition différée — un régime enregistré d'épargne incapacité — visant à encourager les cotisations des membres de la famille d'une personne handicapée et à promouvoir l'autonomie et la planification parmi ces personnes.

Même si des témoins ont appuyé les récentes modifications permettant aux familles de transférer des fonds de leur REER ou de leur FERR dans une fiducie discrétionnaire à imposition différée dont le bénéficiaire est un membre handicapé de leur famille, le Comité a appris que cet outil serait plus utile et plus souple s'il n'était pas tributaire de l'achat d'une rente ou si les régimes enregistrés d'épargne incapacité proposés étaient acceptés en remplacement des fiducies

discrétionnaires. Pour certains témoins, le revenu tiré d'une fiducie établie pour une personne handicapée ou d'un régime enregistré d'épargne incapacité ne devrait pas être pris en compte dans le calcul du Supplément de revenu garanti.

Enfin, le Planned Lifetime Advocacy Network a demandé au gouvernement fédéral de faire un investissement ponctuel de 50 millions de dollars pour créer un fonds « Personne n'est seul » destiné à mettre fin à l'isolement et à la solitude parmi les personnes handicapées, grâce à l'établissement de relations et à la création de collectivités inclusives.

## **8. La pauvreté et l'égalité**

KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, a préconisé la formation d'un groupe de travail chargé d'élaborer une nouvelle architecture sociale de la sécurité du revenu des adultes au Canada, après consultation du public. En 2004, la Toronto City Summit Alliance, St. Christopher House et une coalition de personnalités locales de la région de Toronto ont créé un groupe de travail sur la modernisation de la sécurité pour les adultes en âge de travailler, chargé d'étudier la réforme de la sécurité du revenu. La Nova Scotia Association of Social Workers a recommandé au gouvernement fédéral de mettre en œuvre la proposition du groupe de travail relative à une prestation aux adultes en âge de travailler, comprenant un crédit d'impôt remboursable dépendant du revenu pour tous les adultes à faible revenu en âge de travailler et un supplément de revenu de travail qui serait fourni aux salariés à faible revenu par l'entremise du régime fiscal, chacune des composantes diminuant progressivement au fur et à mesure de l'augmentation du revenu. D'autres témoins, dont la Sustained Poverty Reduction Initiative, ont préconisé des prestations comparables.

On a dit au Comité que les Canadiens à revenu faible et moyen peuvent être soumis à un taux d'imposition marginal dépassant 60 p. 100 par suite de la récupération des transferts publics. Pour les témoins, en plus d'augmenter les revenus, une prestation aux adultes en âge de travailler éliminerait les obstacles à la transition entre l'aide sociale et le travail et réduirait le nombre des sans-emploi qui comptent sur l'aide sociale.

La Chambre de commerce de l'Ontario a exhorté le gouvernement fédéral à accélérer la distribution des fonds promis dans les ententes de développement du marché du travail et de partenariat sur le marché du travail conclues en novembre 2005 avec le gouvernement provincial de l'Ontario au sujet des programmes et des services d'emploi.

La Campagne contre la pauvreté des enfants a informé le Comité que tous les pays qui ont réussi à ramener la pauvreté à un taux inférieur à 5 p. 100 ont utilisé des repères et des objectifs, et a donc recommandé au gouvernement fédéral de se fixer comme objectif de réduire la pauvreté parmi les enfants et les familles du Canada de 14,9 p. 100 à 9,9 p. 100 d'ici 2010. La figure 6 présente une

comparaison entre les taux de pauvreté des enfants au Canada et dans d'autres pays.

**Figure 6 : Pauvreté chez les enfants, par pays, diverses années**

Pays	Enfants vivant dans une pauvreté relative ( p. 100 )	Changement dans les taux de pauvreté des enfants dans les années 1990 ( p. 100 )
Danemark	2,4	0,6
Finlande	2,8	0,5
Norvège	3,4	1,8
Suède	4,2	1,2
Suisse	6,8	s.o.
République tchèque	6,8	4,1
France	7,5	0,2
Belgique	7,7	3,9
Hongrie	8,8	1,9
Luxembourg	9,1	4,2
Pays-Bas	9,8	1,7
Allemagne	10,2	2,7
Autriche	10,2	s.o.
Grèce	12,4	0,2
Pologne	12,7	4,3
Espagne	13,3	2,7
Japon	14,3	2,3
Australie	14,7	1,7
Canada	14,9	0,4
Royaume-Uni	15,4	3,1
Portugal	15,6	3,2
Irlande	15,7	2,4
Nouvelle-Zélande	16,3	2,0
Italie	16,6	2,6
États-Unis	21,9	2,4
Mexique	27,7	3,0
Moyenne	11,6	1,4

**Notes :** La pauvreté relative désigne les ménages ayant un revenu inférieur à 50 p. 100 du revenu médian national. Les taux de pauvreté relative de la deuxième colonne se rapportent aux années suivantes : 2001 (Suisse, France, Allemagne, Nouvelle-Zélande), 2000 (Danemark, Finlande, Norvège, Suède, République tchèque, Luxembourg, Japon, Australie, Canada, Portugal, Irlande, Italie, États-Unis), 1999 (Hongrie, Pays-Bas, Grèce, Pologne, Royaume-Uni), 1998 (Mexique), 1997 (Belgique, Autriche) et 1995 (Espagne). Les changements dans les taux de pauvreté des enfants à la troisième colonne ont été mesurés en 1991 ou 1992, sauf dans le cas de la Belgique (1988), de l'Allemagne (1989) et de l'Australie (1993-1994). Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, La pauvreté des enfants dans les pays riches 2005, Bilan Innocenti n° 6, 2005, p. 4-5.

Pour un certain nombre de témoins — dont l'Organisation nationale anti-pauvreté, la Nova Scotia Association of Social Workers, le Saskatchewan Council for International Cooperation, le Conseil national du bien-être social et KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice —, la réduction et l'élimination de la pauvreté constituent une priorité. Pour atteindre cet objectif, les témoins préconisent d'élaborer une stratégie nationale antipauvreté s'appuyant sur des

dispositions législatives, des objectifs et des calendriers et comprenant des moyens de contrôle des résultats. Ils estiment que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership en définissant des normes et en offrant du financement, mais que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient pouvoir élaborer leurs propres programmes et politiques pour atteindre les objectifs visés. L'organisation Abolissons la pauvreté a également souligné l'importance de la participation des groupes dans lesquels la pauvreté est prédominante, y compris les femmes, les jeunes, les aînés, les personnes handicapées, les Autochtones et les membres des minorités visibles, à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie, afin de garantir que celle-ci répondra à leurs besoins.

Le Comité a entendu différentes suggestions conçues pour réduire la pauvreté parmi les personnes âgées du Canada. À part la proposition de l'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités de soustraire à l'impôt la pension de sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, Canada's Association for the 50 plus a préconisé une réforme de la pension et du supplément pour tenir compte de la hausse du coût de la vie et de la récupération du SRG.

L'Organisation nationale anti-pauvreté a exhorté le gouvernement fédéral à veiller à ce que les Canadiens demandent et reçoivent les prestations gouvernementales auxquelles ils ont droit, et notamment celles du programme de PSV et de SRG. À cette fin, l'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités a recommandé de revoir les restrictions touchant les paiements rétroactifs de prestations en s'inspirant des sanctions imposées en cas de non-paiement d'impôts.

En ce qui concerne les personnes handicapées peu susceptibles de faire partie de la population active salariée, des témoins tels que la Nova Scotia Association of Social Workers et le Groupe de travail sur la modernisation de la sécurité pour les adultes en âge de travailler se sont déclarés en faveur de la création d'un programme national de soutien du revenu pour les personnes handicapées. L'organisation Trait d'union a proposé d'élaborer, à l'intention des personnes handicapées, une stratégie complète axée sur des dépenses de programme plutôt que sur des mesures fiscales.

La Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé a recommandé que la liste actuelle des dépenses admissibles dans le cadre des déductions pour produits et services de soutien aux personnes handicapées soit remplacée par un énoncé de principe général prévoyant que les dépenses médicales admissibles comprennent tous les montants raisonnables versés pour l'acquisition de biens et de services jugés médicalement nécessaires par un médecin. Autres recommandations visant à améliorer la vie de ces Canadiens : harmonisation des processus de demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées et des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada; autres améliorations administratives du crédit d'impôt pour personnes handicapées et des prestations d'invalidité du RPC; crédits d'impôt remboursables pour tenir compte du revenu

moindre et des dépenses supérieures des personnes handicapées; élimination de la récupération par certaines compagnies d'assurances des prestations que les enfants à charge reçoivent si un de leurs parents bénéficie de prestations d'invalidité à long terme.

Le Comité a également été mis au courant des problèmes particuliers que connaissent les Canadiens souffrant d'incapacités épisodiques. Pour faciliter l'accès aux prestations, des témoins ont recommandé de modifier les critères d'admissibilité aux prestations d'invalidité du RPC et au crédit d'impôt pour personnes handicapées afin de tenir compte de la nature épisodique de l'incapacité découlant de maladies telles que la sclérose en plaques, le VIH/sida, le lupus, la dystrophie musculaire et les troubles mentaux. Le Comité a appris en outre que les Canadiens souffrant d'incapacités épisodiques qui décident de travailler à temps partiel peuvent être désavantagés par les règles de contribution au RPC, d'après lesquelles les prestations d'invalidité sont fonction des cotisations créditées au compte de la personne en cause et de la période pendant laquelle elle a contribué. Certains témoins ont exhorté le gouvernement fédéral à mettre en œuvre des projets pilotes du RPC pour essayer de nouvelles approches relatives aux prestations à verser aux personnes souffrant d'incapacités épisodiques.

En novembre 2005, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les dirigeants autochtones ont signé l'accord de Kelowna, plan de 10 ans visant à améliorer la situation socioéconomique des Autochtones. Des témoins tels que Campagne 2000 et la faculté de travail social de Dalhousie University, School of Social Work ont encouragé le gouvernement fédéral à respecter l'accord de Kelowna. L'organisation Abolissons la pauvreté a demandé en particulier que soient mises en œuvre les mesures de réduction de la pauvreté prévue dans l'accord.

D'autres mesures de réduction de la pauvreté parmi les Autochtones ont été proposées au Comité. La nation Nishnawbe Aski a pressé le gouvernement d'élaborer, à l'intention des Autochtones, une stratégie complète de lutte contre la pauvreté, comprenant des objectifs et des échéances ainsi qu'un investissement fédéral de plus de 3 milliards de dollars pour financer de nouvelles mesures anti-pauvreté. Notant son rôle dans la prestation de services aux Autochtones pauvres des régions urbaines, l'Association nationale des centres d'amitié a recommandé que le gouvernement fédéral augmente le financement du Programme des centres d'amitié autochtones et continue à collaborer avec les responsables du programme. Enfin, pour appuyer en particulier les stratégies de développement économique des collectivités des Premières nations du Canada atlantique, le Secrétariat de l'Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs a demandé un investissement fédéral annuel de 10 à 15 millions de dollars.

Le Comité a appris que, depuis 1997-1998, les hausses des dépenses destinées aux services de base des Autochtones ont été limitées à 2 p. 100 par an. L'Assemblée des Premières nations a demandé que ce plafond soit supprimé et remplacé par des indices garantis reflétant la croissance de la population et le taux

d'inflation, administrés dans le cadre de dispositions de financement non discrétionnaires. Des témoins ont en outre exhorté le gouvernement fédéral à reconnaître les circonstances et les besoins particuliers des Inuits du Canada au moment de l'attribution de fonds aux programmes qui leur sont réservés.

Pour améliorer les programmes fédéraux destinés aux Autochtones du Canada, M. Daniel Brant a recommandé d'accorder plus d'importance aux résultats des programmes, mesurés par les avantages que les collectivités en retirent plutôt que par la qualité de leur administration; d'utiliser des mesures de la réserve nationale brute pour établir les buts et objectifs des programmes et en contrôler les progrès; d'améliorer l'accès au capital; d'augmenter la participation du secteur privé au développement autochtone grâce à l'utilisation d'encouragements.

Un certain nombre d'organisations autochtones, dont Pauktuutit Inuit Women of Canada et l'Association nationale des centres d'amitié, ont dit au Comité qu'elles souhaitaient être reconnues par les autorités fédérales à l'égal d'autres organisations. Le groupe Pauktuutit Inuit Women of Canada a également préconisé des partenariats interministériels au niveau des programmes pour assurer l'équité entre les sexes.

Des témoins, comprenant la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, la Fédération des femmes médecins du Canada et M<sup>me</sup> Janet Goldie, ont demandé au gouvernement fédéral de renouveler le mandat de Condition féminine Canada et d'accroître son financement. Autres propositions visant à promouvoir l'égalité de la femme :

- Application de l'analyse comparative entre les sexes dans les ministères fédéraux;
- Nomination d'un ministre de la Condition féminine ou d'un ministre de l'Égalité de la femme, qui serait membre de plein droit du Cabinet;
- Réforme électorale visant à augmenter la représentation des femmes en politique;
- Adoption des recommandations du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes.

Des témoins ont noté la récente élimination du Programme de contestation judiciaire, organisme national sans but lucratif qui finançait des actions en justice visant à préserver les droits linguistiques et les droits à l'égalité garantis par la Constitution canadienne, et ont exhorté le gouvernement à le rétablir.

## 9. Itinérance et logement abordable

Les témoins ont rappelé au Comité le rôle joué par le gouvernement fédéral dans la prévention et l'élimination de l'itinérance. Certains d'entre eux ont appuyé le maintien et l'expansion des initiatives fédérales actuelles touchant l'itinérance et le logement abordable et ont préconisé, dans certains cas, l'adoption de mesures supplémentaires. Pour le North End Community Health Centre, le gouvernement fédéral devrait s'inspirer du succès des initiatives conjointes multisectorielles et intergouvernementales prises dans le passé.

Le Comité a également entendu des propositions de renouvellement et, dans certains cas, d'expansion aussi bien de l'Initiative en matière de logement abordable que du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Les groupes ont généralement préconisé une extension d'au moins trois ans du financement fédéral. De plus, British Columbia Real Estate Association a recommandé que le gouvernement fédéral honore son engagement de collaborer avec le gouvernement provincial pour offrir une aide équitable aux propriétaires de logements en copropriété qui ont des infiltrations d'eau.

Les témoins ont également demandé le renouvellement et, dans certains cas, l'augmentation du financement fédéral de l'Initiative nationale pour les sans-abri, y compris l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). Certains ont préconisé une extension minimale de cinq ans, tandis que le Réseau solidarité itinérance du Québec demandait, dans le cadre de l'initiative, un financement annuel d'au moins 50 millions de dollars pour le Québec.

Un certain nombre de témoins, dont la Nova Scotia Association of Social Workers, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario et Citizens for Public Justice, ont recommandé un investissement fédéral accru dans le logement abordable et le logement social. Des témoins tels que l'organisation Abolissons la pauvreté et la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités ont demandé quelque 1,5 milliard de dollars de fonds fédéraux pour la construction et l'exploitation de 25 000 nouveaux logements sociaux chaque année.

L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine a évoqué la notion d'« économies existantes » qui commencent à s'accumuler sur les logements sociaux financés dans le passé, au fur et à mesure que les hypothèques sont remboursées et que le service de la dette diminue. L'Association encourage le gouvernement fédéral à réinvestir ces fonds dans la préservation et l'expansion du stock de logements sociaux.

Le Toronto Disaster Relief Committee et le Réseau national pour le logement et les sans-abri ont préconisé l'adoption de la solution de 1 p. 100 dans le cadre de laquelle un investissement fédéral de 2 milliards de dollars par an (comprenant les 466 millions de dollars prévus dans le budget fédéral 2006 et le solde en nouveaux

fonds) donnerait lieu à un investissement égal des provinces et des territoires, le montant total devant servir à construire de nouvelles maisons et à verser des suppléments au loyer destinés à rendre le logement plus abordable.

Étant donné que l'insécurité du logement peut nuire à la santé, à l'éducation et au développement social des Canadiens, des témoins tels Campagne 2000, le Greater Vancouver Regional District, la Tenant's Rights Action Coalition, le Toronto Board of Trade, le Réseau national pour le logement et les sans-abri, l'Association des municipalités de l'Ontario et l'Alliance to End Homelessness ont prôné l'élaboration d'une stratégie nationale complète de logement fondée sur un financement à long terme.

Le Fraser Valley KAIROS Group a proposé que tous les fonds soient distribués par un seul organisme central. Un certain nombre de témoins ont souligné l'importance de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les autorités provinciales, territoriales et municipales et les collectivités pour que le financement fédéral visant les sans-abri et le logement abordable soit bien investi et réponde aux besoins locaux.

La Nunavut Tunngavik Inc. a demandé des fonds supplémentaires pour le logement au Nunavut, notant que l'investissement fédéral récent de 200 millions de dollars permettra de construire 700 nouveaux logements, par rapport à une demande estimative de 3 000 logements, et ne couvrira pas les frais courants d'exploitation et d'entretien.

La propriété d'une maison constitue la base du bien-être économique des familles et des particuliers. Les témoins ont donc proposé au Comité de recommander des mesures pour aider les Canadiens à acheter une maison. Par exemple, les associations immobilières de la Colombie-Britannique et de Toronto ainsi que la Fédération des chambres immobilières du Québec et d'autres ont préconisé d'augmenter le plafond des prêts offerts dans le cadre du Régime d'accession à la propriété, de façon à les porter de 20 000 \$ à 25 000 \$ peut-être, avec une indexation périodique sur l'inflation.

De plus, notant que le seuil du prix des maisons admissibles au remboursement de TPS/TVH pour habitations neuves était resté le même depuis l'introduction de la TPS en 1991, plusieurs témoins ont proposé d'indexer le seuil et de le rajuster tous les ans en fonction de l'évolution de l'indice des prix des logements neufs.

Les témoins ont également signalé que, dans plusieurs municipalités, les taxes municipales, comme les droits d'aménagement, représentent au moins 50 p. 100 des droits, taxes et frais frappant une maison neuve modeste. Ils ont donc exhorté le Comité à recommander au gouvernement fédéral d'investir dans l'infrastructure municipale afin de réduire la dépendance des administrations locales par rapport aux droits d'aménagement.

Pour aider les Canadiens à faible revenu, l'Association canadienne de l'immeuble a appuyé la réalisation d'un projet de démonstration de l'initiative Home\$ave dans 10 villes. Dans le cadre de ce programme, des Canadiens à faible revenu déposeraient des fonds dans un compte d'épargne spécial réservé à l'achat d'une maison, le gouvernement faisant des versements équivalents pendant une certaine période jusqu'à concurrence de limites prescrites.

Pour favoriser la concurrence dans le domaine de l'assurance hypothécaire, la Genworth Financial Canada a encouragé le gouvernement fédéral à établir des règles de conduite semblables à celles qui ont été mises en vigueur par voie législative aux États-Unis et en Australie et à offrir à tous les assureurs hypothécaires publics et privés une garantie de 100 p. 100 en cas de faillite.

Des témoins ont en outre fait part au Comité de leur appui des efforts déployés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour réserver des bénéfices non répartis de ses activités d'assurance hypothécaire afin de se conformer aux lignes directrices relatives à la suffisance du capital du Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Comité a aussi été informé de propositions conçues pour accroître l'offre de logements abordables dans le secteur privé. Prenant le Régime d'accession à la propriété comme modèle, l'Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers et le Canadian Retail Building Supply Council ont proposé d'autoriser les Canadiens à utiliser un maximum de 40 000 \$ prélevés dans leur REER pour financer des rénovations destinées à répondre aux besoins des personnes âgées ou à d'autres besoins. Le Toronto Board of Trade a exhorté le gouvernement fédéral à ménager un environnement fiscal et réglementaire propice à la construction de logements abordables. De son côté, la Tenant's Rights Action Coalition a noté l'avantage qu'il pourrait y avoir à offrir des encouragements fiscaux pour la construction de logements sans but lucratif, de logements à louer, etc. D'autres ont proposé de rembourser la TPS/TVH aux entreprises qui investissent dans les logements à louer, en fixant à zéro le taux de ces logements.

Plusieurs témoins ont également suggéré au gouvernement fédéral d'encourager l'aménagement d'appartements secondaires ou accessoires comme solution au problème du logement abordable. Ces appartements sont ordinairement loués à un prix moindre que les appartements ordinaires et peuvent, en même temps, rendre plus abordable la propriété d'une maison. Plus précisément, des témoins ont demandé que soit modifiée la définition de « rénovation majeure » aux fins du remboursement de la TPS/TVH pour habitations neuves, pour qu'il soit possible d'y inclure les appartements secondaires ou accessoires. Ils ont également proposé de tenir compte uniquement de la valeur des appartements pour déterminer l'admissibilité au remboursement.

Le Comité a appris de l'Union of Ontario Indians que 65 p. 100 des ménages habitant autochtones dans une réserve vivent dans des maisons ne répondant pas aux normes canadiennes de qualité, de taille et d'abordabilité, tandis que 49 p. 100

des ménages hors réserve vivent dans des logements inférieurs aux normes et 73 p. 100 ont des besoins impérieux de logement. Des témoins tels que la British Columbia Real Estate Association ont recommandé au gouvernement fédéral d'accroître le financement des logements autochtones, en prévoyant, sur une période de cinq ans, des augmentations annuelles suffisantes pour réduire la pénurie actuelle de logements, qui seraient spécialement affectées à la construction de logements dans les réserves et à l'extérieur. Les témoins ont encouragé le gouvernement fédéral à veiller à ce que les programmes de logement soient adaptés aux besoins des collectivités locales et à étudier les possibilités de faire participer le secteur privé.

La nation Nishnawbe Aski a exhorté le gouvernement fédéral à investir un milliard de dollars supplémentaires par an pour répondre aux besoins de logement des autochtones dans les réserves. Parmi les autres suggestions reçues par le Comité au sujet du logement dans les réserves, il y a lieu de signaler le transfert de responsabilité aux autorités autochtones et le règlement immédiat du problème de la moisissure.

Le Comité a aussi reçu plusieurs suggestions concernant les besoins de logement des Autochtones vivant en milieu urbain. En particulier, l'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick a appuyé le maintien de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, qui vise à répondre aux besoins socioéconomiques des Autochtones qui habitent dans les grandes villes du Canada. De plus, l'Association nationale des centres d'amitié a exhorté le gouvernement fédéral à étendre ses engagements existants liés au logement pour inclure la mise en œuvre des ententes de logement abordable pour les Autochtones urbains et pour faire participer les centres d'amitié à la conception, à la réalisation et à l'administration des programmes de logement abordable destinés aux Autochtones. De plus, l'Association canadienne de l'immeuble encourage les provinces à élaborer des programmes spéciaux en consultation avec les collectivités autochtones pour répondre aux besoins de logements hors réserve.

L'Union of Ontario Indians favorise la mise en œuvre d'une structure en trois volets de gestion, de financement et de livraison de logements, élaborée par l'Assemblée des Premières nations. La Fiducie d'investissement des Premières nations regrouperait le financement fédéral destiné aux logements autochtones et fournirait du financement, par l'entremise des membres du Réseau des autorités de logement des Premières nations, à des fournisseurs locaux de services de logements appuyés par l'Institut du logement des Premières nations. Le Comité a été informé que cette stratégie ne nécessiterait ni un financement fédéral supplémentaire ni des modifications des lois, des politiques et des programmes.

Le Comité a appris que le régime foncier des Premières nations ne permet pas aux propriétaires de vendre des maisons et n'assure pas une certitude suffisante pour favoriser le développement. Pour régler ce problème, la Commission consultative de la fiscalité indienne a proposé la création d'un programme quinquennal de soutien hypothécaire des Premières nations de 250

millions de dollars, pour financer des immeubles à usage locatif destinés à accroître le nombre d'acheteurs autochtones d'une première maison; l'établissement d'un cadre institutionnel pour appuyer la location à bail à long terme; et l'élaboration d'un système de titres fonciers pour les Premières nations.

Des témoins ont dit au Comité que les méthodes actuelles d'obtention de titres fonciers pour les terres des Premières nations n'assurent pas une certitude suffisante, ce qui décourage l'investissement et réduit la valeur des terres. Pour les rendre plus attrayantes et plus faciles à commercialiser, la Commission consultative de la fiscalité indienne a exhorté le Comité à appuyer l'élaboration d'une loi sur les titres fonciers des Premières nations qui remplacerait les dispositions de la *Loi sur les Indiens* régissant l'enregistrement foncier, à un coût estimatif de 10 millions de dollars sur trois ans.

Des témoins, comprenant le Conseil des Premières nations du Yukon, ont préconisé le règlement des revendications territoriales en cours, en soulignant l'importance de ce règlement pour des projets tels que la construction d'un grand pipeline à carburant et d'une voie ferrée transnationale. D'autres groupes ont recommandé que des progrès soient réalisés au sujet des traités, des questions de compétence, des initiatives d'autonomie gouvernementale, du régime de biens matrimoniaux, etc.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le thème des consultations prébudgétaires de 2006 est la compétitivité. De l'avis du Comité, inciter les Canadiens à travailler constitue un facteur essentiel de la croissance de la productivité nécessaire pour permettre une plus grande compétitivité ainsi qu'un niveau et une qualité de vie élevés à l'avenir. Dans ce contexte, il est important de reconnaître que la contribution d'une personne au marché du travail est plus grande si elle est en bonne santé, est instruite, est bien logée et dispose des aides nécessaires au travail, sous forme de lois ou de règlements ou d'appareils fonctionnels.

Le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers constitue un important outil qui peut être utilisé pour inciter les gens à travailler. Le Comité croit que des changements à ce régime peuvent inciter les gens à travailler en augmentant leur revenu disponible. Ces changements pourraient aussi faire du Canada un pays plus attrayant pour les étrangers qui veulent émigrer. Essentiellement, nous voyons dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers un important

mécanisme au moyen duquel nous pouvons attirer et retenir les travailleurs qualifiés et les entrepreneurs dont nous avons besoin pour notre compétitivité future.

Même si les gens n'appuient pas tous des changements généraux du régime d'imposition des particuliers, le Comité croit que de tels changements, accompagnés de quelques modifications ciblées, comptent parmi les encouragements au travail qui influenceront sur la croissance de la productivité et l'augmentation de la compétitivité du Canada. Dans cette optique, et compte tenu des modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la Prestation fiscale pour le revenu gagné annoncées par le ministre des Finances quand il a comparu devant nous le 23 novembre 2006, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 9**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement devrait également envisager d'accorder des allègements fiscaux additionnels aux personnes à faible revenu ainsi qu'un supplément au revenu et d'apporter d'autres modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers pour encourager les gens à travailler et à garder leur emploi au Canada.**

À mesure que la population vieillira, il faudra veiller à ce que tous ceux qui souhaitent continuer de travailler en aient le loisir et reçoivent les appuis nécessaires au travail. Par conséquent, le Comité estime que personne ne devrait faire l'objet de discrimination au travail, que les personnes handicapées et âgées et les travailleurs de façon générale devraient obtenir les aides et autres soutiens nécessaires et que les immigrants devraient pouvoir faire reconnaître leurs titres de compétences obtenus à l'étranger. C'est pour ces raisons et à cause de l'annonce faite le 15 novembre 2006 sur le Programme destiné aux travailleurs étrangers temporaires et de la mention par le ministre des Finances lors de son témoignage du 23 novembre d'une agence de reconnaissance de titres de compétence étrangers que le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 10**

**Que le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les interlocuteurs pertinents, élabore un plan pour garantir que des services appropriés et équitables d'intégration et d'installation des immigrants, dotés d'un financement suffisant, soient disponibles dans l'ensemble du pays. Il faudrait aussi élaborer un plan permettant de reconnaître et d'accepter les diplômes et les qualifications professionnelles obtenus à l'étranger.**

De l'avis du Comité, la productivité des Canadiens et la compétitivité du Canada ne peuvent que se renforcer si nous avons une société qui se soucie de ses membres, les soutient et favorise leur épanouissement. Une société de ce genre aide les Canadiens à surmonter d'éventuels obstacles pour qu'ils puissent continuer à y contribuer. De plus, une telle société peut être jugée attrayante aussi bien par d'éventuels investisseurs, ce qui peut nous rapporter des investissements étrangers directs et renforcer du même coup notre productivité et notre compétitivité, que par des étrangers voulant émigrer, qui peuvent devenir nos futurs citoyens et travailleurs.

Une société solidaire comporte de nombreux éléments qui existent déjà au Canada : aide sociale et services sociaux, régime d'assurance-emploi et mesures pour réduire la pauvreté, par exemple. Elle oriente l'aide vers les groupes de la société qui en ont besoin, y compris les personnes handicapées et les Autochtones.

Le Comité est conscient du fait que certains groupes de la société continuent de vivre dans une pauvreté inacceptable, malgré les dépenses de programme, la fiscalité et d'autres mesures fédérales visant à les aider. Ces groupes comprennent les enfants, les Autochtones et nos aînés. Selon nous, il faut un dialogue entre toutes les parties intéressées afin de déterminer les meilleurs moyens d'aider ces Canadiens. Des considérations morales et des priorités économiques nous imposent de veiller à ce qu'aucun Canadien ne vive dans la pauvreté, mais nous estimons particulièrement important de voir à ce que les enfants — notre avenir — puissent échapper à la pauvreté. Dans cette perspective et conscient qu'il existe diverses mesures absolues et relatives de la pauvreté selon les groupes et les particuliers, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 11**

**Que le gouvernement fédéral se donne pour objectif de ramener à 9,9 p. 100 d'ici 2010 le taux de pauvreté chez les enfants. Il devrait rencontrer les gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes représentant les Canadiens démunis ainsi que les autres parties intéressées pour élaborer, d'ici le 30 juin 2007, une stratégie en vue d'atteindre cet objectif.**

Selon le Comité, certains des programmes fédéraux et des fonds non engagés qui ont été éliminés par le gouvernement fédéral le 25 septembre 2006 contribuent, directement ou indirectement, à la vie de nombreux Canadiens. Compte tenu de l'apport de ces programmes et du fait qu'ils ont été éliminés sans consultation préalable des parties concernées, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 12**

**Que le gouvernement fédéral rétablisse les programmes et les fonds qu'il a éliminés le 25 septembre 2006 dans les**

**domaines de l’alphabétisation, de l’économie sociale et de la jeunesse, de l’aide aux musées, à Condition féminine Canada, à la Commission du droit du Canada et au Programme de contestation judiciaire.**

Le Comité pense qu’un logement convenable est également un facteur important qui contribue à la productivité de la population et à la compétitivité du pays, car les citoyens et les employés doivent être bien reposés pour être productifs dans la société, et les enfants et les étudiants doivent être convenablement logés pour pouvoir se concentrer sur leurs études, se développer et s’épanouir. Le Comité pense aussi que le logement doit être abordable.

De l’avis du Comité, l’insécurité en matière de logement — c’est-à-dire, selon le Comité, un logement qui n’est pas convenable ou n’est pas abordable — peut compromettre la santé, l’éducation et le développement social des Canadiens. Cette insécurité limite également leur productivité dans la société. Le Comité croit qu’il faut déployer de plus grands efforts pour rendre le logement plus abordable, aussi bien sur un plan général que pour combler plus particulièrement les lacunes observées dans le logement des Autochtones et des familles à faible revenu. Dans cette perspective, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 13**

**Que le gouvernement fédéral prolonge en priorité l’Initiative de partenariats en action communautaire et le Programme d’aide à la remise en état des logements.**

**De plus, que le gouvernement, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, élabore une stratégie nationale de logement et prenne en priorité des mesures pour veiller à ce que soient satisfaits les besoins de logement des Autochtones et des familles à faible revenu.**

### ***ENCOURAGEMENTS À L’ÉPARGNE***

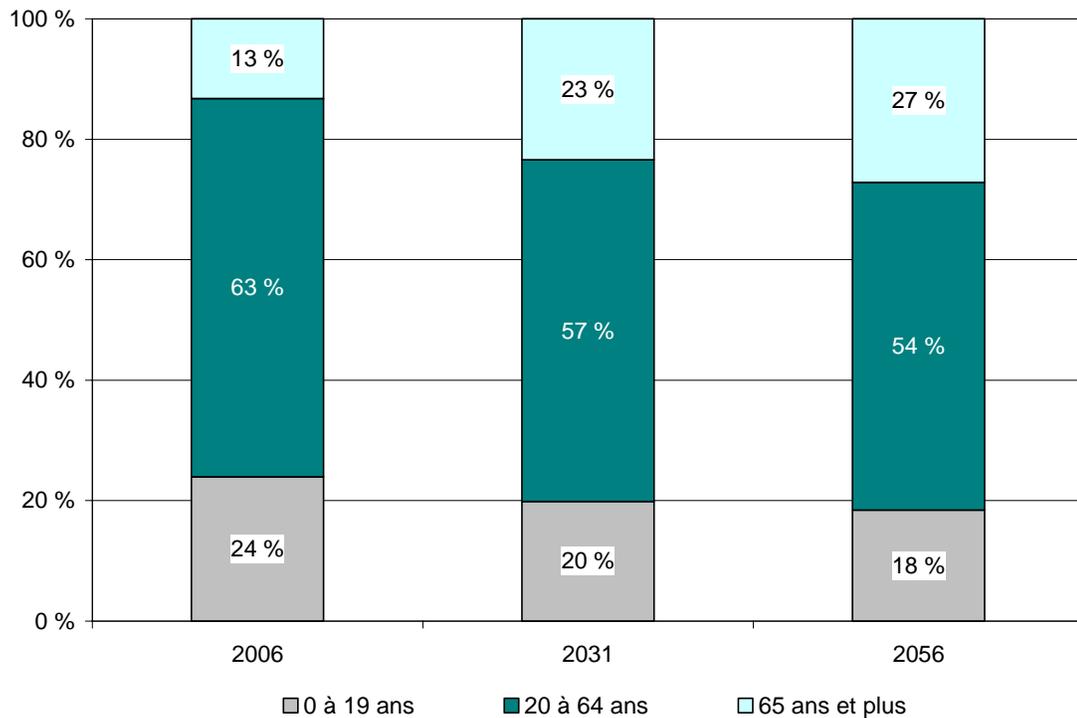
En créant un contexte qui encourage les Canadiens à épargner pour leur retraite, le gouvernement fédéral peut alléger le fardeau public des pensions de l’État et, de cette manière, contribuer à la prospérité des Canadiens de demain. Les décisions concernant l’épargne pour la retraite revêtent essentiellement un caractère privé, mais le gouvernement fédéral a la possibilité de les influencer en agissant à différents niveaux : l’imposition du revenu personnel, les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, les différentes formules d’épargne-retraite et les conditions dont sont assortis les véhicules existants d’épargne-retraite.

## A. CE QU'ON NOUS A DIT

### 1. Pensions et population vieillissante

Les témoins ont noté l'évolution des caractéristiques démographiques du Canada et les incidences du vieillissement de la population sur les finances publiques. Comme le montre la figure 7, le groupe des 65 ans et plus devrait passer de 13 p. 100 à 27 p. 100 de la population canadienne entre 2006 et 2056.

Figure 7 : Projections démographiques pour le Canada, par groupe d'âge, 2006-2056



**Note :** Les projections sont établies à partir d'un scénario de croissance moyenne et de tendances migratoires moyennes.

Source : Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires.

D'après les témoignages présentés au Comité, une révision complète du système canadien de revenu de retraite est nécessaire pour que notre population vieillissante puisse jouir de l'autonomie financière avec un minimum d'aide de la part des gouvernements. Tout en admettant que les pensions sont essentiellement réglementées par les provinces, les témoins estiment que le gouvernement fédéral peut prendre l'initiative dans plusieurs domaines liés à la réforme des pensions, notamment en entreprenant un examen des faiblesses du système actuel de revenu de retraite et en établissant un mécanisme national pour discuter des pensions. De plus, les témoins ont pressé le gouvernement fédéral d'élaborer des options de réforme des pensions à présenter au Parlement et d'encourager les provinces à revoir et à actualiser leurs lois régissant les régimes de pensions.

## **2. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec**

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a demandé au gouvernement fédéral de geler le maximum des gains ouvrant droit à pension du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) à son niveau actuel de 42 100 \$ afin de limiter les charges sociales des employeurs.

La Conférence canadienne des arts et la Canadian Independent Record Production Association ont exhorté le Comité à remédier à ce qui constitue, à leur avis, un traitement injuste des artistes autonomes aux termes du RPC. Les travailleurs autonomes canadiens, considérés comme entrepreneurs indépendants, sont tenus de verser les parts de l'employeur et de l'employé au RPC sans avoir accès aux mêmes avantages que les salariés.

Le Comité a également été invité à reconnaître la contribution des Forces canadiennes en préconisant une amélioration de la situation financière des conjoints survivants et des membres âgés. À l'heure actuelle, le conjoint survivant d'un membre des Forces canadiennes reçoit 50 p. 100 de la pension du membre, ce qui, nous a-t-on dit, est insuffisant pour vivre. De plus, lorsque les membres des Forces canadiennes atteignent l'âge de 65 ans et deviennent admissibles aux prestations de retraite du RPC, leur pension est réduite à cause de l'intégration de leur régime de pensions et du RPC. Pour la Légion royale canadienne, cette réduction de la pension survient à un moment où les prestations sont le plus utiles aux membres.

M. Verne McComas a affirmé au Comité que, par suite d'erreurs et d'autres irrégularités, des veuves et des orphelins de constables de la GRC restent sans pension aux termes d'un régime de pension aux survivants datant de 1934. Il a exhorté le gouvernement fédéral à prendre des mesures pour remédier à cette situation.

## **3. Les régimes de retraite à prestations déterminées**

Le Comité a entendu des témoignages soulignant l'importance qu'il y a à protéger les régimes de pensions à prestations déterminées, qui constituent un élément du système de revenu de retraite du Canada, élément qui serait de plus en plus vulnérable, d'après un certain nombre de témoins, dont le gouverneur de la Banque du Canada. Les témoins ont demandé au Comité de recommander au gouvernement fédéral d'évaluer la situation actuelle et la viabilité à long terme des régimes de pensions à prestations déterminées, en collaboration étroite avec les intervenants.

Plusieurs propositions ont été faites pour réduire le risque d'insolvabilité de ces régimes, notamment : adoption de mesures législatives sur la solvabilité, adoption d'un règlement imposant aux régimes de pensions de définir le minimum et le maximum de leur fonds de réserve, et modification de la *Loi de l'impôt sur le*

*revenu* pour tenir compte de l'établissement d'un fonds de réserve et permettre aux actuaires de définir le plafond d'un tel fonds.

Au sujet des excédents des régimes de pensions à prestations déterminées, l'Institut canadien des actuaires a pressé le gouvernement d'adopter des mesures législatives permettant d'accumuler un excédent suffisant pour préserver les prestations. Le Comité a appris que l'incertitude touchant la propriété des excédents des régimes de pensions peut décourager une planification prudente de la part des promoteurs du régime. Pour remédier à la situation, les témoins ont préconisé l'adoption de mesures législatives précisant le droit des promoteurs et des cotisants aux excédents. Le Groupe pensionnés Bell Inc. a proposé de substituer au concept d'excédent celui de « fonds de réserve » appartenant aux cotisants.

Pour certains témoins, il est nécessaire de modifier d'importantes lois fédérales — notamment la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* — pour assurer le maximum de protection aux retraités en cas de faillite du promoteur du régime par suite de l'insuffisance des fonds.

#### **4. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les régimes de retraite agréés**

Les Canadiens vivent et travaillent plus longtemps. De ce fait, a-t-on dit au Comité, le gouvernement fédéral devrait adopter des politiques favorisant l'épargne-retraite. Les témoins ont recommandé de majorer les limites de contribution aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et aux régimes de retraite agréés (RRA). Pour la Retirement Income Coalition, la limite devrait passer immédiatement à 22 000 \$, monter à 30 000 \$ d'ici 2008, puis être indexée annuellement sur les salaires par la suite.

Des témoins — dont l'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités, Canada's Association for the 50 plus, la Retirement Income Coalition et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante — ont pressé le gouvernement fédéral de reporter l'âge auquel le REER doit être converti en rente ou en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) de l'âge actuel de 69 ans soit à 71 ans (âge prévu par la loi jusqu'en 1997), soit à 73 ans. Pour certains témoins, les retraités devraient pouvoir déterminer eux-mêmes le niveau de leurs retraits annuels d'un FERR ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI). À défaut, le taux du retrait minimum obligatoire devrait être diminué.

Enfin, le Investment Counsel Association of Canada a demandé au gouvernement fédéral d'accélérer le processus de reconnaissance des investissements effectués dans des bourses étrangères aux fins d'un REER ou d'un autre régime à imposition différée.

Pour assurer aux salariés et aux travailleurs autonomes un accès égal à l'épargne-retraite, Fédération américaine des musiciens, Canada préconise des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux travailleurs autonomes canadiens, et notamment aux artistes, d'avoir un régime de retraite agréé.

## **5. Les régimes d'épargne à impôt prépayé**

Pour encourager les Canadiens, surtout à revenu faible et modeste, à économiser davantage en vue de leur retraite, la Chambre de commerce du Canada, Manitoba Chamber of Commerce, l'Institut des fonds d'investissement du Canada, Vancouver Board of Trade et l'Institut C.D. Howe ont préconisé l'introduction de régimes d'épargne à impôt prépayé (REIP). Tandis que les cotisations à un REER sont déductibles du revenu imposable dans l'année où elles sont faites, les retraits étant ensuite assujettis à l'impôt, les cotisations à un REIP seraient imposables dans l'année où elles sont faites, mais les retraits seraient exempts d'impôt.

L'Institut des fonds d'investissement du Canada a également préconisé une contribution fédérale aux REIP des Canadiens à faible revenu, comme dans le cas de la subvention canadienne aux régimes enregistrés d'épargne-études.

## **6. La déduction pour revenu d'intérêt**

L'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités s'est inquiétée du fait que les Canadiens, et particulièrement les aînés, qui choisissent d'investir dans des placements produisant des intérêts plutôt que dans des actions ou des fonds communs de placement paient plus d'impôt sur le revenu de leurs investissements. Elle préconise donc le rétablissement de la déduction pour revenu d'intérêt afin d'assurer un traitement fiscal équitable des différents types d'investissements.

### ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité estime qu'il faut encourager les Canadiens à épargner, tant en général qu'en vue de la retraite. Il est vrai que les incitatifs à l'épargne entraînent des coûts à court terme pour le gouvernement fédéral, mais nous croyons qu'il y aurait d'importants avantages à long terme grâce à l'allègement des pressions financières futures. Avec le vieillissement de la population canadienne et compte tenu des observations contenues dans *Études économiques de l'OCDE — Canada*

2006 quant au caractère durable des politiques financières et sociales, il devient encore plus nécessaire de veiller à ce que les coûts de nos pensions publiques soient viables. Plus les citoyens épargneront pour leur retraite, plus le programme de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint (SV/SRG/AAC) sera viable sans hausse d'impôt et sans déficit budgétaire fédéral.

De l'avis du Comité, même si les trois piliers de notre système de revenu de retraite — SV/SRG/AC, Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, et régimes enregistrés d'épargne-retraite et régimes de retraite agréés — fonctionnent bien ensemble pour beaucoup de gens, certains des éléments des trois piliers découragent ceux qui le veulent de travailler, et ces aspects dissuasifs pourraient avoir d'importantes répercussions si le vieillissement de la population entraîne des pénuries de main-d'œuvre et des pressions sur les travailleurs âgés pour qu'ils restent plus longtemps dans la population active.

Par exemple, le programme du Supplément de revenu garanti contient une disposition de récupération. De plus, le rajustement actuariel qui existe actuellement dans le Régime de pensions du Canada incite les gens à prendre leur retraite avant 65 ans, et les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relatives aux régimes de retraite agréés limitent la capacité de toucher simultanément un revenu de retraite et un revenu d'emploi du même employeur.

Cela étant dit, le Comité continue de penser qu'il est important d'épargner, de manière générale et pour la retraite, mais il croit que les éléments du système de revenu de retraite doivent permettre à chacun de prendre des décisions en fonction de sa situation, indépendamment de l'activité sur le marché du travail. Si beaucoup de personnes âgées souhaitent cesser de travailler à l'âge normal de la retraite, un bon nombre préféreraient continuer de travailler et il ne faut pas les pénaliser. À ce chapitre, la ministre des Ressources humaines et du Développement social a annoncé le 17 octobre 2006 le lancement de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui viendra en aide à certains travailleurs d'âge mûr.

Il y a également des préoccupations au sujet de la mesure dans laquelle certains groupes, comme les aidants naturels, peuvent épargner pour leur retraite, et de la capacité des parents de continuer à soutenir financièrement leurs enfants handicapés après leur décès. Pour ces raisons, et compte tenu des mesures annoncées le 31 octobre 2006 par le ministre des Finances au sujet du partage des crédits de pension et de l'augmentation du crédit en raison de l'âge, ainsi que des propos de celui-ci tenus le 23 novembre 2006 relativement à la réduction de l'impôt sur l'épargne, notamment de l'impôt sur le capital, le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 14**

**Que le gouvernement fédéral entreprenne un examen exhaustif du système de revenu de retraite canadien, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les intervenants intéressés afin de vérifier s'il répond bien aux besoins des personnes âgées.**

**Cet examen devrait porter aussi sur les incitatifs à l'épargne et sur la mesure dans laquelle ils permettent et permettront de répondre aux besoins financiers et autres des retraités actuels et futurs ainsi que des membres de la population active et des personnes qui font du travail non rémunéré.**

**Il faudrait que cet examen porte en outre sur tous les aspects du système de revenu de retraite qui encouragent les travailleurs âgés à continuer à travailler ou les dissuadent de le faire; sur la façon dont les aidants naturels pourraient recevoir un revenu de retraite et la possibilité d'instituer, dans le Régime de pensions du Canada, une clause d'exclusion à leur intention; ainsi que sur les moyens par lesquels les parents — et surtout les parents âgés — peuvent payer les soins dont leurs enfants handicapés ont besoin, par exemple dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-invalidité.**

**En outre, le gouvernement devrait, au cours de cet examen, envisager de ramener à 71 ans l'âge auquel les régimes enregistrés d'épargne-retraite doivent être convertis en fonds enregistrés de revenu de retraite et d'accorder plus de souplesse à l'égard des fonds de retraite immobilisés et des pensions sous réglementation fédérale.**

**Enfin, cet examen devrait être achevé au plus tard le 31 août 2007 et les modifications législatives qui en découlent devraient être adoptées au plus tard le 31 décembre 2007.**

## **CHAPITRE TROIS : DES COLLECTIVITÉS COMPÉTITIVES**

---

La qualité de vie est un aspect important de la compétitivité du pays. Les collectivités influent sur les perspectives sociales et économiques des particuliers et des familles de même que sur la capacité des entreprises d'offrir des biens et services à leurs clients, sans parler de l'attrait qu'exerce une région particulière comme emplacement d'affaires. Plus de 80 p. 100 de la population canadienne vit en zone urbaine. De nos jours, les villes se livrent concurrence à l'échelle mondiale afin d'attirer le capital humain, matériel et financier nécessaires pour que les entreprises et l'activité entrepreneuriale prospèrent et que le pays soit compétitif.

La compétitivité s'accroît lorsque les collectivités possèdent des caractéristiques et des services leur permettant d'attirer et de garder des particuliers qui viennent d'autres localités du Canada et d'autres pays, et lorsqu'on les perçoit comme des emplacements souhaitables pour l'établissement d'une entreprise. Une solide infrastructure, un environnement propre, un sens de l'entraide, et un secteur artistique et culturel dynamique contribuent tous à faire de nos collectivités des lieux où l'on souhaite travailler et vivre ou exploiter une entreprise. Dans cette optique, les politiques fédérales propres à l'infrastructure, à l'environnement, aux dons de charité et au bénévolat ainsi qu'aux arts et à la culture — autant d'aspects de la « collectivité » — peuvent améliorer aussi bien la qualité de vie que la compétitivité.

### **L'INFRASTRUCTURE**

L'état de l'infrastructure d'un pays influe largement sur sa croissance économique et sa compétitivité. En règle générale, plus l'infrastructure d'une région ou d'une collectivité apparaît comme avantageuse, plus les gens et les entreprises désirent y vivre, y travailler ou y demeurer. Les définitions de « infrastructure » peuvent varier, mais le terme regroupe normalement les transports (routes, voies ferrées, transport en commun, transport aérien, pipelines, etc.), les télécommunications (téléphonie et câblodistribution, satellites, accès Internet, etc.), les services d'utilité publique (distribution d'électricité et de gaz, réseaux d'aqueduc et d'égouts, etc.), les structures d'accueil et les bâtiments publics (écoles, bibliothèques, hôpitaux, musées, etc.).

Les administrations publiques contribuent à l'infrastructure soit à titre de fournisseur unique, soit en partenariat avec le secteur privé, soit en tant qu'organes de réglementation d'entités privées sur des marchés considérés comme des monopoles naturels. En outre, les avantages socioéconomiques résultant d'investissements dans l'infrastructure publique peuvent entraîner une hausse des investissements nationaux et étrangers sur les plans humain et financier.

En 2002, le gouvernement fédéral a créé Infrastructure Canada, chargé de coordonner les efforts fédéraux axés sur les villes et les collectivités et d'appuyer les initiatives liées à l'infrastructure dans le pays. Ce ministère gère les grands programmes fédéraux d'infrastructure décrits à la figure 8. De plus, le gouvernement fédéral contribue à l'infrastructure et aux collectivités grâce à des mesures comme le remboursement de la taxe sur les biens et services aux municipalités et le transfert à celles-ci de recettes provenant de la taxe sur l'essence fédérale, par le truchement des provinces et des territoires, correspondant à 0,05 \$ le litre.

**Figure 8 : Programmes d'infrastructure fédéraux, 2006**

<i>Nom du programme</i>	<i>Description</i>	<i>Budget total</i>
<i>Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique</i>	<i>Dirigé vers des projets de grande envergure nationale et régionale, dans des domaines indispensables au soutien de la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.</i>	<i>4 milliards de dollars en plus de 2 milliards de dollars supplémentaires annoncés dans le budget fédéral de 2006*</i>
<i>Fonds sur l'infrastructure frontalière</i>	<i>Puisque les passages frontaliers du Canada et leurs accès routiers sont essentiels à la croissance et à la prospérité économique, ce fonds vise certains postes frontaliers le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis.</i>	<i>600 millions de dollars (le budget fédéral de 2006 annonçait la création du Fonds sur l'infrastructure routière et frontalière, auquel était affectée la somme de 2,4 milliards de dollars)</i>
<i>Fonds sur l'infrastructure municipale rurale</i>	<i>Appuie de plus petits projets d'infrastructures municipales ayant trait, entre autres, au traitement de l'eau et des eaux usées, et à la culture et aux loisirs dans les petites collectivités et les collectivités de l'Assemblée des Premières Nations.</i>	<i>1 milliard de dollars en plus de 2,2 milliards de dollars supplémentaires annoncés dans le budget fédéral de 2006*</i>
<i>Programme infrastructures Canada</i>	<i>Créé en 2000 pour améliorer les infrastructures des collectivités urbaines et rurales du Canada et pour améliorer la qualité de vie, grâce à des investissements visant à protéger l'environnement et à appuyer la croissance à long terme des collectivités et de l'économie.</i>	<i>2,05 milliards de dollars (la quasi-totalité du financement du programme a été engagée, et plus de 3 500 projets financés par ce programme ont été annoncés)</i>

\* Des consultations ont eu lieu au cours de l'été 2006 pour déterminer les mécanismes de ces programmes renouvelés.

Source : Infrastructure Canada, à [http://www.infrastructure.gc.ca/ip-pi/index\\_f.shtml](http://www.infrastructure.gc.ca/ip-pi/index_f.shtml).

Chaque année, l'International Institute for Management Development (IMD) compare l'adéquation des infrastructures — qui s'entend de la « mesure dans laquelle les ressources fondamentales, technologiques, scientifiques et humaines suffisent à répondre aux besoins des entreprises » — d'un pays à l'autre. D'après

l'*IMD World Competitiveness Yearbook 2006*, le Canada s'est classé au 12<sup>e</sup> rang sur 61 pays/régions au chapitre de l'infrastructure, alors qu'il était en 6<sup>e</sup> place en 2004 et en 9<sup>e</sup> en 2005, derrière des pays comme les États-Unis, la Suisse, le Japon, la Finlande, l'Allemagne, la Norvège et la Suède. Dans le *Global Competitiveness Report* de 2006-2007 du Forum économique mondial, le Canada occupe le 17<sup>e</sup> rang sur 125 pays en ce qui a trait à la qualité globale de l'infrastructure, alors qu'en 2005-2006 il était 10<sup>e</sup> sur 117 pays. Des résultats globaux comme ceux-ci, essentiellement basés sur des données d'enquête, doivent être interprétés avec circonspection; ils donnent néanmoins une indication de la situation relative du Canada à cet égard.

## **A. CE QU'ON NOUS A DIT**

### **1. L'infrastructure publique**

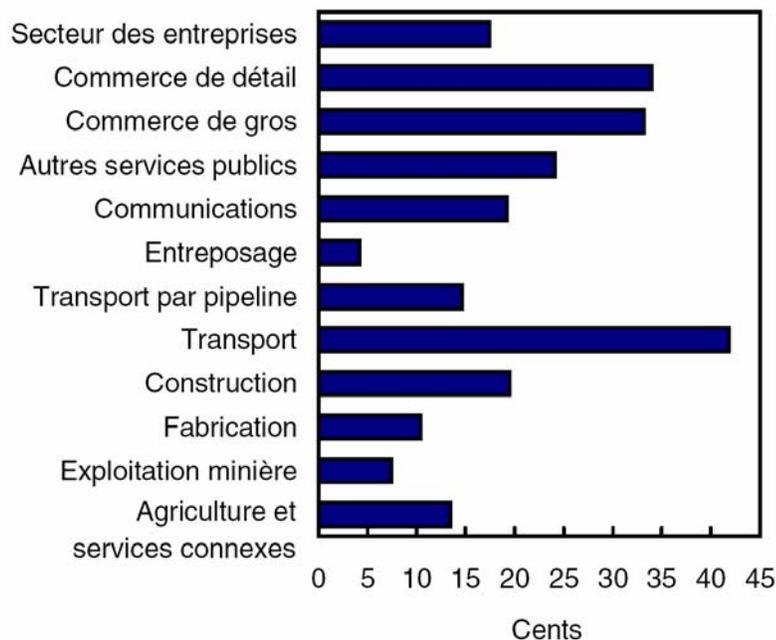
Des témoins ont indiqué au Comité que l'infrastructure publique du Canada se détériorait et avait besoin d'investissements relativement importants. Par exemple, l'Association des ingénieurs-conseils du Canada nous a informés que la dette totale accumulée du pays sur le plan de l'infrastructure dépasse maintenant 60 milliards de dollars et enregistre une croissance supérieure à deux milliards de dollars par année; dans 20 ans, environ 50 p.100 du stock d'infrastructure publique aura atteint la fin de sa durée de vie. Différents témoins, y compris ceux du Programme des routes et des infrastructures du Canada, recommandent que le gouvernement fédéral prenne des engagements à long terme et prévisibles pour le financement de l'infrastructure et qu'il accorde un million de dollars par année pendant au moins cinq ans à la nouvelle Table ronde nationale sur l'infrastructure durable.

Par ailleurs, la Fédération canadienne des municipalités exhorte le gouvernement fédéral à développer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, un plan national à long terme visant à éliminer en 20 ans le déficit de l'infrastructure municipale. En particulier, on voudrait que ce plan englobe un cadre bien défini de responsabilisation intergouvernementale et soit assez souple pour répondre aux besoins et capacités propres aux petites collectivités et aux collectivités rurales et éloignées.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers, entre autres, fait observer que les gouvernements doivent veiller à la disponibilité et à la bonne condition de l'infrastructure publique afin de préserver la compétitivité du pays. Il faut donc, avance-t-on, que le gouvernement fédéral continue à travailler de concert avec les provinces et les territoires afin que la disponibilité et la qualité de l'infrastructure publique ne nuisent pas à la poursuite du développement et de la croissance économique de l'industrie pétrolière et gazière.

Le Centre canadien de politiques alternatives a évoqué une étude publiée en 2003 par Statistique Canada et intitulée *Le capital public et sa contribution à la productivité du secteur des entreprises du Canada*, où l'on évalue les avantages, pour les entreprises, de l'investissement public dans l'infrastructure matérielle publique. La figure 9 présente les résultats de cette étude. Chaque augmentation de 1 \$ du stock d'infrastructure matérielle publique — incluant, selon la définition, les réseaux de transport, le transport en commun ainsi que les installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées — a produit chaque année en moyenne, entre 1961 et 2000, des économies de coûts de 0,17 \$ pour le secteur canadien des entreprises. Les secteurs généralement considérés comme les plus gros utilisateurs d'infrastructure ont retiré les plus grands avantages de ces investissements. Par exemple, on a estimé que les transports avaient été les plus grands bénéficiaires, avec des économies de coûts de 0,42 \$ pour chaque augmentation de 1 \$ du stock d'infrastructure; suivent des économies d'environ 0,34 \$ pour le commerce de gros et de détail, et d'environ 0,20 \$ pour la construction.

**Figure 9 : Bénéfice marginal d'une hausse de 1 \$ de l'ensemble de l'infrastructure matérielle publique pour le secteur canadien des entreprises (moyenne des cents), pour la période de 1961 à 2000**



**Source :** Statistique Canada, *Le Quotidien*, 12 novembre 2003, p. 3.

Les témoins ont également communiqué leurs points de vue sur la manière dont les projets d'infrastructure devraient être financés. Certains, dont le St. John's Board of Trade, font valoir que le gouvernement fédéral devrait examiner d'autres moyens de répondre aux besoins du pays en matière d'infrastructures, tels des partenariats entre les secteurs public et privé. Le Programme des routes et des infrastructures du Canada recommande que le gouvernement fédéral crée un bureau chargé de faciliter les partenariats public-privé en utilisant des fonds

fédéraux pour aller chercher l'investissement du secteur privé. Toutefois, d'autres témoins, comme le Centre canadien de politiques alternatives, disent craindre que le recours aux partenariats public-privé n'entraîne des coûts plus élevés.

Différents témoins, dont la Ville de Saskatoon, recommandent que le programme fédéral de partage des recettes de la taxe sur l'essence se poursuive indéfiniment. D'autres, comme l'Association of Yukon Communities, demandent instamment qu'on élargisse les catégories de projets d'infrastructure financés en vertu du programme, de manière à inclure des initiatives municipales axées sur le développement économique, le sport et les structures d'accueil et équipements de loisir comme les parcs, les équipements culturels et d'autres éléments de l'infrastructure sociale. D'autres enfin, comme la Ville de Fort St. John et la Winnipeg Chamber of Commerce, font valoir que les municipalités devraient avoir les coudées plus franches quant à leurs moyens financiers; ils recommandent que le gouvernement fédéral envisage d'autres mécanismes de partage des recettes fiscales, en s'inspirant du modèle de la taxe sur l'essence, afin d'offrir aux municipalités des rentrées de fonds additionnelles.

La Municipalité régionale de Wood Buffalo a instruit le Comité sur un besoin apparu après six années de croissance démographique supérieure à 8 p. 100 . Sa collectivité avait besoin de nouvelles capacités et de réparations à ses infrastructures, notamment en ce qui concerne le traitement des eaux usées, les équipements récréatifs et les sites d'enfouissement. On voudrait obtenir des subventions spéciales des gouvernements fédéral et provinciaux afin que l'infrastructure et les services existants correspondent aux normes des autres municipalités albertaines. Le Fort McMurray Chamber of Commerce exhorte le gouvernement fédéral à engager les deniers nécessaires pour répondre aux besoins spéciaux de la région de Fort McMurray en matière d'infrastructures.

Le Comité a appris que la Ville d'Halifax est en train d'élaborer une offre en vue d'accueillir les Jeux du Commonwealth de 2014. Sport Nova Scotia et la Municipalité régionale d'Halifax exhortent le gouvernement fédéral à appuyer la soumission, étant donné l'impact des Jeux de 2014 sur la Nouvelle-Écosse et sur l'infrastructure du sport de même que sur le développement athlétique dans le Canada atlantique.

## **2. L'infrastructure des transports**

On a fait valoir au Comité l'importance de l'infrastructure des transports pour le commerce, le tourisme et la compétitivité. Des témoins, dont ceux de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities, nous ont dit que les coûts de transport représentaient un élément critique de la compétitivité à l'échelle provinciale, nationale et planétaire. Des témoins ont aussi signalé l'importance de l'infrastructure des transports et de l'infrastructure frontalière pour ce qui est d'assurer l'accès aux marchés, notamment aux marchés d'exportation.

Certains témoins estiment qu'il faut envisager des réseaux d'infrastructures de transports, eu égard aux liens entre les différents modes de transport. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, division de l'Ontario, soulignent l'importance de la participation fédérale à l'amélioration et à l'expansion des réseaux de transport du Canada. Le Conseil des Viandes du Canada avance pour sa part — notamment à cause de la nature périssable des produits carnés — que des systèmes de transport multimodal hautement efficaces ainsi qu'une infrastructure fiable pour desservir les marchés internes et étrangers constituent des facteurs importants de productivité et de compétitivité.

Par ailleurs, des témoins appuient l'élaboration et le financement par le gouvernement fédéral de la Stratégie sur la porte d'entrée du Pacifique, tandis que les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, division de la Colombie-Britannique, considèrent qu'un financement additionnel s'impose pour que la porte d'entrée du Pacifique puisse devenir une véritable plaque tournante mondiale de la logistique et des services marchands, sur un pied d'égalité avec Hong Kong, Singapour et Rotterdam. L'Administration portuaire de Prince-Rupert a avisé le Comité que la concrétisation de ses plans d'expansion repose sur l'une des deux options suivantes : un financement fédéral additionnel d'au moins 100 millions de dollars ou des modifications structurelles aux dispositions législatives qui la régissent, afin d'élargir sa capacité de se procurer des ressources sur les marchés de capitaux publics.

Le Greater Halifax Partnership fait observer qu'Halifax est une solution de rechange à la porte d'entrée du Pacifique pour les marchandises asiatiques qui entrent au pays. Le Comité a appris que la distance entre Halifax et Hong Kong correspond à peu près à la distance qui sépare Vancouver de Hong Kong. Par conséquent, Halifax est déjà une option pour les milieux d'affaires qui expédient les cargaisons asiatiques. Le Greater Halifax Partnership recommande au gouvernement fédéral d'adopter une politique basée sur la porte d'entrée de deux océans, une suggestion également appuyée par la Municipalité régionale d'Halifax.

Le Comité a appris qu'on utilisait le transport par camion entre le Canada et les États-Unis pour quelque 90 p. 100 des produits de consommation et environ les deux tiers des échanges commerciaux. Différents témoins, dont les représentants de l'Association canadienne des automobilistes, de la Manitoba Hotel Association et de l'Association des hôtels du Canada, font état de la nécessité d'un plan stratégique prévoyant un investissement fédéral important, à long terme, pour le renouvellement et l'entretien du réseau routier national du pays, tout en soulignant l'importance d'intégrer des systèmes de transport intelligents et des habitudes de conduite respectueuses de l'environnement. On fait valoir que des améliorations à l'infrastructure routière auraient des retombées positives, notamment une diminution des dépenses de santé, un accroissement du commerce et du tourisme, une plus forte productivité, une amélioration de la sécurité et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs témoins, dont l'Alliance canadienne du camionnage, proposent que le gouvernement fédéral consacre une

part importante de ses recettes provenant de la taxe d'accise sur le carburant à un financement prévisible à long terme des routes et autoroutes du Canada.

L'Association of Manitoba Municipalities et la Saskatchewan Association of Rural Municipalities ont informé le Comité que le Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies (PRTGP) avait joué un rôle important dans le soutien de l'infrastructure du transport du grain. L'Association of Manitoba Municipalities explique que le PRGTP encourage les municipalités voisines à déterminer les meilleurs itinéraires de camionnage et à réorienter la circulation vers ces corridors régionaux. Cette planification stratégique a des retombées positives, car l'utilisation d'itinéraires particuliers réduit les contraintes liées aux autres routes provinciales et municipales.

La Saskatchewan Association of Rural Municipalities considère que la création d'un corridor de transport routier pour les camions lourds à l'échelle de la province constitue une mesure importante pour réduire les coûts du transport et augmenter les débouchés des zones rurales de la province. Grâce à un financement du PRGTP, on a cartographié un réseau de corridors du grain pour la province de la Saskatchewan. Par ailleurs, on a signalé au Comité qu'une mesure similaire au PRGTP devenait nécessaire pour que l'on puisse achever correctement et maintenir l'infrastructure du transport du grain au Manitoba et en Saskatchewan.

L'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer soutient que le transport ferroviaire offre la possibilité de réduire l'impact du transport sur l'environnement, tandis que l'Institut canadien des engrais observe que le train est le seul mode de transport rentable pour ceux — en particulier, dans le secteur des ressources — qui veulent expédier des marchandises sur de grandes distances. L'Association des chemins de fer du Canada veut que le gouvernement fédéral s'engage à financer l'infrastructure ferroviaire par le truchement du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et les chemins de fer secondaires. Afin d'accroître le trafic ferroviaire dans toute la Colombie-Britannique, la chambre de commerce de la province demande que le gouvernement fédéral intègre aux projets d'expansion futurs un financement pour le développement de l'infrastructure ferroviaire.

Des témoins, dont la Greater Vancouver Transportation Authority (TransLink), la Ville de Calgary, l'Association canadienne du transport urbain et la Fédération canadienne des municipalités, appuient la création d'un régime national permanent de transport urbain qui assurerait un financement fédéral ininterrompu aux municipalités qui offrent des services de transport en commun. Les différents programmes de transport en commun seraient intégrés au régime proposé, qui pourrait entrer en vigueur en 2008-2009, lorsque les engagements fédéraux à cet égard prendront fin.

Des témoins, y compris les délégués de Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce et de la Ville de Calgary, demandent en outre que le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique continue d'appuyer les grands projets

d'envergure régionale ou nationale, notamment des liens ferroviaires intervilles, d'autres projets de transport rapide ainsi que des projets de rénovation urbaine. On mentionne par exemple un système proposé de transport rapide dans la zone du corridor central de Waterloo et la revitalisation du district des rivières dans la ville de Calgary. Plusieurs témoins, dont le Toronto Board of Trade, recommandent que le gouvernement fédéral investisse un milliard de dollars de plus par année dans le transport en commun par l'entremise du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Fraser Valley KAIROS Group propose d'utiliser une plus grande partie des recettes de la taxe fédérale sur l'essence afin de financer le développement des systèmes de transport, vu que des systèmes meilleurs et plus efficaces favoriseraient l'utilisation accrue du transport en commun et une réduction du nombre de véhicules personnels sur les routes, d'où une diminution de la congestion pour les véhicules commerciaux. La Greater Vancouver Transportation Authority (TransLink) a porté à la connaissance du Comité une hausse de clientèle de l'ordre de 24 p. 100 depuis 2002, à la suite d'investissements récents dans le réseau de transport public de la région métropolitaine de Vancouver.

Des témoins de l'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada, de la Fondation des maladies du cœur du Canada et de la Société canadienne du cancer voudraient que les Canadiens utilisent davantage les modes de transport actifs, comme la marche et la bicyclette. On a fait valoir au Comité que le transport actif pouvait réduire l'obésité et améliorer la santé publique, tout en contribuant à diminuer la congestion urbaine, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Afin de promouvoir cette orientation, des témoins recommandent que 7 p. 100 de l'ensemble des fonds fédéraux affectés à l'infrastructure des transports soient réservés à l'infrastructure du transport actif, comme des trottoirs et des sentiers pour la bicyclette et la marche.

En ce qui concerne le transport aérien, l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (GTAA) appuie le récent accord bilatéral Ciels ouverts conclu entre le Canada et les États-Unis. Elle signale la plus grande libéralisation des accords que le Canada a négociés avec le Royaume-Uni, l'Inde et la Chine. Selon la GTAA, la politique du Canada relative au transport aérien international devrait viser à assurer les services de transport de passagers et de marchandises au sein d'un marché sans restriction de territoire.

S'il est vrai que Ciels ouverts est avantageux pour les compagnies aériennes et les consommateurs canadiens, WestJet et Air Canada ont rappelé au Comité qu'un marché libre accentue également la concurrence des transporteurs étrangers. On nous a informés que ces transporteurs étrangers assument souvent

des frais et des taxes moindres que leurs homologues canadiens. On nous a dit également que l'Aéroport international Lester B. Pearson de Toronto est le plus dispendieux du monde pour les opérations aériennes.

D'après les témoignages entendus, les loyers des aéroports nuisent à la position concurrentielle des aéroports canadiens, car ils représentent une partie importante des dépenses de nombreuses administrations aéroportuaires, tout en constituant un facteur déterminant dans l'établissement des frais et droits annuels. Des témoins soutiennent que la nouvelle formule de calcul annoncée en mai 2005 — utilisant un barème progressif, de 0 à 12 p. 100, basé sur les revenus bruts — a entraîné d'importantes réductions des loyers pour la plupart des aéroports canadiens, mais que l'Aéroport international Pearson de Toronto acquittera (en 2010, à la fin de la période de transition) plus de 60 p. 100 du total des loyers des aéroports prélevés par le gouvernement fédéral, même si moins de 35 p. 100 du trafic aérien passe par cet aéroport.

Différents témoins des industries de l'aviation et du tourisme, y compris l'Administration aéroportuaire de Regina, préconisent une refonte de la politique fédérale des loyers ainsi qu'une réduction, voire l'élimination, des loyers. L'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto soutient qu'il faudrait modifier la formule de façon à calculer le loyer sur la base des revenus après soustraction du coût du service de la dette contractée pour des investissements nécessaires dans l'infrastructure aéroportuaire. À l'heure actuelle, les loyers sont calculés sur la base des revenus bruts, à l'exception du coût du service de la dette contractée sur les marchés financiers publics pour financer l'infrastructure.

L'Atlantic Canada Airports Association a parlé des besoins des petits aéroports canadiens, en particulier ceux situés dans le Canada atlantique. Le Comité a appris que les aéroports et les compagnies aériennes doivent payer les services de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) sauf lors des heures régulières de travail; on a aussi soutenu que le gouvernement fédéral n'avait pas pourvu adéquatement aux besoins d'infrastructure des petits aéroports. L'Atlantic Canada Airports Association recommande qu'on accorde à l'ASFC un financement fédéral accru afin de répondre aux besoins des aéroports canadiens après les heures normales de service, sans frais supplémentaires pour eux. Le Conseil des aéroports du Canada fait une recommandation similaire et réclame un financement accru pour l'ASFC afin de répondre aux besoins croissants des aéroports.

L'Atlantic Canada Airports Association demande en outre que le gouvernement fédéral augmente les fonds alloués au Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires et crée un programme d'infrastructure pour les petits aéroports.

Par ailleurs, on a rappelé au Comité que seules les personnes qui sont sur le point de quitter le pays peuvent se prévaloir des ventes admises en franchise ou exemptes de taxe aux aéroports canadiens. Le Conseil des aéroports du Canada

soutient que l'interdiction de vente hors taxes aux visiteurs qui entrent au pays crée un désavantage concurrentiel pour les aéroports canadiens en réduisant leurs recettes potentielles tirées de ventes à des visiteurs internationaux et à des résidents qui rentrent au pays. Par conséquent, on recommande de modifier les lois et règlements pertinents afin de permettre des ventes hors taxes aux personnes qui débarquent dans les aéroports canadiens.

### **3. L'infrastructure de l'eau**

On a rappelé au Comité qu'un approvisionnement en eau sûr et fiable est important pour la consommation personnelle des Canadiens et pour l'agriculture et l'industrie. L'Association of Manitoba Municipalities propose donc que le gouvernement fédéral crée un programme national pour l'infrastructure de l'eau doté de 180 millions de dollars répartis sur 10 ans

Par ailleurs, on a indiqué au Comité que le Programme national d'approvisionnement en eau constituait une source importante de financement pour de nombreux projets d'infrastructure de l'eau. L'Association of Manitoba Municipalities exhorte donc le gouvernement fédéral à verser des fonds additionnels pour l'infrastructure de l'eau du Manitoba durant l'extension de deux ans de ce programme.

Fraser Valley KAIROS Group propose pour sa part que le gouvernement fédéral crée une politique nationale de l'eau prévoyant les mesures suivantes : interdire les exportations d'eau et la privatisation des services d'approvisionnement en eau; créer des normes nationales pour les systèmes de distribution de l'eau potable; et engager des fonds fédéraux afin d'aider les municipalités et les communautés autochtones à améliorer leur infrastructure de l'eau. L'Alliance nationale pour les enfants fait observer que, dans les communautés autochtones du Canada, l'eau contaminée est sans cesse désignée comme une source majeure de préoccupation et une cause persistante de maladies.

### **4. L'infrastructure du Nord**

On a mis le Comité au courant des difficultés particulières éprouvées par les collectivités du Nunavut en matière d'infrastructure. Il y a au Nunavut 25 collectivités qui sont toutes isolées les unes des autres; par conséquent, il leur est pratiquement impossible de partager des éléments critiques d'infrastructure, comme des services de santé et de police, des bureaux municipaux et des écoles. Nunavut Tunngavik Inc. nous a appris que la fourniture à chaque collectivité du Nunavut à même les deniers publics, d'éléments fondamentaux d'infrastructure compatibles avec les normes nationales dépasse de loin la capacité financière du gouvernement de ce territoire. Qui plus est, on nous a dit qu'en plus de la nécessité de créer une nouvelle infrastructure, il existe un besoin croissant de remplacer et d'entretenir l'infrastructure existante.

L'Association des municipalités du Nunavut a informé le Comité de l'immense potentiel du Nunavut sur le plan des ressources naturelles et de l'exploitation minière, tout en signalant que si le Nunavut regorge de ressources,

ses résidents et ses collectivités ne retirent pas suffisamment d'avantages de cette richesse en vertu de l'actuel régime fédéral, puisque la plupart des recettes des ressources publiques des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont directement dans les coffres du gouvernement fédéral. L'Association préconise un meilleur partage par le fédéral des recettes provenant des ressources, par le truchement des administrations territoriales et locales, ainsi qu'une aide financière du fédéral pour la mise en œuvre continue des plans de développement communautaire.

La Commission consultative de la fiscalité indienne signale que les Premières nations ont mis du temps à développer leur potentiel économique parce qu'elles ne sont pas en mesure de financer l'infrastructure à un niveau conforme à une activité commerciale rentable. C'est pourquoi on recommande l'établissement, à un coût de 125 millions de dollars sur cinq ans, d'un programme qui permettrait d'éliminer les contraintes — politiques, budgétaires et capacitaires — liées au développement de l'infrastructure économique des Premières nations.

Par ailleurs, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs indique que le développement de l'infrastructure dans le nord du Canada revêt une importance cruciale pour la compétitivité de l'industrie des minéraux et offre aux collectivités nordiques la perspective d'une amélioration de leur qualité de vie. On exhorte le gouvernement fédéral à allouer un crédit d'impôt de 20 p. 100 pour le forage en profondeur, l'objectif étant d'encourager la prospection au-delà de 300 mètres afin de découvrir des gîtes minéraux profonds et de reconstituer les réserves, ce qui prolongerait la durée de vie économique des mines existantes.

Des témoins ont également souligné l'importance de la cartographie géologique pour stimuler l'exploration et les découvertes minérales. Le Comité a appris que plus de 70 p. 100 du territoire du Nunavut n'est pas encore cartographié et que certaines régions du Labrador n'ont pas fait l'objet de levés adéquats. La Newfoundland and Labrador Chamber of Mineral Resources, l'Association minière du Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs recommandent que le gouvernement fédéral finance de toute urgence et de manière adéquate les Stratégies coopératives de cartographie géoscientifique au Canada. La Newfoundland Ocean Industries Association réclame un financement fédéral sélectif pour la Commission géologique du Canada, en vue d'élaborer un programme de commercialisation s'appuyant sur les données géologiques correspondant à la région au large de Terre-Neuve-et-Labrador.

Toutefois, d'autres témoins sont moins favorables à l'exploration et l'exploitation minières à cause des répercussions potentiellement négatives de ces activités sur l'environnement. La Yukon Conservation Society et la Coalition du budget vert recommandent l'annulation du programme des actions accréditives pour l'exploration minière au Canada ainsi que du crédit d'impôt à l'investissement

pour l'exploration; les économies ainsi faites devraient, à leur avis, être réinvesties dans des programmes qui encouragent le recyclage et la conservation des métaux.

## **5. L'infrastructure frontalière**

On a dit au Comité que les retards aux passages frontaliers entre le Canada et les États-Unis réduisent l'activité économique. Plusieurs témoins, dont les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, division de la Colombie-Britannique, et l'Association of Equipment Manufacturers, ont fait part de la nécessité d'accélérer les investissements dans l'infrastructure frontalière canado-américaine

L'Ontario Chamber of Commerce et la Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce exhortent le gouvernement fédéral à travailler de concert avec les instances provinciales et municipales afin d'accélérer l'amélioration de l'infrastructure au poste de Windsor-Detroit. Le Conseil ontarien du tourisme croit pour sa part qu'il faudrait construire de nouveaux postes frontaliers entre les deux pays.

Des témoins ont commenté les répercussions sur le commerce et le tourisme des initiatives récentes en matière de sécurité à la frontière canado-américaine. Plusieurs ont mentionné l'Initiative de transport de l'hémisphère occidental (ITHO) américaine et sa proposition d'exiger un passeport ou une autre pièce d'identité approuvée à la frontière. L'Ontario Chamber of Commerce exhorte le gouvernement fédéral à travailler, de concert avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement américain, à élaborer une stratégie exhaustive visant à réduire les effets économiques potentiels de l'ITHO dans les deux pays. Le Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce recommande que le gouvernement fédéral collabore avec le gouvernement américain afin d'élargir les programmes Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) et NEXUS, à l'intention des voyageurs préapprouvés et à faible risque, avec l'intention de les parachever d'ici à 2008 ou à la date de mise en œuvre de la portion terrestre de l'ITHO.

## **6. Les services d'urgence et la protection civile**

Le Comité a entendu un large éventail de suggestions de la part des fournisseurs de services d'urgence, d'assureurs et d'autres intervenants, en vue d'améliorer la protection civile au pays de même que la sécurité des Canadiens. Pour reconnaître la contribution des fournisseurs de services d'urgence, l'Association internationale des pompiers propose la création d'un programme d'indemnisation des agents de la sécurité publique qui verserait un montant ponctuel de 300 000 \$ par famille aux familles des pompiers, agents de police et autres agents de la sécurité publique qui ont été tués ou qui ont subi une invalidité permanente pendant qu'ils étaient en fonction, le coût annuel total estimatif d'un tel programme se situant entre 5,1 et 6,6 millions de dollars.

Le Comité a appris que lorsque des ressources municipales sont utilisées dans le cadre d'une intervention d'urgence, le gouvernement fédéral verse aux municipalités une indemnisation équivalant à 16 p. 100 du coût du matériel et des heures supplémentaires de main-d'œuvre municipale; quand on fait appel à des

employés contractuels et à du matériel n'appartenant pas à la municipalité, 100 p. 100 des coûts sont admissibles à l'indemnisation fédérale. En reconnaissance des dépenses engagées par les municipalités et comme incitatif en vue de minimiser les coûts de rétablissement après une catastrophe, l'Association of Manitoba Municipalities recommande que le taux d'indemnisation pour l'utilisation de la main-d'œuvre et du matériel des municipalités dans le cadre des efforts de rétablissement passe de 16 p. 100 à 65 p. 100 .

Le Bureau d'assurance du Canada appuie l'établissement d'un fonds de protection contre les catastrophes naturelles qui aiderait les collectivités à faire face à de tels événements. On propose que le gouvernement fédéral y verse de 100 millions à 150 millions de dollars par année. Par ailleurs, le Comité a appris que les collectivités canadiennes risquent de plus en plus d'être aux prises avec des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et que les coûts économiques des catastrophes naturelles au Canada continuent d'augmenter, en partie parce qu'il n'existe pas de programme national visant leur atténuation. Le Centre canadien des mesures d'urgence et le Bureau d'assurance du Canada recommandent que le gouvernement fédéral investisse de manière continue dans des activités et programmes d'atténuation des dégâts.

Le budget fédéral de 2001 prévoyait un financement quinquennal pour l'achat de matériel spécialisé visant à renforcer la capacité du Canada à réagir aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN), financement qui prendra fin bientôt. L'Association canadienne des chefs de pompiers estime qu'il est absolument indispensable de prolonger le programme et recommande que le gouvernement fédéral verse 10 millions de dollars par année pendant quatre ans pour l'achat de matériel CBRN.

Les témoins réclament aussi des fonds fédéraux pour :

- l'acquisition d'appareils de communication portatifs pour les premiers intervenants;
- le Programme conjoint de protection civile, afin d'assurer que le financement demeure à la mesure de la hausse des coûts du matériel pour les services d'incendie;
- un crédit d'impôt personnel de 500 \$ à l'intention des particuliers qui servent activement comme officiers ou pompiers volontaires;
- la création d'un bureau du conseiller national en matière d'incendies au sein de Sécurité publique et Protection civile Canada; et
- la mise en œuvre au Canada des programmes de formation de l'Association internationale des pompiers qui portent sur la

gestion des substances dangereuses par les premiers intervenants et sur les interventions d'urgence à la suite d'actes terroristes.

Par ailleurs, l'Association des policiers de l'Ontario exhorte le gouvernement fédéral à manifester son engagement en faveur du maintien de l'ordre en finançant l'entrée en fonction d'au moins 2 500 nouveaux agents de police dans les villes et collectivités du Canada, et elle demande que l'Ontario obtienne sa part de ce financement au prorata de sa population. La Ville de Calgary propose que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales afin d'élaborer un nouveau pacte pour le maintien de l'ordre qui définirait pour chaque ordre de gouvernement les rôles, les responsabilités et les résultats attendus.

La Municipalité régionale d'Halifax appuie l'établissement, par le ministère de la Défense nationale, de la Force opérationnelle permanente de contingence. La raison d'être de cette force, formée d'éléments existants des opérations maritimes, terrestres, aériennes et spéciales des Forces canadiennes, est de réagir adéquatement aux nouvelles crises qui se font jour au Canada ou à l'étranger. On exhorte le gouvernement fédéral à faire en sorte que des fonds suffisants en permettent la progression continue.

La Conférence des associations de la défense appuie les augmentations récentes du financement de la défense visant à assumer les dépenses d'équipement et les besoins opérationnels courants des Forces canadiennes. Néanmoins, des inquiétudes demeurent quant à la capacité à long terme des Forces de concrétiser leurs objectifs de politique étrangère, de défense et de sécurité. On recommande donc fortement de mettre en œuvre un plan exhaustif à long terme sur les capacités de défense stratégique où seraient considérés les autres besoins opérationnels et financiers des Forces canadiennes au cours des 15 prochaines années.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité croit que l'infrastructure de notre pays — y compris les modes de transport, les services d'utilité publique, les télécommunications, les hôpitaux, les écoles, les bibliothèques et les musées — revêt une importance cruciale pour la productivité des entreprises et des particuliers, pour notre économie et pour la compétitivité du pays. Les entreprises doivent pouvoir exporter leurs biens et les

transporter dans le pays, et les employés et les particuliers doivent pouvoir se déplacer pour travailler et participer à des sports ainsi qu'à des activités culturelles et autres.

En l'absence d'une infrastructure solide et fiable, la croissance de la productivité et la compétitivité que nous souhaitons ne seront pas possibles. Le Comité croit qu'il faut maintenir et rehausser le financement des différents programmes d'infrastructure existants, mais il est d'avis que d'autres mesures s'imposent.

Le Comité croit qu'il faut continuer de partager avec les municipalités, dans le cadre d'un programme permanent, les recettes fédérales de la taxe sur l'essence. Pour pouvoir planifier adéquatement, les municipalités ont besoin de la certitude que procurerait un tel programme. En outre, nous pensons que si les besoins en matière d'infrastructure varient d'une collectivité et d'une région à l'autre du Canada, il importe que les mécanismes d'attribution des fonds ne soient pas fondés exclusivement sur le nombre d'habitants. Dans cette perspective, et compte tenu des commentaires que le ministre des Finances a faits le 23 novembre 2006 lors de son témoignage concernant les partenariats entre les secteurs privé et public, les points d'accès, les passages frontaliers et le financement prévisible à long terme, de même que les mécanismes de répartition équitable et transparente des fonds destinés à l'infrastructure, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 15**

**Que le gouvernement fédéral, conjointement aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aide à financer les initiatives existantes en matière d'infrastructure à un niveau suffisant pour réduire le déficit de l'infrastructure publique.**

**En outre, le gouvernement devrait établir un programme qui rendrait permanent le partage des recettes de la taxe sur l'essence avec les municipalités.**

**Enfin, le gouvernement devrait élaborer un mécanisme d'attribution des appuis fédéraux à l'infrastructure qui soit basé non seulement sur la population, mais également sur les besoins spécifiques de développement économique et stratégique des collectivités.**

De l'avis du Comité, nous vivons maintenant — et pour l'avenir prévisible — une époque où la sécurité — internationale, nationale et personnelle — revêt une importance cruciale. Certes, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et d'autres forces de police provinciales et municipales contribuent notablement à notre sécurité. Selon nous, il y a lieu de

soutenir ces efforts. Nous avons tiré une leçon des attaques terroristes du 11 septembre 2001 et des ouragans Katrina et Rita, entre autres catastrophes : il est capital de pouvoir communiquer et de disposer d'un équipement adéquat. Nous croyons que, parfois, un investissement relativement faible peut avoir une incidence marquée sur le plan de la sécurité. C'est pourquoi le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 16**

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, accorde des fonds permettant d'acheter du matériel d'intervention chimique, biologique, radiologique et nucléaire et de dispenser la formation nécessaire.**

**Le gouvernement devrait aussi travailler avec les parties intéressées en vue d'assurer l'élaboration et le financement adéquat d'un plan national de protection civile.**

#### **L'ENVIRONNEMENT**

L'état de l'environnement de notre pays et les mesures prises pour le préserver ont des répercussions sur la prospérité et la compétitivité. Par exemple, les coûts d'observation des règlements environnementaux et d'autres types d'interventions gouvernementales peuvent faire tort aux entreprises et créer un désavantage relatif pour celles qui sont aux prises avec des coûts relativement plus élevés et qui doivent satisfaire à des exigences plus rigoureuses. Par contre, la réglementation environnementale et les coûts d'observation peuvent inciter les entreprises à devenir plus novatrices et à mieux utiliser les ressources, avec pour résultat une productivité plus élevée.

Beaucoup souscrivent à l'idée que le développement économique doit être durable à long terme. Le développement durable exige à la fois une production durable et une consommation durable. Sous l'angle de la production, la notion de durabilité à long terme a amené les gouvernements à intervenir, au moyen de mesures fiscales, de normes environnementales et d'autres éléments, afin que les entreprises assument tous les coûts — y compris environnementaux — liés à leurs activités, donnant lieu une production plus souhaitable sur le plan social et durable à long terme.

Sous l'angle de la consommation, la notion de durabilité à long terme a amené les gouvernements à modifier en ce sens le comportement des consommateurs, notamment en encourageant le recyclage, en imposant des taxes à la consommation et en finançant des programmes d'économie d'énergie.

## **A. CE QU'ON NOUS A DIT**

### **1. Les milieux naturels**

Le Comité a entendu plusieurs témoins suggérer d'accentuer la conservation des milieux naturels. La Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada et la Green Budget Coalition ont préconisé des investissements fédéraux dans quatre secteurs prioritaires de la conservation de la nature :

- les écosystèmes du Nord canadien — un investissement de 25 millions de dollars sur cinq ans, et de 4 millions de dollars annuellement, dans un réseau d'aires protégées, conformément à la Stratégie relative aux aires protégées des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans des projets d'aménagement de parcs nationaux et des plans régionaux d'utilisation des terres — avant l'approbation de tout projet d'exploitation à grande échelle, tel que le projet d'exploitation pétrolière dans la vallée du Mackenzie;
- les écosystèmes marins — un investissement de 600 millions de dollars sur cinq ans dans un agenda canadien concernant les océans, afin de se doter d'un système national complet d'aires marines protégées et de mettre au point un plan intégré de gestion des océans;
- les aires protégées à différents endroits au Canada — des investissements sur une période de 5 à 10 ans pour parachever, étendre et préserver le réseau de parcs nationaux et d'autres aires fédérales protégées et mettre en pratique les recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs naturels du Canada;
- la *Loi sur les espèces en péril* — des investissements de 275 millions de dollars sur cinq ans.

La Coalition du budget vert a aussi appris au Comité que la présence dans l'air et dans l'eau de substances toxiques représente une grave menace pour la santé humaine, surtout pour les enfants, et a recommandé les mesures suivantes :

- engager plus de ressources dans l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*;
- mesurer, surveiller et comprendre la présence de toxines dans l'environnement;

- affecter des ressources à un Fonds de recherche sur la prévention de la pollution s'intéressant particulièrement au cycle de vie des produits;
- remettre en état et assainir les Grands Lacs et toute la région du Saint-Laurent.

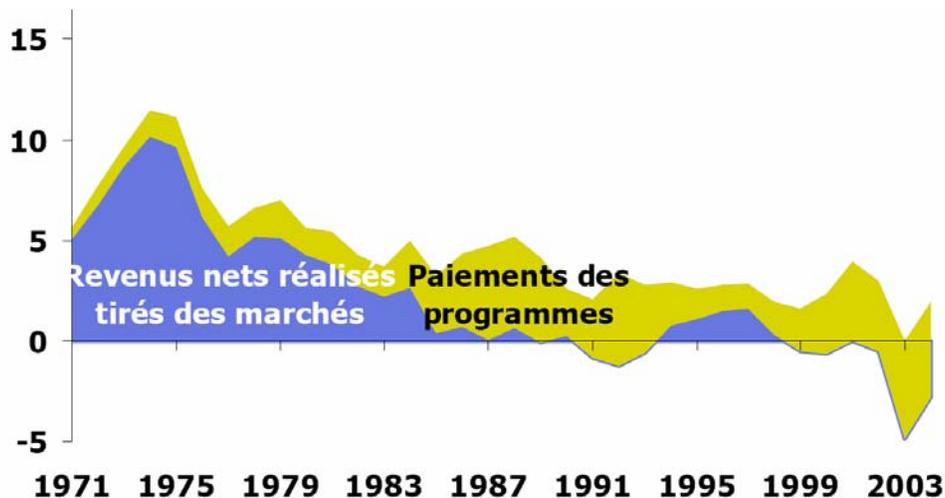
Canards Illimités Canada a également fait des recommandations à propos du capital naturel du Canada et a indiqué au Comité que le Canada devrait adopter une nouvelle approche en matière de conservation et de préservation des biens naturels, afin de conserver son avantage sur la concurrence. L'organisme recommande que le gouvernement fédéral impose certaines mesures de dissuasion d'ordre financier pour éviter une destruction et une dégradation encore plus marquées de notre capital naturel; il a aussi été suggéré que les programmes d'imposition et de dépenses du gouvernement fédéral relatifs aux infrastructures exigent une mesure d'atténuation pour la perte de capital naturel attribuable à tout projet recevant des fonds du fédéral ou exécuté sur des terres publiques. Canards Illimités Canada recommande en outre que le gouvernement fédéral :

- offre aussi des incitatifs aux propriétaires de terres agricoles ainsi qu'aux autres gestionnaires de biens fonciers pour les encourager à préserver la qualité de l'eau de source;
- veille à ce que les générations à venir continuent de jouir des attributs naturels des terres publiques;
- coordonne et finance les initiatives d'évaluation du capital naturel du Canada;
- accorde un soutien accru aux programmes d'implantation de cultures couvre-sol, tels que le Programme de couverture végétale du Canada; et
- exige de façon systématique l'application de mesures d'atténuation de la perte de terres humides, conformément à la Politique canadienne concernant les terres humides.

La British Columbia Real Estate Association s'est dite déçue de la décision prise récemment par le gouvernement fédéral de retirer 11,7 millions de dollars de fonds encore inutilisés destinés au Programme sur le dendroctone du pin, et elle recommande le rétablissement de ce financement. L'Association des produits forestiers du Canada, de son côté, se réjouit de l'investissement de 400 millions de dollars du fédéral dans le secteur forestier, pour aider à enrayer l'infestation de dendroctone du pin.

Le Comité a appris que les conditions du marché pour les producteurs agricoles canadiens sont assez difficiles en raison de la valeur relativement élevée du dollar canadien, de la faible valeur marchande du prix du marché des produits agricoles, des coûts à la hausse de l'énergie et des problèmes causés par la maladie de la vache folle et la grippe aviaire. La figure 10 illustre la baisse des revenus agricoles nets tirés des marchés depuis les années 1970, ainsi que l'importance prise au cours des dernières années par les programmes de financement mis en œuvre par le gouvernement pour faire en sorte que le revenu réel global des agriculteurs ne soit pas déficitaire.

**Figure 10 : Revenu agricole global réel<sup>1</sup> au Canada, 1971-2004 (milliards de dollars<sup>2</sup>)**



**Note :** 1-Les revenus nets réalisés tirés des marchés comprennent l'amortissement des actifs agricoles.  
2-dollars de 2003.

**Source :** Groupe de travail (GT) fédéral/provincial/territorial (FPT) sur l'analyse économique, *Défis et possibilités à long terme : capacité concurrentielle future et prospérité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire*, Rapport d'étape, février 2006, p. 17.

L'Union des producteurs agricoles a parlé de la détérioration de la situation financière des agriculteurs et des difficultés auxquelles ceux-ci font face en raison de la dette grandissante et du recul des revenus agricoles, et proposé des mesures pour venir en aide aux agriculteurs, dont les suivantes :

- l'attribution, par le gouvernement fédéral, de fonds supplémentaires de 111 millions de dollars au secteur céréalier;
- l'attribution d'une somme supplémentaire de 150 millions de dollars à la province de Québec pour s'assurer que cette province recevra en 2006 sa juste part de l'aide financière fournie dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA);
- le rétablissement du financement de certains programmes provinciaux par le gouvernement fédéral; et

- le lancement d'un programme d'assurance-production dans le secteur de l'élevage.

Des témoins, dont la Saskatchewan Association of Rural Municipalities et Genome Prairie, ont fait état de l'importance des initiatives fédérales visant à encourager la pratique d'une agriculture à valeur ajoutée. Certains, parmi lesquels la Saskatchewan Association of Rural Municipalities, recommandent la mise en œuvre de mesures destinées à faciliter la participation des agriculteurs canadiens à la production de biocarburants. Le Comité a appris que l'industrie émergente des biocarburants, tels l'éthanol et le biodiésel, présente une perspective intéressante sur le plan économique et environnemental pour les agriculteurs, compte tenu particulièrement des profits modestes découlant de la production agricole primaire et de la capacité accrue de production de biocarburants aux États-Unis. La Fédération canadienne de l'agriculture a souligné à quel point des projets de traitement et de distribution à valeur ajoutée dans le secteur agricole pourraient générer plus de richesses, d'emplois et d'occasions dans les collectivités rurales.

L'Association canadienne des aliments de santé a plaidé en faveur d'un financement accru accordé à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'établissement et l'administration de règles fonctionnelles régissant les aliments, y compris les aliments biologiques. Elle prie en outre le gouvernement fédéral de fournir le soutien nécessaire aux agriculteurs qui passent de la culture traditionnelle à la culture biologique et d'encourager les producteurs à vendre leurs produits à l'étranger.

La Fédération canadienne de l'agriculture a aussi recommandé l'élaboration, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie agricole et agroalimentaire, d'un nouveau cadre de politique fédérale en matière d'agriculture en trois volets :

- le volet des biens et services publics, consistant en des programmes environnementaux et de salubrité des aliments;
- le volet de gestion des risques commerciaux, consistant en des programmes destinés à assurer une certaine stabilité en cas d'épidémies, de changements climatiques ou de fluctuations importantes du marché; et
- le volet de la croissance stratégique, qui consiste à coordonner les politiques visant à assurer la croissance et la vigueur de l'industrie.

Le Conseil des Viandes du Canada propose l'adoption par le Canada d'un nouveau cadre de politique à long terme en matière d'agriculture qui, au lieu de réagir aux crises, favoriserait une croissance durable, l'innovation, la compétitivité et la création de richesses pour l'ensemble de l'industrie agroalimentaire.

Canards Illimités Canada est favorable à la concertation en ce qui concerne l'établissement de la politique agricole, afin de s'assurer que l'on tienne compte des répercussions sur l'environnement et de la viabilité de l'agriculture au moment de l'élaboration de programmes agricoles. La Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture a soulevé le besoin de grossir et d'entretenir les stocks d'infrastructures agricoles à Terre-Neuve-et-Labrador pour assurer une croissance durable de l'industrie agricole dans cette province.

Plusieurs témoins ont traité du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a fait savoir que, en raison de toutes les tracasseries administratives et des exigences réglementaires liées à ce programme, la plupart des agriculteurs doivent embaucher des spécialistes pour remplir leurs formulaires. Soulignant la complexité du PCSRA, la Centrale des caisses de crédit du Canada demande aux gouvernements fédéral et provinciaux d'améliorer le programme. La Saskatchewan Association of Rural Municipalities prie le gouvernement fédéral de songer à la nécessité d'offrir aux agriculteurs un programme de gestion des risques commerciaux différent de l'aide en cas de catastrophe, au moment de trouver un successeur au PCSRA.

La Centrale des caisses de crédit du Canada demande également au gouvernement fédéral d'amorcer en priorité la réforme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, laquelle a une incidence sur la capacité d'obtenir des prêts pour des améliorations agricoles, de même que sur le traitement et la mise en marché des produits de la ferme.

Selon Grape Growers of Ontario, l'industrie viticole a connu sa part d'ennuis au cours des trois dernières années en raison des dommages causés par les hivers rigoureux. En 2005, des membres de ce regroupement ont enregistré leur plus maigre récolte en 58 ans. On demande donc au gouvernement fédéral d'investir 100 millions de dollars sur sept ans dans un programme national de replantation, en collaboration avec l'industrie et les gouvernements provinciaux. Ce programme aurait pour but de renouveler 25 p. 100 des vergers et vignobles du Canada sur une période de sept ans, pour un coût total de 300 millions de dollars.

L'Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat Inc. est d'avis que l'arrêt *Marshall* rendu par la Cour suprême en 1999 confirmait le droit constitutionnel des Premières nations de pratiquer la pêche commerciale, et autorisait ainsi de nombreux Canadiens d'origine autochtone à participer activement à l'économie de la région de l'Atlantique. Dans la foulée de ce succès et afin d'accroître l'accès à, et la capacité de cette industrie, cet organisme pense que le gouvernement fédéral devrait investir au moins 40 millions de dollars annuellement dans les pêches autochtones, pendant une période de cinq ans.

La Yukon Conservation Society sollicite plus de fonds du gouvernement fédéral pour le nettoyage des sites miniers abandonnés.

## **2. Les sites contaminés**

D'après ce qu'on a dit au Comité, les sites contaminés sont souvent situés dans des secteurs de choix dans les agglomérations urbaines du Canada et, à ce titre, leur assainissement serait avantageux sur les plans économique, social et environnemental. L'Association canadienne de l'immeuble croit que le réaménagement de ces sites, au nombre de plus de 30 000 au Canada, présenterait de nombreux avantages, dont celui de faire augmenter l'assiette des impôts immobiliers, en faisant grimper la valeur des propriétés, et celui aussi de ralentir l'étalement urbain.

Consciente de l'engagement pris par le gouvernement fédéral de fournir une aide financière à intérêt réduit pour des projets d'assainissement, l'Association suggère néanmoins certaines mesures pour encourager le réaménagement des sites contaminés, dont les suivantes :

- une approche coordonnée entre les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux afin d'éliminer les privilèges de l'État et les arriérés de taxes sur les sites contaminés admissibles;
- une collaboration fédérale-provinciale/territoriale sur la suppression des obstacles au transfert de la responsabilité à l'égard des lieux contaminés admissibles, comme le recommande le Conseil canadien des ministres de l'Environnement dans son rapport;
- l'adoption, par le gouvernement fédéral, de modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin de permettre la déductibilité des dépenses de réaménagement pendant l'année où les coûts sont engagés; et
- une modification au mandat de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de manière à autoriser des garanties hypothèques au taux commercial dans les cas de réaménagement de site contaminé.

## **3. La consommation d'énergie et les émissions dans l'atmosphère**

Un certain nombre de témoins s'entendent pour dire que le développement durable pourrait rendre le Canada plus compétitif à long terme. La Fondation David Suzuki pense que l'écologisation de la fiscalité, qui consiste à introduire des facteurs économiques et des incitatifs fiscaux dans l'élaboration de politiques

environnementales, pourrait accroître la compétitivité du Canada à long terme. Contrairement à d'autres pays développés, comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Japon et les pays scandinaves, le Canada négligerait cependant d'exploiter pleinement les principes d'écologisation de la fiscalité.

Des témoins ont présenté des propositions en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions atmosphériques au Canada. L'Association des municipalités de l'Ontario a rappelé au Comité que l'économie du Canada est plus énergivore que celle des États-Unis et qu'un investissement dans l'efficacité énergétique présente de nombreux avantages du point de vue de l'environnement.

La Canada's Association for the Fifty-Plus a fait remarquer quant à elle que la pollution de l'air et de l'eau est un problème mondial qui nécessite une collaboration internationale. On a suggéré que le Canada devrait jouer un rôle de premier plan au sein de la collectivité mondiale en constituant et en préservant des réserves sûres, saines et durables d'air pur et d'eau propre.

L'Association canadienne de l'électricité prie le gouvernement fédéral de mettre sur pied un programme de subventions à l'efficacité énergétique dans le but de financer divers programmes d'efficacité énergétique et de faire converger leurs efforts vers un objectif national. L'organisme KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice pense que le gouvernement fédéral devrait investir dans des programmes de sensibilisation et d'incitation destinés à influencer les comportements et les habitudes en faveur d'une économie et d'une efficacité accrues de l'énergie.

Le Comité a reçu toute une série de suggestions concernant la consommation d'énergie des foyers. L'Association canadienne de l'immobilier a parlé des avantages sociaux, environnementaux et économiques qui auraient pu découler des programmes ÉnerGuide, abandonnés en mai 2006. De pair avec la Yukon Conservation Society, elle recommande le rétablissement du financement, par le gouvernement fédéral, des programmes Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons et pour les ménages à faible revenu.

La Coalition du budget vert et la Fondation David Suzuki proposent l'introduction d'une remise de taxe sur les appareils électroménagers homologués Energy Star, afin de réduire la consommation d'énergie des appareils ménagers. Cette mesure, qui consiste à offrir un rabais de 6 p. 100 sur les appareils qui répondent aux critères Energy Star et à percevoir un droit de 6 p. 100 sur ceux qui ne satisfont pas à ces critères, éliminerait la différence de prix entre les appareils à haut rendement énergétique et ceux à bas rendement énergétique.

Le Toronto Disaster Relief Committee recommande une augmentation des fonds consacrés par le gouvernement fédéral à la rénovation domiciliaire, dans le but d'aider les propriétaires et les locataires à faible revenu à économiser l'énergie. L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine suggère de lancer

un programme fédéral d'efficacité énergétique s'adressant aux ménages à faible ou modeste revenu. L'Association canadienne du gaz propose que le gouvernement fédéral revoie ses programmes actuels s'adressant aux propriétaires, locataires et locataires canadiens, surtout ceux à faible revenu, dans le but d'explorer pleinement toutes les possibilités de réaliser des économies d'énergie par la conversion à d'autres sources d'énergie.

L'Association canadienne des constructeurs de véhicules a expliqué que le moyen le plus efficace de réduire la pollution atmosphérique causée par les véhicules automobiles est de retirer de nos routes les vieux véhicules plus polluants et qui consomment plus de carburant et de les remplacer par de nouveaux véhicules moins dommageables pour l'environnement. Le Comité a appris que les véhicules construits il y a une vingtaine d'années émettent 37 fois plus de polluants que les véhicules actuels, et qu'il y a encore plus d'un million de ces véhicules en circulation sur les routes canadiennes. L'Association canadienne des constructeurs de véhicules recommande l'établissement de programmes généraux d'encouragement à l'achat de véhicules faisant usage de technologies plus avancées.

La Canadian Courier and Logistics Association et Electric Mobility Canada préconisent la création d'un crédit d'impôt ou d'un programme de financement pour faciliter l'adoption de véhicules hybrides-électriques et électriques dans les gros parcs automobiles commerciaux et municipaux. On a expliqué au Comité que la mise en circulation de 10 000 nouveaux véhicules hybrides commerciaux, qui nécessiterait un investissement d'environ 200 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, réduirait de 109 870 tonnes les émissions de gaz à effet de serre.

La Coalition du budget vert et la Fondation David Suzuki suggèrent de mettre sur pied un programme de transfert d'impôt pour la conduite écologique qui encouragerait les employés ayant droit à une voiture de fonction à choisir un véhicule moins polluant. À l'heure actuelle, les employés à qui on fournit une voiture de fonction doivent payer un impôt supplémentaire établi en fonction du coût du véhicule. Grâce au programme proposé, les employés utilisant un véhicule moins polluant et à meilleur rendement énergétique se verraient accorder une réduction d'impôt, alors que ceux qui conduisent des véhicules moins performants au point de vue énergétique seraient imposés à un taux plus élevé.

L'Association canadienne des constructeurs de véhicules a fait observer que les véhicules automobiles faisant usage de combustibles de remplacement, tels le propane et le gaz naturel, ont reçu un accueil mitigé de la part des consommateurs en raison du manque d'installations de remplissage. On demande donc au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour favoriser l'établissement des infrastructures nécessaires au ravitaillement des véhicules fonctionnant à l'aide de combustibles de remplacement. Le Fraser Valley KAIROS GROUP voudrait que le gouvernement fédéral améliore les normes relatives à la

consommation de carburant des véhicules automobiles et accorde un incitatif fiscal à ceux qui remplacent le véhicule qu'ils conduisent actuellement par un autre qui consomme moins.

Il a aussi été question des changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre. L'Institut canadien des engrais insiste sur le besoin d'une solution canadienne de réduction des gaz à effet de serre et appuie les efforts qui sont faits pour réduire les autres émissions dans l'atmosphère. Enbridge Inc. est d'avis que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre établis pour le Canada dans le Protocole de Kyoto sont probablement irréalisables et se dit en faveur de programmes élargis favorisant le remplacement des infrastructures moins efficaces de l'industrie par d'autres plus efficaces. La Chambre de commerce de Québec prétend que le gouvernement fédéral devrait reconnaître davantage les efforts qui sont faits par les entreprises en matière d'environnement. Il pourrait, par exemple, accorder un crédit d'impôt remboursable aux entreprises qui investissent pour améliorer leur performance environnementale.

D'autres témoins sont d'accord avec l'idée d'inclure la qualité de l'air à l'intérieur des immeubles dans le plan fédéral de réduction de la pollution atmosphérique. L'Association pulmonaire du Canada a indiqué que la santé pulmonaire est étroitement reliée à la qualité de l'air et elle voudrait que le gouvernement fédéral s'engage à contrôler les effets de l'environnement sur la santé pulmonaire en soutenant l'inclusion de la qualité de l'air à l'intérieur des immeubles dans le projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999, la Loi sur l'efficacité énergétique et la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles (Loi canadienne sur la qualité de l'air). On a aussi sollicité la participation du gouvernement fédéral au cadre de santé pulmonaire pour le Canada, afin qu'il puisse évaluer le coût de la qualité de l'air et son impact sur la santé pulmonaire des Canadiens.

Des témoins ont souligné à quel point il est important que le Canada respecte nos engagements en vertu du Protocole de Kyoto. Le Congrès du travail du Canada estime que le plan du Canada concernant les changements climatiques devrait correspondre à ces engagements. Selon l'Association des infirmières et des infirmiers autorisés de l'Ontario, le gouvernement canadien devrait réaffirmer sa volonté de se conformer au Protocole de Kyoto et maintenir le financement engagé précédemment à l'égard des programmes efficaces de lutte contre les changements climatiques. KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice penche en faveur d'une réglementation par le fédéral des niveaux d'émission de gaz à effet de serre du secteur industriel et de l'imposition de pénalités financières pour inobservation. La Coalition du budget vert prie le gouvernement fédéral d'établir un système réglementé de cibles et de permis échangeables pour les grands émetteurs industriels, et ce, dès janvier 2008. L'Association canadienne des carburants renouvelables et l'Institut canadien des produits pétroliers proposent que tous les crédits de réduction des émissions de gaz carbonique liés aux

carburants renouvelables, et non pas seulement ceux découlant du mélange de biocarburants excédant le niveau requis par le gouvernement, soient échangeables.

Le Conseil canadien des ingénieurs demande un financement accru de la part du fédéral de la recherche sur les changements climatiques, afin d'augmenter la fiabilité des données scientifiques utilisées par les ingénieurs. On encourage vivement le gouvernement à investir dans des initiatives existantes telles que le Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques, qui procède actuellement à une évaluation exhaustive de la vulnérabilité de l'infrastructure publique aux changements climatiques. La Yukon Conservation Society prêche en faveur d'une participation soutenue du gouvernement fédéral à l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique réalisée par le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur le changement climatique et le Conseil de l'Arctique.

Plusieurs témoins se sont dits en faveur du crédit d'impôt proposé pour les abonnés du transport en commun et certains, dont l'Association canadienne du transport public urbain et la Greater Vancouver Transportation Authority (TransLink), ont même suggéré que cette mesure soit étendue aux cartes d'abonnement au transport public fournies par l'employeur. Les employés qui se voient offrir de telles cartes doivent actuellement en inscrire la valeur, au titre d'avantage, dans leur déclaration de revenus, alors que ceux qui jouissent d'un espace de stationnement gratuit au travail n'ont pas à déclarer cet avantage au fisc. On a aussi demandé de porter à 23 ans l'âge d'admissibilité à ce crédit d'impôt.

#### **4. Une stratégie énergétique**

Un certain nombre de témoins se sont prononcés en faveur de l'établissement d'une stratégie nationale sur les carburants renouvelables. L'Association canadienne des carburants renouvelables et l'Institut canadien des produits pétroliers pensent qu'une telle stratégie devrait reposer sur un traitement fiscal compétitif à l'échelle internationale pour l'industrie des biocarburants, de même que sur des règles justes et équitables pour toutes les sources de carburants renouvelables et les distributeurs de carburants.

Certains ont préconisé la mise en œuvre d'initiatives visant à encourager la production et l'adoption d'énergie renouvelable. Enbridge Inc., par exemple, a recommandé avec insistance le maintien de l'Encouragement à la production d'énergie renouvelable ou d'une mesure à incidence fiscale équivalente, dont les critères d'admissibilité engloberaient également les sources d'énergie de remplacement.

Le Comité s'est fait dire que l'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉE) est une mesure fiscale efficace pour inciter les entreprises à investir dans la production d'énergie éolienne, la source d'électricité qui connaît la plus forte croissance actuellement au Canada. L'EPÉE étant actuellement à l'étude, on recommande vivement au gouvernement fédéral de conserver cette mesure ou de mettre en place une mesure à incidence fiscale équivalente pour assurer la

croissance soutenue de la capacité de production d'énergie éolienne, afin que celle-ci soit un jour à l'origine de 10 p. 100 de toute l'électricité produite au Canada.

Des témoins ont soutenu que le gouvernement fédéral devrait reconnaître les nouvelles technologies de production de carburants renouvelables et encourager leur utilisation. L'Association des produits forestiers du Canada recommande la création d'un programme d'incitatifs directs favorisant les investissements dans les technologies de cogénération d'énergie thermique et d'énergie verte, en faisant observer que la conversion de l'industrie à l'énergie renouvelable nécessite des investissements importants et que les incitatifs offerts par le gouvernement fédéral pour amener les entreprises à faire usage d'énergie renouvelable ne sont pas à la hauteur de ceux qui existent ailleurs dans le monde.

L'Association canadienne du gaz recommande que le gouvernement fédéral débloque des fonds supplémentaires pour la démonstration, le déploiement et l'adoption de solutions technologiques et énergétiques intégrées qui permettront au Canada de relever ses défis sur le plan de l'environnement et de répondre à ses besoins énergétiques. Les piles à combustible alimentées au gaz naturel, les systèmes de cogénération et les véhicules au gaz naturel comprimé sont au nombre de ces technologies qui nous ont été citées en exemple.

Plusieurs témoins ont insisté sur l'établissement d'une stratégie énergétique canadienne. L'Institut canadien des engrais a fait état de la demande croissante de gaz naturel en Amérique du Nord et encouragé les gouvernements à appuyer l'exploration gazière ou l'exploitation de nouvelles sources d'approvisionnement. Nous avons besoin de sources d'énergie sûres et bon marché pour s'assurer que celles parmi nos industries qui sont de grandes consommatrices d'énergie demeurent compétitives dans l'avenir. Comme les producteurs d'azote et de potasse ont besoin d'un approvisionnement régulier en gaz naturel, il a été recommandé de simplifier le processus fédéral d'approbation réglementaire des projets de valorisation des ressources énergétiques et de construction de gazoducs.

La Municipalité régionale d'Halifax a parlé du Projet énergétique communautaire, qui consisterait à générer de l'électricité à l'aide de gaz naturel brûlant sans résidu, et qui aurait aussi pour avantage indirect d'assurer le chauffage à la vapeur et à l'eau chaude des immeubles du gouvernement et des bâtiments universitaires. Pour mener à bien ce projet, il faudrait cependant que le gouvernement fédéral apporte une contribution financière à la mesure de celle du gouvernement provincial, soit 20 millions de dollars.

L'Association canadienne des produits pétroliers pense que le gouvernement fédéral devrait accorder plus de fonds au Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie du pétrole, afin qu'il puisse poursuivre et multiplier ses efforts pour répondre aux besoins à long terme de main-d'œuvre de l'industrie. Le Comité a appris que la pénurie grandissante de travailleurs qualifiés est en voie de se transformer en une sérieuse entrave à l'investissement dans l'industrie pétrolière et gazière.

Le Pembina Institute a indiqué que les subventions accordées pour la mise en valeur des sables bitumineux accélèrent la croissance économique, mais ne sont pas profitables sur le plan social parce que cette ressource est associée à la prolifération rapide des émissions de gaz à effet de serre. La Yukon Conservation Society et KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, entre autres témoins, recommandent la réduction, voire même l'élimination, des subventions accordées par le gouvernement fédéral à l'industrie pétrolière et gazière ainsi qu'à celle de l'énergie nucléaire. On a aussi recommandé une augmentation des investissements du fédéral dans la production de combustibles non fossiles et d'énergie non nucléaire, par l'entremise d'incitatifs fiscaux et d'une nouvelle politique énergétique.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité croit que les changements climatiques et les problèmes environnementaux continuent — et continueront — d'avoir des effets importants et durables. Nous estimons également que ces effets se répercuteront sur la qualité de vie des Canadiens de même que sur la productivité et la compétitivité canadiennes. Il faudra exercer une vigilance de tous les instants pour assurer des progrès continus vers la réalisation de nos objectifs et de nos engagements dans le domaine de l'environnement, tout en facilitant la croissance de la productivité nécessaire pour notre avenir. À notre avis, tous les Canadiens, où qu'ils habitent au pays, devraient avoir droit à de l'air pur et de l'eau propre. La durabilité de l'économie sera, croyons-nous, liée à la durabilité de l'environnement.

Le Comité pense également que le gouvernement fédéral devrait continuer de prêcher par l'exemple en achetant des véhicules écoénergétiques pour son usage, en consommant l'énergie efficacement dans ses immeubles et en encourageant les fonctionnaires à utiliser les transports en commun. De plus, le gouvernement devrait poursuivre ses efforts pour remettre en valeur les sites fédéraux contaminés.

Même si plusieurs questions environnementales nécessitent une intervention, le Comité croit que les mesures relatives à l'énergie renouvelable et les incitatifs à l'efficacité et à la conservation énergétiques sont particulièrement importants. Dans cette perspective, et à la lumière des commentaires que le ministre des Finances a formulés le 23 novembre 2006 sur la propreté de l'air, les

technologies environnementales, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 17**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, mette la dernière main à une Stratégie canadienne de l'énergie et à un plan connexe en vue de leur mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2008 au plus tard.**

**La stratégie en question devrait être élaborée en tenant compte des objectifs du Protocole de Kyoto et de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle devrait aussi reconnaître l'importance d'un approvisionnement énergétique varié et la nécessité d'améliorer les incitatifs en matière d'énergie renouvelable, (biomasse, biodiesel, vent, etc). Ces incitatifs devraient comprendre l'Encouragement à la production d'énergie renouvelable et l'Encouragement à la production d'énergie éolienne, ou des mesures fiscales équivalentes.**

**Le gouvernement devrait également examiner les mesures qui inciteraient les consommateurs et les entreprises à une meilleure efficacité énergétique et une plus grande économie d'énergie, y compris les mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique chez soi et au travail et l'achat de véhicules écoénergétiques. Le rétablissement des programmes encourageant l'efficacité énergétique devrait aussi figurer parmi ces mesures.**

Le Comité s'inquiète aussi de la santé et de la prospérité futures de notre secteur agricole et agro-alimentaire, qui souffre toujours d'un endettement relativement élevé, de la faiblesse des cours des matières premières, de la montée des coûts des intrants et, à l'occasion, de difficultés liées au commerce international. Nous estimons que tous les secteurs de notre économie ont un rôle important à jouer dans notre compétitivité future et doivent être soutenus. À ce sujet, nous estimons qu'il faudrait élaborer un cadre de politique et des programmes agricoles qui répondent véritablement aux besoins des agriculteurs. Dans cette optique, le Comité recommande

#### **RECOMMANDATION 18**

**Que le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les interlocuteurs concernés des secteurs de l'agriculture et de**

**l'agro-alimentaire, veille à ce que le programme élaboré pour faire suite au Programme de stabilisation dans le secteur de l'agriculture contienne des mesures de gestion des risques des entreprises qui soient distinctes des mesures d'aide en cas de catastrophe.**

Enfin, le Comité estime qu'un éventail de mesures pourraient, ou devraient, être prises pour mieux préserver notre habitat naturel. Nous sommes d'avis que nos atouts naturels contribuent à notre compétitivité et doivent être protégés. Nous ne sommes cependant pas convaincus que des mesures incitatives suffiront à atteindre cet objectif, des mesures dissuasives s'imposent. C'est pourquoi le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 19**

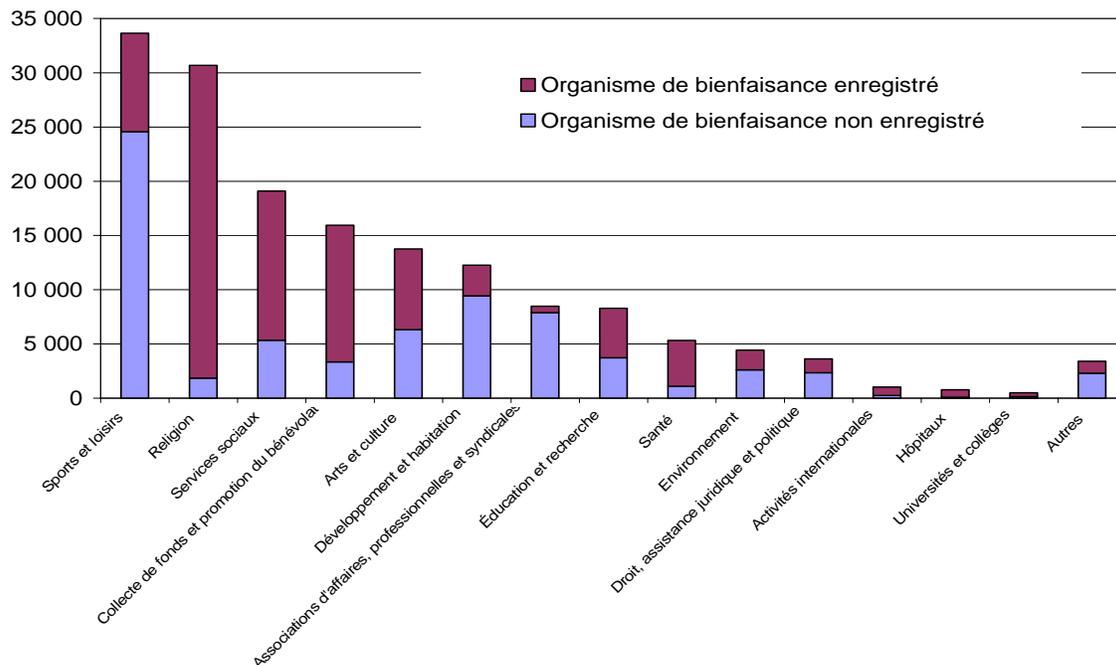
**Que le gouvernement fédéral élabore des mesures dissuasives d'ordre pécuniaires pour décourager la destruction ou la dégradation persistantes du capital naturel de notre pays. De plus, il devrait exiger dans ses programmes de dépenses liés à l'infrastructure et à l'agriculture que tous les projets qu'il finance ou qui sont menés sur les terres publiques visent à atténuer la dégradation de notre capital naturel.**

#### **LES DONNS DE CHARITÉ ET LE SECTEUR BÉNÉVOLE**

Les organismes de bienfaisance et les bénévoles contribuent au bien-être des collectivités canadiennes en intervenant entre autres dans la lutte contre la pauvreté, l'intégration des immigrants, la santé et le bien-être, les arts et la culture, le développement international, les sports et les activités récréatives. Suivant une logique semblable, une société qui encourage les dons de charité et où les individus donnent de leur temps pour aider les autres jouira vraisemblablement d'une qualité de vie meilleure et, par conséquent, d'une productivité plus élevée et d'une plus grande capacité à soutenir la concurrence.

Compte tenu du rôle précieux que les organismes de bienfaisance et les bénévoles jouent dans la société, le gouvernement fédéral a offert des incitatifs et soutenu l'activité de chacun de ces secteurs. La figure 11 montre les types d'organismes à but non lucratif et bénévoles au Canada. Actuellement plus de 80 000 organismes de bienfaisance sont enregistrés au Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* .

**Figure 11 : Nombre d'organismes à but non lucratif et bénévoles, selon le principal domaine d'activité et le statut d'organisme de bienfaisance, 2003**



Source : Statistique Canada, *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, 2004, Tableau 1.1-1.2, p. 14-15.

Le gouvernement fédéral accorde des réductions d'impôt pour des dons de charité. Les dons de valeurs cotées en bourse et de terres écosensibles à des organismes publics de bienfaisance bénéficient d'un traitement fiscal préférentiel.

## **A. CE QU'ON NOUS A DIT**

### **1. Les dons de charité**

Plusieurs témoins — dont Fondations philanthropiques du Canada, l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés, Imagine Canada et l'Association of Fundraising Professionals — ont fait des recommandations concernant l'impôt sur les gains en capital applicable aux dons de charité. Certaines propositions ont été formulées relativement à l'extension de l'exonération d'impôt sur les gains en capital aux dons d'autres catégories de biens, tels que des biens immobiliers ou des biens qui prennent de la valeur en général, ainsi qu'à certains dons à des fondations privées. Soutenant que le traitement fiscal préférentiel accordé aux dons d'actions cotées en bourse et de terres écosensibles avait entraîné une augmentation des dons au Canada, des témoins ont exhorté le gouvernement fédéral à tabler sur ce succès en accordant le même traitement aux dons de biens immobiliers et à ceux qui sont faits à des fondations privées.

Le Comité a aussi reçu des suggestions de nature non fiscale pour augmenter les dons de charité. L'Association canadienne des professionnels en

dons planifiés, par exemple, voudrait que le gouvernement fédéral crée une Journée nationale de la philanthropie afin de souligner l'importance du secteur bénévole et du don de charité et d'y sensibiliser le public.

Imagine Canada propose que soit éliminé le seuil de 200 \$ applicable aux dons de particuliers, ce qui rendrait tous les dons admissibles au crédit d'impôt de 29 p. 100. Selon l'organisme, cette mesure inciterait les Canadiens à faire leurs premiers 200 \$ de dons et simplifierait les calculs fiscaux du donateur ainsi que la planification en éliminant le besoin de mettre les dons en commun avec un conjoint ou d'accumuler les reçus sur plusieurs années afin d'avoir droit au crédit d'impôt majoré.

La Société canadienne de la sclérose en plaques propose que soit supprimée l'obligation d'envoyer les reçus officiels par courrier de première classe, ce qui se traduirait par des économies d'environ 40 p. 100. De concert avec la Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé, elle propose aussi de dispenser les organismes de bienfaisance enregistrés de remettre un reçu aux fins de l'impôt sur le revenu pour les dons de moins de 250 \$. La Fondation des charités de santé du Canada a fait valoir que les donateurs devraient être autorisés à faire des dons jusqu'à 60 jours après la fin de l'année civile pour pouvoir en tenir compte dans leur déclaration de revenus.

VON Canada et l'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités sont d'avis que les dons de charité, tout comme les contributions à des partis politiques, devraient pouvoir donner droit à une déduction fiscale plutôt qu'à un crédit d'impôt non remboursable.

Le Comité a appris qu'un manque de clarté dans le droit canadien dissuade les Canadiens de recourir à la fiducie réversible à une œuvre de bienfaisance, une formule permettant aux particuliers âgés de 65 ans ou plus de créer une fiducie, d'en recevoir un revenu et de faire verser après leur mort ce qui reste à une œuvre de bienfaisance tout en recevant un reçu officiel courant pour la valeur future du capital placé en fiducie. Un certain nombre de témoins, dont l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés et l'Association du Barreau canadien, encouragent le gouvernement fédéral à procéder aux changements nécessaires — par voie législative ou autre — afin de promouvoir la confiance des donateurs et des conseillers dans la FROB tout en assurant sa réglementation.

Le Comité a également reçu des propositions visant à réduire les frais de fonctionnement et le fardeau réglementaire des organismes de bienfaisance enregistrés. Notant la complexité accrue de la réglementation des organismes de bienfaisance enregistrés aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Association du Barreau canadien prie le gouvernement fédéral d'éliminer les complexités et les incohérences inutiles.

## **2. Le secteur bénévole**

Le Comité a entendu dire que les bénévoles et les organismes bénévoles apportent, par leur travail, une contribution importante à l'économie canadienne, totalisant 7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada en 1999. Des témoins, tels que la Société canadienne du cancer, l'Alliance nationale pour les enfants et VON Canada, recommandent que le gouvernement fédéral offre un soutien financier au secteur bénévole afin d'encourager l'engagement civique et le bénévolat au Canada.

Plusieurs témoins se sont prononcés en faveur de la création d'une stratégie d'investissement au profit des organismes communautaires sans but lucratif, afin de répondre à l'urgent besoin d'immobilisations dans le secteur bénévole. Imagine Canada a fait valoir devant le Comité qu'il n'existe aucun cadre général d'investissement fédéral à long terme dans le secteur bénévole, ce qui explique les incohérences et la mauvaise utilisation des ressources aussi bien de la part du secteur même que du gouvernement. Le Comité a aussi appris que les types d'investissements les plus urgents ne correspondent pas au modèle de financement des organismes sans but lucratif observé actuellement par le gouvernement fédéral. Fondations philanthropiques du Canada encourage ce dernier à envisager d'autres mesures et moyens de financement pour stimuler les investissements publics et privés dans l'infrastructure immobilière des organismes de bienfaisance.

Le Comité a reçu d'autres suggestions concernant le secteur bénévole. Centraide Canada préconise une meilleure coordination des efforts des ministères et organismes fédéraux qui collaborent avec ce secteur. Le Community Services Council de Terre-Neuve-et-Labrador propose que le gouvernement fédéral fasse un meilleur usage de la technologie dans ses rapports avec le secteur bénévole. Le Sports Matter Group propose quant à lui de prolonger le financement de l'Initiative canadienne sur le bénévolat lancée en 2002, et financée pendant cinq ans. Social Planning Council of Winnipeg et Quinte United Immigrant Services ont parlé de l'élimination du soutien accordé à l'Initiative canadienne sur le bénévolat ainsi qu'aux Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, qui ont été annoncées dernièrement.

Enfin, on a appris au Comité que le gouvernement fédéral a l'intention de couper les vivres à Service social international Canada, un organisme sans but lucratif qui assure à l'échelle internationale des liens avec des organismes de services sociaux et qui aide à résoudre les problèmes individuels et familiaux résultant du déplacement de personnes hors des frontières nationales. Cet organisme a fait savoir au Comité qu'il serait contraint de cesser ses opérations, à moins que le gouvernement ne consente à lui verser des fonds de 150 000 \$ annuellement pendant trois ans.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité croit que les organismes de bienfaisance offrent des services importants aux Canadiens et sont appuyés généreusement par les dons des

Canadiens. Le Comité appuie les mesures fédérales qui incitent les particuliers et les sociétés à faire des dons de charité, et il se réjouit de voir que le Canada est un pays où les citoyens se soucient les uns des autres par l'entremise d'activités de bienfaisance et de bénévolat qui profitent non seulement aux bénéficiaires, mais aussi aux bénévoles, aux donateurs et aux organismes de bienfaisance.

Le Comité estime néanmoins que des changements pourraient être apportés au traitement fiscal des dons de charité afin de stimuler encore plus la générosité des gens. Nous croyons que les dons de charité augmenteraient si on faisait preuve d'une plus grande souplesse quant aux catégories d'actifs et aux organismes de bienfaisance admissibles au taux d'imposition réduit sur les gains en capital. À notre avis, les dons de charité devraient être considérés comme les cotisations aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite: les dons effectués au cours des 60 premiers jours de l'exercice budgétaire devraient pouvoir faire l'objet d'une déduction aux fins des déclarations de revenus de l'exercice antérieur. Par conséquent, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 20**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à interrompre, pour une période d'essai de cinq ans, l'imposition des gains en capital découlant de dons faits à des fondations privées sous forme de titres cotés en bourse et de terres écosensibles, et qu'il détermine au bout de cinq ans si cette mesure a entraîné une augmentation des dons de charité à ces fondations et la rende permanente s'il y a lieu.**

**Le gouvernement devrait aussi modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'interrompre l'imposition des gains en capital découlant de dons de biens immobiliers et de terrains à des fondations privées pendant la période d'essai de cinq ans et au-delà de cette période, si cela lui semble approprié.**

**Enfin le gouvernement devrait autoriser les donateurs à faire des dons jusqu'à 60 jours après la fin de l'année civile pour pouvoir en tenir compte dans leur déclaration de revenus de l'exercice écoulé.**

Le Comité croit que les bénévoles — et les heures de service qu'ils donnent — sont importants pour le tissu social de notre nation. Dans certains cas, comme les volontaires des services d'urgence, ils offrent des services essentiels qui n'existeraient pas autrement, ou que les municipalités ne pourraient offrir qu'en augmentant les impôts. Le Comité croit que le bénévolat est une activité que le gouvernement fédéral devrait reconnaître dans le régime fiscal. Dans cette perspective, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 21**

**Que le gouvernement fédéral étudie jusqu'au 30 septembre 2007, au plus tard, la possibilité d'offrir un avantage fiscal à l'égard des heures de bénévolat.**

## **LES ARTS, LA CULTURE ET LEUR INFRASTRUCTURE**

La vie artistique et culturelle d'une région peut faire beaucoup pour attirer et retenir les employés et les entreprises dans les endroits pourvus d'attraits artistiques et culturels de nature à rehausser le bien-être, la qualité de vie, la diversité et la prospérité économique.

Selon une étude publiée par la West Canada Foundation en 2002 sous le titre *Culture and Economic Competitiveness: An Emerging Role for the Arts in Canada*, les arts et la culture peuvent contribuer à la compétitivité économique à l'échelle mondiale de plusieurs façons :

- les zones urbaines qui ont une forte présence artistique sont relativement plus promptes à entreprendre une revitalisation communautaire et un réaménagement urbain;
- l'existence d'une forte présence artistique et culturelle renforce le sentiment d'appartenance et favorise la diversité démographique, ce qui contribue à attirer et à retenir employés et résidents;
- le secteur des arts et de la culture génère une activité économique considérable;
- parce qu'il aide à attirer des employés, le secteur des arts et de la culture contribue à la création de nouveaux pôles technologiques et à l'afflux de capital de risque.

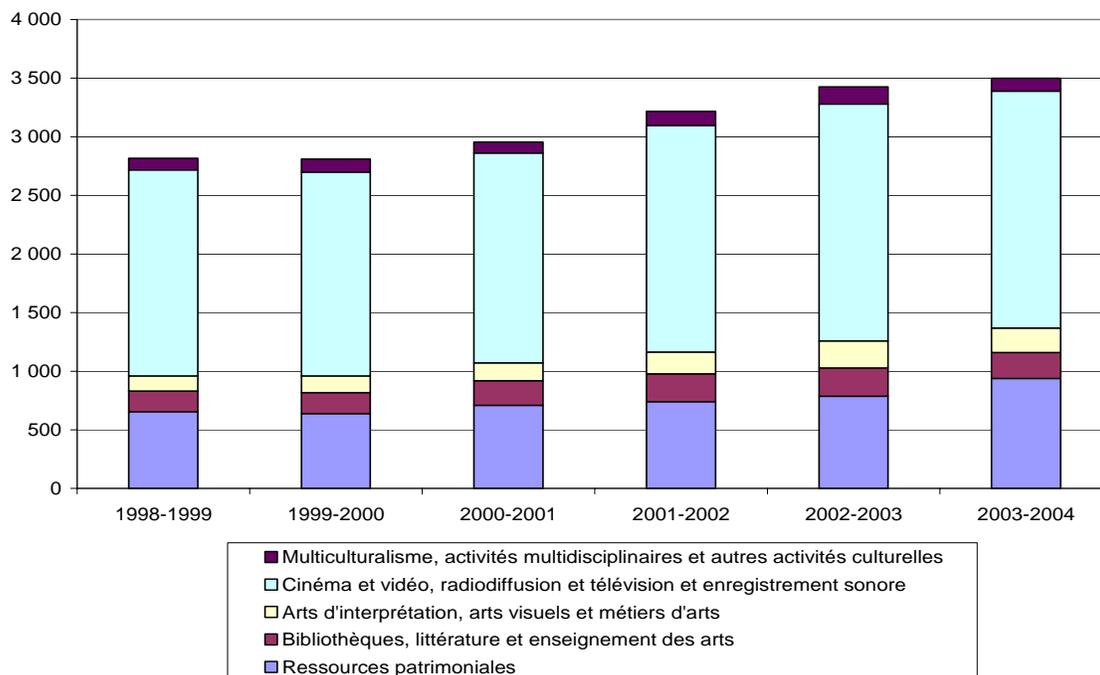
## A. CE QU'ON NOUS A DIT

### 1. La contribution à la société et le produit intérieur brut

Des témoins ont affirmé au Comité que la valeur des arts et de la culture pour la société canadienne et pour les Canadiens est intimement liée à l'amélioration de notre qualité de vie globale, notamment à notre bien-être culturel, social et économique. L'Association of Cultural Industries of Newfoundland and Labrador a parlé des bénéfices observables des dépenses publiques consacrées à la culture — qui peuvent stimuler la création d'emplois, faciliter l'accès aux produits culturels, rehausser le tourisme culturel et contribuer à la fierté et à l'identité canadiennes — et a soutenu qu'à la longue, ces bénéfices dépassent l'investissement initial.

Aux dires des témoins entendus par le Comité, la contribution du secteur des arts et de la culture à l'économie canadienne est considérable. Ainsi, la Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada a souligné qu'entre 1996 et 2001, la contribution du secteur des arts et de la culture au produit intérieur brut (PIB) a atteint près de 4 p. 100. Par ailleurs, la contribution totale du gouvernement fédéral au secteur des arts et de la culture est passée de 2,8 milliards de dollars en 1998-1999 à 3,5 milliards de dollars en 2003-2004, dernière année pour laquelle il existe des données. La figure 12 nous renseigne sur les dépenses fédérales au titre des activités artistiques et culturelles au Canada, de 1998-1999 à 2003-2004, par secteur.

**Figure 12 : Dépenses de l'administration fédérale au titre des activités culturelles, par secteur, 1998-1999 à 2003-2004 (millions de dollars)**



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 505-00011.

Les recommandations des témoins au sujet des arts, de la culture et de leur infrastructure se résumeraient en trois points : développer ou renouveler l'infrastructure artistique et culturelle; investir dans la production de biens et de services artistiques et culturels ou adopter des mesures incitatives en ce sens; réduire le fardeau fiscal des producteurs et fournisseurs de biens et de services artistiques et culturels.

## **2. L'infrastructure artistique et culturelle**

Pour favoriser la préservation et la restauration des immeubles patrimoniaux, la fondation Héritage Canada recommande au gouvernement fédéral de créer un crédit d'impôt ou d'instaurer une déduction pour amortissement accéléré à l'égard des coûts de réaménagement ou de restauration une fois qu'un projet de remise en état a été achevé. Le Comité a appris qu'environ 20 000 immeubles patrimoniaux générateurs de revenus pourraient se prévaloir de cette mesure d'encouragement à la restauration. La fondation Héritage Canada a de plus fait valoir que malgré l'importance d'un tel incitatif fiscal pour les immeubles générateurs de revenus, environ 70 p. 100 des immeubles patrimoniaux au Canada appartiennent à des organismes sans but lucratif, à des institutions et à des particuliers qui ne satisfont pas aux conditions d'admissibilité applicable à la mesure fiscale proposée. En conséquence, certains réclament plutôt la mise en place d'un programme fédéral de financement direct pour venir en aide aux organismes sans but lucratif, aux organismes publics et aux particuliers responsables de la gestion des immeubles patrimoniaux.

La Yukon Historical and Museums Association a évoqué le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, qui est maintenant entièrement épuisé et n'a pas été renouvelé. Le Comité s'est fait dire que ce fonds est très important pour la préservation des lieux patrimoniaux canadiens et qu'il doit être renouvelé.

Un certain nombre de témoins — notamment l'Association des musées canadiens, Visual Artists Newfoundland and Labrador et le musée MacBride — ont dit au Comité que le Programme d'aide aux musées, dont le niveau de financement est le même aujourd'hui qu'en 1972, a besoin de ressources supplémentaires pour remédier au problème des infrastructures vieillissantes des musées. L'Association des musées canadiens a fait savoir au Comité qu'elle était déçue des compressions de 4,6 millions de dollars annoncées par le gouvernement fédéral à l'égard du Programme d'aide aux musées.

Des témoins, notamment l'Association des musées de l'Ontario, ont plaidé en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale des musées et recommandé que les musées canadiens nationaux et communautaires puissent jouir d'un financement à long terme plus prévisible. La ville de Morden, au Manitoba, a plaidé en faveur d'une augmentation du financement consenti aux musées et aux lieux patrimoniaux du Canada rural et exprimé l'avis que la répartition entre les régions urbaines et rurales doit être équitable.

L'Independent Media Arts Alliance a souligné que de nombreux groupes et organisations d'artistes s'installent dans des quartiers modestes où ils n'arrivent à se loger à prix abordable que dans d'anciens bâtiments industriels désaffectés. Toutefois, ces quartiers finissent par être rénovés et les groupes d'artistes — qui sont fréquemment à l'origine de la revitalisation — n'ont pas les moyens d'absorber les hausses de loyer qu'on leur impose. Par conséquent, certains proposent que le gouvernement fédéral accroisse le soutien financier accordé aux groupes d'artistes qui veulent faire l'acquisition de leurs locaux et institue un programme de garanties hypothécaires à l'intention des organismes artistiques et culturels. De plus, New Media BC exhorte le gouvernement fédéral à créer, en collaboration avec des partenaires de l'industrie, un centre mondial pour les médias numériques, qui serait en quelque sorte un lieu de rencontre pour les entreprises œuvrant dans ce domaine.

On a signalé au Comité que les bibliothèques ne sont plus seulement des endroits où l'on consulte et emprunte des livres; elles sont devenues les endroits les plus utilisés par le public pour accéder à Internet. Le Programme d'accès communautaire, créé en 1995, a joué un rôle essentiel dans l'élargissement de l'accès à Internet dans les bibliothèques d'un bout à l'autre du Canada et dans l'acquisition des compétences nécessaires pour bien utiliser Internet. La Canadian Library Association a insisté sur la nécessité de renouveler le Programme d'accès communautaire afin que les particuliers et les collectivités ne soient pas privés de l'accès à Internet et aux nouveaux outils technologiques.

D'après l'Association canadienne des centres de sciences, les assises d'une société innovatrice reposent sur un vaste champ de connaissances et un grand intérêt pour les sciences. On nous a fait valoir que les centres de sciences stimulent l'intérêt des étudiants à l'égard des sciences et leur permettent de s'y initier. Dans cet esprit, des témoins — notamment TELUS World of Science - Calgary and Creative Kids Museum, le Newfoundland and Labrador Science Centre et l'Association canadienne des centres de sciences — recommandent que le gouvernement fédéral s'engage à financer le réseau canadien des centres de sciences, dont les sources actuelles de financement sont assez limitées. La Boîte à science a pour sa part fait valoir que Québec était la seule parmi les 20 plus grandes villes canadiennes à ne pas avoir de centre de sciences. Elle demande au gouvernement fédéral d'engager 38 millions de dollars sur dix ans pour financer son projet de construction d'un centre de sciences dans la ville de Québec.

Le Conseil ontarien du tourisme soutient que le Canada est en train de perdre sa place comme destination touristique. Le Comité s'est en outre fait dire que l'argent investi dans la commercialisation du tourisme a pour effet d'accroître le tourisme, ce qui crée des emplois et génère des recettes fiscales. Un certain nombre de témoins, notamment l'Association de l'industrie touristique du Canada, Tourism Saskatchewan, l'Association des hôtels du Canada, la Tourism Industry Association of the Yukon et le Conseil ontarien du tourisme, recommandent que le gouvernement fédéral hausse de 100 millions de dollars les sommes versées annuellement à la Commission canadienne du tourisme.

Enfin, la Conférence canadienne des arts appuie la proposition visant à instituer un crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, et souligne que certaines disciplines artistiques, comme les arts de la danse et certains arts du cirque, en bénéficieront vraisemblablement. La Conférence canadienne des arts et Visual Artists Newfoundland and Labrador exhortent néanmoins le gouvernement fédéral à faire en sorte que le crédit proposé s'applique à toutes les disciplines artistiques.

### **3. Les biens et services artistiques et culturels**

Un certain nombre de témoins ont fait savoir au Comité qu'il fallait accroître le financement consenti au Conseil des Arts du Canada, compte tenu de l'augmentation constante au fil des ans du nombre de demandes provenant d'organismes artistiques et culturels ainsi que de particuliers en quête de fonds. Des témoins comme la Coalition canadienne pour les arts, le Mouvement pour les arts et les lettres, Opéra.ca et Orchestres Canada, exhortent le gouvernement fédéral à investir 100 millions de dollars de plus dans les arts, par l'entremise du Conseil des arts du Canada. D'autres insistent également sur l'importance pour le secteur des arts et de la culture de pouvoir compter sur une source stable et prévisible de financement à long terme. Un tel objectif est réalisable si l'augmentation proposée du financement consenti au Conseil des Arts du Canada devient permanente.

La Conférence canadienne des arts, Visual Artists Newfoundland and Labrador et la Canadian Independent Record Production Association appuient le programme Un avenir en art du ministère du Patrimoine canadien. Des témoins, notamment le Literacy Press Group of Canada, ont suggéré que le financement du programme soit permanent et proposent aussi de consacrer 50 millions de dollars de plus par année au programme, en insistant sur le financement pour le Fonds de la musique du Canada.

L'Association of Canadian Publishers a fait savoir au Comité que les éditeurs canadiens ont du mal à obtenir du financement parce que les institutions financières sont réticentes à faire crédit à la plupart des maisons d'édition en raison de la nature de leurs activités. Elle propose que le gouvernement fédéral mette sur pied un programme fédéral de garantie de prêts à l'intention de l'industrie de l'édition, en consultant les principales institutions financières et associations d'entreprises œuvrant dans ce domaine.

Apparemment, environ 365 librairies indépendantes ont fermé leurs portes au Canada depuis 1998. Or, les librairies indépendantes sont importantes pour les écrivains canadiens, puisqu'elles ont tendance à commander une plus grande proportion de titres canadiens et un plus grand éventail d'ouvrages d'auteurs canadiens que les librairies des grandes chaînes. Pour que les librairies canadiennes demeurent concurrentielles, la Canadian Booksellers Association et l'Association of Canadian Publishers demandent que le financement du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition soit maintenu. L'Association canadienne de l'imprimerie a fait savoir que certains éditeurs reçoivent des fonds par l'intermédiaire de ce programme, mais font imprimer leurs livres à l'étranger. En

conséquence, l'Association est d'avis que les subventions accordées aux éditeurs devraient être assorties de l'obligation de faire en sorte que toutes les composantes des ouvrages subventionnés soient fabriquées au Canada.

Selon Magazines Canada, Postes Canada compte retirer sa contribution de 15 millions de dollars au Programme d'aide aux publications, ce qui fera augmenter de 31 p. 100 les frais d'affranchissement pour un magazine de taille moyenne. Le Comité a été prié de recommander que la contribution financière de Postes Canada soit maintenue jusqu'à ce qu'un examen en bonne et due forme soit mené.

Le Comité a appris qu'un certain nombre de festivals et d'autres activités éprouvent des difficultés financières, en partie en raison de l'interdiction de la publicité sur les produits du tabac et de l'abolition du programme des commandites. Les retombées économiques des festivals au Canada sont considérables, compte tenu des avantages qu'ils procurent aux collectivités sur le plan du tourisme et des taxes. La Coalition des festivals canadiens recommande donc que le gouvernement fédéral crée un programme de développement pour les festivals canadiens doté d'un budget annuel de 50 millions de dollars; le programme serait assujéti à des critères d'admissibilité fondés sur le nombre d'années d'existence, la proportion du budget total financée par des fonds gouvernementaux, la durée de la programmation et l'affluence prévue de touristes.

Un certain nombre de témoins — notamment la Writers Guild of Canada, l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists et la Guilde canadienne des réalisateurs — recommandent de maintenir ou d'accroître les fonds consacrés au Fonds canadien de télévision (FCT), certains témoins demandant que le niveau de financement actuel de 100 millions de dollars par an soit — à tout le moins — prolongé de façon permanente et indexé, alors que d'autres ont réclamé une augmentation soutenue de 95 millions de dollars.

En ce qui concerne Téléfilm Canada, des témoins recommandent que son budget annuel de 230 millions de dollars demeure au minimum stable avec indexation pour une période de cinq ans. De même, la Writers Guild of Canada exhorte le gouvernement fédéral à accroître sa contribution au Fonds de financement de longs métrages canadiens et au Fonds des nouveaux médias du Canada, qui sont tous les deux administrés par Téléfilm Canada. Le premier sert à encourager la réalisation et la mise en marché de longs métrages canadiens, tandis que le deuxième vise à favoriser le développement, la production, la mise en marché et la distribution de projets interactifs ou d'œuvres culturelles diffusées en ligne.

Un certain nombre de témoins qui ont comparu devant le Comité, dont la Writers Guild of Canada, la Guilde canadienne des réalisateurs et Friends of Canadian Broadcasting, recommandent d'accroître le soutien fédéral accordé à la Société Radio-Canada (SRC) et soulignent, à cet égard, que le financement consenti à la société d'État a été réduit de 400 millions de dollars, soit environ 33 p. 100, entre 1993 et 1997. Même si le financement de la SRC s'est accru ces

dernières années, des témoins font valoir que les hausses en question n'ont pas suffi à ramener le financement au niveau où il était au début des années 1990. De plus, l'organisme Friends of Canadian Broadcasting demande que les ressources soient réparties dans l'ensemble du pays plutôt que d'être concentrées sur les activités de la société d'État à Montréal et à Toronto.

Des témoins ont aussi formulé des recommandations au sujet des encouragements fiscaux offerts au secteur des arts et de la culture. Un certain nombre d'entre eux recommandent d'augmenter le pourcentage du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne pour le faire passer de 25 p. 100 à 30 p. 100 et d'élargir l'application du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique pour englober toutes les dépenses pour biens et services canadiens et non seulement les coûts de main-d'œuvre. L'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists propose aussi la création d'un nouveau crédit d'impôt pour inciter les producteurs à embaucher des scénaristes, réalisateurs et autres créateurs canadiens.

Le Comité a aussi appris que les organismes artistiques et culturels, bien qu'ils soient entièrement favorables à l'imposition de mesures de reddition de comptes, trouvent le fardeau administratif imposé aux bénéficiaires de l'aide fédérale de plus en plus lourd à supporter. Nous avons appris que le personnel et les membres des conseils d'administration de ces organismes — souvent des bénévoles — ont du mal à trouver les ressources nécessaires pour s'acquitter de leur rôle principal, soit la production de pièces de théâtre, de concerts, de spectacles de ballet, de festivals, d'événements médiatiques et d'expositions d'arts visuels à l'intention du public. À leur avis, le temps excessif qu'ils consacrent à remplir les formalités administratives nécessaires pour avoir accès aux fonds les détourne de leur mission fondamentale. En conséquence, la Conférence canadienne des arts, la Canadian Independent Record Production Association et RIDEAU recommandent que le gouvernement fédéral donne suite à leurs préoccupations concernant la lourdeur excessive de leur fardeau administratif.

L'organisme Northern Native Broadcasting, Yukon, a parlé des réseaux de radiodiffusion autochtones et exhorté le gouvernement fédéral à reconnaître la contribution des Autochtones au réseau public canadien de radiodiffusion. Il nous a dit que le financement de base qui lui est accordé n'avait pas augmenté au même rythme que l'inflation et qu'il n'avait pas les fonds nécessaires pour moderniser son matériel de transmission et de production.

L'organisme Odyssey Showcase a demandé au gouvernement fédéral de contribuer financièrement à la présentation d'un spectacle bilingue intitulé *A Musical Taste of Our Canadian Heritage/Notre Héritage canadien, Une Odyssée musicale*, qui serait présenté en permanence au Centre national des arts à Ottawa. Cette production serait également présentée à Montréal le temps de dix représentations et à Vancouver, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de 2010.

#### **4. Les producteurs du secteur artistique et culturel**

Le Comité a appris que bon nombre de Canadiens, en particulier ceux qui œuvrent dans le secteur des arts et de la culture, sont des travailleurs autonomes qui doivent avoir des sources de revenus multiples pour arriver à joindre les deux bouts. Des témoins, notamment ceux de l'Union des artistes, ont fait valoir que les artistes du monde du spectacle qui travaillent à leur compte ont besoin de mesures fiscales adaptées à leur situation particulière. Apparemment, la situation économique et sociale des artistes n'a pas progressé au cours des 20 dernières années et leur statut demeure inférieur à celui de bien d'autres professions.

Divers témoins, dont l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, la Writers' Union of Canada, la Conférence canadienne des arts et l'Union des artistes, ont fait part de leurs inquiétudes concernant la question de l'imposition du revenu personnel des artistes. Des témoins — comme la Writers' Union of Canada — recommandent que le gouvernement fédéral mette en place un système d'étalement du revenu qui, à leur avis, permettrait d'offrir un traitement fiscal juste et équitable aux travailleurs autonomes canadiens du secteur des arts et de la culture dont les revenus ont tendance à fluctuer d'une année à l'autre.

Des témoins — notamment Visual Artists Newfoundland and Labrador, l'Independent Media Arts Alliance et la Canadian Actors' Equity Association — ont aussi exhorté le gouvernement fédéral à prévoir une exonération fiscale à l'égard des revenus tirés des droits d'auteurs ainsi que des droits connexes ou autres découlant de la vente d'œuvres de création. Certains proposent que cette exonération s'applique aux redevances de droits d'auteur jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par année, tandis que d'autres proposent de fixer cette limite à 60 000 \$ et d'accorder une autre exonération fiscale à l'égard des allocations de subsistance versées aux artistes par le Conseil des Arts du Canada.

L'importance de la formation offerte à la main-d'œuvre culturelle a aussi été évoquée. Le Comité s'est fait dire qu'il est essentiel que nos artistes et nos travailleurs culturels reçoivent une formation adéquate pour que les industries culturelles canadiennes demeurent concurrentielles sur les marchés mondiaux. Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel demande que le gouvernement fédéral continue d'offrir un appui constant à cet égard, tandis que la Canadian Independent Record Production Association propose que le gouvernement fédéral investisse 10 millions de dollars annuellement pour que les organismes nationaux œuvrant dans le secteur des arts puissent offrir des ateliers de perfectionnement professionnel d'un bout à l'autre du pays.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité croit que le secteur des arts et de la culture du Canada contribue de plusieurs façons importantes à notre productivité, à notre prospérité nationale et à notre compétitivité. En plus de rehausser notre produit intérieur brut, le dynamisme du secteur des arts et de la culture crée un sentiment d'appartenance et contribue au bien-être social et économique du pays. De plus, nous estimons

qu'un pays qui appuie son secteur des arts et de la culture peut être considéré comme une destination de choix pour les investisseurs et les immigrants éventuels.

Le Comité estime qu'il faut accroître l'appui fédéral au secteur des arts et de la culture — qui, de façon générale, englobe les orchestres symphoniques, le théâtre de participation, l'opéra, les livres, les magazines, la télévision, le cinéma et la radio, les musées, les centres de sciences, les aquariums, les jardins zoologiques, les foires et les expositions, entre autres activités par lesquelles les Canadiens occupent leurs temps libres. Nous croyons en outre que cet appui doit être prévisible, stable et à long terme. De même, des investissements s'imposent dans le secteur des arts et de la culture, notamment au niveau des infrastructures. Étant donné la multitude d'activités dans ce secteur, nous pensons également qu'il doit y avoir un dialogue permanent entre tous les intervenants du secteur.

De l'avis du Comité, l'existence d'un secteur des arts et de la culture en santé enrichit la vie des Canadiens et la communauté internationale. Nous croyons aussi qu'une meilleure qualité de vie accélère la croissance de la productivité et accroît la compétitivité. C'est dans cette optique que le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 22**

**Que le gouvernement fédéral accroisse le financement accordé au secteur des arts et de la culture. Il faudrait, en particulier, envisager des augmentations pour le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, le Fonds canadien de télévision et Téléfilm Canada. Le financement du Conseil canadien des arts devrait s'élever à 300 millions de dollars sur deux ans.**

**Que le gouvernement hausse également le financement accordé aux organismes fédéraux de développement régional et aux projets visant les territoires du Nord afin qu'ils puissent subventionner davantage les infrastructures et l'expansion d'organisations comme les jardins zoologiques, les aquariums, les foires, les expositions et les festivals. Le montant de la hausse et la façon dont l'argent sera réparti devraient être annoncés au plus tard le 30 avril 2007.**

**Enfin, que le gouvernement trouve des moyens de simplifier ou de mieux coordonner les mesures fiscales et les dépenses fédérales à l'appui du secteur des arts et de la culture et d'élaborer un plan d'action pour assurer la viabilité financière à long terme de ce secteur.**

Enfin, le Comité estime que nous avons la responsabilité morale de préserver et de restaurer nos édifices à valeur patrimoniale pour les générations futures. En un sens, nous sommes les intendants temporaires de ces bâtiments et devons les conserver pour nos enfants et les enfants de nos enfants. Par conséquent, le Comité recommande

### **RECOMMANDATION 23**

**Que le gouvernement fédéral revoie la gamme de mesures et de programmes qui appuient et encouragent la préservation et la restauration des édifices à valeur patrimoniale.**

**Que cet examen, à terminer au plus tard le 30 avril 2007, soit axé sur l'admissibilité des organismes à but non lucratif, des agences publiques et des particuliers.**



## CHAPITRE QUATRE : DES ENTREPRISES COMPÉTITIVES

---

Aux chapitres deux et trois, nous avons traité de deux volets importants de la compétitivité, celle des gens et celle des collectivités, qui jouent un rôle non négligeable dans la compétitivité d'un pays à l'ère de la mondialisation. Il existe cependant un troisième volet important, que nous aborderons ici, à savoir la compétitivité des entreprises.

Dans une économie capitaliste comme la nôtre, la croissance économique et la hausse du niveau de vie dépendent de l'aptitude des entreprises à transformer — de manière efficace et rentable — des ressources limitées en produits et services qui répondent à la demande. Ainsi, si l'on veut que les Canadiens continuent de jouir d'un niveau de vie élevé, d'une bonne qualité de vie et des programmes publics qu'ils souhaitent, il importe de préserver la compétitivité des entreprises ou, mieux encore, de la rehausser.

Comme on l'a vu au chapitre un, à en juger par le *Global Competitiveness Report 2006-2007* du Forum économique mondial, le Canada a perdu du terrain depuis 2005. Sur le plan de l'indice de compétitivité des entreprises en particulier, il serait passé de la treizième à la quinzième place entre 2005 et 2006. Dans le contexte de l'essor des économies émergentes et de l'intensification de la concurrence internationale, ce rang peu élevé met en relief la nécessité de maximiser la compétitivité des entreprises canadiennes. Certains analystes estiment que les entreprises doivent cesser de compter surtout sur des atouts ou des avantages comparatifs comme une main-d'œuvre bon marché ou l'abondance de ressources naturelles et chercher à asseoir leur compétitivité sur des produits et procédés supérieurs ou distinctifs. Les entreprises canadiennes devraient à coup sûr envisager ce changement d'orientation.

De la même manière qu'ils peuvent jouer un rôle important dans la compétitivité des gens et des collectivités, les pouvoirs publics peuvent contribuer à instituer un climat favorable à la compétitivité des entreprises. Ils doivent d'une part offrir les bons incitatifs et d'autre part supprimer les obstacles qui nuisent à la compétitivité des entreprises. Ils doivent en particulier offrir aux entreprises un régime fiscal compétitif, des programmes et d'autres mesures conçus pour promouvoir l'innovation et la recherche, ainsi qu'une réglementation qui n'est pas trop coûteuse.

### FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les charges fiscales des entreprises influent sur le taux de rendement après impôt du capital investi si bien que les différences d'un pays à l'autre sur le plan de la nature et du poids des prélèvements peuvent être déterminantes dans la

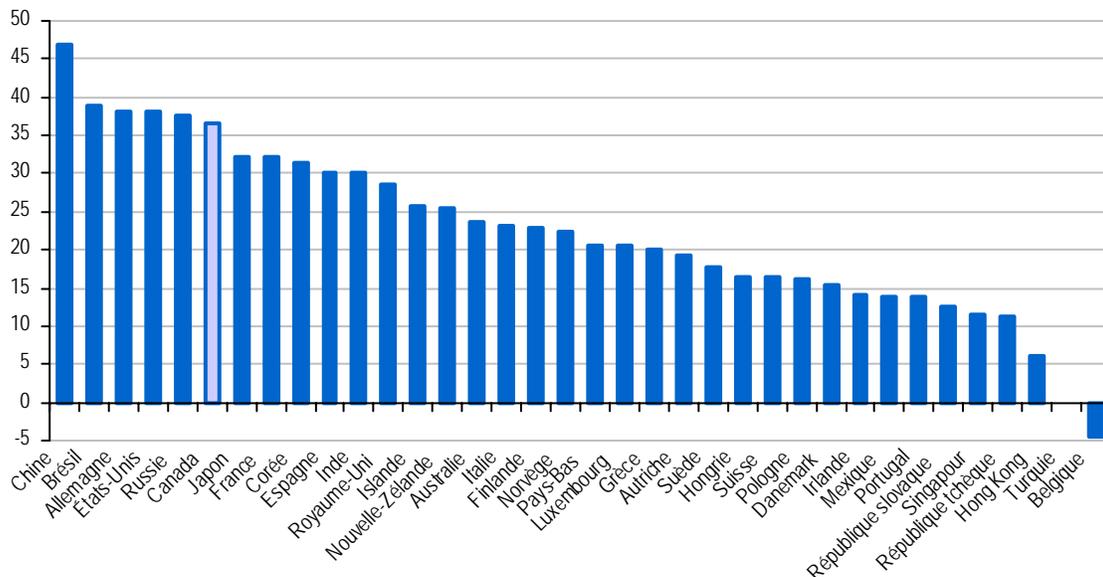
localisation des nouveaux investissements commerciaux et l'incitation à investir. D'ailleurs, de nombreux pays ont réduit l'impôt sur les sociétés pour attirer des investissements directs étrangers, lesquels sont de plus en plus mobiles.

## A. CE QU'ON NOUS A DIT

### 1. Taux d'imposition réel du capital

Des témoins ont fait valoir que l'impôt des sociétés doit être compétitif par rapport à ce qui se pratique dans les autres pays pour le bien des entreprises et pour attirer l'investissement direct étranger. Certains, comme la Business Tax Reform Coalition, l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'Association des banquiers canadiens, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et le Mouvement des Caisses Desjardins, ont cité un document de l'Institut C.D. Howe dans lequel sont classés 36 pays en fonction du taux réel d'imposition du capital, c'est-à-dire l'impôt sur les bénéfices et des autres prélèvements sur le capital des sociétés en pourcentage du taux de rendement du capital avant impôt. Suivant *The 2006 Tax Competitiveness Report: Proposals for Pro-Growth Tax Reform*, le Canada est au sixième rang en 2006 pour ce qui est du taux d'imposition réel du capital (figure 13).

**Figure 13 : Taux d'imposition réel du capital, 36 pays industrialisés et pays en développement en plein essor, 2006 (p. 100)**



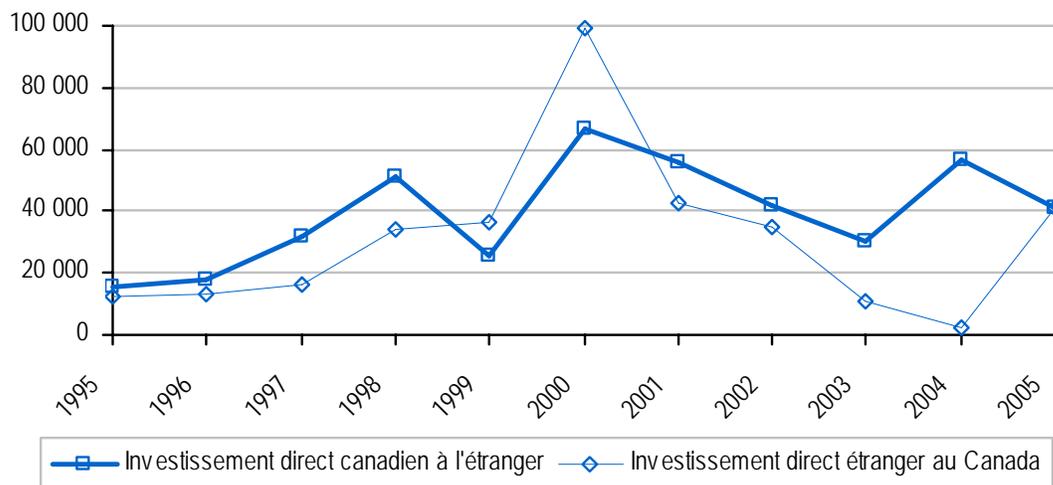
**Source :** Institut C.D. Howe, *The 2006 Tax Competitiveness Report: Proposals for Pro-Growth Tax Reform*, septembre 2006

Si notre rang s'est amélioré par rapport à 2005 où nous étions seconds, de nombreux témoins sont d'avis que le gouvernement fédéral doit intervenir pour offrir un régime fiscal plus compétitif aux entreprises. Selon eux, le taux d'imposition réel du capital a d'importantes retombées sur notre pays, d'autant plus que nous avons une économie ouverte qui dépend dans une large mesure des échanges internationaux et des marchés financiers mondiaux.

Le Mouvement des Caisses Desjardins a signalé qu'un taux d'imposition réel élevé restreint le nombre des investissements financièrement viables, puisqu'il faut un taux de rendement élevé pour qu'un projet se concrétise. Or, le manque d'investissements dans de nouveaux équipements et dans les technologies de pointe peut freiner la croissance de la productivité. Qui plus est, des taux d'imposition élevés risquent de rétrécir l'assiette fiscale en incitant les entreprises à transférer leur capital et leurs bénéfices dans des pays où le fardeau fiscal est moins lourd.

D'autres témoins, notamment la Chambre de commerce du Canada, ont fait valoir qu'un taux d'imposition réel du capital trop élevé peut tempérer l'investissement direct étranger (IDE) et, par voie de conséquence, priver le pays des nouveaux emplois qui y sont souvent associés. D'après les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, le Canada a bénéficié d'environ 25 p. 100 de toutes les entrées d'IDE en Amérique du Nord en 1990, mais sa part est aujourd'hui de moins de 10 p. 100. La Business Tax Reform Coalition notamment a signalé au Comité que le Canada était un exportateur net d'IDE. Comme on le constate à la figure 14, depuis 2001 les Canadiens ont plus investi à l'étranger que les étrangers n'ont investi au Canada.

**Figure 14 : Investissement direct étranger au Canada et investissement direct canadien à l'étranger, 1995 à 2005 (en millions de dollars)**



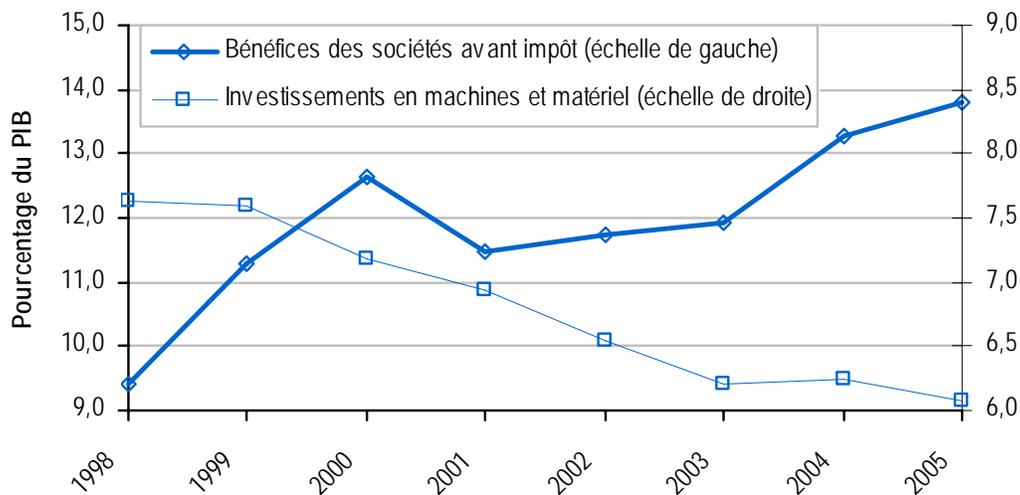
**Source :** Statistique Canada, Tableau CANSIM 376-0015.

L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques est d'avis que le Canada doit redevenir attrayant pour les investisseurs étrangers. L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, l'Institut canadien des comptables agréés et la Saskatchewan Chamber of Commerce nous ont dit que le Canada devrait émuler l'Irlande, qui a considérablement réduit l'impôt des sociétés et attiré ainsi un IDE relativement important, ce qui a fortement stimulé la croissance économique. Les Manitoba Chambers of Commerce ont précisés que l'Irlande avait aussi eu recours à un vrai partenariat éclairé de l'État, du patronat et des syndicats.

Les témoins ne sont pas tous convaincus qu'un abaissement de l'impôt des sociétés améliorera nécessairement notre compétitivité. Le Centre canadien de politiques alternatives a dit au Comité que des facteurs non financiers — comme l'offre de main-d'œuvre qualifiée, la proximité des marchés et les réseaux de transport — influent aussi sur la localisation des entreprises et que le Canada était déjà relativement compétitif au niveau international.

Le Centre canadien de politiques alternatives, ainsi que d'autres comme la Confédération des syndicats nationaux et le Congrès du travail du Canada, pensent aussi que la réduction de l'impôt des sociétés ne se traduit pas nécessairement par une augmentation des dépenses d'équipement des entreprises, comme en témoignent d'ailleurs les récentes baisses de ces prélèvements. Comme on le voit à la figure 15, les baisses de l'impôt des sociétés depuis 1999 coïncident avec des bénéfiques records des entreprises, mais aussi avec une baisse de leurs investissements dans les bâtiments, les machines et le matériel en proportion du produit intérieur brut (PIB) entre 1999 et 2005.

**Figure 15 : Bénéfices des sociétés et investissements en machines et en matériel, en pourcentage du produit intérieur brut, 1998 à 2005**



Source : Statistique Canada et calculs de la Bibliothèque du Parlement.

Le Congrès du travail du Canada prône des mesures incitatives ciblées sous la forme de subventions directes ou de crédits d'impôt à l'investissement temporaires pour encourager de nouveaux investissements, surtout dans le secteur manufacturier, tandis que les Métallurgistes unis recommandent que le gouvernement fédéral mette l'accent sur les mesures fiscales qui ciblent les industries offrant des emplois bien rémunérés qui sont exposées à la concurrence internationale au lieu de procéder à des réductions générales de l'impôt des sociétés. Des témoins ont par ailleurs fait remarquer que les réductions de l'impôt des sociétés amenuisent l'assiette fiscale du gouvernement fédéral, ce qui a un effet sur les sommes dont celui-ci dispose pour financer des programmes destinés à améliorer notre compétitivité.

Certains témoins comme First Call : BC Child and Youth Advocacy Coalition et le Social Planning Council of Winnipeg ont fait remarquer que les pays scandinaves se trouvaient dans le peloton de tête dans le *Global Competitiveness Report* du Forum économique mondial en dépit du fait que, dans l'ensemble, les taux d'imposition et les dépenses publiques y sont relativement élevés. Il importe de préciser cependant que ces pays font une distinction entre le revenu du capital et les autres revenus aux fins du calcul de l'impôt et que l'impôt sur le revenu du capital y est relativement faible.

## **2. Taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés**

On a recommandé au Comité de nouvelles réductions de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés et du taux particulier qui s'applique aux petites entreprises, convaincus que cette mesure contribuerait à la compétitivité du Canada. Certains témoins souscrivent aux réductions générales de l'impôt des sociétés annoncées en mai 2006, mais beaucoup — dont le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association canadienne de l'électricité, l'Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers, le Canadian Retail Building Supply Council, l'Association canadienne de l'imprimerie, le Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce, l'Association des banquiers canadiens, la Chambre de commerce de Toronto et la Toronto Financial Services Alliance — ont réclamé une accélération de la baisse de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés.

Certains témoins comme la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, l'Association canadienne des constructeurs de véhicules et les Manufacturiers et Exportateurs du Canada ont exigé de nouvelles réductions de l'impôt des sociétés et suggéré que celles-ci se situent entre 15 p. 100 et 17 p. 100. D'autres préconisent l'élimination immédiate de la surtaxe des sociétés.

Le Congrès du travail du Canada est contre les réductions de l'impôt des sociétés annoncées en mai 2006 parce qu'à son avis l'argent que cette mesure libérera ne sera pas nécessairement investi dans les secteurs d'activité qui ont le plus besoin d'aide, mais profitera surtout aux actionnaires et aux dirigeants d'entreprises de certains secteurs.

Les témoins ont aussi parlé du projet de réduction du taux d'imposition des petites entreprises. L'Association canadienne de la construction et la St-John's Board of Trade entre autres réclament de nouvelles réductions du taux d'imposition. La Corporation des associations de détaillants d'automobiles a dit au Comité que le taux actuel, qui diminue de façon linéaire pour les entreprises qui ont entre 10 et 15 millions de dollars de capital imposable engagé au Canada, est injuste envers les industries à forte intensité de capital. Par conséquent, on a proposé au Comité un taux d'imposition réduit pour toutes les sociétés de propriété privée ayant des revenus de moins de 50 millions de dollars.

Le plafond des revenus d'entreprise pouvant être assujettis au taux d'imposition des petites entreprises devant passer de 300 000 \$ à 400 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Société des comptables en management du Canada propose d'augmenter celui-ci de 100 000 \$.

### **3. Impôt sur le capital**

L'Association des banquiers canadiens notamment a dit au Comité que le gouvernement fédéral devrait chercher à convaincre les provinces d'éliminer l'impôt provincial sur le capital. Par ailleurs, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, la Toronto Financial Services Alliance, le Conseil canadien des chefs d'entreprises et l'Association des banquiers canadiens pressent le gouvernement de réduire, voire d'éliminer, l'impôt sur le capital des institutions financières qui avait été imposé à titre temporaire en 1986 pour aider à réduire le déficit budgétaire du gouvernement fédéral.

### **4. Taux de la déduction pour amortissement**

La structure des taux de la déduction pour amortissement (DPA), qui permet de déduire du revenu des entreprises le coût de certains biens d'équipement sur une période donnée, suscite beaucoup de préoccupations. La loi canadienne prévoit actuellement plus de 40 catégories de biens assorties de taux différents exprimés en pourcentage.

D'après certains témoins comme la Chambre de commerce du Canada, si les sociétés étaient autorisées à radier leurs investissements plus rapidement, elles seraient davantage enclines à investir dans des actifs susceptibles d'améliorer la productivité. Pour eux, il est essentiel que les taux de la DPA reflètent la véritable vie utile des actifs pour préserver la compétitivité des entreprises canadiennes.

D'autres témoins ont cependant fait valoir qu'il existe des cas où une telle approche serait impropre et que certains actifs d'équipement doivent donner droit à un amortissement accéléré pour stimuler l'investissement. De nombreux témoins ont parlé en particulier des taux de la DPA qui devraient s'appliquer aux investissements dans les technologies de production, lesquelles ont de fortes répercussions sur la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes.

La Business Tax Reform Coalition et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques réclament un amortissement linéaire sur deux ans des technologies de production. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante propose que les entreprises soient autorisées à passer en charges (ce qui revient à un taux de DPA de 100 p. 100) jusqu'à 100 000 \$ l'année d'achat d'un moyen de production.

Certains témoins, notamment le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Business Tax Reform Coalition et les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, ont fait ressortir la nécessité d'accélérer l'amortissement des biens d'équipement dans le secteur manufacturier pour stimuler les investissements propres à produire

des gains de productivité dans ce secteur, aux prises avec l'augmentation des coûts des intrants, un dollar canadien relativement élevé et une vive concurrence de la part des marchés émergents. L'Association canadienne de l'industrie des plastiques, par exemple, prône un taux de PDA sur deux ans applicables aux biens d'équipement manufacturier neufs, tandis que l'Association canadienne des constructeurs de véhicules et J.D. Irving, Limited proposent un taux de DPA linéaire de 50 p. 100 pour le matériel de fabrication et de transformation.

Les témoins ont aussi parlé de la règle voulant qu'un actif ne puisse être amorti qu'à partir du moment où il est prêt à être mis en service et donc pas nécessairement l'année d'achat. Pour les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et J.D. Irving, Limited, entre autres, l'élimination de cette règle encouragerait l'investissement dans des projets d'immobilisation qui exigent des dépenses considérables sur une longue période, mais ne rapportent pas à court terme. En outre, J.D. Irving, Limited a dit aussi que la règle de la demi-année — une disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui limite la déduction pour amortissement d'un actif dans l'année d'acquisition ou de première utilisation de l'actif à la moitié du taux qui serait normalement autorisé — devrait être éliminée pour réduire le risque et augmenter le rendement des fortes dépenses d'équipement.

Des témoins ont proposé de bonifier les taux de la DPA pour les investissements écologiques. L'Union des producteurs agricoles estime que les investissements en biens d'équipement agricoles qui ont des effets bénéfiques sur l'environnement devraient profiter d'un taux de DPA de 40 p. 100. L'Alliance canadienne du camionnage prône l'introduction de taux de DPA accélérés permettant d'acquérir des camions à émissions quasi nulles, sous réserve d'une disposition de réexamen pour faire en sorte que cette technologie se répande rapidement. L'Association des produits forestiers du Canada prône un taux de DPA accéléré pour encourager les investissements dans les technologies de cogénération à partir de la biomasse et les investissements dans le domaine de la réduction des émissions.

Pour sa part, l'Association canadienne de l'électricité estime que les « compteurs intelligents » qui permettent de sensibiliser le consommateur aux prix élevés habituellement associés aux heures de pointe de la consommation d'électricité — et l'infrastructure connexe devraient donner droit à un taux de DPA de 45 p. 100 à l'égard des logiciels et micrologiciels et des éléments connexes de technologies de l'information et de 12 p. 100 à l'égard du matériel informatique. On a aussi proposé un taux de DPA de 12 p. 100 pour le matériel neuf de transmission et de distribution de l'électricité. En outre, Direct Energy a proposé la création d'une nouvelle catégorie de biens pour les systèmes de gestion axée sur la demande qui aident les particuliers à réduire leur consommation d'énergie.

Certains témoins, comme le Pembina Institute et la Coalition du budget vert, prônent une déduction du taux de DPA de 100 p. 100 dont bénéficient actuellement les biens d'équipement liés à l'exploitation des sables bitumineux de manière à le

ramener au taux applicable aux biens utilisés dans l'exploitation pétrolière et gazière classique. L'amortissement accéléré des projets d'exploitation des sables bitumineux avait été consenti pour stimuler l'investissement à un moment où les cours du pétrole étaient faibles; comme la technologie relative aux sables bitumineux a considérablement progressé et que les cours actuels du pétrole sont suffisamment élevés pour encourager l'investissement dans les projets d'exploitation des sables bitumineux, certains estiment que ce taux de DPA accéléré n'est plus justifié. Le Pembina Institute propose d'allouer les recettes fiscales générées par l'élimination du taux de DPA accéléré aux investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'Association canadienne de l'imprimerie réclame une révision des taux de la DPA de son secteur pour les aligner sur ceux dont bénéficient ses concurrents américains. L'Association des chemins de fer du Canada et l'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer ont elles aussi fait valoir que les sociétés de chemins de fer et les sociétés de location canadiennes se trouvent désavantagées sur ce plan par rapport à leurs homologues américaines.

La Centrale des caisses de crédit du Canada a dit au Comité que, pour assurer une meilleure correspondance entre le régime fiscal des recettes tirées de la location-bail de cellules à grain et le taux de la DPA qui s'applique à l'achat de ces cellules, celles-ci devraient figurer dans la catégorie 10, laquelle appelle un taux de DPA de 30 p. 100. La Canada West Equipment Dealers Association a proposé de porter à 40 p. 100 le taux de la DPA pour tous les achats de machines agricoles neuves et l'Association of Equipment Manufacturers réclame elle aussi une accélération de l'amortissement dans le secteur agricole, tout comme dans les secteurs des forêts, des mines et des services publics, de manière à permettre l'amortissement intégral d'équipement neuf en trois ans.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pense que les entreprises devraient être autorisées à passer en charges la première tranche annuelle de 75 000 \$ des coûts en capital, tandis que le Conseil canadien du commerce de détail propose d'autoriser les détaillants à radier la totalité de leurs dépenses en ordinateurs, en matériel informatique et en logiciels l'année de l'achat. La Chambre de commerce de Québec estime que les petites et moyennes entreprises employant moins de 100 salariés devraient être autorisées à déduire la totalité de leurs dépenses en matériel et équipements informatiques liés à la production.

Enfin, l'Association canadienne du gaz a recommandé de porter à 8 p. 100 le taux de la DPA afférent aux pipelines de distribution du gaz naturel et l'Association canadienne des constructeurs d'habitations réclame la possibilité de passer en charges les coûts de portage (coûts du maintien d'inventaires, tels que les paiements d'intérêts).

## 5. Taxes d'accise et droits de douane

Les taxes d'accise et droits de douane comprennent la taxe sur les produits et services (TPS), les taxes sur l'énergie (comme la taxe d'accise sur l'essence), les droits de douane sur les importations et les autres taxes d'accise et droits (comme le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien). Les témoins nous ont présenté plusieurs propositions à ce sujet.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des vigneronns du Canada, la Nova Scotia Home Builders Association, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires et le Conseil canadien du commerce de détail souscrivent à l'idée de ramener la TPS à 5 p. 100, mais certains témoins ont fait remarquer que le coût de cette mesure pourrait avoir des répercussions sur les autres décisions budgétaires du gouvernement. L'Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers estime pour sa part que la réduction du taux de la TPS ne doit pas se faire aux dépens d'autres réductions d'impôt, comme l'impôt sur le revenu des particuliers.

Certains témoins ont signalé que, ajoutée à la taxe d'accise fédérale sur le carburant, la récente augmentation des cours du pétrole nuisait à la compétitivité de leur industrie. Par exemple, Air Canada, WestJet, l'Association du transport aérien du Canada, l'Association du transport aérien international, l'Air Transport Association of America et la Tourism Industry Association du Yukon prônent tous la suppression de la taxe d'accise sur le carburant aviation. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante réclame une baisse de 1,5 cent le litre de la taxe d'accise sur l'essence et demande que celle-ci soit calculée sur le prix de base de l'essence, mais non sur la taxe d'accise fédérale et la taxe provinciale.

Le budget fédéral de 2006 a augmenté les taxes d'accise sur les produits du tabac et l'alcool de manière que le prix de détail taxes comprises de ces produits ne change pas à la suite de la réduction d'un point de la TPS. L'Association des brasseurs du Canada s'est dite préoccupée par cette augmentation, car elle nuit dans une certaine mesure à une industrie déjà aux prises avec la stagnation et un traitement injuste des produits bon marché du secteur de l'alcool et du tabac du fait que la taxe d'accise est calculée sur le volume et non le prix.

En outre, l'Association des distillateurs canadiens/Spirits Canada a dit au Comité que la structure actuelle de la taxe d'accise fédérale compromettrait la compétitivité du marché canadien de l'alcool de bouche en raison entre autres de l'emploi d'unités de mesure non normalisées et de la complexité des taux. Par conséquent, on prône l'imposition de droits d'accise sur l'alcool de bouche en fonction de degré d'alcool et non du processus de fabrication. Par ailleurs, l'Association des vigneronns du Canada demande instamment que le taux de la taxe d'accise fédérale sur le vin soit ramené à 56,2 cents le litre.

La Société canadienne du cancer et l'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada proposent d'augmenter les taxes fédérales sur le tabac, par exemple de 10 \$ sur chaque cartouche de 200 cigarettes, et de prévoir un niveau d'imposition équivalent sur le tabac à rouler et les bâtonnets de tabac.

L'Association canadienne de l'immeuble et l'Association canadienne des constructeurs d'habitations ont signalé au Comité que les seuils de prix donnant droit à la remise de TPS sur la vente de maisons neuves n'avaient pas été révisés depuis la création de la TPS en 1991 et devraient être indexés. L'Association canadienne de l'immeuble conseille aussi de modifier les conditions à respecter pour que des travaux soient considérés comme une « rénovation majeure » aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise* afin d'inclure la création d'un appartement accessoire.

La Corporation des associations de détaillants d'automobiles a dit au Comité que, si un concessionnaire achète un véhicule d'occasion d'un particulier, la TPS s'applique, mais que si un particulier vend sa voiture à un autre particulier, elle ne s'applique pas. Pour remédier à cette anomalie qui paraît injuste, on nous a proposé trois solutions : supprimer la TPS sur la vente de tous les véhicules d'occasion, imposer la TPS sur la vente de tous les véhicules d'occasion ou rétablir le crédit théorique de taxe sur les intrants au profit des concessionnaires.

Certains témoins comme la Manitoba Hotel Association, le Conseil ontarien du tourisme et la Tourism Industry Association du Yukon, ont parlé de l'élimination du programme de remboursement aux visiteurs de la TPS/taxe de vente harmonisée annoncée par le gouvernement fédéral. Ils pressent le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision parce qu'ils appréhendent les conséquences fâcheuses de cette décision.

L'Association canadienne des aliments de santé et l'Association de ventes directes du Canada estiment que leurs produits devraient être exempts de TPS. La première a dit au Comité que les retombées favorables de cette mesure l'emporteraient sur la dépense fiscale une fois comptabilisées les économies en dépenses de santé. En ce qui concerne les produits de santé naturels, on a insisté sur l'importance d'accorder à la Direction des produits de santé naturels de Santé Canada un financement suffisant et stable lui permettant de bien s'acquitter de ses responsabilités.

L'Association canadienne de l'électricité a signalé au Comité que les promoteurs de parcs éoliens doivent acquitter la TPS sur les loyers qu'ils paient aux propriétaires fonciers enregistrés aux fins de la TPS, situation considérée comme injuste par comparaison avec les règles qui s'appliquent aux promoteurs de projets concernant d'autres ressources naturelles. On nous a proposé une modification de la *Loi sur la taxe d'accise* pour exempter ces promoteurs du paiement de la TPS sur ces loyers.

Le Toronto District School Board réclame le remboursement intégral de la TPS aux conseils scolaires, ce qui dégagera des fonds bien nécessaires pour les écoles et réduira le fardeau administratif associé au système actuel de remboursements mensuels. On a aussi affirmé que c'était là une question d'équité, puisque les municipalités, entre autres, bénéficient déjà du remboursement intégral de la TPS acquittée sur leurs achats. Le groupe Face of Poverty Consultation propose la suppression de la part de la TPS dans la taxe de vente harmonisée de la Nouvelle-Écosse sur les biens de première nécessité pour les familles comme les vêtements pour enfants et les services publics de base.

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada a dit au Comité que les bibliothèques universitaires bénéficiaient d'un remboursement intégral de la TPS payée sur les livres et sur les abonnements à des périodiques contenant une certaine proportion d'annonces publicitaires. Étant donné qu'une grande partie des revues savantes sont maintenant offertes sur support électronique, l'Association propose que l'on modifie l'article 259.1 de la *Loi sur la taxe d'accise* pour étendre le remboursement intégral de la TPS aux revues savantes sur support électronique.

L'Association de ventes directes du Canada propose que le démarchage, qui permet la perception préalable de la TPS/TVH par les entreprises de vente directe et supprime la nécessité de s'inscrire aux fins de la TPS, s'applique aussi aux entrepreneurs indépendants qui agissent comme agent de vente.

L'Association of Canadian Airport Duty-Free Operators a fait valoir au Comité les difficultés auxquelles le secteur des boutiques hors-taxes s'est trouvé confronté ces dernières années, notamment avec la guerre en Irak et les règles à venir sur les documents requis pour entrer aux États-Unis associées à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental. Elle demande par conséquent de porter à 250 \$ et 500 \$ respectivement le montant à droit nul pour les séjours à l'étranger de 24 et de 48 heures et d'instituer une double limite quantitative pour les spiritueux et pour le vin et la bière.

Certains témoins, notamment l'Association des hôtels du Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada, demandent instamment la réduction ou l'élimination du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. D'après les témoins, ce droit a rapporté bien davantage au gouvernement fédéral que ce qui a été dépensé au titre des services de sécurité dans les aéroports.

Enfin, la Commission consultative de la fiscalité indienne recommande l'adoption de mesures qui augmenteraient les revenus des Premières Nations, comme d'étendre à davantage de réserves la TPS des Premières Nations. La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik estiment qu'il y aurait lieu de tenir compte du coût de la vie particulièrement élevé des résidents du nord du Canada dans le crédit de TPS.

## **6. Imposition des gains en capital et des dividendes**

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a fait valoir au Comité que le plafond de 500 000 \$ de l'exonération cumulative des gains en capital n'avait pas été modifié depuis 1985 et avait donc perdu sa valeur en termes réels. Elle recommande de le porter à 1 million de dollars par la voie d'augmentations successives de 100 000 \$ sur cinq ans.

Par ailleurs, plusieurs témoins, notamment la Corporation des associations de détaillants d'automobiles, la Chambre de Commerce de Québec et l'Association des propriétaires de Québec Inc., soutiennent qu'un propriétaire d'entreprise devrait être autorisé à différer l'impôt sur les gains en capital afférents à la cession de son entreprise à son fils ou sa fille, pratique déjà autorisée dans le cas du transfert d'entreprises agricoles sous réserve de certaines conditions. La Corporation des associations de détaillants d'automobiles est d'avis aussi que ces transferts d'entreprises devraient donner droit à une exonération cumulative des gains en capital de 5 millions de dollars.

L'Union des producteurs agricoles a pour sa part demandé que l'on porte à 1 million de dollars la déduction des gains en capital afférents au transfert d'une entreprise agricole en exploitation.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations, la Chambre de commerce de Vancouver et l'Institut des fonds d'investissement du Canada ont fait valoir qu'un investisseur devrait pouvoir différer le paiement de l'impôt sur les gains en capital afférents à la vente d'un actif quand le produit de la vente est rapidement réinvesti. Le Toronto Real Estate Board et l'Association des biens immobiliers du Canada ont formulé une recommandation similaire au sujet des biens de placement. L'Association canadienne du capital de risque et d'investissement a pour sa part proposé que l'on autorise les actionnaires canadiens à différer l'impôt sur les gains en capital résultant de l'unification transfrontalière de sociétés.

Certains témoins comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association des banquiers canadiens souscrivent à la réduction du taux d'imposition applicable aux dividendes des grandes sociétés et pressent le gouvernement fédéral d'encourager les provinces à adopter des mesures analogues.

Enfin, certains témoins ont exprimé des réserves au sujet de la structure des fiducies de revenu. La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, par exemple, soutient qu'on mesure mal les distributions des fiducies de revenu et demande que le gouvernement fédéral voie à établir une distinction entre les distributions prélevées sur les capitaux propres et les distributions de revenus.

## 7. Prélèvements libératoires

Certains témoins comme l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques ont indiqué au Comité que le Canada était maintenant un exportateur net d'investissement direct étranger et que les dépenses d'équipement par salarié sont moins élevées au Canada qu'aux États-Unis, en Chine et dans d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Pour ce qui est d'attirer l'investissement étranger au Canada, les témoins ont mis en relief l'importance d'un régime fiscal compétitif et parlé à cet égard des prélèvements libératoires sur les revenus de placement destinés à des investisseurs étrangers résidents. Les témoins ont mentionné les résultats d'une étude réalisée par l'Institut C.D. Howe suivant laquelle il existerait une forte corrélation entre l'augmentation de l'investissement direct étranger et l'élimination des prélèvements libératoires sur les paiements d'intérêt et de dividendes aux parties apparentées et aux parties non apparentées. Les auteurs de l'étude concluent que la suppression des prélèvements libératoires sur les intérêts et dividendes ferait augmenter les dépenses d'équipement au Canada d'environ 28 milliards de dollars et les revenus des Canadiens de plus de 7,5 milliards de dollars par an.

Le Tax Executives Institute, Inc. préconise la négociation et la mise en œuvre rapides d'une disposition dans la convention fiscale conclue entre le Canada et les États-Unis pour éliminer les prélèvements libératoires sur les paiements d'intérêt et de dividendes à des parties apparentées et à des parties non apparentées. Apparemment, les États-Unis ont récemment négocié des dispositions en ce sens avec d'autres partenaires commerciaux, dont le Royaume-Uni, le Japon, le Mexique, l'Australie et les Pays-Bas.

D'autres témoins — dont la Chambre de commerce du Canada, les Chambres de commerce du Manitoba, l'Institut canadien des comptables agréés et l'Association des banquiers canadiens — ont soumis une proposition plus étroite et sont d'avis que les prélèvements libératoires sur les paiements d'intérêt entre investisseurs au Canada et aux États-Unis doivent être supprimés par la voie de la négociation de traités ou, à tout le moins, que les prélèvements libératoires imposés par le Canada sur les paiements d'intérêt entre entités non apparentées devraient être supprimés au moyen de modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En règle générale, les États-Unis exemptent des prélèvements libératoires les revenus d'intérêt provenant de placements de portefeuille à distance — des placements passifs dans les titres de créance étrangers de parties non apparentées — tandis que le Canada ne le fait que pour certains placements à long terme. Les témoins ont fait valoir que l'élimination des prélèvements libératoires aiderait grandement les sociétés canadiennes à attirer des capitaux étrangers.

## 8. Autres questions d'ordre fiscal

L'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles a dit au Comité que les sociétés étrangères d'assurances I.A.R.D. en activité au Canada profitent souvent de dispositions fiscales d'autres pays, notamment de nombreux pays d'Europe, qui leur permettent de constituer des réserves en franchise d'impôt pour remplir leurs obligations en cas de catastrophe. Il a donc été proposé d'instituer des dispositions analogues au Canada pour que les compagnies canadiennes se trouvent sur ce plan à égalité avec leurs concurrents étrangers.

L'Association de ventes directes est d'avis qu'il faut modifier certains programmes comme le régime d'assurance-emploi pour réduire la récupération des prestations quand le revenu augmente de manière à encourager les prestataires de ces programmes à gagner un revenu d'appoint en établissant leur propre entreprise de vente directe.

L'Association canadienne du capital de risque et d'investissement a fait savoir au Comité que la société à responsabilité limitée était la forme d'organisation la plus courante parmi les sociétés d'investissement fermées américaines, mais que les autorités fiscales canadiennes ne reconnaissent pas son caractère d'intermédiaire, si bien que beaucoup d'investisseurs américains boudent le marché canadien. L'Association recommande que les gestionnaires de fonds canadiens soient autorisés à produire une déclaration de revenus collective pour le compte de tous leurs investisseurs étrangers qui n'ont pas à payer d'impôt, parce que beaucoup de grands consortiums internationaux de capitaux ne peuvent pas investir dans les pays qui exigent la production d'une déclaration de revenus.

La Horse Racing Alliance of Canada a dit au Comité que les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'étaient pas équitables envers l'industrie canadienne des courses de chevaux, ce qui porte atteinte à sa position concurrentielle par rapport aux autres industries canadiennes du sport et du divertissement et par rapport à ses homologues américains. En effet, si les pertes d'exploitation d'une entreprise sont généralement intégralement déductibles des autres sources de revenus à la condition que l'entreprise présente des perspectives raisonnables de profit, l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* plafonne le montant des pertes que les agriculteurs à temps partiel — c'est-à-dire des contribuables dont l'entreprise agricole, y compris l'entretien de chevaux de course, n'est pas la principale source de revenus — peuvent déduire de leurs autres revenus. Ainsi, les éleveurs de chevaux de course peuvent déduire au plus 8 750 \$ de pertes de leurs revenus d'autres sources une année donnée. On nous a proposé de recommander une modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour soustraire les contribuables qui élèvent ou entretiennent des chevaux de course à l'application de l'article 31.

Toujours au chapitre de la déductibilité des pertes, l'Union des producteurs agricoles a dit au Comité que les exploitants forestiers privés étaient eux aussi touchés par l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En effet, leurs récoltes de bois se font à intervalles qui peuvent aller jusqu'à 50 ou 60 ans pour respecter les pratiques d'exploitation durable, mais ils doivent néanmoins engager des dépenses régulières pour l'entretien de leurs boisés. Par conséquent, il arrive souvent que leurs revenus d'entreprise ne soient pas suffisants pour en déduire leurs dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu. Comme ces exploitants sont considérés comme des agriculteurs à temps partiel aux fins de l'article 31 de la *Loi*, ils sont limités quant au montant qu'ils peuvent déduire de leurs revenus d'autres sources. Qui plus est, comme ils enregistrent des revenus élevés certains exercices, leur fardeau fiscal ces années-là est très lourd. Étant donné que cette situation décourage l'exploitation durable des boisés, on recommande que le gouvernement fédéral envisage de permettre aux exploitants de boisés privés d'étaler leur revenu imposable sur 10 à 20 ans et de les exempter de l'application de l'article 31.

L'Association canadienne de la construction recommande que le fait de conduire un véhicule de fonction en provenance et à destination d'une résidence ne soit pas considéré comme un avantage imposable sous réserve de certaines conditions.

Enfin des témoins ont commenté l'iniquité de traitement entre les impôts que doivent les contribuables à l'Agence du revenu du Canada et les remboursements que doit cette dernière aux contribuables. Aux dires de La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et de la Chambre de commerce du Canada, il faudrait rétablir l'équité et le taux d'intérêt devrait être le même dans les deux cas.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité estime que le climat des affaires — fiscalité, accès au capital, réglementation, incitatifs à faire des travaux de recherche et développement, à innover et à former les salariés, ententes commerciales et accès aux marchés — doit encourager les entreprises à prendre des décisions propres à accroître leur prospérité, la productivité de leurs travailleurs et la croissance de la productivité du pays. Pour nous, des entreprises prospères, des travailleurs productifs et les gains de productivité sont les clés de la compétitivité.

De ce point de vue, nous pensons que le gouvernement fédéral doit agir pour stimuler les dépenses en capital des entreprises, aider les employeurs à former leurs salariés, soutenir l'industrie et négocier un accès sûr aux marchés durant les négociations commerciales internationales, voir à ce que les entreprises puissent se procurer les capitaux dont elles ont besoin pour croître, prospérer et rester compétitives, et encourager la recherche, le développement et l'innovation.

Il importera ensuite de prévoir un examen régulier de toutes les mesures fédérales en la matière pour faire en sorte que le Canada soit perçu comme compétitif par rapport au reste du monde et le soit effectivement.

Le Comité estime que, à tout le moins, les taux de la déduction pour amortissement doivent répondre à trois conditions : les catégories de biens similaires doivent être traitées de manière équitable; les taux pratiqués au Canada doivent être analogues aux taux pratiqués aux États-Unis et dans d'autres pays; les taux doivent au moins refléter la vie utile des biens. Nous estimons par ailleurs important de prévoir un examen régulier de ces taux pour vérifier qu'ils demeurent conformes aux trois conditions précitées.

Comme on l'a dit, ce sont là des conditions minimales. Cependant, si nous voulons vraiment faire de la compétitivité un objectif prioritaire, il importe alors de procéder à une révision complète des taux de la déduction pour amortissement, car la démarche ponctuelle actuelle laisse à désirer. Nous pensons aussi que, dans le cas des biens d'équipement importants du point de vue environnemental, on ne peut pas se contenter d'étaler l'amortissement sur la vie utile du bien et il serait préférable de prévoir un amortissement accéléré. En conséquence et à la lumière des commentaires que le ministre des Finances a formulés devant lui le 23 novembre dernier sur les taux de DPA qui tiennent compte de la vie utile du bien, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 24**

**Que le gouvernement fédéral effectue d'ici le 30 juin 2007 un examen complet des taux de la déduction pour amortissement pour déterminer si les catégories de biens similaires sont traitées de manière équitable, si les taux pratiqués au Canada sont analogues à ceux qui sont pratiqués dans d'autres pays et si les taux reflètent la vie utile des biens. Le gouvernement devrait aussi envisager la suppression de la règle du « prêt à être mis en service » et de la règle de la demi-année, ainsi que la possibilité d'abaisser à 25 p. 100 le taux de déduction pour amortissement pour les projets d'exploitation des sables bitumineux**

**À la suite de cet examen, le gouvernement devrait, au plus tard le 31 octobre 2007, faire savoir si un amortissement accéléré permettrait d'accroître la productivité. S'il en arrive à cette conclusion, il faudrait modifier le taux de déduction pour amortissement.**

**Par ailleurs, le gouvernement devrait, au plus tard le 31 octobre 2007, permettre d'amortir sur une période**

**inférieure à leur durée utile les biens qui respectent l'environnement, de même que les équipements ferroviaires qui réduisent la pollution sonore, les vibrations et les nuisances connexes. L'amortissement accéléré devrait être offert temporairement, pour encourager l'adoption rapide des technologies nécessaires.**

**Les taux de la déduction pour amortissement devraient être revus au moins une fois tous les deux ans.**

Nous avons insisté au chapitre deux sur l'importance de soins de santé de haute qualité et d'une population instruite, facteurs qui nous apparaissent prioritaires pour que les Canadiens jouissent d'une qualité de vie élevée et que notre pays soit compétitif. Le fait que les universités, les collèges, les conseils scolaires et les hôpitaux ne bénéficient pas d'un remboursement intégral de la TPS et que la TPS sur les revues savantes n'est pas remboursée risque de porter atteinte à la qualité de l'éducation et des services de santé offerts aux Canadiens. En conséquence, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 25**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à offrir un remboursement intégral de la TPS aux universités, aux collèges, aux conseils scolaires et aux hôpitaux et à l'égard des revues savantes.**

Le Comité estime que l'on ne devrait pas donner suite à la proposition d'abaissement à 5 p. 100 de la taxe sur les produits et services. Nous sommes d'accord avec l'avis donné par l'OCDE, dans son *Étude économique du Canada*, à savoir que les taxes sur la valeur ajoutée permettent de percevoir des revenus avec plus d'efficacité que les impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers, car l'assiette est plus large et l'effet dissuasif sur le travail, l'épargne et l'investissement moindre. Nous sommes également d'avis que l'effet budgétaire d'une telle mesure limiterait indûment les autres décisions que pourrait prendre le gouvernement fédéral. Dans cette optique et à la lumière des commentaires que nous a faits le ministre des Finances dans son témoignage du 23 novembre dernier sur la proposition de réduction de la TPS, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 26**

**Que le gouvernement fédéral ne modifie pas la *Loi sur la taxe d'accise* dans le but d'abaisser à 5 p. 100 le taux de la taxe sur les produits et services.**

De plus, le Comité estime que notre régime fiscal devrait se caractériser par l'équité, ce qui comprend un traitement identique des impôts payables par les contribuables et des remboursements payables par l'Agence du revenu du Canada. Nous pensons, en particulier, que le taux des intérêts que doivent les contribuables qui ne paient pas leurs impôts à temps ou qui les calculent incorrectement devrait être identique au taux des intérêts que doit l'Agence du revenu du Canada lorsque celle-ci ne verse pas les remboursements d'impôts à temps ou les calculent incorrectement. Dans cette optique, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 27**

**Que le gouvernement fédéral modifie les lois et règlements pertinents pour que le taux d'intérêt s'appliquant aux arriérés d'impôts des contribuables et aux remboursements dus par l'Agence du revenu du Canada soit identique.**

Enfin, si le Comité ne formule pas de recommandations sur les autres aspects de l'imposition des entreprises qui ont été portés à son attention, nous pressons le gouvernement fédéral d'étudier les mémoires détaillés et parfois même techniques qui lui ont été remis afin de déterminer si les propositions qui y figurent ont de la valeur et méritent d'être mises en œuvre.

#### **L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES**

Dans une économie du savoir, la productivité et la compétitivité sont fonction de la rapidité du changement et de la masse de connaissances et de compétences acquises chez les travailleurs, qui, à leur tour, constituent la base des progrès technologiques. En veillant à ce qu'il y ait des encouragements adéquats et un climat approprié, on peut accroître la capacité d'innovation d'un pays et par là même en accélérer la productivité et en améliorer la compétitivité.

Même si les secteurs privé et public entreprennent tous deux des activités de recherche-développement (R et D), le changement technologique découle en partie des mesures prises par les entreprises privées pour réaliser des profits. Mais la technologie peut être impalpable et n'est pas nécessairement rattachée à un endroit, à un produit ou à une personne en particulier. En outre, certaines technologies peuvent être reproduites à un coût très bas, voire presque nul.

Dans bien des cas, il est impossible de conserver l'exclusivité des idées novatrices par des moyens juridiques ou technologiques. En règle générale, les entreprises privées qui investissent dans la R et D ne peuvent donc pas profiter de

tous les avantages de la nouvelle technologie qu'elles ont mise au point. La partie de la technologie qui n'appartient pas exclusivement à l'inventeur tombe dans le domaine public.

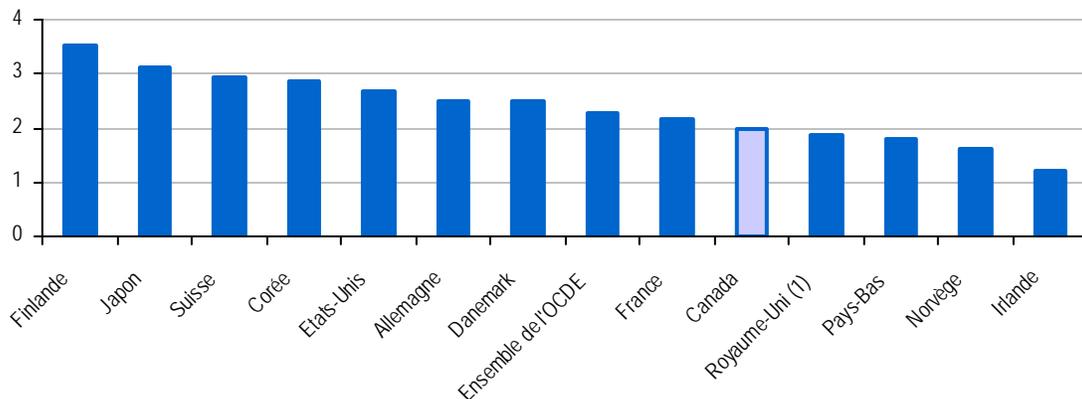
C'est faute de pouvoir profiter de tous les avantages de sa R et D et de ses innovations technologiques que, de l'avis des économistes, le secteur privé investit généralement moins dans la R et D que ce qui serait socialement optimal et que le rôle des pouvoirs publics a généralement consisté à fournir une aide fiscale ou des subventions afin que les dépenses en R et D du secteur privé atteignent un niveau plus souhaitable socialement.

## A. CE QU'ON NOUS A DIT

### 1. La recherche, le développement et la croissance de la productivité

Le Comité s'est laissé dire qu'il y a une forte corrélation entre la R et D et la croissance de la productivité, ce qui donne à penser que, si l'on accroissait les activités et la capacité de R et D au Canada, cela créerait probablement de nouveaux débouchés et améliorerait la compétitivité. Des témoins, notamment l'Université du Manitoba et l'Université Queen's, ont fait remarquer que, par rapport à la majorité des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada investit relativement moins en R et D. La figure 16 montre qu'en 2004 la dépense intérieure brute du Canada en R et D représentait 2 p. 100 du PIB, soit moins que la moyenne des pays de l'OCDE.

**Figure 16 : Dépenses intérieures brutes en R et D en pourcentage du PIB pour quelques pays de l'OCDE, 2004**



**Note :** (1) 2003.

**Source :** Organisation de coopération et de développement économiques, principaux indicateurs de la science et de la technologie, juin 2006.

## **2. La recherche - développement financées par les pouvoirs publics**

Le gouvernement fédéral apporte une aide substantielle à la recherche fondamentale réalisée dans les universités et les hôpitaux universitaires du Canada, et le Comité a appris qu'une forte proportion de la recherche au Canada s'effectue dans le secteur public. Par exemple, l'Université McGill nous a informés que le Canada dépense plus en recherche universitaire en pourcentage du PIB que tout autre pays du Groupe des sept. L'Université Queen's a pour sa part précisé qu'en 2004-2005 les recherches menées par des universités canadiennes se sont chiffrées à près de neuf milliards de dollars, soit plus du tiers des sommes investies par an en recherche au Canada.

Selon l'Association des universités et collèges du Canada, grâce aux investissements réalisés au cours des dernières années par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les universités, le Canada ne court plus le risque de subir un exode des cerveaux. Au contraire, il profite aujourd'hui d'un afflux de cerveaux. L'Association a précisé au Comité que cette réussite tient à divers appuis du gouvernement fédéral :

- les organismes subventionnaires fédéraux financent des projets qui donnent lieu à de nouvelles idées, améliorent la compréhension et donnent naissance à de nouvelles applications;
- le Programme des chaires de recherche du Canada, le programme des Bourses d'études supérieures du Canada et d'autres programmes de subventions individuelles administrés par les trois organismes subventionnaires fédéraux permettent d'attirer des chercheurs de premier ordre, de les maintenir en poste et d'assurer leur perfectionnement;
- la Fondation canadienne pour l'innovation et Industrie Canada, par l'entremise de CANARIE, financent l'infrastructure de recherche de pointe;
- le Programme des coûts indirects contribue au soutien que les universités accordent aux chercheurs.

L'Association canadienne pour les études supérieures, entre autres, a recommandé de continuer d'accroître fortement le financement des trois conseils subventionnaires fédéraux — le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le Consortium canadien pour la recherche a souligné que toute hausse des budgets des conseils subventionnaires fédéraux égale ou inférieure au taux d'inflation ne permettrait pas au Canada de demeurer compétitif.

La Fédération canadienne des sciences humaines et sociales a fait valoir qu'il fallait que le financement des conseils de recherche fédéraux progresse à un taux supérieur au taux d'inflation. Le CRSNG a précisé qu'il fallait investir davantage pour tirer pleinement parti des ressources dans le domaine de la recherche dont jouit le Canada sur le plan humain et sur le plan de l'infrastructure et que, d'ici 2009-2010, il faudrait investir 400 millions de dollars par an de plus dans la recherche. Le Conseil national des cycles supérieurs a prôné des hausses de financement de 110 millions de dollars pour le CRSNG et de 75 millions de dollars pour les IRSC.

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a recommandé une majoration du financement sans restriction des recherches disponible par l'entremise des trois organismes subventionnaires fédéraux, afin de protéger l'intégrité et l'indépendance de la recherche universitaire. Pour sa part, l'Université Laval a estimé que les budgets centraux des conseils subventionnaires fédéraux devraient être haussés pour atteindre un niveau permettant de stopper l'exode des chercheurs et de donner la possibilité à un nombre croissant d'étudiants de suivre des études supérieures.

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a proposé que soit augmenté le financement des trois conseils subventionnaires de sorte qu'ils puissent financer complètement les projets que des groupes d'experts jugent dignes de l'être; le Comité a appris que la moitié des projets proposés sont actuellement rejetés et que ceux qui sont acceptés ne sont pas entièrement financés.

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a indiqué au Comité qu'après ses derniers grands concours sa capacité d'investir en recherche de pointe sera presque épuisée. Par conséquent, elle a demandé, à l'instar de Recherche Canada : une alliance pour les découvertes en santé, l'Association des facultés de médecine du Canada et le Hospital for Sick Children, un financement supplémentaire d'au moins un milliard de dollars pour la période 2007-2010. Par ailleurs, le Conseil canadien des chefs d'entreprises et l'Université Laval ont soutenu que le gouvernement fédéral devait accroître le mandat de la FCI ainsi que sa base de financement.

Le Seneca College of Applied Arts and Technology a pressé le gouvernement de bonifier son aide financière aux conseils subventionnaires, en l'assortissant de l'obligation de réserver des fonds aux instituts et écoles polytechniques afin de stimuler la recherche appliquée. Pour d'autres, comme l'Alberta Association of Colleges and Technical Institutes, l'Atlantic Provinces Community College Consortium, le Red River College of Applied Arts, Science and Technology et le Yukon College, les instituts techniques ou collèges devraient avoir un meilleur accès aux programmes fédéraux de recherche et d'innovation.

Les témoins ont aussi fait savoir au Comité que les petites universités ne recevaient pas leur juste part du financement fédéral au titre de la recherche et de l'innovation et certains, notamment l'Association of Nova Scotia University Teachers et l'Université du Manitoba, ont recommandé que le gouvernement s'attaque aux iniquités entre régions sur le plan du financement de la recherche.

Le Consortium canadien pour la recherche a indiqué au Comité que le gros du financement au titre de la recherche provenant des programmes fédéraux va aux sciences naturelles, au génie et aux sciences de la santé plutôt qu'aux sciences humaines. La Fédération canadienne des sciences humaines et sociales nous a confirmé que près de 90 p.100 des quelque cinq milliards de dollars d'investissement fédéral direct en recherche universitaire est consacré aux sciences naturelles, au génie et aux sciences de la santé.

La National Association of Indigenous Institute of Higher Learning a fait valoir que le gouvernement fédéral devait veiller à ce que les établissements contrôlés par les Premières nations aient accès à toutes les subventions et à tout le financement spécial (subventions de recherche et chaires de recherche) qui sont offerts aux collèges et aux universités ordinaires. L'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario a prôné une augmentation du financement fédéral destiné aux chercheurs en sciences infirmières, tandis que l'Université de Montréal a proposé que l'on autorise les Canadiens bénéficiaires de bourses à utiliser ce financement pour étudier dans des universités étrangères et que de telles bourses soient créées pour les étudiants étrangers afin d'encourager l'expansion de réseaux internationaux.

L'Université McMaster a recommandé que soit maintenu et élargi le financement au titre du Programme des chaires de recherche du Canada et que soient créées des chaires d'étude consacrées à l'innovation en matière d'apprentissage et d'éducation, modelées sur le Programme des chaires de recherche du Canada.

Des témoins, dont l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, l'Université Queen's, l'Association des facultés de médecine du Canada et le Hospital for Sick Children, ont proposé que le gouvernement fédéral consacre aux coûts indirects de la recherche universitaire 40 p.100 des fonds qu'il verse à la recherche subventionnée. Le Conseil national de cycles supérieurs a prôné un taux de financement de 65 p.100 pour le budget fédéral de 2007-2008, et l'Université McMaster a fait valoir que le gouvernement fédéral devrait acquitter la totalité des coûts indirects de recherche.

La Société canadienne du cancer, la Fondation des charités de santé du Canada et la Fondation des maladies du cœur du Canada, entre autres, estiment que le gouvernement fédéral devait appuyer les organismes caritatifs en assumant les coûts indirects des programmes de recherche.

Fort conscient de la gamme d'instruments par lesquels le gouvernement fédéral investit en recherche fondamentale et des sommes investies au fil des années, des témoins ont souligné la nécessité de mettre en place un cadre de responsabilité clair afin d'évaluer le rendement des investissements fédéraux en R et D. Le Collectif en faveur des sciences et de la technologie (CFST), par exemple, a proposé que le gouvernement fédéral évalue, par la voie d'un nouveau cadre national et prospectif relatif aux sciences et à la technologie (S et T), l'intérêt pour la société des investissements qu'il effectue en S et T et l'efficacité des mécanismes d'investissement employés. Intuit Canada a recommandé de son côté que le gouvernement fédéral examine la façon dont chaque agence ou programme fédéral peut utiliser les partenariats conclus entre les secteurs public et privé pour améliorer l'exécution des programmes fédéraux.

Polytechnics Canada a estimé qu'il fallait rationaliser le financement de la recherche et s'axer sur les investissements qui répondent aux besoins du marché. Precarn Incorporated a prôné un investissement différentiel au titre de la S et T dans les secteurs où cela aura le plus d'incidence sur la R et D industrielle et sur le plan commercial. Le Comité a également appris que, même s'il est crucial que le gouvernement fédéral ait une base de recherche efficace, le mandat des établissements de recherche fédéraux devrait être clarifié et il faudrait réinvestir dans les établissements qui permettent au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités sur le plan de la réglementation, de répondre aux urgences et d'appuyer les initiatives du secteur privé.

Le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa a fait valoir que le gouvernement fédéral devait augmenter le financement accordé aux programmes de subventions de recherche afin de s'occuper de la commercialisation à toutes les étapes de la recherche. Pour sa part, la Coalition for Canadian Astronomy a pressé le gouvernement fédéral de remanier son approche en matière de financement scientifique pour faire en sorte que la priorité soit donnée aux disciplines ayant donné des résultats. L'Université de l'Alberta a maintenu que les choix de politique gouvernementale ainsi que les investissements publics devaient stimuler l'innovation en érigeant des passerelles entre universités et industries.

L'Association canadienne des institutions de santé universitaires a laissé entendre que le gouvernement fédéral devait tenir compte des caractéristiques propres aux centres et aux hôpitaux d'enseignement canadiens, ainsi que de leurs instituts de recherche, de même que du rôle que ceux-ci jouent dans le processus de commercialisation. Fort du succès des programmes actuels de vaccination, BIOTECanada a recommandé que le gouvernement fédéral continue d'investir 100 millions de dollars par an dans ces programmes et 100 autres millions chaque année au titre de nouvelles initiatives.

Après avoir précisé que le Canada est la seule nation arctique sans université arctique, le Comité national canadien pour l'Année polaire internationale a recommandé vivement la mise sur pied d'établissements d'enseignement dans le

Nord canadien. Il a également été question d'améliorer les centres et les plateformes de recherche dans le Nord canadien.

La Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère a milité pour un accroissement du financement fédéral destiné aux recherches universitaires et aux laboratoires fédéraux dans le but de résoudre les défis environnementaux.

L'Association canadienne des carburants renouvelables et l'Institut canadien des produits pétroliers ont prôné une participation accrue du gouvernement fédéral aux efforts en R et D, en partenariat avec le secteur privé, afin de développer et de faire progresser le biocarburant au Canada.

Hydrogène & Piles à combustible Canada, pour sa part, a fait valoir que le gouvernement fédéral devait investir dans la R et D sur les technologies liées à l'hydrogène et aux piles à combustible autant que ce à quoi s'est engagée l'industrie pour la période 2006-2015, soit 130 millions de dollars par an. Le Comité a appris entre autres que cette technologie pouvait assainir l'air, créer des emplois axés sur l'innovation et réduire les gaz à effet de serre.

L'Association des chemins de fer du Canada a fait valoir que, à défaut d'éliminer la taxe d'accise sur le carburant diesel pour locomotives, le gouvernement fédéral devrait créer un fonds de développement des technologies ferroviaires afin de faciliter la création, l'acquisition et l'utilisation de nouvelles technologies visant à atténuer les émissions et à économiser le carburant pour locomotives.

Des entreprises canadiennes d'aérospatiale, dont MDA, COMDEV, Télésat et Bristol Aerospace, ont informé le Comité qu'un Plan spatial pour le Canada avait été approuvé en 1994. On nous a signalé qu'il fallait mettre en place un processus de consultation pour renouveler et rajeunir ce plan.

Pour Génome Canada, la génomique peut offrir de véritables solutions à des problèmes bien réels de la vie quotidienne et a demandé un financement fédéral de 380 millions de dollars pour les trois prochaines années. Génome British Columbia et Génome Prairies, financés en partie par Génome Canada, ont également affirmé que la génomique pouvait résoudre de réelles difficultés, dans des domaines comme les soins de santé et l'agriculture, et ont appuyé la demande de financement de Génome Canada.

Le Fraser Valley KAIROS Group a pressé le gouvernement fédéral d'appuyer et de financer entièrement l'Indice canadien du bien-être, qui pourrait servir à élaborer des politiques et à évaluer l'efficacité des dépenses de programmes et des impôts sous l'angle du bien-être.

Le Conseil canadien des ingénieurs a, de son côté, estimé nécessaire d'accroître le financement des études sur le marché du travail afin de cerner les secteurs où il y a pénurie de compétences et les compétences qui seront nécessaires pour assurer la compétitivité future du Canada.

### **3. La recherche et développement financée par le secteur privé**

Le Comité a appris que, pour ce qui est de la R et D effectuée par le secteur privé, le Canada est en retard par rapport à d'autres pays industrialisés et qu'elle est essentiellement axée sur le développement et la commercialisation de produits, ce que certains considèrent comme de la recherche appliquée.

À l'instar de Precarn Incorporated, des témoins ont prôné la création de mesures incitatives supplémentaires visant à encourager la R et D ainsi que l'innovation dans le secteur privé; on a notamment suggéré que le fédéral appuie le secteur privé par des moyens autres que des encouragements monétaires, en identifiant des modèles ayant fait leurs preuves et en encourageant leur utilisation.

Des témoins ont fait savoir au Comité que le gouvernement fédéral devait veiller à ce que toutes ses politiques et règles, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle, tiennent dûment compte des efforts de commercialisation et des objectifs en matière d'innovation du pays. Canada's Research-Based Pharmaceutical Companies (R<sub>x</sub>&D) a fait savoir que le gouvernement fédéral devait mieux comprendre l'incidence des exigences liées à la réglementation imposées par la Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques et le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, et a laissé entendre que ces deux entités causent des incohérences dans la réglementation et découragent l'adoption de produits novateurs. Merck Frosst Canada a proposé que le gouvernement fédéral élabore une stratégie nationale en matière d'innovation qui viserait la R et D dans le domaine des sciences de la vie et crée un contexte de réglementation propice à l'innovation et à la commercialisation par le secteur privé.

Des témoins ont débattu, par ailleurs, de la question des règles concernant la propriété intellectuelle au Canada et de la nécessité d'un régime efficace et compétitif dans ce domaine, notamment pour ce qui est de la protection des données et du rétablissement de la durée des brevets. Le Comité a appris que le Canada n'est pas doté d'un régime de protection des données compétitif par rapport aux autres pays et qu'il est donc plus difficile pour les entreprises pharmaceutiques canadiennes d'attirer des investissements étrangers que pour leurs homologues étrangères. Canada's Research-Based Pharmaceutical Companies (R<sub>x</sub>&D) a pressé le gouvernement fédéral de modifier immédiatement la réglementation sur la protection des données de manière à assurer cette protection pendant huit ans, ce qui stimulerait l'innovation.

Bon nombre des témoins qu'a entendus le Comité ont estimé qu'il fallait améliorer le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). La Chambre de commerce du Canada, le Conseil canadien des chefs d'entreprises, Manufacturiers et Exportateurs du Canada ainsi que ses divisions de Colombie-Britannique et de l'Ontario, de même que l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, l'Association des produits forestiers du Canada et le Business Group for Improved Federal SR&ED Tax Credits ont recommandé que ces crédits d'impôt soient remboursables pour toutes les entreprises, étant donné que les sociétés sous contrôle étranger, les sociétés ouvertes ou les entreprises structurées comme des partenariats ne peuvent tirer pleinement parti des avantages du crédit d'impôt si elles ne disposent pas d'un revenu imposable suffisant. Certains ont fait savoir que cette proposition encouragerait encore plus les entreprises canadiennes, notamment les petites et grandes entreprises ouvertes, ainsi que les entreprises canadiennes appartenant à des firmes étrangères, à faire de la R et D au Canada.

Le Comité a entendu diverses autres suggestions concernant l'élargissement des types de dépenses admissibles au crédit d'impôt pour la RS&DE. Canada's Research-Based Pharmaceutical Companies (R<sub>x</sub>&D) et Merck Frosst Canada ont recommandé que la recherche en sciences sociales soit considérée comme une dépense admissible, tandis que d'autres, comme Manufacturiers et Exportateurs du Canada, ont proposé que les activités au titre de la R et D menées sur la base de partenariats internationaux soient mieux reconnues. D'autres encore ont proposé que le crédit d'impôt pour la RS&DE s'applique aussi aux dépenses engagées pour des activités comme l'obtention de brevets, le prototypage et les tests de produits.

L'Union des producteurs agricoles a recommandé que les agriculteurs puissent se prévaloir du crédit d'impôt à l'investissement en RS&DE pour certaines activités de R et D, et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a appuyé l'inclusion des études de marché dans les dépenses admissibles au titre de ce crédit d'impôt pour la RS&DE.

La Chambre de commerce du Canada, les Comptables en management accrédités du Canada et d'autres estiment que les sociétés par actions devraient être autorisées à utiliser leur crédit d'impôt pour RS&DE non utilisé pour compenser d'autres taxes et prélèvements fédéraux comme les retenues sur la paye. On a également proposé que la période de 10 ans du report du crédit d'impôt soit prolongée.

Entre autres suggestions relatives au crédit d'impôt pour RS&DE, provenant notamment de BIOTECanada et de l'Association canadienne de l'électricité, citons le relèvement du plafond des dépenses admissibles au titre de la R et D à dix millions de dollars; l'augmentation des seuils de capital et de revenu imposables utilisés pour établir l'admissibilité au remboursement du crédit et la possibilité de transférer le crédit à des sociétés à responsabilité limitée.

#### **4. L'accès au capital entrepreneurial et la commercialisation**

Quelques témoins ont fait ressortir la nécessité d'accroître la vitesse à laquelle les idées nouvelles découlant de la R et D financée par les secteurs public et privé sont transformées en produits commercialisés. Le Comité s'est fait dire qu'un ingrédient clé dans la commercialisation de nouvelles technologies est l'accès au capital de risque et au savoir-faire en gestion pour les entreprises qui démarrent.

On a expliqué au Comité que les investisseurs providentiels — c'est-à-dire des investisseurs privés qui sont souvent eux-mêmes des entrepreneurs ayant bien réussi — qui entrent en jeu aux premières étapes du développement et de la commercialisation d'un produit peuvent fournir aux entreprises qui démarrent du capital de risque et du savoir-faire, deux ingrédients essentiels à la réussite des entreprises innovatrices émergentes. Le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa a préconisé un crédit d'impôt de 30 p. 100 pour les investissements des investisseurs providentiels dans les jeunes entreprises admissibles. Il a fait valoir que cette proposition pourrait considérablement améliorer le taux de formation de capital et de réussite commerciale des entreprises canadiennes en début de croissance.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Association médicale canadienne ont proposé que le gouvernement fédéral permette aux entrepreneurs d'emprunter à même leur Régime enregistré d'épargne retraite pour financer leur entreprise, comme ils le feraient avec un régime d'accession à la propriété et un Régime d'encouragement à l'éducation permanente.

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada, l'Université Laval et d'autres ont fait remarquer qu'il est nécessaire d'augmenter le financement fédéral au titre de la commercialisation des nouvelles technologies, surtout dans les universités, les collèges et les établissements de recherche. L'Association des collèges communautaires du Canada a recommandé la création d'un fonds d'aide pour la R et D et pour la commercialisation réservé aux collèges et instituts afin de consolider les capacités d'innovation et de commercialisation de la recherche appliquée qu'effectuent ces établissements.

Polytechnics Canada et le Seneca College of Applied Arts and Technology ont pressé le gouvernement fédéral de fournir un financement aux projets de recherche appliquée, au développement de la capacité et à des chaires de commercialisation dans les écoles polytechniques, en ciblant tout particulièrement les activités encourageant les partenariats avec le monde des affaires.

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a recommandé que le gouvernement fédéral élabore un programme pour les chaires d'entrepreneuriat canadiennes afin d'encourager le développement de produits, les études de marché, la gestion commerciale des entreprises qui démarrent et des pratiques exemplaires touchant à l'élaboration et au fonctionnement des réseaux d'investisseurs providentiels.

L'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer a fait valoir que le Programme de démonstration du transport durable des marchandises et le Programme d'encouragement au transport des marchandises sont utiles pour la commercialisation de la recherche sur le transport de marchandises et devraient être maintenus et financés à un plus haut niveau.

Le Collectif en faveur des sciences et de la technologie et le Conseil canadien des chefs d'entreprises ont proposé que le gouvernement fédéral crée un office des partenariats pour la commercialisation chargé d'examiner les diverses propositions relatives à des programmes de commercialisation.

Pour ce qui est de la commercialisation et du financement des entreprises qui démarrent, le Mouvement des caisses Desjardins a laissé entendre que la création de fonds de capital de risque transfrontaliers avec les États-Unis pourrait profiter aux investisseurs et aux entreprises de haute technologie du Canada. Les entreprises en démarrage canadiennes pourraient avoir accès plus facilement aux capitaux et aux marchés américains, et les investisseurs canadiens pourraient profiter de l'expérience des gestionnaires de capital de risque américains.

Le Mouvement des caisses Desjardins, l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement et BIOTECanada ont cependant évoqué un obstacle dans le régime fiscal canadien qui rend ces partenariats transfrontaliers coûteux et difficiles à établir, à savoir le fait que les fonds de capital de risque américains sont souvent structurés en sociétés à responsabilité limitée, qui n'existent pas au Canada; de plus, le fait que le Canada ne reconnaît pas ces sociétés américaines en vertu de la convention fiscale conclue avec les États-Unis décourage les sociétés de capital de risque américaines à investir dans des sociétés canadiennes de technologie en démarrage.

On a recommandé que les avantages de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis s'appliquent aux sociétés à responsabilité limitée américaines. On a rappelé au Comité que les investisseurs américains en capital de risque peuvent investir n'importe où au monde. Les jeunes entreprises canadiennes de technologie, par contre, ont besoin d'un meilleur accès au capital de risque et au savoir-faire américains dans ce domaine afin de pouvoir grandir et prospérer. Le gouvernement fédéral devrait donc constituer un groupe de travail conjoint représentant les pouvoirs publics et le secteur visé pour étudier et proposer des mesures axées sur le marché, comme l'élimination des obstacles à l'entrée des capitaux étrangers découlant de la réglementation, pour encourager la croissance et la compétitivité du secteur canadien du capital de risque.

On nous a fait savoir que le programme de sociétés à capital de risque de travailleurs (SCRT) avait grandement contribué au développement et à la stabilisation du secteur canadien du capital de risque. Dans certaines périodes de ralentissement économique, les SCRT auraient rassemblé la majeure partie du nouveau capital de risque au Canada. De plus, elles fournissent environ la moitié de ce capital.

GrowthWorks a déclaré au Comité que, par habitant, l'actif sous forme de capital de risque au Canada représente 40 p. 100 de ce qu'il est aux États-Unis. Nous avons également appris que l'offre annuelle de nouveaux capitaux de risque au Canada a dégringolé entre 2001 et 2005, passant de 4,5 à 2,2 milliards de dollars.

GrowthWorks Capital Ltd. et GrowthWorks Atlantic Ltd. ont recommandé de porter à 1 500 \$ le plafond du crédit d'impôt dont peuvent se prévaloir ceux qui investissent dans une SCRT, ce qui correspond à un investissement de 10 000 dollars et permet d'assurer une source constante de capital de risque au pays. VenGrowth estime pour sa part que ce montant doit être porté à 2 250 dollars, ce qui représente un investissement de 15 000 dollars. L'Association of Labour Sponsored Investment Funds et ENSIS Growth Funds ont demandé que les investisseurs puissent réclamer le crédit d'impôt à l'investissement au titre des SCRT pour tout investissement à concurrence de la cotisation annuelle maximale aux REER, laquelle passera graduellement de 18 000 dollars en 2006 à 22 000 dollars en 2010.

Le Comité s'est également fait dire que les coopératives ont de la difficulté à obtenir des capitaux propres. Les coopératives canadiennes sont importantes pour l'économie et les collectivités rurales, surtout dans les secteurs financier et agricole. Quelques témoins — dont la Fédération canadienne des coopératives de travail, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, the Co-operators Group Limited, le Conseil canadien de la coopération et la Canadian Co-operative Association — ont recommandé l'adoption d'un régime d'investissement coopératif fédéral, inspiré d'un régime adopté au Québec en 1985. Le régime proposé accorderait une déduction fiscale aux membres et aux employés de la coopérative qui en achèteraient des actions privilégiées. Il faudrait également rétablir l'Initiative à l'appui de l'économie sociale et constituer un nouveau partenariat public-privé — axé sur l'Initiative de développement coopératif — pour encourager la création de coopératives et d'autres entreprises axées sur la collectivité.

## **5. La réglementation fédérale**

Dans le rapport qu'elle a publié en 2005, *La prospérité ligotée par une réglementation excessive*, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante chiffre à au moins 33 milliards de dollars par an ce que doivent dépenser les entreprises canadiennes pour respecter les règlements. Réparti par employé, ce coût est relativement plus important pour les petites entreprises, dont la plupart doivent répondre aux mêmes exigences que les grandes entreprises.

Malgré les mesures qu'il a prises, comme l'initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie et l'initiative PerLE, le gouvernement fédéral devrait, de l'avis de plusieurs témoins, faire plus pour alléger les lourdeurs associées au respect de la réglementation. La Chambre de commerce du Canada a proposé que le gouvernement fédéral entreprenne une analyse coûts-avantages de tous ses règlements envisagés et actuels; la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a recommandé, pour sa part, que le gouvernement fédéral donne rapidement suite à ses engagements de réduction de la bureaucratie afin de mesurer l'incidence de la réglementation sur l'ensemble de la fonction publique et qu'il annonce ses cibles de réduction. Afin de réduire les lourdeurs administratives, la Chambre de commerce de l'Ontario a prôné l'établissement d'un cadre quinquennal, conjointement avec les administrations provinciales et territoriales et les municipalités, qui viserait la réduction de la bureaucratie. Ce cadre devrait s'assortir de jalons et inclure une disposition de réexamen quinquennal dans les nouveaux règlements.

La Conférence canadienne des arts a proposé un cadre de responsabilité moins contraignant, mais suffisamment rigoureux pour les bénéficiaires de financement dans le domaine des arts et de la culture; le Conseil des Viandes du Canada et Maple Leaf Foods Inc. ont prôné, quant à eux, une réglementation actualisée, souple et directe pour l'agroalimentaire et plus de transparence pour les trois ordres de gouvernement.

La Chambre de commerce de Québec a également recommandé que le gouvernement fédéral réduise les barrières interprovinciales au commerce.

Des témoins, notamment l'Association des banquiers canadiens et la Chambre de commerce du Canada, ont fait valoir que le Canada devrait avoir un organe de réglementation des valeurs mobilières unique. Le Comité a appris qu'ainsi l'interprétation et l'application des règles seraient plus uniformes dans le pays, ce qui diminuerait les coûts de conformité et d'administration. La Chambre de commerce de l'Ontario a souligné que le Canada est le seul pays du Groupe des Sept à ne pas être doté d'un organe de réglementation des valeurs mobilières unique.

Le Comité a également appris que le chevauchement des régimes fiscaux entre divers ordres de gouvernement constitue un frein pour les entreprises et les contribuables. Entreprises Bell Canada Inc., l'Institut canadien des comptables agréés et d'autres ont fait savoir que l'harmonisation de la TPS fédérale avec les taxes de vente provinciales permettrait de réduire les coûts et le fardeau administratif, car les entreprises n'auraient à traiter qu'avec une seule autorité fiscale et à respecter qu'une seule législation fiscale. Le gouvernement fédéral a été pressé de prendre l'initiative de négocier avec les provinces dans le but d'en arriver à cette harmonisation.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Globalement, le Comité est d'avis que les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation donneront des rendements supérieurs à l'investissement initial. Nous estimons que ces investissements seront d'autant plus importants que le pays s'efforce d'augmenter sa productivité de telle manière que les Canadiens jouissent du niveau de vie qu'ils souhaitent et que le Canada devienne aussi compétitif qu'il le désire.

Même si les investissements fédéraux en recherche et développement ont été considérables ces dernières années, le Comité estime — à mesure que le pays progresse et cherche à améliorer sa compétitivité — que les organismes de toutes tailles et de tous genres dans toutes les régions du pays doivent être en mesure d'obtenir du gouvernement fédéral le financement nécessaire en matière de recherche. Dans cette optique et à la lumière des commentaires que le ministre des Finances nous a faits le 23 novembre dernier concernant notamment les investissements publics ciblés et améliorés en recherche et développement, une stratégie globale en matière de sciences et technologie, l'accès aux capacités de création et d'application de la technologie présentes dans les collèges communautaires, le regroupement des mécanismes de financement de la recherche et l'examen des conseils subventionnaires canadiens mené par Industrie Canada, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 28**

**Que le gouvernement fédéral augmente son appui à la recherche par le truchement de tous ses conseils subventionnaires et organismes de recherche et consacre aux coûts indirects de la recherche 40 p. 100 des sommes qu'il affecte à la recherche qu'il subventionne. Il devrait également majorer le budget de base des Instituts de recherche en santé du Canada de 350 millions de dollars sur trois ans.**

**Qu'il fasse en sorte que ses conseils subventionnaires et organismes de recherche tiennent compte des préoccupations des collèges et universités de petite taille au moment d'affecter des fonds pour que ces derniers ne soient pas victimes de discrimination.**

**En outre, les institutions de toutes les régions du Canada devraient bénéficier d'un financement appréciable, et l'on devrait reconnaître le rôle que pourraient jouer les collèges — en particulier en ce qui concerne la recherche appliquée — en leur attribuant une part appropriée des**

**fonds consacrés à la recherche. Il faudrait également établir s'il est possible de créer des chaires de recherche du Canada pour les collèges dans les territoires canadiens.**

Le Comité estime que le Canada doit exploiter au maximum toutes les occasions qu'il a de devenir un chef de file en matière d'innovation. À notre avis, nous avons actuellement un avantage en astronomie, domaine qui présente toutes sortes d'applications commerciales. Même si des conseils subventionnaires et des organismes de recherche ont fourni une aide à ce secteur par le passé, nous croyons qu'il faut consacrer un financement ciblé au Plan à long terme pour l'astronomie et l'astrophysique au Canada, pour que le pays demeure un leader mondial et profite des retombées commerciales du projet. Dans cette optique, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 29**

**Que le gouvernement fédéral consacre 235 millions de dollars sur sept ans au Plan à long terme pour l'astronomie et l'astrophysique au Canada.**

Le Comité estime qu'il faut remanier le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Ce dernier est certes un bon moyen d'encourager le secteur privé à se lancer dans des activités de recherche et développement propices à une amélioration de la productivité et de la compétitivité, mais il n'est valable que si l'on peut s'en prévaloir facilement et utilement. Pour cette raison, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 30**

**Que le gouvernement fédéral, après avoir consulté les intéressés, remanie le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental pour que le secteur privé effectue des travaux de recherche et développement sur grande échelle. Les changements nécessaires devraient être appliqués au plus tard le 30 juin 2007.**

Le Comité estime qu'il est important pour nos entreprises qu'elles aient accès à des capitaux suffisants et d'un coût approprié pour croître et prospérer, surtout les petites entreprises et les entreprises en démarrage. Nous savons que l'on pense souvent que ces dernières présentent plus de risques, ce qui est d'ailleurs vrai, ce qui explique qu'elles aient plus de mal à obtenir du financement à un coût abordable. Conscient du rôle que jouent les sociétés de capital de risque de travailleurs pour ce qui est de l'accès au capital de risque, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 31**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour porter à 1500 \$ le crédit d'impôt à l'égard des fonds d'investissement des travailleurs.**

Le Comité estime que les coopératives jouent un rôle vital, surtout dans les collectivités rurales et dans les secteurs financier, agricole et autres. Nous sommes conscients, toutefois, que, comme les entreprises en démarrage, elles ont souvent de la difficulté à obtenir les capitaux nécessaires. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit les aider à cet égard et c'est pour cela que le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 32**

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le secteur coopératif, crée un plan d'investissement coopératif et élabore une version modifiée de l'Initiative de développement coopératif qui aille au-delà de 2008. Entre-temps, les services consultatifs de l'Initiative devraient recevoir davantage de fonds.**

De l'avis du Comité, le microcrédit pourrait beaucoup accroître les débouchés de tous ceux, qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent ou ne veulent obtenir du financement des services financiers traditionnels. Dans certains cas, les services financiers traditionnels hésitent à octroyer des prêts relativement modestes, et, dans d'autres, ils hésitent en raison des risques que présente l'emprunteur ou le projet. Parfois aussi, l'emprunteur ne veut pas faire affaire avec les services financiers traditionnels. L'existence d'organismes de microcrédit peut accroître la capacité de toutes ces personnes d'apporter une précieuse contribution au monde des affaires ou à la société. Dans cette optique, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 33**

**Que le gouvernement fédéral crée une mesure fiscale encourageant l'investissement dans les projets de microcrédit.**

Le Comité juge que, même si la recherche, le développement et l'innovation sont utiles par eux-mêmes, il est urgent de s'occuper de commercialisation. Un des aspects de la commercialisation, c'est l'accès au capital de risque, dont nous avons traité plus haut. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le gouvernement fédéral en matière de commercialisation et encourageons les entreprises canadiennes à adhérer à des partenariats canado-américains et bénéficier du financement et de l'expertise qui s'y rattachent. Dans cette optique et à la lumière des commentaires que le ministre des Finances a formulés dans son

témoignage du 23 novembre dernier sur les partenariats en commercialisation et la convention fiscale conclus par le Canada et les États-Unis, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 34**

**Que le gouvernement fédéral accélère l'examen de la convention fiscale conclue entre le Canada et les États-Unis. Cet examen devrait porter en particulier sur la reconnaissance au Canada des sociétés par actions à responsabilité limitée américaines.**

Le Comité est conscient que, dans notre économie de plus en plus mondialisée, la circulation des capitaux est perçue en général comme constructive, dans la mesure où les capitaux peuvent aller là où ils sont le plus productifs. L'existence de paradis fiscaux — pays où les impôts sur le revenu ou sur les profits sont généralement faibles ou nuls — a pour effet que les décisions d'investir peuvent dépendre uniquement du désir d'échapper au fisc. Il peut en résulter un amoindrissement des investissements, une baisse des revenus fiscaux pour les pouvoirs publics et une compétitivité moindre pour les pays qui ne sont pas considérés comme des paradis fiscaux. C'est pour cette raison que le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 35**

**Que le gouvernement fédéral élimine l'usage des paradis fiscaux afin que toutes les sociétés, toutes les entreprises et tous les particuliers paient leur juste part d'impôts.**

En outre, le Comité est d'avis que, pour que les entreprises soient aussi productives et compétitives que possible, la réglementation doit répondre à des critères d'efficience, même si elle représente un outil précieux pour la protection de la santé et de la sécurité et la préservation de l'environnement. Nous sommes conscients des efforts du Conseil consultatif sur l'allègement du fardeau de la paperasserie et du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et estimons que leurs recommandations sont fondées.

De même, le Comité estime que la productivité des entreprises serait également meilleure si les barrières au commerce interprovincial/territorial étaient réduites, voire éliminées complètement. À son avis, ces barrières posent toutes sortes de problèmes, notamment pour la mobilité de la main-d'œuvre. C'est pour cela qu'il faut louer les efforts bilatéraux que déploient la Colombie-Britannique et l'Alberta ainsi que l'Ontario et le Québec afin de réduire les barrières commerciales qui les séparent. Dans cette optique et compte tenu des commentaires que le ministre des Finances a formulés le 23 novembre dernier sur l'allègement de la paperasserie pour les entreprises, sur l'élimination des règlements superflus et coûteux, sur la bureaucratie et sur un cadre législatif axé sur les principes visant à

guider les organes de réglementation et à la lumière des discussions sur l'élimination des obstacles internes au commerce, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 36**

**Que le gouvernement fédéral entreprenne une analyse coûts-avantages complète de ses règlements, nouveaux et actuels, ainsi que de leurs effets cumulatifs pour vérifier que ces derniers présentent des avantages qui compensent nettement les coûts d'observation des entreprises. Cette analyse devrait être terminée au plus tard le 31 décembre 2007.**

**Que le gouvernement fédéral assume aussi un rôle de leadership et entame en priorité des négociations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'éliminer les barrières inutiles au commerce interprovincial/territorial.**

Nous estimons certes qu'une réglementation intelligente est nécessaire dans tous les secteurs, mais à notre avis elle est particulièrement urgente dans le domaine des valeurs mobilières. Il nous semble que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent privilégier un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. À cet égard, nous apprécions les efforts du Conseil des ministres responsable de la réglementation des valeurs mobilières et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières; nous appuyons la conclusion du Comité de personnes averties, selon lequel il faut examiner la structure de la réglementation des valeurs mobilières au Canada, et celle du comité Crawford, d'après lequel il faut instituer un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Estimant que le Canada ne doit pas continuer à être le seul pays du Groupe des Sept sans organisme unique de réglementation des valeurs mobilières et compte tenu de l'opinion qu'a exprimée le ministre des Finances le 23 novembre dernier à propos d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 37**

**Que le gouvernement fédéral conclue une entente avec les gouvernements provinciaux et territoriaux au sujet de la mise sur pied d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au plus tard le 31 mars 2007. Ce dernier devrait être opérationnel au plus tard le 30 juin 2007.**

## **LE COMMERCE INTERNATIONAL ET L'AIDE INTERNATIONALE**

De nombreux observateurs croient que la mondialisation a des retombées positives sur la croissance et la productivité. L'intégration des marchés mondiaux

accroît les débouchés commerciaux des produits, tandis que la transmission internationale de l'information sur les marchés et la mobilité de la main-d'œuvre accélèrent le rythme de la création et du transfert du savoir. De plus, les pressions concurrentielles liées au commerce international pourraient inciter les entreprises à consacrer plus de ressources à l'accroissement de leur productivité.

En outre, étant donné que le monde est de plus en plus interrelié et que, pour des raisons morales, on a tendance à se concentrer sur l'allègement de la pauvreté, la précarité extrême dans laquelle se trouvent certains pays en développement pourrait aboutir à une insécurité accrue dans le monde, à des menaces pour la santé publique et à une dégradation de l'environnement, ce qui pourrait finir par nuire à la prospérité et à la compétitivité du Canada.

## **A. CE QUE L'ON NOUS A DIT**

### **1. Le commerce international**

Un certain nombre de témoins étaient d'avis que la mondialisation et le commerce international créent à la fois des défis et des débouchés pour les entreprises canadiennes. Le Conseil des Viandes du Canada a affirmé que le Canada devait faire preuve de leadership et remettre en route les négociations entamées par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du Cycle de Doha; on a également recommandé de poursuivre avec détermination des négociations en vue de conclure des accords commerciaux bilatéraux, en raison de la suspension du Cycle de Doha, et de prendre des mesures visant à éliminer les dispositions permettant les recours commerciaux dans l'Accord de libre-échange américain.

Des témoins se sont dits inquiets de la façon dont le libre-échange en matière de biens et services au niveau international touche actuellement l'économie canadienne. Par exemple, le Congrès canadien du travail a dit qu'il s'inquiétait de l'incidence de la crise du secteur manufacturier — en partie attribuable à une intensification de la concurrence internationale — sur les emplois bien rémunérés. L'Union des producteurs agricoles a, pour sa part, souligné que l'ouverture des marchés, notamment, avait exercé des pressions à la baisse sur les marges bénéficiaires des entreprises agricoles.

Elle a aussi soutenu que les propositions débattues lors du Cycle de Doha avant la suspension des négociations n'amélioreraient pas les prix des denrées agricoles ni l'accès aux marchés étrangers pour les agriculteurs canadiens. Il faudrait, nous a-t-on dit, que l'on en arrive lors des négociations de l'OMC à maintenir un accès réel et transparent aux marchés et à faire en sorte que les secteurs assujettis à une gestion de l'offre ne fassent pas l'objet d'une réduction des droits hors contingent ni d'une augmentation des contingents tarifaires. On a également recommandé que l'entente finale empêche les pays de l'OMC de contourner des règles qu'ils auraient eux-mêmes acceptées.

La Confédération des syndicats nationaux a fait savoir que l'absence de normes minimales en matière d'environnement et de travail dans les accords commerciaux exacerbe les pressions que subissent certains secteurs de l'économie canadienne qui doivent faire face à une intensification de la concurrence de la part des économies émergentes. Le gouvernement fédéral a été pressé de veiller à ce qu'il y ait une réciprocité réelle dans les relations commerciales avec les autres pays.

L'Association of Canadian Publishers a exhorté le gouvernement fédéral à ratifier le Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui prévoit des protections supplémentaires des droits d'auteur jugées nécessaires dans une économie axée sur l'information, notamment des droits d'auteur concernant les bases de données et les programmes informatiques ainsi que les droits des auteurs de contrôler la diffusion, la location et la communication au public de leurs œuvres.

Le Fraser Valley KAIROS Group a fait savoir au Comité que le Canada devait réduire sa dépendance économique à l'égard des États-Unis. Par conséquent, on a proposé d'encourager la diversification du marché par la voie d'un crédit d'impôt destiné aux entreprises œuvrant dans le développement de nouveaux marchés, surtout en Europe, en Amérique du Sud et en Extrême-Orient.

## **2. L'aide étrangère**

Des témoins ont évoqué le niveau de vie du Canada et l'ont comparé à la qualité de vie dans des pays moins fortunés. On nous a affirmé que de grandes améliorations des conditions de vie et des conditions socioéconomiques des populations les plus pauvres de la planète seraient avantageuses pour notre pays, notamment sur le plan de la sécurité dans le monde, et que nous tirerions une satisfaction morale en nous acquittant de nos responsabilités internationales.

Le Comité s'est fait dire qu'une forte proportion de la population mondiale connaît une pauvreté extrême, ce qui entraîne la mort de 50 000 personnes par jour. La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada nous a informés que, tous les ans, plus de 500 000 femmes meurent à la suite de complications dues à leur grossesse ou à leur accouchement. Action Canada pour la population et le développement a fait observer qu'une personne meurt de faim toutes les 3,6 secondes.

De nombreux témoins, dont Vision mondiale Canada, RÉSULTATS Canada, le British Columbia Council for International Cooperation, le Conseil canadien pour la coopération internationale, Cause Canada, le Saskatchewan Council on International Cooperation, Action Canada pour la population et le développement, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, la Société canadienne de pédiatrie, Health Partners International of Canada, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, l'Association canadienne de santé publique, la Canadian Co-operative Association et KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, ont exhorté le gouvernement fédéral à maintenir son engagement envers

les objectifs du Millénaire pour le développement. On a préconisé de consacrer au moins 0,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada à l'aide étrangère d'ici 2015. Des témoins ont aussi observé que le Canada devrait augmenter son financement à l'aide publique au développement dans une proportion variant entre 12 p. 100 et 18 p. 100 par an de façon à atteindre cette cible. Action Canada pour la population et le développement a déclaré au Comité que cinq pays européens ont déjà atteint cet objectif.

Des témoins, comme RÉSULTATS Canada, le British Columbia Council for International Cooperation et le Saskatchewan Council for International Cooperation ont appuyé l'adoption du projet de loi C-293, Loi concernant l'aide au développement fournie à l'étranger, qui garantit que l'aide canadienne au développement à l'étranger est axée sur la réduction de la pauvreté et est compatible avec un développement durable et les normes et valeurs canadiennes. Pour certains, même si le Canada dépense plus au titre de l'aide étrangère, le gouvernement fédéral doit veiller à accorder son aide de façon efficiente et responsable dans l'optique d'un allègement de la pauvreté mondiale.

D'autres témoins ont souligné la nécessité d'améliorer la santé des populations pauvres et d'accroître le niveau d'aide médicale. L'Association canadienne de santé publique a proposé que l'on insiste surtout sur la santé publique et ses déterminants. RÉSULTATS Canada a recommandé que le gouvernement fédéral affecte 60 millions de dollars de plus au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, car ce fonds est d'une importance cruciale pour la lutte mondiale contre les deux maladies évitables que sont la tuberculose et le paludisme. Vision mondiale a maintenu que le Canada devait augmenter son aide étrangère de manière à aider les enfants des familles dévastées par le sida et le VIH, et la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada a recommandé que le gouvernement fédéral investisse 30 millions de dollars dans la Safe Motherhood and Newborn Health Strategy, dans le but de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement en matière de santé des mères.

Le Comité a appris également que les objectifs de l'aide internationale peuvent également être atteints à la faveur de partenariats avec diverses industries canadiennes. Partenaires canadiens pour la santé internationale a fait remarquer que les dons en biens et en services ne sont pas comptabilisés dans le 0,7 p. 100 de l'engagement humanitaire du Canada et que les dons privés sont proportionnellement plus élevés aux États-Unis qu'au Canada; il faudrait donc créer un encouragement fiscal afin d'inciter les sociétés manufacturières, pharmaceutiques et médicales à donner — et à fabriquer dans ce but exprès— les produits dont le besoin est pressant.

L'Association des ingénieurs-conseils du Canada a soutenu que la stratégie canadienne en matière d'aide étrangère devrait inclure expressément les investissements directs dans l'infrastructure matérielle des pays les plus pauvres. On a affirmé au Comité que le Canada abandonne graduellement ce mode d'aide

étrangère directe, alors qu'elle contribuerait à atténuer les besoins pressants en infrastructure des pays en développement tout en aidant le gouvernement fédéral à atteindre son objectif consistant à être actif dans les secteurs qui peuvent profiter le plus des compétences canadiennes. La Canadian Co-operative Association a recommandé que le gouvernement renforce le rôle des organismes coopératifs nationaux dans le domaine de l'aide en augmentant la part de l'aide étrangère qu'il destine à la Direction générale du partenariat canadien de l'Agence canadienne de développement international.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Il est un autre domaine à ne pas négliger si on veut garantir un climat propice aux entreprises : le commerce international. Le Comité estime que, bien que certains secteurs et certaines régions doivent forcément souffrir de la libéralisation des échanges dans l'immédiat, le commerce international est bénéfique à long terme, pourvu que les signataires des accords commerciaux respectent les obligations qui leur sont imposées par ces accords.

Le Comité est d'avis que, globalement, un commerce équitable et libre est bénéfique et devrait contribuer à intensifier la compétitivité. Aussi, nous appuyons la négociation d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. Nous croyons néanmoins que certains secteurs, comme l'agriculture et l'exploitation forestière, ont parfois à souffrir des mesures prises par d'autres pays sur le marché mondial, notamment des mesures commerciales frivoles et des subventions déloyales. Pour cette raison et compte tenu des commentaires que le ministre des Finances a formulés le 23 novembre dernier sur la création d'une stratégie commerciale mondiale et la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux sur l'investissement, la science et la technologie, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 38**

**Que le gouvernement fédéral défende énergiquement les intérêts canadiens dans la négociation et l'administration des accords commerciaux internationaux, notamment en appuyant le Tribunal canadien du commerce.**

**En outre, le gouvernement devrait veiller à ce que les secteurs touchés par les mesures commerciales déloyales prises par d'autres pays reçoivent l'aide voulue pour faire contrepoids aux effets préjudiciables de ces mesures.**

Enfin, il importe également que le Canada joue un rôle dans la communauté internationale en aidant les personnes et les pays qui ont moins de chance que nous. Le Canada ne peut rester indifférent à leurs souffrances. Comme citoyens du monde, nous avons l'obligation de les aider à surmonter leurs difficultés.

Il est aussi vrai que le Canada doit considérer ces autres pays comme d'éventuels partenaires commerciaux, car leur prospérité aidera à assurer la nôtre. Nous devons également les voir comme des sources éventuelles d'immigrants dont le Canada aura besoin pour tenter d'atténuer les conséquences du vieillissement de sa population. Certes, le Canada accorde à ces pays une aide financière, mais il y a bien des façons de leur venir en aide et l'aide que fournissent les secteurs privé et public ont un rôle à jouer à cet égard. Dans cette optique, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 39**

**Que le gouvernement fédéral se donne comme cible de consacrer 0,7 p. 100 de son produit intérieur brut à l'aide étrangère d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, il devra établir un plan avant le 31 décembre 2007**

**Que le gouvernement étudie aussi l'éventail de moyens par lesquels le secteur privé canadien pourrait jouer un rôle élargi afin de contribuer à l'objectif que s'est fixé le Canada d'aider les pays en développement.**

## **CHAPITRE CINQ : FINANCER DES MESURES FAVORABLES À LA COMPÉTITIVITÉ DU PAYS**

---

Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres deux, trois et quatre, le gouvernement fédéral pourrait prendre diverses mesures pour accroître la compétitivité des citoyens, des collectivités et des entreprises du Canada. La plupart d'entre elles entraîneraient un coût pour lui, sous forme de dépenses de programmes ou de manque à gagner fiscal. Par conséquent, il est important que la situation financière actuelle et future du gouvernement lui procure les ressources nécessaires pour pouvoir investir dans nos citoyens, nos collectivités et nos entreprises afin d'assurer la compétitivité de notre pays.

Cet objectif financier pourrait être atteint grâce à un engagement envers une planification financière prudente, une croissance durable des dépenses de programmes budgétaires et des dépenses fiscales du gouvernement fédéral, des budgets fédéraux équilibrés, le remboursement de la dette fédérale accumulée et l'examen périodique de l'efficacité et de la pertinence des programmes fédéraux. Même si les finances fédérales sont actuellement relativement saines, le financement de mesures destinées à améliorer notre compétitivité en investissant dans nos citoyens, nos collectivités et nos entreprises pourrait obliger à faire des choix, surtout si le coût des programmes et services existants continue d'augmenter, si les recettes fédérales diminuent ou si d'autres événements imprévus viennent influencer sur les recettes fédérales et sur les dépenses.

### **CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

Lorsqu'il a témoigné devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 19 octobre 2006, le gouverneur de la Banque du Canada a indiqué que l'économie canadienne tourne probablement juste au-dessus de sa capacité de production. La Banque évalue que l'économie canadienne progressera de 2,8 p. 100 en 2006 et de 2,5 p. 100 en 2007, après avoir affiché une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 3,3 p. 100 en 2004 et de 2,9 p. 100 en 2005, comme le montre la figure 17. Ces estimations sont inférieures à celles que la Banque avait présentées dans son Rapport sur la politique monétaire de juillet 2006 et elles reflètent principalement des perspectives économiques américaines un peu plus sombres à court terme, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les exportations canadiennes.

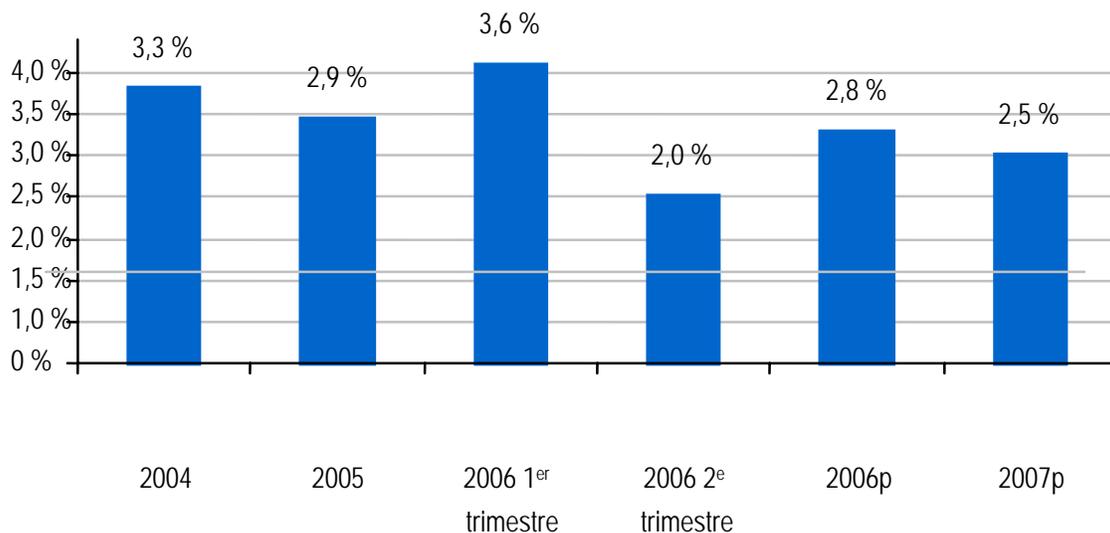
Les estimations de la Banque du Canada en matière de croissance économique sont analogues à celles que le ministre des Finances a présentées dans la *Mise à jour économique et financière* du 23 novembre 2006, selon laquelle le PIB devrait progresser de 2,75 p. 100 en termes réels en 2006 et en 2007.

Les projections économiques comportent des risques à la baisse ou à la hausse. D'après le gouverneur de la Banque du Canada, le principal risque à la baisse concernant les projections de la Banque est la possibilité que la croissance économique américaine soit inférieure aux prévisions, ce qui ferait diminuer les exportations canadiennes. Le principal risque à la hausse est la possibilité de dépenses des ménages plus fortes que prévu au Canada si les prix du logement sont plus élevés que prévu ou si le lien entre le crédit à la consommation et les prix du logement est plus fort que ce que suppose la Banque.

Pour le ministre des Finances, les principaux risques associés aux perspectives économiques qu'il a présentées le 23 novembre 2006 sont essentiellement externes. À son avis, ils concernent le marché américain de l'habitation, les cours de certaines marchandises et les déséquilibres des comptes courants à l'échelle mondiale.

Le Ministre a indiqué par ailleurs que la demande intérieure avait connu une progression solide, que la croissance de l'emploi atteignait des niveaux sans précédent, que le taux de chômage était presque à son taux le plus bas en 31 ans et que les revenus avaient progressé de manière satisfaisante. Au chapitre des entreprises, l'investissement non résidentiel des entreprises est demeuré vigoureux, les bénéfices des sociétés affichent une hausse soutenue, la demande mondiale continue d'augmenter et les prix à l'exportation continuent de s'améliorer.

**Figure 17 : Croissance du produit intérieur brut réel, Canada, 2004 à 2007**



p : Préviation du *Rapport sur la politique monétaire* d'octobre 2006.

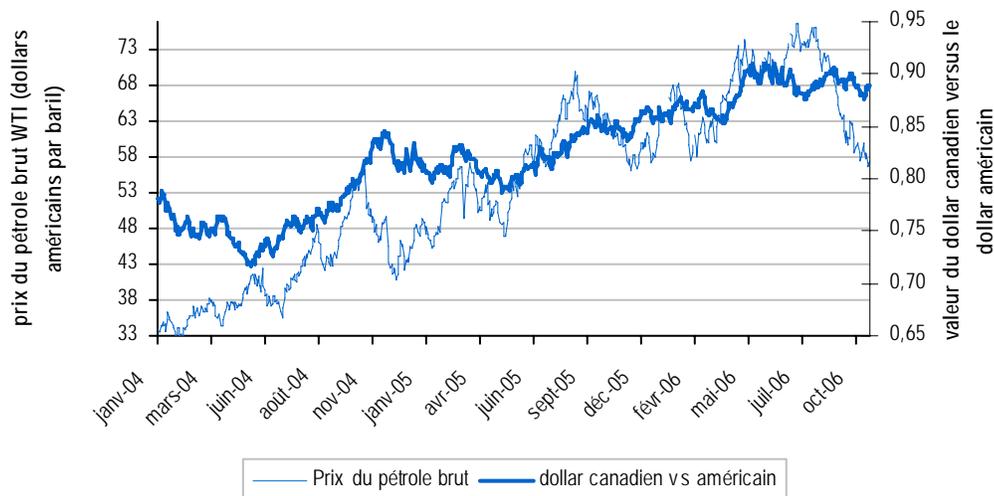
Source : Statistique Canada, Tableau 380-0017, et Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2006.

Même si les projections semblent indiquer une stabilité économique continue, l'économie canadienne pourrait se heurter à des difficultés relativement importantes à l'avenir. Ainsi, la concurrence plus intense de pays à faibles coûts et à forte intensité de savoir comme la Chine, la mondialisation continue des entreprises et l'évolution démographique, qui provoquera des pénuries de compétences, créent des défis pour les entreprises canadiennes et pour les Canadiens. Des Canadiens peu qualifiés et des entreprises canadiennes incapables de s'adapter aux nouvelles réalités concurrentielles pourraient en subir les conséquences.

De plus, de nombreuses entreprises canadiennes — ainsi que les consommateurs canadiens — pourraient continuer à sentir les effets des hausses récentes du prix du pétrole brut et de la valeur relative du dollar canadien, illustrées à la figure 18. L'augmentation de la valeur relative du dollar canadien a eu des répercussions négatives sur quelques entreprises canadiennes qui exportent leurs biens et services, en particulier celles du secteur manufacturier, mais elle a aussi rendu les biens et services étrangers moins chers pour les consommateurs canadiens. Bien qu'avantageux pour les provinces productrices de pétrole, les cours élevés du pétrole ont aggravé les difficultés financières de certaines entreprises canadiennes, influé sur les dépenses de consommation et accentué les attentes inflationnistes.

Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que les travailleurs et les entreprises du Canada ont montré ces dernières années une impressionnante capacité d'adaptation qui reflète la souplesse de l'économie canadienne. Cette souplesse accrue — illustrée notamment par la mobilité des travailleurs d'une région à l'autre — devrait permettre à l'économie canadienne de mieux résister aux chocs économiques et au Canada de rester concurrentiel dans une conjoncture économique en évolution.

**Figure 18 : Prix quotidien du pétrole brut et valeur relative du dollar canadien, janvier 2004 à octobre 2006**



Source : Banque du Canada et U.S. Department of Energy.

## PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Considérées dans une perspective historique et internationale, les finances fédérales actuelles se portent bien et les estimations actuelles laissent entrevoir, pour l'avenir prévisible, d'autres budgets fédéraux équilibrés ou meilleurs encore. En 2005-2006, le gouvernement fédéral a déclaré un excédent budgétaire de 13,2 milliards de dollars, comme le montre la figure 19. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada a été le seul pays du Groupe des Sept à afficher un excédent en 2005.

La *Mise à jour économique et financière* présentée par le ministre des Finances le 23 novembre 2006 prévoit des excédents budgétaires à des fins de planification de 4,2 milliards et 3,5 milliards de dollars respectivement en 2006-2007 et en 2007-2008, compte tenu de remboursements annuels prévus de la dette de 3 milliards de dollars. Par la suite, on s'attend que l'excédent à des fins de planification totalise 2,4 milliards en 2008-2009, 2,0 milliards en 2009-2010, 3,6 milliards en 2010-2011 et 2,9 milliards en 2011-2012, une fois encore en tenant compte des 3 milliards de dollars qui devraient être consacrés chaque année à la réduction de la dette.

Dans la *Mise à jour économique et financière* du 23 novembre 2006, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement fédéral s'engageait à ramener le ratio de la dette fédérale au PIB à 25 p. 100 d'ici 2012-2013, soit un an plus tôt que ce qui avait été annoncé dans le *Plan budgétaire 2006*. Le Ministre a précisé que tout excédent budgétaire imprévu servirait à accélérer le remboursement de la dette fédérale et que le pays devrait viser le remboursement total de la dette nette de l'État en moins d'une génération.

Les prévisions financières elles aussi comportent des risques qui, selon le ministre des Finances, tiennent actuellement aux perspectives de l'économie, aux dépenses des ministères fédéraux et à l'évolution du rapport entre la croissance économique et les revenus fiscaux.

**Figure 19 : Perspectives financières, gouvernement fédéral, Canada, 2004-2005 à 2007-2008 (en milliards de dollars)**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007p	2007-2008p
<b>Revenus budgétaires</b>	211,9	222,2	229,4	238,0
Dépenses de programmes	176,4	175,2	187,6	196,1
Frais de la dette publique	34,1	33,8	34,6	34,7
<b>Total des charges</b>	210,5	209,0	222,2	230,8
<b>Réduction de la dette prévue</b>	1,5	13,2	3,0	3,0
<b>Excédent restant</b>			4,2	3,5

p : Projections contenues dans la *Mise à jour économique et financière* du 23 novembre 2006.

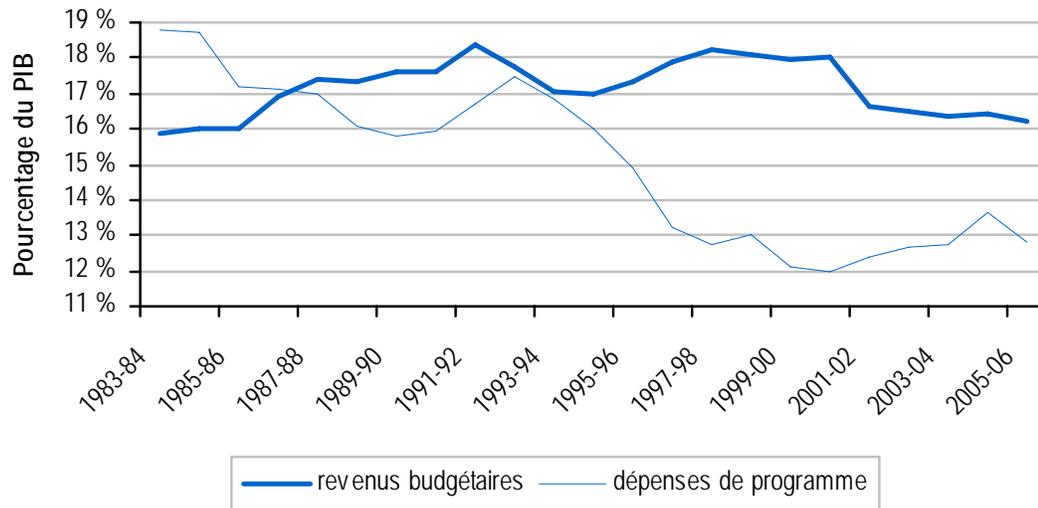
Source : *Mise à jour économique et financière*, 23 novembre 2006 et *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada : exercice 2005-2006*.

## DÉPENSES FÉDÉRALES ET PROCESSUS BUDGÉTAIRE

### A. CE QU'ON NOUS A DIT

Quelques témoins ont fait remarquer que les dépenses fédérales ont grandement augmenté ces dernières années. Ainsi, l'Institut canadien des comptables agréés a informé le Comité que si les dépenses de programmes avaient progressé au même rythme que l'inflation et la croissance démographique entre 1999-2000 et 2004-2005, les dépenses fédérales totales en 2004-2005 auraient été de 36 milliards de dollars de moins. De l'avis de quelques témoins, les taux de croissance élevés des dépenses fédérales pourraient compromettre la capacité du gouvernement fédéral de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et de surmonter les difficultés liées à l'évolution démographique. En pourcentage du produit intérieur brut cependant, les dépenses de programmes fédérales ne sont pas particulièrement élevées dans une perspective historique, même si elles affichent une tendance à la hausse depuis 2000-2001, comme le montre la figure 20.

**Figure 20 : Revenus budgétaires fédéraux et dépenses de programmes fédérales, en pourcentage du produit intérieur brut, Canada, 1983-1984 à 2005-2006**



**Source :** Ministère des Finances Canada et Statistique Canada, Tableau 380-0017.

Compte tenu du taux de croissance des dépenses fédérales, des témoins ont proposé de limiter la croissance des dépenses. La Chambre de commerce de St. John's a proposé de limiter la croissance des dépenses de programmes fédérales à environ 3 p.100 par année, tandis que l'Institut canadien des comptables agréés a préconisé l'établissement d'un cadre en vertu duquel les dépenses globales de programmes n'augmenteraient pas à un rythme excédant le taux d'inflation corrigé pour tenir compte de la croissance démographique. D'autres témoins, dont la Business Tax Reform Coalition, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et la Chambre de commerce de Winnipeg, appuyaient l'idée de limiter le taux de croissance des dépenses fédérales à celui de l'économie, tel que mesuré par le taux de croissance du produit intérieur brut. Des témoins ont affirmé au Comité que lorsque la croissance des dépenses de programmes dépasse celle de l'économie, la compétitivité du Canada en souffre.

Mais d'autres témoins ont soutenu qu'accroître les dépenses fédérales pourrait améliorer la compétitivité du Canada. Le Centre canadien de politiques alternatives a indiqué que des investissements supplémentaires dans les compétences et l'éducation, dans le logement abordable et dans les transports publics et l'infrastructure auraient eu une incidence positive plus grande sur la compétitivité que les récentes baisses d'impôt. Le Congrès du travail du Canada a informé le Comité que l'expérience internationale récente démontre que des taux élevés d'investissements publics et des normes ouvrières et sociales élevées permettent d'obtenir des résultats économiques et sociaux supérieurs à ceux qui découlent de baisses d'impôt, d'investissements sociaux minimaux et d'une faible réglementation des entreprises.

Quelques témoins ont préconisé un processus budgétaire plus inclusif. Le Syndicat canadien de la fonction publique a déclaré que le processus budgétaire du Canada est l'un des plus secrets du monde occidental. KAIROS : Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice a proposé la création d'une commission chargée d'étudier les moyens d'accroître les possibilités de débat public et d'établissement d'un consensus sur les valeurs et les priorités dans le processus budgétaire. Des témoins ont également reconnu la contribution des consultations prébudgétaires du Comité à la nature transparente et inclusive du processus budgétaire fédéral.

Quelques témoins, notamment le Congrès du travail du Canada et le Syndicat canadien de la fonction publique, souhaiteraient plus de consultations avant que les dépenses de programmes soient réduites à cause de la réaffectation des ressources du gouvernement fédéral. Des témoins ont indiqué que les Canadiens devraient avoir la possibilité de témoigner devant les comités parlementaires pertinents avant que des dépenses de programmes soient réduites. L'Institut canadien des comptables agréés a recommandé que les dépenses de programmes soient surveillées à l'aide d'un système d'évaluation de la performance fondé sur les résultats et s'appuyant sur les pratiques exemplaires et les données de référence d'autres pays. Il demandait également que le gouvernement fédéral accélère la publication de ses états financiers.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité souscrit à la nécessité de dépenses de programmes fédérales dans les secteurs jugés prioritaires par les Canadiens. Cela étant dit, nous ne sommes pas favorables aux dépenses fédérales qui peuvent entraîner des déficits budgétaires. Comme nous l'indiquons ci-dessous, les Canadiens ont fait des sacrifices pour que le pays puisse parvenir à l'équilibre budgétaire et nous ne voulons pas retomber en situation de déficit budgétaire.

Parce que le budget fédéral énonce les mesures fiscales et les dépenses de programmes qui touchent l'ensemble des Canadiens, le Comité croit que l'élaboration du budget doit être un processus inclusif. Par conséquent, nous estimons qu'au moment de son élaboration, il est crucial de prendre le temps d'évaluer la portée des mesures proposées sur les divers groupes de la société et sur les différentes régions du Canada. Nous pensons également que, puisque les revenus fédéraux proviennent des goussets des contribuables, ces derniers devraient être consultés avant que des réaffectations importantes des dépenses soient mises en œuvre.

Le Comité croit à l'importance de la planification à long terme. À notre avis, la croissance des dépenses de programmes fédérales doit être raisonnable et doit tenir compte des priorités des Canadiens. Nous sommes favorables à un examen des dépenses de programmes qui aiderait à déterminer les secteurs où les fonds

pourraient être réduits pour être réaffectés à d'autres fins jugées plus prioritaires par les Canadiens. Dans cette optique et compte tenu des commentaires formulés par le ministre des Finances le 23 novembre 2006 quant à l'annonce prochaine, par le Président du Conseil du Trésor, d'un système de gestion des dépenses et au principe d'une augmentation prévue des dépenses de programmes fédérales inférieure au taux de croissance de l'économie à moyen terme sous réserve de la nécessité qu'elle le dépasse occasionnellement, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 40**

**Que le gouvernement fédéral veille à ce que les taux annuels d'augmentation de ses dépenses de programmes ne dépassent pas, sauf circonstances extraordinaires, le taux de croissance nominal du produit intérieur brut.**

**Le gouvernement devrait aussi implanter un mécanisme permanent d'examen annuel de ses dépenses fiscales et dépenses de programmes. Ce mécanisme exigerait des consultations avec les Canadiens au sujet de leurs priorités, dans le contexte notamment de l'intérêt public, du rôle du gouvernement fédéral, du fédéralisme, de l'équilibre fiscal, du recours à des partenariats, de l'optimisation des dépenses, de l'efficacité et de la capacité financière.**

**Enfin, le gouvernement fédéral devrait élaborer un mécanisme de consultation des Canadiens avant de mettre en œuvre des décisions découlant de l'examen de ses dépenses fiscales et de ses dépenses de programmes.**

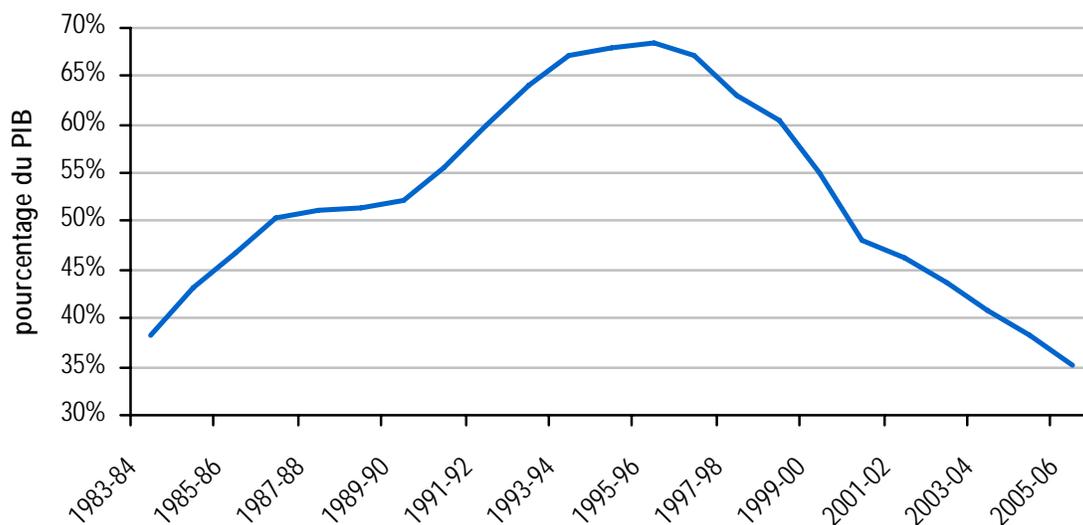
### **BUDGETS FÉDÉRAUX ÉQUILIBRÉS ET UTILISATION DES EXCÉDENTS BUDGÉTAIRES**

#### ***A. CE QU'ON NOUS A DIT***

Quelques témoins, dont l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et la Chambre de commerce de Vancouver, ont déclaré au Comité que le gouvernement fédéral devrait continuer à équilibrer ses budgets et à faire preuve de prudence financière. Depuis 1997-1998, il y a eu des excédents budgétaires tous les ans. Comme le montre la figure 21, ces excédents ont permis de ramener le ratio de la dette fédérale au PIB à 35,1 p. 100 en 2005-2006, comparativement à un sommet de 68,4 p. 100 en 1995-1996.

Les témoins ont exprimé leurs points de vue sur la meilleure façon d'utiliser les éventuels excédents budgétaires futurs. Certains, dont la Chambre de commerce de la Saskatchewan, ont déclaré au Comité que les frais d'intérêts sur la dette fédérale limitent notre capacité d'investir dans de nouveaux programmes ou d'abaisser davantage les impôts. En 2005-2006, le service de la dette publique fédérale s'est établi à 33,8 milliards de dollars ou 16,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales. Certains ont soutenu que des frais d'intérêts moins élevés sur la dette publique à l'avenir permettront au pays de mieux financer les priorités budgétaires des Canadiens.

**Figure 21 : Ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut, Canada, 1983-1984 à 2005-2006**



**Source :** Ministère des Finances Canada et Statistique Canada, Tableau 380-0017.

Par conséquent, quelques témoins ont indiqué que le gouvernement fédéral devrait affecter au moins une partie des excédents budgétaires au remboursement de la dette. Même si certains d'entre eux, comme la Canadian Vintners Association, la Centrale des caisses de crédit du Canada et la Chambre de commerce de l'Ontario, appuient l'objectif énoncé dans le *Plan budgétaire 2006* de ramener le ratio de la dette fédérale au PIB à 25 p. 100 d'ici 2013-2014, d'autres ont soutenu que le gouvernement fédéral devrait réduire davantage la taille de la dette publique.

La Chambre de commerce de la Colombie-Britannique et la Chambre de commerce de Kitchener Waterloo ont recommandé que le ratio de la dette au PIB fédéral soit ramené au-dessous de 25 p. 100 d'ici 2012, tandis que l'Institut canadien des comptables agréés a proposé que le gouvernement fédéral porte à 5 milliards de dollars le montant des remboursements annuels de la dette et qu'il ramène le ratio de la dette au PIB à 20 p. 100 au plus tard en 2013-2014. La Chambre de commerce de Vancouver a préconisé pour sa part un ratio de la dette

au PIB de 20 p. 100 d'ici 2020. La Chambre de commerce de l'Ontario et la Chambre de commerce de St. John's ont déclaré au Comité que tout excédent budgétaire fédéral imprévu devrait servir à rembourser la dette.

Mais les témoins n'étaient pas tous d'accord pour que les excédents budgétaires soient affectés au remboursement de la dette. Par exemple, la Confédération des syndicats nationaux a déclaré au Comité que l'équilibre budgétaire annuel combiné à la croissance soutenue du PIB devrait être amplement suffisant pour réduire le fardeau de la dette, en particulier dans un contexte où plusieurs services publics et programmes sociaux sont sous-financés et où certains secteurs économiques exigent une attention particulière. Le Consortium of Women's Organizations of Nova Scotia a soutenu que le remboursement de la dette et les baisses d'impôt des contribuables à revenu élevé ne doivent pas se faire aux dépens des programmes sociaux qui visent notamment à réduire le taux élevé de pauvreté.

La Fédération canadienne des enseignantes et enseignants a indiqué que des investissements dans la santé et le bien-être des enfants et des jeunes du Canada seraient plus avantageux à long terme que le remboursement de la dette et des baisses d'impôt. Le Congrès du travail du Canada a indiqué quant à lui qu'il vaudrait mieux accroître les dépenses publiques plutôt que de rembourser la dette.

## ***B. CE QUE NOUS PENSONS***

Le Comité croit que le gouvernement fédéral doit, à tout le moins, maintenir sa politique d'équilibre budgétaire. Nous sommes conscients des sacrifices faits par les Canadiens pour mettre fin au cycle des déficits budgétaires, et nous croyons que le pays ne doit pas retomber dans cette ornière. De plus, nous appuyons l'allocation d'un montant fixe à la réduction de la dette. Conscient du souhait de nombreux Canadiens d'éviter les déficits budgétaires fédéraux et compte tenu des propos tenus par le ministre des Finances quand il a comparu devant nous le 23 novembre 2006 au sujet de la réduction annuelle prévue de la dette et de la présentation de budgets équilibrés, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 41**

**Que le gouvernement fédéral maintienne sa politique de budgets équilibrés, de manière à éviter tout déficit budgétaire.**

**De même, que le gouvernement fédéral continue d'intégrer à sa planification financière l'affectation annuelle de 3 milliards de dollars au remboursement du déficit fédéral accumulé.**

Le Comité estime qu'au moins une partie des excédents budgétaires doivent continuer d'être affectés à la réduction du déficit fédéral accumulé afin d'alléger le service de la dette, de réduire le fardeau imposé aux générations futures et de continuer à faire l'envie des autres pays du Groupe des Sept en raison de notre performance financière.

Même si le Comité reconnaît que certains Canadiens sont d'avis que les excédents budgétaires fédéraux devraient servir à d'autres fins qu'à la réduction de la dette, il croit que les efforts constants déployés pour réduire le déficit fédéral accumulé constituent la bonne voie à adopter. Dans cette optique et compte tenu des propos tenus par le ministre des Finances quand il a comparu devant nous le 23 novembre 2006 au sujet de l'affectation des excédents budgétaires imprévus au remboursement de la dette et du ratio de la dette au PIB, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 42**

**Que le gouvernement fédéral continue d'affecter une partie de l'excédent budgétaire fédéral à la réduction du déficit fédéral accumulé.**

**De même, que le gouvernement prenne les mesures voulues pour continuer de réduire le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut.**

### **DÉSÉQUILIBRE FISCAL ET PAIEMENTS DE TRANSFERT**

#### ***A. CE QU'ON NOUS A DIT***

Quelques témoins ont déclaré au Comité qu'il existe entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux un déséquilibre fiscal vertical qui fait que la plupart des provinces et territoires ne disposent pas de ressources fiscales suffisantes pour assumer leurs responsabilités constitutionnelles comme la santé et l'éducation.

Le Groupe Desjardins a recommandé que le gouvernement fédéral limite ses dépenses à ses propres champs de compétence tout en cherchant des moyens de donner plus de marge de manœuvre aux provinces et territoires. Les témoins ont essentiellement présenté deux approches au Comité, soit le transfert de points d'impôt fédéraux aux provinces et territoires et une hausse des transferts pécuniaires fédéraux aux provinces et territoires.

La Fédération étudiante universitaire du Québec a indiqué qu'une solution équilibrée au déséquilibre fiscal devrait comprendre un transfert fédéral quelconque de points d'impôt ainsi qu'une hausse des paiements de transfert fédéraux. Le

professeur Luc Godbout de l'Université de Sherbrooke a indiqué qu'une solution au déséquilibre fiscal vertical pourrait consister à transférer aux provinces les points d'impôt de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) tout en éliminant les transferts fédéraux pour les programmes sociaux et en négociant d'autres concessions.

Quelques témoins ont insisté sur la nécessité de bonifier les transferts fédéraux aux provinces. L'Alliance canadienne des associations étudiantes, le Consortium canadien pour la recherche, la Fédération canadienne des sciences humaines, la College Student Alliance, le Conseil national des cycles supérieurs et l'Ontario Undergraduate Student Alliance, entre autres, recommandaient une hausse des transferts pour l'éducation postsecondaire par l'entremise d'un fonds affecté à cette fin, tandis que d'autres témoins préconisaient une augmentation des transferts fédéraux aux provinces afin d'atteindre d'autres objectifs sociaux.

L'Association of Manitoba Municipalities, la ville de Calgary, la ville de Saskatoon et la Fédération canadienne des municipalités ont fait valoir que les municipalités n'ont pas les ressources suffisantes pour offrir les services auxquels s'attendent les résidents. On a également dit au Comité que les infrastructures municipales sont sous-financées, ce qui nuit à la compétitivité du Canada et à ses perspectives économiques à long terme. On a exhorté le gouvernement fédéral à élaborer un plan à long terme pour éliminer le déficit des infrastructures municipales. Le réalignement des rôles et responsabilités entre les différents ordres de gouvernement, la nécessité d'intégrer des approches de développement rural et du Nord, et le besoin de financer suffisamment le transport en commun ont aussi été évoqués.

Les témoins ont également abordé la question du déséquilibre fiscal horizontal, les provinces et territoires ayant des capacités fiscales très différentes. Le Syndicat canadien de la fonction publique et le professeur Godbout ont proposé une réforme de la formule de péréquation sur la base des 10 provinces et l'inclusion dans la formule de péréquation des revenus tirés des ressources; le New Brunswick Business Council appuyait également l'inclusion de ces revenus. Le Comité a appris que ces modifications à la formule de péréquation accroîtraient le montant total des paiements de péréquation et, de l'avis de certains témoins, réduiraient les inégalités régionales et sociales tout en améliorant la compétitivité du Canada.

La Chambre de commerce de St John's a cependant soutenu que les revenus tirés des ressources non renouvelables ne devraient pas être inclus dans la formule de péréquation parce que ces ressources finissent par s'épuiser; les provinces doivent donc optimiser les avantages liés à ces ressources pendant qu'elles le peuvent.

Les témoins ont informé le Comité que, parce que les paiements de péréquation diminuent à mesure que la capacité financière des provinces augmente, le programme de péréquation décourage peut-être les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation d'accroître leur capacité financière par des

réformes ou d'autres moyens. La Chambre de commerce du Canada a préconisé de réformer le programme de péréquation afin de contrebalancer ces effets dissuasifs, notamment en utilisant une norme relative aux mouvements de trésorerie en vertu de laquelle la différence entre les rentrées de fonds et les déboursements serait visée par la péréquation.

La Chambre de commerce de l'Ontario préconisait une approche fondée sur des principes, notamment celui que les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation ne devraient pas avoir une capacité financière plus grande que celle des provinces qui n'en reçoivent pas et ne pas avoir non plus des dépenses de programmes par habitant supérieures à la moyenne des provinces contributrices. On a aussi suggéré que le taux de croissance des paiements de péréquation ne soit pas plus élevé que le taux de croissance économique réel moyen et que le régime de péréquation soit examiné périodiquement par le vérificateur général du Canada.

## **B. CE QUE NOUS PENSONS**

Le Comité pense que la fédération canadienne est, dans une certaine mesure tout au moins, déséquilibrée et qu'il faut corriger ce déséquilibre. Même s'il existe des mesures visant à corriger le déséquilibre fiscal, il n'en demeure pas moins que le gouvernement fédéral perçoit des revenus fiscaux supérieurs à ce dont il a besoin pour assumer ses obligations constitutionnelles, que les provinces et territoires n'ont pas les ressources suffisantes pour assumer leurs responsabilités et que les municipalités manquent de ressources pour financer les services auxquels s'attend la population.

La question de l'existence et de l'ampleur du déséquilibre fiscal ainsi que les demandes de modification des arrangements fiscaux de la fédération ne datent pas d'hier. Le Comité pense que les contribuables veulent et méritent des services publics de haute qualité en contrepartie des impôts qu'ils versent, et qu'ils ne veulent pas payer des impôts exorbitants afin de recevoir ces biens publics. Nous estimons en outre que les contribuables comparent souvent le montant total des impôts qu'ils versent à l'ensemble des biens publics qu'ils reçoivent. Ils ne font pas nécessairement un lien très clair entre le montant d'impôt qu'ils versent à un ordre de gouvernement en particulier et la qualité, la quantité ou l'éventail des biens publics fournis par celui-ci.

Le Comité croit néanmoins que les gouvernements devraient dépenser d'une manière conforme à leurs obligations constitutionnelles, tout en reconnaissant la nécessité de financement conjoint par plusieurs ordres de gouvernement dans certaines circonstances. Pour cette raison et à la lumière des propos que nous a tenus le ministre des Finances le 23 novembre 2006 quant aux limites du pouvoir de dépenser fédéral et au renforcement de l'union économique, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 43**

**Que le gouvernement fédéral rencontre les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'évaluer leur capacité financière relative et la mesure dans laquelle ils peuvent s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles.**

## CHAPITRE SIX : CONCLUSION

---

À l'issue des consultations prébudgétaires de 2006 sur le thème de la compétitivité, le Comité constate l'urgence d'améliorer la productivité et de prendre les autres mesures qui rendront le Canada plus compétitif. L'initiative *Avantage Canada — Bâtir une économie forte pour les Canadiens* annoncée par le ministre des Finances le 23 novembre 2006 contient des éléments qui, d'après nous, permettront à notre pays de progresser, mais il nous faudra faire preuve de vigilance, et prendre d'autres mesures encore, pour atteindre nos objectifs en matière de compétitivité.

Si la productivité n'est pas l'unique facteur qui contribue à la compétitivité, elle y joue un rôle important. Productivité, compétitivité et niveau de vie sont manifestement liés. Les gains de productivité ont des effets cumulatifs sur la compétitivité et le niveau de vie, dont certains mettent parfois des dizaines d'années à se manifester. Nous devons agir aujourd'hui pour avoir demain la productivité et la compétitivité que nous souhaitons.

Il y a d'autant plus d'urgence que la population vieillit et que les gains de productivité seront importants pour pallier les conséquences de ce phénomène. Une progression annuelle de la productivité de 1 % fait doubler le niveau de vie en 70 ans; à 3 %, elle fait doubler le niveau de vie en 24 ans.

Ensuite, nous avons été saisis d'un certain nombre de propositions voulant que le gouvernement fédéral adopte des stratégies nationales et prévoie dans la loi leur financement à long terme. Celles-ci touchent des questions variées, dont beaucoup ne relèvent pas des autorités fédérales. Les témoins que nous avons entendus, et peut-être la population en général, s'intéressent de près aux résultats de l'action gouvernementale en matière de fiscalité, de dépenses publiques et de réglementation. On sent une volonté d'explorer toutes les voies possibles — gouvernements fédéral et provinciaux, administrations municipales, secteur privé — pour obtenir des changements pour le bien des Canadiens, des entreprises canadiennes et du pays dans son ensemble. D'après nous, les Canadiens estiment que les divers ordres de gouvernement doivent collaborer dans l'intérêt du Canada et de la population canadienne.

On nous a proposé des mesures qui touchent la santé, l'éducation permanente, l'incitation à travailler et l'incitation à épargner conçues pour rendre les gens plus compétitifs; des mesures qui touchent l'infrastructure, l'environnement, les dons de charité et le bénévolat, les arts et la culture conçues pour rendre nos collectivités plus compétitives; et des mesures qui touchent l'impôt des sociétés, l'innovation et la recherche, le commerce international et l'aide à l'étranger conçues pour rendre les entreprises plus compétitives.

Enfin, les témoins nous ont soumis un nombre considérable d'idées innovatrices pour améliorer la compétitivité de nos citoyens, nos collectivités et nos entreprises. Nous ne pouvons pas, dans le présent rapport, formuler des recommandations sur toutes ces propositions, mais nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont contribué aux consultations prébudgétaires de 2006 et pressons le gouvernement fédéral d'étudier tous les mémoires qui nous ont été adressés. Beaucoup contiennent des idées intéressantes qui méritent d'être creusées et nous aideront à nous donner une orientation stratégique quant aux mesures à prendre pour améliorer la compétitivité du Canada.

La croissance de la productivité est trop lente. Sur le plan de la compétitivité, la situation laisse à désirer. Il faut agir maintenant.

# **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

---

## **RECOMMANDATION 1**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, les Instituts de recherche en santé du Canada, les organismes de santé, les organismes de bienfaisance sans but lucratif du domaine de la santé et d'autres protagonistes contribuent à assurer le financement suffisant de programmes de prévention axés sur des mesures propres à améliorer l'état de santé des Canadiens. Ces mesures devraient encourager les Canadiens de tous âges et de toutes les régions à faire des choix sains en matière de nutrition, d'activité physique, d'immunisation et de tabagisme.**

**De plus, le gouvernement devrait continuer d'allouer des fonds à la Stratégie nationale d'immunisation et constituer un fonds dédié de 300 millions de dollars sur trois ans en vue de programmes d'immunisation futurs et de nouveaux vaccins.**

## **RECOMMANDATION 2**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de santé mentale comportant notamment la création d'une commission canadienne de la santé mentale. Cette stratégie devrait être axée sur les besoins en santé mentale de tous les Canadiens, mais viser en particulier les groupes le plus vulnérables. Elle devrait être prête au plus tard le 31 octobre 2007.**

## **RECOMMANDATION 3**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à l'élaboration d'un plan de recherche et de financement consacré aux maladies rares et aux maladies comme l'hépatite C, le VIH/sida, le diabète de type 1, la maladie de Parkinson et la dystonie. Le plan devrait être prêt au plus tard le 30 juin 2007.**

#### **RECOMMANDATION 4**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à l'élaboration d'un système pancanadien plus complet de surveillance des maladies chroniques, qui devrait être prêt au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2007.**

#### **RECOMMANDATION 5**

**Que le gouvernement fédéral mette sur pied une stratégie de soutien des aidants membres de la famille, qui comprendrait un volet fiscal.**

#### **RECOMMANDATION 6**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour augmenter la Prestation fiscale canadienne pour enfants, dont la valeur devrait être relevée tous les ans par la suite en fonction des variations du coût de la vie mesurées par l'indice des prix à la consommation.**

**De plus, le gouvernement devrait, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, financer un système national réglementé de garde d'enfants accessible, abordable et de haute qualité, dans le respect des programmes provinciaux et territoriaux de garde d'enfants déjà établis, celui de la province de Québec faisant figure de tête de proue.**

#### **RECOMMANDATION 7**

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires et d'autres intervenants comme les établissements d'enseignement, les associations étudiantes, les employeurs et les groupes qui représentent les salariés, étudie la gamme complète des mesures fédérales appuyant les étudiants, les établissements d'enseignement et leur infrastructure matérielle, les salariés et les employeurs dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de la formation pour veiller à ce que celles-ci soient coordonnées de manière à en optimiser les effets.**

**En outre, à titre prioritaire et compte tenu de l'examen des mesures fédérales appuyant l'éducation postsecondaire et la**

formation, le gouvernement devrait, pour éliminer les obstacles financiers qui compromettent l'accès aux études postsecondaires, offrir une aide financière directe aux étudiants de niveau postsecondaire par la voie de prêts et de bourses fondés sur les besoins. Ces prêts et bourses devraient être offerts aux étudiants inscrits dans une université, un collège ou un programme de formation agréé. La province de Québec devrait être autorisée à ne pas participer à ce système de prêts et bourses et être totalement dédommagée si elle choisit de se prévaloir de cette possibilité. Ce système devrait être établi et doté des fonds nécessaires au plus tard le 31 août 2007.

Enfin, le gouvernement devrait prolonger le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et élargir la Subvention canadienne pour l'accès aux études de manière à couvrir les droits d'inscription durant la totalité du premier cycle. La province de Québec devrait être autorisée à ne pas participer à ce mécanisme et être totalement dédommagée si elle choisit de se prévaloir de cette possibilité.

#### **RECOMMANDATION 8**

Que le gouvernement fédéral, une fois qu'une stratégie de financement des études et de la formation postsecondaires aura été arrêtée par les autorités fédérales, provinciales et territoriales, scinde en deux le Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour instituer un transfert au titre de l'éducation postsecondaire et un transfert au titre de l'aide sociale.

Une fois créé le transfert canadien au titre de l'éducation postsecondaire, le gouvernement devrait instituer des lignes directrices, des principes et des énoncés des responsabilités et des exigences de reddition de comptes en matière d'éducation postsecondaire.

#### **RECOMMANDATION 9**

Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement devrait également envisager d'accorder des allègements fiscaux additionnels aux personnes à faible revenu ainsi qu'un supplément au revenu et d'apporter d'autres modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers

**pour encourager les gens à travailler et à garder leur emploi au Canada.**

#### **RECOMMANDATION 10**

**Que le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les interlocuteurs pertinents, élabore un plan pour garantir que des services appropriés et équitables d'intégration et d'installation des immigrants, dotés d'un financement suffisant, soient disponibles dans l'ensemble du pays. Il faudrait aussi élaborer un plan permettant de reconnaître et d'accepter les diplômes et les qualifications professionnelles obtenus à l'étranger.**

#### **RECOMMANDATION 11**

**Que le gouvernement fédéral se donne pour objectif de ramener à 9,9 p. 100 d'ici 2010 le taux de pauvreté chez les enfants. Il devrait rencontrer les gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes représentant les Canadiens démunis ainsi que les autres parties intéressées pour élaborer, d'ici le 30 juin 2007, une stratégie en vue d'atteindre cet objectif.**

#### **RECOMMANDATION 12**

**Que le gouvernement fédéral rétablisse les programmes et les fonds qu'il a éliminés le 25 septembre 2006 dans les domaines de l'alphabétisation, de l'économie sociale et de la jeunesse, de l'aide aux musées, à Condition féminine Canada, à la Commission du droit du Canada et au Programme de contestation judiciaire.**

#### **RECOMMANDATION 13**

**Que le gouvernement fédéral prolonge en priorité l'Initiative de partenariats en action communautaire et le Programme d'aide à la remise en état des logements.**

**De plus, que le gouvernement, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, élabore une stratégie nationale de logement et prenne en priorité des mesures pour veiller à ce que soient satisfaits les besoins de logement des Autochtones et des familles à faible revenu.**

## **RECOMMANDATION 14**

**Que le gouvernement fédéral entreprenne un examen exhaustif du système de revenu de retraite canadien, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les intervenants intéressés afin de vérifier s'il répond bien aux besoins des personnes âgées.**

**Cet examen devrait porter aussi sur les incitatifs à l'épargne et sur la mesure dans laquelle ils permettent et permettront de répondre aux besoins financiers et autres des retraités actuels et futurs ainsi que des membres de la population active et des personnes qui font du travail non rémunéré.**

**Il faudrait que cet examen porte en outre sur tous les aspects du système de revenu de retraite qui encouragent les travailleurs âgés à continuer à travailler ou les dissuadent de le faire; sur la façon dont les aidants naturels pourraient recevoir un revenu de retraite et la possibilité d'instituer, dans le Régime de pensions du Canada, une clause d'exclusion à leur intention; ainsi que sur les moyens par lesquels les parents — et surtout les parents âgés — peuvent payer les soins dont leurs enfants handicapés ont besoin, par exemple dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-invalidité.**

**En outre, le gouvernement devrait, au cours de cet examen, envisager de ramener à 71 ans l'âge auquel les régimes enregistrés d'épargne-retraite doivent être convertis en fonds enregistrés de revenu de retraite et d'accorder plus de souplesse à l'égard des fonds de retraite immobilisés et des pensions sous réglementation fédérale.**

**Enfin, cet examen devrait être achevé au plus tard le 31 août 2007 et les modifications législatives qui en découlent devraient être adoptées au plus tard le 31 décembre 2007.**

## **RECOMMANDATION 15**

**Que le gouvernement fédéral, conjointement aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aide à financer les initiatives existantes en matière d'infrastructure à un niveau suffisant pour réduire le déficit de l'infrastructure publique.**

**En outre, le gouvernement devrait établir un programme qui rendrait permanent le partage des recettes de la taxe sur l'essence avec les municipalités.**

**Enfin, le gouvernement devrait élaborer un mécanisme d'attribution des appuis fédéraux à l'infrastructure qui soit basé non seulement sur la population, mais également sur les besoins spécifiques de développement économique et stratégique des collectivités.**

#### **RECOMMANDATION 16**

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, accorde des fonds permettant d'acheter du matériel d'intervention chimique, biologique, radiologique et nucléaire et de dispenser la formation nécessaire.**

**Le gouvernement devrait aussi travailler avec les parties intéressées en vue d'assurer l'élaboration et le financement adéquat d'un plan national de protection civile.**

#### **RECOMMANDATION 17**

**Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, mette la dernière main à une Stratégie canadienne de l'énergie et à un plan connexe en vue de leur mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2008 au plus tard.**

**La stratégie en question devrait être élaborée en tenant compte des objectifs du Protocole de Kyoto et de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle devrait aussi reconnaître l'importance d'un approvisionnement énergétique varié et la nécessité d'améliorer les incitatifs en matière d'énergie renouvelable, (biomasse, biodiesel, vent, etc). Ces incitatifs devraient comprendre l'Encouragement à la production d'énergie renouvelable et l'Encouragement à la production d'énergie éolienne, ou des mesures fiscales équivalentes.**

**Le gouvernement devrait également examiner les mesures qui inciteraient les consommateurs et les entreprises à une meilleure efficacité énergétique et une plus grande économie d'énergie, y compris les mesures visant à promouvoir**

**l'efficacité énergétique chez soi et au travail et l'achat de véhicules écoénergétiques. Le rétablissement des programmes encourageant l'efficacité énergétique devrait aussi figurer parmi ces mesures.**

#### **RECOMMANDATION 18**

**Que le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les interlocuteurs concernés des secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, veille à ce que le programme élaboré pour faire suite au Programme de stabilisation dans le secteur de l'agriculture contienne des mesures de gestion des risques des entreprises qui soient distinctes des mesures d'aide en cas de catastrophe.**

#### **RECOMMANDATION 19**

**Que le gouvernement fédéral élabore des mesures dissuasives d'ordre pécuniaires pour décourager la destruction ou la dégradation persistantes du capital naturel de notre pays. De plus, il devrait exiger dans ses programmes de dépenses liés à l'infrastructure et à l'agriculture que tous les projets qu'il finance ou qui sont menés sur les terres publiques visent à atténuer la dégradation de notre capital naturel.**

#### **RECOMMANDATION 20**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à interrompre, pour une période d'essai de cinq ans, l'inclusion des gains en capital découlant de dons faits à des fondations privées sous forme de titres cotés en bourse et de terres écosensibles, et qu'il détermine au bout de cinq ans si cette mesure a entraîné une augmentation des dons de charité à ces fondations et la rende permanente s'il y a lieu.**

**Le gouvernement devrait aussi modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'interrompre l'inclusion des gains en capital découlant de dons de biens immobiliers et de terrains à des fondations privées pendant la période d'essai de cinq ans et au-delà de cette période, si cela lui semble approprié.**

**Enfin le gouvernement devrait autoriser les donateurs à faire des dons jusqu'à 60 jours après la fin de l'année civile pour**

**pouvoir en tenir compte dans leur déclaration de revenus de l'exercice écoulé.**

#### **RECOMMANDATION 21**

**Que le gouvernement fédéral étudie jusqu'au 30 septembre 2007, au plus tard, la possibilité d'offrir un avantage fiscal à l'égard des heures de bénévolat.**

#### **RECOMMANDATION 22**

**Que le gouvernement fédéral accroisse le financement accordé au secteur des arts et de la culture. Il faudrait, en particulier, envisager des augmentations pour le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, le Fonds canadien de télévision et Téléfilm Canada. Le financement du Conseil canadien des arts devrait s'élever à 300 millions de dollars sur deux ans.**

**Que le gouvernement hausse également le financement accordé aux organismes fédéraux de développement régional et aux projets visant les territoires du Nord afin qu'ils puissent subventionner davantage les infrastructures et l'expansion d'organisations comme les jardins zoologiques, les aquariums, les foires, les expositions et les festivals. Le montant de la hausse et la façon dont l'argent sera réparti devraient être annoncés au plus tard le 30 avril 2007.**

**Enfin, que le gouvernement trouve des moyens de simplifier ou de mieux coordonner les mesures fiscales et les dépenses fédérales à l'appui du secteur des arts et de la culture et d'élaborer un plan d'action pour assurer la viabilité financière à long terme de ce secteur.**

#### **RECOMMANDATION 23**

**Que le gouvernement fédéral revoie la gamme de mesures et de programmes qui appuient et encouragent la préservation et la restauration des édifices à valeur patrimoniale.**

**Que cet examen, à terminer au plus tard le 30 avril 2007, soit axé sur l'admissibilité des organismes à but non lucratif, des agences publiques et des particuliers.**

## **RECOMMANDATION 24**

**Que le gouvernement fédéral effectue d'ici le 30 juin 2007 un examen complet des taux de la déduction pour amortissement pour déterminer si les catégories de biens similaires sont traitées de manière équitable, si les taux pratiqués au Canada sont analogues à ceux qui sont pratiqués dans d'autres pays et si les taux reflètent la vie utile des biens. Le gouvernement devrait aussi envisager la suppression de la règle du « prêt à être mis en service » et de la règle de la demi-année, ainsi que la possibilité d'abaisser à 25 p. 100 le taux de déduction pour amortissement pour les projets d'exploitation des sables bitumineux**

**À la suite de cet examen, le gouvernement devrait, au plus tard le 31 octobre 2007, faire savoir si un amortissement accéléré permettrait d'accroître la productivité. S'il en arrive à cette conclusion, il faudrait modifier le taux de déduction pour amortissement.**

**Par ailleurs, le gouvernement devrait, au plus tard le 31 octobre 2007, permettre d'amortir sur une période inférieure à leur durée utile les biens qui respectent l'environnement, de même que les équipements ferroviaires qui réduisent la pollution sonore, les vibrations et les nuisances connexes. L'amortissement accéléré devrait être offert temporairement, pour encourager l'adoption rapide des technologies nécessaires.**

**Les taux de la déduction pour amortissement devraient être revus au moins une fois tous les deux ans.**

## **RECOMMANDATION 25**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à offrir un remboursement intégral de la TPS aux universités, aux collèges, aux conseils scolaires et aux hôpitaux et à l'égard des revues savantes.**

## **RECOMMANDATION 26**

**Que le gouvernement fédéral ne modifie pas la *Loi sur la taxe d'accise* dans le but d'abaisser à 5 p. 100 le taux de la taxe sur les produits et services.**

## **RECOMMANDATION 27**

**Que le gouvernement fédéral modifie les lois et règlements pertinents pour que le taux d'intérêt s'appliquant aux arriérés d'impôts des contribuables et aux remboursements dus par l'Agence du revenu du Canada soit identique.**

## **RECOMMANDATION 28**

**Que le gouvernement fédéral augmente son appui à la recherche par le truchement de tous ses conseils subventionnaires et organismes de recherche et consacre aux coûts indirects de la recherche 40 p. 100 des sommes qu'il affecte à la recherche qu'il subventionne. Il devrait également majorer le budget de base des Instituts de recherche en santé du Canada de 350 millions de dollars sur trois ans.**

**Qu'il fasse en sorte que ses conseils subventionnaires et organismes de recherche tiennent compte des préoccupations des collèges et universités de petite taille au moment d'affecter des fonds pour que ces derniers ne soient pas victimes de discrimination.**

**En outre, les institutions de toutes les régions du Canada devraient bénéficier d'un financement appréciable, et l'on devrait reconnaître le rôle que pourraient jouer les collèges — en particulier en ce qui concerne la recherche appliquée — en leur attribuant une part appropriée des fonds consacrés à la recherche. Il faudrait également établir s'il est possible de créer des chaires de recherche du Canada pour les collèges dans les territoires canadiens.**

## **RECOMMANDATION 29**

**Que le gouvernement fédéral consacre 235 millions de dollars sur sept ans au Plan à long terme pour l'astronomie et l'astrophysique au Canada.**

## **RECOMMANDATION 30**

**Que le gouvernement fédéral, après avoir consulté les intéressés, remanie le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental pour que le secteur privé effectue des travaux de recherche et développement sur grande échelle. Les changements**

**nécessaires devraient être appliqués au plus tard le 30 juin 2007.**

#### **RECOMMANDATION 31**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour porter à 1500 \$ le crédit d'impôt à l'égard des fonds d'investissement des travailleurs.**

#### **RECOMMANDATION 32**

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le secteur coopératif, crée un plan d'investissement coopératif et élabore une version modifiée de l'Initiative de développement coopératif qui aille au-delà de 2008. Entre-temps, les services consultatifs de l'Initiative devraient recevoir davantage de fonds.**

#### **RECOMMANDATION 33**

**Que le gouvernement fédéral crée une mesure fiscale encourageant l'investissement dans les projets de microcrédit.**

#### **RECOMMANDATION 34**

**Que le gouvernement fédéral accélère l'examen de la convention fiscale conclue entre le Canada et les États-Unis. Cet examen devrait porter en particulier sur la reconnaissance au Canada des sociétés par actions à responsabilité limitée américaines.**

#### **RECOMMANDATION 35**

**Que le gouvernement fédéral élimine l'usage des paradis fiscaux afin que toutes les sociétés, toutes les entreprises et tous les particuliers paient leur juste part d'impôts.**

#### **RECOMMANDATION 36**

**Que le gouvernement fédéral entreprenne une analyse coûts-avantages complète de ses règlements, nouveaux et actuels, ainsi que de leurs effets cumulatifs pour vérifier que ces derniers présentent des avantages qui compensent nettement**

**les coûts d'observation des entreprises. Cette analyse devrait être terminée au plus tard le 31 décembre 2007.**

**Que le gouvernement fédéral assume aussi un rôle de leadership et entame en priorité des négociations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'éliminer les barrières inutiles au commerce interprovincial/territorial.**

#### **RECOMMANDATION 37**

**Que le gouvernement fédéral conclue une entente avec les gouvernements provinciaux et territoriaux au sujet de la mise sur pied d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au plus tard le 31 mars 2007. Ce dernier devrait être opérationnel au plus tard le 30 juin 2007.**

#### **RECOMMANDATION 38**

**Que le gouvernement fédéral défende énergiquement les intérêts canadiens dans la négociation et l'administration des accords commerciaux internationaux, notamment en appuyant le Tribunal canadien du commerce.**

**En outre, le gouvernement devrait veiller à ce que les secteurs touchés par les mesures commerciales déloyales prises par d'autres pays reçoivent l'aide voulue pour faire contrepoids aux effets préjudiciables de ces mesures.**

#### **RECOMMANDATION 39**

**Que le gouvernement fédéral se donne comme cible de consacrer 0,7 p. 100 de son produit intérieur brut à l'aide étrangère d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, il devra établir un plan avant le 31 décembre 2007**

**Que le gouvernement étudie aussi l'éventail de moyens par lesquels le secteur privé canadien pourrait jouer un rôle élargi afin de contribuer à l'objectif que s'est fixé le Canada d'aider les pays en développement.**

#### **RECOMMANDATION 40**

**Que le gouvernement fédéral veuille à ce que les taux annuels d'augmentation de ses dépenses de programmes ne**

dépassent pas, sauf circonstances extraordinaires, le taux de croissance nominal du produit intérieur brut.

Le gouvernement devrait aussi implanter un mécanisme permanent d'examen annuel de ses dépenses fiscales et dépenses de programmes. Ce mécanisme exigerait des consultations avec les Canadiens au sujet de leurs priorités, dans le contexte notamment de l'intérêt public, du rôle du gouvernement fédéral, du fédéralisme, de l'équilibre fiscal, du recours à des partenariats, de l'optimisation des dépenses, de l'efficacité et de la capacité financière.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait élaborer un mécanisme de consultation des Canadiens avant de mettre en œuvre des décisions découlant de l'examen de ses dépenses fiscales et de ses dépenses de programmes.

#### **RECOMMANDATION 41**

Que le gouvernement fédéral maintienne sa politique de budgets équilibrés, de manière à éviter tout déficit budgétaire.

De même, que le gouvernement fédéral continue d'intégrer à sa planification financière l'affectation annuelle de 3 milliards de dollars au remboursement du déficit fédéral accumulé.

#### **RECOMMANDATION 42**

Que le gouvernement fédéral continue d'affecter une partie de l'excédent budgétaire fédéral à la réduction du déficit fédéral accumulé.

De même, que le gouvernement prenne les mesures voulues pour continuer de réduire le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut.

#### **RECOMMANDATION 43**

Que le gouvernement fédéral rencontre les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'évaluer leur capacité financière relative et la mesure dans laquelle ils peuvent s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles.



# ANNEXE A

## LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<b>Alliance canadienne du camionnage</b> David Bradley, directeur général Elly Meister, vice-présidente, Affaires publiques	09/19/2006	15
<b>Assemblée des Premières Nations</b> Richard Jock, directeur général Bob Watts, chef du bureau politique, Bureau de Chef national		
<b>Association canadienne des commissions/conseils scolaires</b> Lance Bean, président		
<b>Association canadienne des producteurs pétroliers</b> Pierre Alvarez, président		
<b>Association de l'industrie touristique du Canada</b> Randy Williams, président-directeur général Christopher Jones, vice-président, Affaires publiques		
<b>Association des chemins de fer du Canada</b> John Lynch, vice-président adjoint, Taxation – Chemin de fer canadien pacifique Bruce Burrows, vice-président, Affaires publiques et relations gouvernementales		
<b>Association des hôtels du Canada</b> Anthony Pollard, président		
<b>Fondations philanthropiques Canada</b> Hilary Pearson, présidente		
<b>Friends of Canadian Broadcasting</b> Ian Morrison, porte-parole		
<b>Groupe le sport est important</b> Ian Bird, responsable principal		
<b>Légion royale canadienne</b> Pierre Allard, directeur Bureau d'entraide, Direction national Jack Frost, président national		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Pauktuutit Inuit Women of Canada</b> Jennifer Dickson, directrice exécutive	09/19/2006	15
<b>Abolissons la pauvreté</b> Dennis Howlett, coordinateur	09/19/2006	16
<b>Air Canada</b> Joseph Galimberti, directeur, Relations gouvernementales et communautaires		
<b>Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer</b> Glen Fisher, directeur général		
<b>Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance</b> Monica Lysack, directrice générale		
<b>Association du transport aérien du Canada</b> Fred Gaspar, vice-président, Politiques et planification stratégique		
<b>Association pulmonaire du Canada</b> Nora Sobolov, présidente-directrice générale		
<b>Care of the Child Coalition</b> Sara Landriault, représentante		
<b>Conseil des viandes du Canada</b> James Laws, directeur général		
<b>Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers</b> Linda Silas, présidente		
<b>Federation of Medical Women of Canada</b> Gail Beck, président désigné		
<b>Manufacturiers et exportateurs du Canada</b> Jayson Myers, premier vice-président et économiste en chef		
<b>Société canadienne de pédiatrie</b> Gary Pেকেles, directeur général		
<b>Alliance nationale pour les enfants</b> Peter Dudding, directeur général	09/20/2006	17
<b>Alliance to End Homelessness</b> Mary-Martha Hale, présidente Marion Wright, membre, Comité directeur		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Association canadienne des institutions de santé universitaires</b> Glenn Brimacombe, directeur général	09/20/2006	17
<b>Association canadienne des professionnels en dons planifiés</b> Susan Manwaring, présidente, Comité des relations gouvernementales	09/20/2006	17
<b>Association canadienne pour la santé mentale</b> Judy Watson, vice présidente		
<b>Association des pharmaciens du Canada</b> Jeff Poston, directeur général		
<b>Association du Barreau canadien</b> James Parks, président, Section nationale des organismes de bienfaisance et à but non lucratif		
<b>Fédération canadienne des services de garde à l'enfance</b> Yvonne Dionne, directrice, Développement, marketing et communications		
<b>Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère</b> Dawn Conway, directrice exécutive Jacques Derome, professeur Université McGill		
<b>Imagine Canada</b> Teri Kirk, vice-présidente, Politiques publiques et relations gouvernementales		
<b>Société canadienne de la sclérose en plaques</b> Deanna Groetzinger, vice-présidente nationale, Communications Yassemin Cohanin, bénévole		
<b>Université de Montréal</b> Luc Vinet, recteur		
<b>Association canadienne du transport urbain</b> Michael Roschlau, président-directeur général	09/21/2006	18
<b>Association des municipalités du Nunavut</b> Lynda Gunn, directrice générale Russell Banta, consultant		
<b>Association des municipalités du Nunavut</b> Elisapee Sheutiapik, présidente		
<b>Association des professionnels en philanthropie</b> Rob Peacock, président		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Business Group for Improved Federal SR &amp; ED Tax Credits</b> Nathalie Bourque, vice-présidente, Global Communications, CAE Inc.	09/21/2006	18
<b>Business Tax Reform Coalition</b> Roger Larson, Président, Canadian Fertilizer Institute		
<b>Association canadienne de gaz</b> Michael Cleland, président - directeur général		
<b>Grandes entreprises canadienne en aérospatiale</b> John Keating, Président-directeur général COM-DEV		
<b>Coalition pour l'astronomie au Canada</b> Pekka Sinervo, coprésident, Association canadienne d'universités pour la recherche en astronomie et doyen des arts et science, Université de Toronto		
<b>Conseil canadien pour la coopération internationale</b> Gerry Barr, président-directeur général		
<b>Groupe pensionnés Bell Inc.</b> Pam Went, présidente		
<b>Partenaires canadiens pour la santé internationale</b> John Kelsall, président		
<b>Writers' Union of Canada</b> Ron Brown, président Deborah Windsor, directrice générale		
<b>Association canadienne des hygiénistes dentaires</b> Bonnie Blank, présidente	09/25/2006	20
<b>Canadian Centre for Emergency Preparedness</b> Adrian Gordon, président		
<b>Centre canadien de politiques alternatives</b> Mathieu Dufour, associé en recherche Ellen Russell, Économiste principal de recherche		
<b>Citizens for Public Justice</b> Greg deGroot-Maggetti, analyste, Politique socio-économique		
<b>Fondation Héritage Canada</b> Natalie Bull, directrice générale		
<b>Fondations communautaires du Canada</b> Monica Patten, présidente et directrice générale		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Association nationale des instituts autochtones d'enseignement supérieur</b> Trevor Lewis, président	09/25/2006	20
<b>Association canadienne de la construction</b> Michael Atkinson, président	09/25/2006	21
<b>Association canadienne des carburants renouvelables</b> Kory Teneycke, directeur exécutif		
<b>Association canadienne des constructeurs d'habitations</b> Richard Lind, premier vice-président David Wassmansdorf, ancien président immédiat		
<b>Association des policiers de l'Ontario</b> Bruce Miller, agent administratif principal		
<b>Association internationale des pompiers</b> Jim Lee, adjoint au président général, Opérations canadiennes		
<b>Congrès du travail du Canada</b> Andrew Jackson, économiste principal, Politiques sociales et économiques		
<b>Fédération américaine des musiciens, Canada</b> Paul Sharpe, directeur, Division des services indépendants		
<b>Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants</b> Harvey Weiner, conseiller de direction, Relations gouvernementales et extérieures		
<b>Fondation de la recherche sur le diabète juvénile</b> Robert Hindle, membre du conseil d'administration, FRDJ Canada et FRDJ International		
<b>Fondation des maladies du coeur du Canada</b> Sally Brown, directrice générale		
<b>Institut canadien des comptables agréés</b> Kevin Dancey, président-directeur général		
<b>Intuit Canada</b> Yves Millette, président et directeur général		
<b>Organisation nationale anti-pauvreté</b> Debbie Frost, présidente		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Provincial Building and Construction Trades Council of Ontario</b> Brett McKenzie, président exécutif, IBEW Construction Council of Ontario	09/25/2006	21
<b>Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités</b> Helen Biales, vice-présidente Pierre Drouin, directeur exécutif	09/26/2006	22
<b>Association canadienne des fabricants de produits chimiques</b> Richard Paton, président et directeur général		
<b>Association canadienne des soins de santé</b> Sharon Sholzberg-Gray, présidente et directrice générale		
<b>Association des collèges communautaires du Canada</b> Gerald Brown, président		
<b>BIOTECanada</b> Peter Brenders, président et chef de la direction		
<b>Canadian Library Association</b> Linda Cook, présidente		
<b>Chambre de commerce du Canada</b> Nancy Hughes Anthony, présidente et chef de la direction Michael Murphy, vice-président exécutif politiques		
<b>Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada</b> Suzanne Fortier, présidente		
<b>Fédération canadienne de l'entreprise indépendante</b> Catherine Swift, présidente et directrice générale Garth Whyte, vice-président exécutif		
<b>Partenariat en faveur des sciences et de la technologie</b> Ian Rutherford, directeur général, Société canadienne de météorologie et d'océanographie		
<b>REAL Women of Canada</b> Diane Watts, recherchiste		
<b>Recherche Canada: Une alliance pour les découvertes en santé</b> Ronald Worton, président		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Société des obstétriciens et gynécologues du Canada</b> Donald Davis, président André Lalonde, vice-président exécutif	09/26/2006	22
<b>Université d'Ottawa</b> Gilles Patry, recteur et vice-chancelier		
<b>Regroupement des canadiens pour le partage des pensions</b> Frank Stokes, président	09/26/2006	23
<b>Alliance canadienne des associations étudiantes</b> Phillippe Ouellette, directeur national Toby White, directeur adjoint aux relations gouvernementales		
<b>Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles</b> Normand Lafrenière, président		
<b>Association des fonds d'investissement de travailleurs</b> Les Lyall, président		
<b>Association des municipalités de l'Ontario</b> Doug Reycraft, président		
<b>Association des musées canadiens</b> Calvin White, président John McAvity, directeur général		
<b>Association nationale des centres d'amitié</b> Peter Dinsdale, directeur exécutif		
<b>Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination</b> Mary Appleton, gestionnaire principale Ian Gemmill, coprésident		
<b>Canards Illimités Canada</b> Cynthia Edwards, gérante nationale, Industrie et relations gouvernementale Barry Turner, directeur, Relations gouvernementales		
<b>Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé</b> Wim Wolfs, président Deirdre Freiheit, directrice générale		
<b>Corporation des associations de détaillants d'automobiles</b> Richard C. Gauthier, président		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>À titre individuel</b> Jeremy Amott, courtier d'assurances indépendant, Assurance vie	09/26/2006	23
<b>Association canadienne des automobilistes</b> David Flewelling, président	09/27/2006	24
<b>Association canadienne des centres de sciences</b> Tracy Ross, directrice exécutive		
<b>Association canadienne des professeures et professeurs d'université</b> James Turk, directeur général		
<b>Association des universités et collèges du Canada</b> Claire Morris, présidente et directrice générale		
<b>Association médicale canadienne</b> Colin McMillan, président William Tholl, secrétaire général et chef de la direction		
<b>Conseil national des cycles supérieurs</b> Philippe-Olivier Giroux, président, Fédération étudiante universitaire du Québec		
<b>Consortium canadien pour la recherche</b> Roland Andersson, président		
<b>Fondation canadienne pour l'innovation</b> Eliot Phillipson, président et directeur général		
<b>L'Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants (ACSEI)</b> Wai Young, directrice générale		
<b>Northern Alberta Institute of Technology</b> William A. Shaw, président		
<b>Polytechnics Canada</b> Sharon Maloney, directrice générale		
<b>Société Makivik et l'Administration régionale Kativik</b> Adamie Alaku, vice-président, Développement économique / Gouvernement régional de Kativik Nancy Maloley, trésorière, Gouvernement régional de Kativik		
<b>Association canadienne de santé publique</b> Elinor Wilson, directrice générale	09/28/2006	25
<b>Association canadienne pour les études supérieures</b> Mark Dale, doyen des études supérieures, Universtié of Alberta		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Association des banquiers canadiens</b> Luc Vanneste, président, Comité des Affaires financières et vice-président exécutif et chef de la Direction financière, Banque Nova Scotia	09/28/2006	25
<b>Association des distributeurs de REÉÉ du Canada</b> Peter Lewis, président, Relations gouvernementales		
<b>Conférence canadienne des arts</b> Robert Spickler, président Alain Pineau, directeur général		
<b>Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Bureau national</b> Amanda Aziz, présidente nationale		
<b>Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire</b> Norman Riddell, directeur exécutif et directeur général		
<b>Institut canadien des actuaires</b> Michael Hale, président, Member Services Council		
<b>Instituts de recherche en santé du Canada</b> Alan Bernstein, président		
<b>Nunavut Tunngavik Incorporated</b> Joanasie Akumalik, directeur, Relations gouvernementales et publiques Alastair Campbell, directeur		
<b>Programme des routes et des infrastructures du Canada</b> Jeff Morrison, directeur général		
<b>Syndicat canadien de la fonction publique</b> Paul Moist, président national		
<b>Tourism Industry Association of the Yukon</b> Rod Taylor, président	10/02/2006	26
<b>Association of Yukon Communities</b> Doug Graham, président		
<b>Comité national canadien de l'année polaire internationale</b> Ian Church, président		
<b>Yukon College</b> Stu Mackay, doyen, Études professionnelles		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Council of Yukon First Nations</b> Andy Carvill, grand chef	10/02/2006	26
<b>MacBride Museum</b> Patricia Cunning, directrice générale		
<b>Northern Native Broadcasting, Yukon</b> James Stanley, président, Conseil d'administration Shirley Adamson, directrice générale		
<b>Ville de Fort St. John</b> Jim Eglinski, Maire		
<b>Yukon Childcare Association</b> Debbie Throssell, coordinatrice de conférences		
<b>Yukon Conservation Society</b> Karen Baltgailis, directrice générale Lewis Rifkind, coordinateur des politiques d'énergie		
<b>Yukon Council on Aging</b> Roberta Morgan, présidente		
<b>Yukon Historical and Museums Association</b> Rebecca Jansen, directrice générale		
<b>Yukon Literacy Coalition</b> Sierra van der Meer, coordinatrice des communications		
<b>Administration portuaire de Prince-Rupert</b> Don Krusel, président et chef de la direction	10/03/2006	27
<b>Alma Mater Society of the University of British Columbia</b> Ian Patillo, vice-président, Extérieure		
<b>British Columbia Alliance for Accountable Mental Health and Addictions Services</b> Michael Clague, coordinateur général		
<b>British Columbia Real Estate Association</b> Janet Cunningham, présidente, Comité des relations gouvernementales		
<b>BC Chamber of Commerce</b> Jon Garson, président-directeur général, Élaboration de politiques et communication Janette Pantry, directrice Dave Park, directeur principal adjoint et économiste principal		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Coalition of Child Care Advocates of British Columbia</b> Sharon Gregson, présidente	10/03/2006	27
<b>Commission consultative de la fiscalité indienne</b> Manny Jules, président		
<b>Fraser Valley KAIROS Group</b> Kim Brandt, représentant		
<b>Greater Vancouver Regional District</b> Verna Semotuk, planificateur principal, Service des politiques et de la planification		
<b>Greater Vancouver Transportation Authority</b> Robert Paddon, vice-président, Affaires corporatives et publiques		
<b>GrowthWorks Capital Ltd.</b> David Levi, président et directeur général		
<b>Human Early Learning Partnership</b> Paul Kershaw, chercheur		
<b>Kids First Parent Association of Canada</b> Helen Ward, présidente		
<b>Manufacturiers et exportateurs du Canada - Division de la Colombie Britannique</b> Werner Knittel, vice-président, Division de la Colombie Britannique		
<b>New Media BC</b> Lynda Brown, présidente		
<b>Planned Lifetime Advocacy Network</b> Susan Whittaker, présidente Jack Styan, directeur exécutif		
<b>Association des produits forestiers du Canada</b> Avrim Lazar, président et directeur générale	10/03/2006	28
<b>BC Child Care Advocacy Forum</b> Rita Chudnovsky, animatrice		
<b>British Columbia Council for International Cooperation</b> Michael Loo, directeur		
<b>Dystrophie musculaire Canada</b> Ken Kramer, président		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition</b> Michael Goldberg, président	10/03/2006	28
<b>Genome British Columbia</b> Alan Winter, président		
<b>Piles à combustible Canada</b> John Tak, président et directeur général		
<b>Résultats Canada</b> Blaise Salmon, président		
<b>Tenant's Rights Action Coalition</b> Martha Lewis, directrice générale		
<b>Alberta Association of Colleges and Technical Institutes</b> Sam Shaw, président, Alberta Council of Presidents Doug MacRae, directeur exécutif	10/04/2006	29
<b>Association canadienne des libraires</b> Steve Budnarchuk, président		
<b>Fitness Industry Council of Canada</b> David Hardy, président		
<b>Fort McMurray Chamber of Commerce</b> Mike Allen, président		
<b>Mothers On The Rampage</b> Beverley Smith, présidente		
<b>Municipalité régionale de Wood Buffalo</b> Melissa Blake, mairesse		
<b>Northern Lights Health Region</b> Bernie Blais, président et directeur général		
<b>Telus World of Science-Calgary</b> Bill Peters, président		
<b>University of Alberta</b> Indira Samarasekera, présidente		
<b>Association des infirmières et infirmiers du Canada</b> Marlene Smadu, présidente	10/05/2006	30
<b>Administration aéroportuaire de Régina</b> Rob Slinger, directeur général		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Canada West Equipment Dealers Association</b> John Schmeiser, vice-président exécutif	10/05/2006	30
<b>Council of CEOs of Saskatchewan's Regional Colleges</b> Bryan Nylander, président		
<b>Fédération canadienne des municipalités</b> Gord Steeves, premier vice-président James Knight, directeur générale		
<b>Genome Prairie</b> Lisa Jategaonkar, directrice des communications		
<b>Institut canadien des engrais</b> Clyde Graham, vice-président, Stratégie et alliances		
<b>Association des municipalités rurales de la Saskatchewan</b> David Marit, président		
<b>Saskatchewan Chamber of Commerce</b> Colin Taylor, coprésident, Comité d'investissement et de croissance		
<b>Saskatchewan Union of Nurses</b> Marlene Brown, première vice-présidente		
<b>Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance</b> Donna Riddell, représentant du conseil	10/06/2006	31
<b>Association canadienne pour la santé mentale - Région centrale (Manitoba)</b> Don Boddy, président		
<b>Manitoba Hotel Association</b> Leo Ledohowski, président et directeur général		
<b>Association of Manitoba Municipalities</b> Lorne Boguski, vice-président urbain		
<b>Centre de bien-être Lourdon</b> Paul Cenerini, président, Comité directeur		
<b>Winnipeg Chamber of Commerce</b> Trevor Sprague, président		
<b>Manitoba Chambers of Commerce</b> Graham Starmer, président		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Child Care Coalition of Manitoba</b> Mme Susan Prentice, membre, Comité directeur	10/06/2006	31
<b>ENSIS Growth Fund Inc.</b> O. Ken Bicknell, vice-président		
<b>Manitoba Child Care Association</b> Karen Ohlson, présidente		
<b>Manitoba Government and General Employees Union</b> Gay Pagan, organisatrice		
<b>Red River College of Applied Arts, Science &amp; Technology</b> Jeff Zabudsky, président et directeur générale		
<b>Social Planning Council of Winnipeg</b> Sid Frankel, membre, Conseil d'administration		
<b>Trait d'union – le Réseau national pour l'intégration des enfants</b> Debra Mayer, chef de projet		
<b>Brandon University</b> Louis Visentin, président et vice-chancelier		
<b>University of Winnipeg</b> Hon. Lloyd Axworthy, président et vice-chancelier		
<b>University of Manitoba</b> Emöke Szathmáry, présidente et vice-chancelière		
<b>À titre individuel</b> Daniel Brant	10/16/2006	32
<b>ACTRA - National</b> Barry Blake, conseiller national		
<b>Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada</b> Jean Harvey, directrice générale par intérim		
<b>Association canadienne de gestion des achats</b> Robert Dye, président		
<b>Association canadienne de l'électricité</b> Hans Konow, président et directeur général		
<b>Association dentaire canadienne</b> Andrew Jones, directeur, Relations gouvernementales et les entreprises		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Société des comptables en management du Canada</b> Michael Tinkler, vice-président, Conseil d'administration	10/16/2006	32
<b>Coalition du budget vert</b> Andrew Van Iterson, directeur des programmes		
<b>Canadian Retail Building Supply Council</b> David Campbell, président, Canadian Lumber and Building Materials Association of Ontario		
<b>Conseil canadien du commerce de détail</b> Peter Woolford, vice-président, Développement des politiques et recherche		
<b>Fédération canadienne de l'agriculture</b> Bob Friesen, président		
<b>Fédération canadienne des sciences humaines</b> Donald Fisher, président		
<b>Syndicat des Métallos</b> Ken Delaney, département des recherches		
<b>Action Canada pour la population et le développement</b> Dina Epale, agent des affaires publiques	10/16/2006	33
<b>Association canadienne des aliments de santé</b> Valerie Bell, présidente		
<b>Association canadienne des chefs de pompiers</b> Donald Warden, chef pompier, Wasaga Beach		
<b>Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine</b> Sharon Chisholm, directrice générale		
<b>Association of Canadian Publishers</b> Jack Wayne, président, Canadian Scholars' Press Inc.		
<b>Association des ingénieurs-conseils du Canada</b> Claude Paul Boivin, président, Bureau national		
<b>Bureau d'assurance du Canada</b> Mark Yakabuski, vice-président, Relations gouvernementales, Ottawa et directeur général		
<b>Conseil canadien des ingénieurs</b> Marie Lemay, directrice générale		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Dystonia Medical Research Foundation of Canada</b> Sarah Smith, directrice nationale	10/16/2006	33
<b>Enbridge Inc.</b> Chuck Szmurlo, vice-président, Technologie énergétique et développement des entreprises		
<b>Fondation David Suzuki</b> Pierre Sadik, Spécialiste en durabilité		
<b>Grape Growers of Ontario</b> Debbie Zimmerman, directrice générale		
<b>Alliance des courses de chevaux du Canada</b> Michael Van Every, président		
<b>Association des musées de l'Ontario</b> Gilles Séguin, membre du conseil	10/17/2006	34
<b>ABC CANADA Fondation pour l'alphabétisation</b> Margaret Eaton, présidente		
<b>Aboriginal Institutes' Consortium</b> Lu Ann Hill, directrice générale		
<b>Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale</b> Phil Upshall, directeur général national		
<b>Canada's Association for the 50 plus</b> Judy Cutler, directrice, Relations gouvernementales et des médias William Gleberzon, co-directeur, Relations gouvernementales et des médias		
<b>Canadian Courier and Logistics Association</b> Al Cormier, directeur général, Mobilité Électrique Canada		
<b>Centrale des caisses de crédit du Canada</b> Mike Tarr, président, Conseil d'administration		
<b>Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa</b> Jeffrey Dale, président et directeur générale		
<b>Conseil canadien de la coopération</b> Michel Rouleau, Président du conseil d'administration		
<b>Conseil national du bien-être social</b> John Murphy, président		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Fédération canadienne des coopératives de travail</b> Mark Goldblatt, président	10/17/2006	34
<b>Fédération de l'habitation coopérative du Canada</b> Ken Elliott, président		
<b>Institut des fonds d'investissement du Canada</b> Jamie Golombek, président, Groupe de travail sur l'imposition		
<b>Alliance des conseils sectoriels</b> Wendy Swedlove, vice-présidente	10/17/2006	35
<b>Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs</b> Patricia Dillon, présidente		
<b>Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants</b> Suzanne Brunette, présidente, Administrateur de programmes d'aide aux étudiants Judy Dyck, ancien président et directrice, Allocations et aide financière		
<b>Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants</b> Suzanne Brunette, présidente, Administrateur de programmes d'aide aux étudiants		
<b>Canadian Co-operative Association</b> Carol Hunter, directrice exécutive		
<b>Conférence des associations de la défense</b> Richard Evraire, président Brian MacDonald, analyste principal de défense		
<b>Groupe Co-operators</b> Frank Bomben, gérant, Relations gouvernementales		
<b>Groupe Co-operators Group</b> Martin-Éric Tremblay, vice-président principal		
<b>Fédération des contribuables canadiens</b> John Williamson, directeur fédéral		
<b>Orchestres Canada</b> Katherine Carleton, directrice générale		
<b>Pecarn Incorporated</b> Paul Johnston, président et directeur générale		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Réseau national pour le logement et les sans-abris</b> Michael Shapcott, coprésident	10/17/2006	35
<b>Société canadienne du cancer</b> Kenneth Kyle, directeur, Questions d'intérêt public		
<b>Queen's University</b> Karen Hitchcock, Directrice et vice-chancellière		
<b>Association canadienne de l'immeuble</b> Ward Griffin, président précédent James McKellar, conseiller Pierre Beauchamp, directeur générale	10/18/2006	36
<b>Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario</b> Robert Gillett, président, Algonquin College et membre de l'ACAATO		
<b>Association des comptables généraux accrédités du Canada</b> Everett Colby, président, Comité d'étude de la politique fiscale et budgétaire		
<b>College Student Alliance</b> Tyler Charlebois, directeur d'advocacy		
<b>Conseil canadien des chefs d'entreprise</b> David Stewart-Patterson, vice-président exécutif		
<b>Conseil des aéroports du Canada</b> Jim Facette, président et directeur générale		
<b>Families Matter Co-operative Inc.</b> John Toft, secrétaire		
<b>Fédération nationale des retraités et citoyens âgés</b> Art Field, président		
<b>Genworth Financial Canada</b> Peter Vukanovich, président et directeur général		
<b>Association minière du Canada</b> Paul Stothart, vice-président, Affaires économiques	10/19/2006	37
<b>Industrie canadienne de la vente au détail hors taxes</b> Chuck Loewen, président, Frontier Duty Free Association		
<b>Centre pour la science dans l'intérêt public</b> Bill Jeffery, coordonnateur national		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Coalition des festivals canadiens</b> Luc Fournier, porte-parole	10/19/2006	37
<b>Ordinateurs pour les écoles</b> John May, président		
<b>Conseil de recherches en sciences humaines du Canada</b> Chad Gaffield, président		
<b>Conseil de ressources humaines en biotechnologie</b> Colette Rivet, directrice exécutive		
<b>Fondation canadienne pour l'éducation économique</b> Gary Rabbior, président		
<b>Pembina Institute</b> Amy Taylor, directrice de la programmation		
<b>Investment Counsel Association of Canada</b> Thomas Johnston, directeur général		
<b>Odyssey Showcase</b> Deborah Davis, directrice générale		
<b>Quinte United Immigrant Services</b> Orlando Ferro, directeur général		
<b>Société Parkinson Canada</b> Joyce Gordon, directrice exécutive		
<b>Writers Guild of Canada</b> Sugith Varughese, conseiller		
<b>Association of Cultural Industries of Newfoundland and Labrador</b> Danielle Irvine, directrice générale	10/23/2006	39
<b>Association des aéroports du Canada atlantique</b> Rob Robichaud, président et directeur général Patricia Devine, directrice générale		
<b>Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat Inc.</b> John Paul, directeur exécutif		
<b>Community Services Council Newfoundland and Labrador</b> Penelope Rowe, dirigeante principale		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>GrowthWorks Atlantic Ltd.</b> Thomas Hayes, président-directeur général	10/23/2006	39
<b>Newfoundland and Labrador Chamber of Mineral Resources</b> Gerry O'Connell, directeur général		
<b>Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture</b> Mervin Wiseman, président		
<b>Newfoundland and Labrador Science Centre</b> Nancy Griffiths, directrice générale		
<b>Newfoundland Ocean Industries Association</b> Ted Howell, président et directeur général		
<b>Société de la médecine rurale du Canada</b> Michael Jong, président John Rourke, doyen de la faculté de médecine, Memorial University of Newfoundland		
<b>St. John's Board of Trade</b> Ken Birmingham, président, Comité de la politique financières et fiscales Mark King, assistant-directeur générale, Politique et communication		
<b>Visual Artists Newfoundland and Labrador</b> Marlene Creates, vice-présidente, Conseil d'administration		
<b>Alliance des arts médiatiques indépendants</b> Jennifer Dorner, directrice nationale	10/24/2006	40
<b>Alliance of Nova Scotia Student Associations</b> Spencer Keys, directeur générale		
<b>Association of Nova Scotia University Teachers</b> Chris Ferns, président		
<b>Brain Injury Association of Nova Scotia</b> Jane Warren, présidente		
<b>Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick</b> Donald Dennison, directeur général		
<b>Fédération canadienne des étudiants et étudiantes</b> Chris Parsons, Représentant exécutif national		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>North End Community Health Centre</b> Paul O'Hara, Conseiller	10/24/2006	40
<b>Nova Scotia Association of Social Workers</b> Susan Nasser, Directrice exécutive		
<b>Nova Scotia Government and General Employees Union</b> Ian Johnson, Analyste des politiques et recherche		
<b>Response: A Thousand Voices</b> Gayle McIntyre, présidente		
<b>Syndicat canadien de la fonction publique</b> Chris Ferns, représentant Local 3912		
<b>Dalhousie University</b> Jeanne Fay, maître de conférence, École de service social		
<b>University of Prince Edward Island</b> Katherine Schultz, vice-présidente, Recherche et développement		
<b>Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires</b> Robert Mckelvie, président	10/24/2006	41
<b>Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick</b> Alex Arseneau, directeur exécutif		
<b>Association de ventes directes du Canada</b> Ross Creber, président		
<b>Association des bibliothèques de recherche du Canada</b> William Maes, bibliothécaire en chef		
<b>Association des facultés de Médecine du Canada</b> Nick Busing, président et directeur général		
<b>Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick</b> Jody Dallaire, coordonnatrice		
<b>Coalition des organisation des femmes de la Nouvelle Écosse</b> Stella Lord, représentante, coprésidente, Institut canadien de recherches sur les femmes		
<b>Face of Poverty Consultation</b> Carolyn Earle, coprésidente		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Greater Halifax Partnership</b> Fred Morley, premier vice-président et économiste en chef	10/24/2006	41
<b>JD Irving Limitée</b> Riley Pye, vice-président, Administration		
<b>Magazines Canada</b> Jim Gourlay, membre associé		
<b>Municipalité régionale d'Halifax</b> Dan English, agent administratif principal		
<b>Nova Scotia Home Builders' Association</b> Suzanne Bona, présidente précédente		
<b>Spirits Canada / Association des distillateurs canadiens</b> Jan Westcott, président et directeur générale		
<b>Sport Nouvelle Écosse</b> Jamie Ferguson, directeur général		
<b>Association des obstétriciens et gynécologues du Québec</b> Diane Francoeur, présidente	10/25/2006	42
<b>Chambre de commerce de Québec</b> Denis Patry, président Alain Kirouac, directeur général		
<b>Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx &amp; D)</b> Gilles Gagnon, président et directeur général, Aeterna Zentaris Inc. Brigitte Nolet, vice-présidente, Affaires fédérales		
<b>Confédération des syndicats nationaux</b> Pierre Patry, trésorier		
<b>Fédération des chambres immobilières du Québec</b> Pierre Langlois, directeur des opérations gouvernementales		
<b>Fédération étudiante universitaire du Québec</b> Trevor Hanna, vice-président, Affaires fédérales et internationales		
<b>Génome Canada</b> Martin Godbout, président et directeur générale		
<b>Merck Frosst Canada Inc.</b> Christian Blouin, directeur, Santé publique et relations gouvernementales		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<p><b>Mouvement pour les arts et les lettres</b>            Bastien Gilbert, directeur général, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec            Lorraine Hébert, directrice générale, Regroupement québécois de la danse</p>	10/25/2006	42
<p><b>Regroupement des cégeps de la région de Québec</b>            Denis Juneau, président</p>		
<p><b>Union des artistes</b>            Jack Robitaille, vice-président</p>		
<p><b>Université de Sherbrooke</b>            Luc Godbout, professeur</p>		
<p><b>Association des collèges communautaires du Canada</b>            Serge Brasset, directeur exécutif</p>	10/25/2006	43
<p><b>Association des propriétaires de Québec Inc.</b>            Marcel Tremblay, président</p>		
<p><b>Boîte à science</b>            Manon Théberge, directrice générale</p>		
<p><b>Coalition canadienne des arts</b>            Anne-Marie Jean, directrice générale            Micheline McKay, coprésidente</p>		
<p><b>Fédération des cégeps</b>            Gaétan Boucher, président et directeur général</p>		
<p><b>Front d'action populaire en réaménagement urbain</b>            Nicolas Lefebvre Legault, président            François Saillant, coordonnateur</p>		
<p><b>Mouvement des caisses Desjardins</b>            Yves Morency, vice-président, Relations gouvernementales</p>		
<p><b>Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec</b>            Nathalie Brousseau, coordinatrice</p>		
<p><b>RIDEAU</b>            Colette Brouillé, directrice générale</p>		
<p><b>Union des producteurs agricoles</b>            Denis Bilodeau, vice-président            Serge Lebeau, conseiller principal en commerce international</p>		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Université Laval</b> Michel Pigeon, recteur	10/25/2006	43
<b>Université McGill</b> Heather Munroe-Blum, directrice et vice-chancelière		
<b>Aliments Maple Leaf Inc.</b> Annalisa King, première vice-présidente, Coordination verticale	10/26/2006	44
<b>Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario</b> Rick Williams, président		
<b>Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance</b> Elizabeth Ablett, directrice générale		
<b>Commission d'étude sur la modernisation du régime de sécurité du revenu pour les adultes en âge de travailler</b> Jill Black, directrice de projet et vice-présidente John Stapleton, vice-président et chercheur universitaire		
<b>KAIROS : Initiatives canadienne oecuméniques pour la justice</b> Michael Polanyi, coordonnateur, Programme canadien de développement social		
<b>Seneca College of Applied Arts and Technology</b> Rick Miner, président		
<b>SenTax</b> Daniel Braniff, ancien président et cofondateur		
<b>Toronto Board of Trade</b> Cecil Bradley, vice-président, Politique		
<b>Toronto Disaster Relief Committee</b> Rainer "Dri" Driemeyer, membre du sous-comité Tanya Gulliver, coordinatrice		
<b>Toronto District School Board</b> Bruce Davis, conseiller scolaire, Quartier no. 3 d' Etobicoke-Lakeshore		
<b>Toronto Real Estate Board</b> Calvin Weinfeld, membre, Comité des relations gouvernementales		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Union of Ontario Indians</b> John Beaucage, Chef du grand conseil, Anishinabek Nation	10/26/2006	44
<b>Vengrowth Private Equity Partners</b> Jay Heller, associé commandité		
<b>Vision mondiale Canada</b> Dave Toycen, président et directeur général		
<b>Association canadienne de l'industrie des plastiques</b> Atul Sharma, directeur générale et économiste principale	10/26/2006	45
<b>Association canadienne des constructeurs de véhicules</b> Mark Nantais, président		
<b>Autorité aéroportuaire du Grand Toronto</b> John Kaldeway, président et directeur général		
<b>Campagne 2000</b> Laurel Rothman, directrice de la réforme sociale et coordonnatrice nationale, Family Service Association of Toronto		
<b>Campagne contre la pauvreté des enfants</b> Caroline Di Giovanni, directrice		
<b>Canadian Children's Rights Council</b> Grant Wilson, président		
<b>Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce</b> Linda Korgemets, cadre supérieure Fiscalité, PricewaterhouseCoopers LLP		
<b>Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce</b> Art Sinclair, analyste de politiques		
<b>Greater Toronto Hotel Association</b> Rod Seiling, président		
<b>Gilde canadienne des réalisateurs</b> Pamela Brand, directrice générale nationale		
<b>Hospital for Sick Children</b> Janet Rossant, chef de recherche		
<b>Institut C.D. Howe</b> Finn Poschmann, directeur de la recherche		
<b>Nation Nishnawbe Aski</b> Alvin Fiddler, grand chef adjoint		

Organisations et individus	Date	Réunion
<b>Opera.ca</b> David Baile, secrétaire-trésorier	10/26/2006	45
<b>Toronto Financial Services Alliance</b> Janet Ecker, directrice administrative		
<b>Ministère des Finances</b> Colleen Barnes, chef principal, Planification stratégique et commerce, Division des institutions financières	11/07/2006	49
Réal Bouchard, directeur principal, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale		
Dan Calof, chef principal, Division du secteur financier		
Robert Dunlop, directeur général intérimaire, Développement économique et finances intégrées		
Wayne Foster, chef principal, Division des marchés financiers		
Denis Gauthier, sous-ministre adjoint, Développement économique et finances intégrées		
Gérard Lalonde, directeur adjoint, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt		
Serge Nadeau, directeur général, Analyse, Direction de la politique de l'impôt		

## **ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES**

ABC CANADA fondation pour l'alphabétisation

Abolissons la pauvreté

Aboriginal Institutes' Consortium

Action Canada pour la population et le développement

ACTRA - National

Administration aéroportuaire de Regina

Administration portuaire de Prince-Rupert

Affiliation of Multicultural Societies & Service Agencies of BC

Air Canada Pionairs

Air Canada

Alberta Association of Colleges and Technical Institutes

Aliments Maple Leaf Inc.

Alliance canadienne des associations étudiantes

Alliance canadienne du camionnage

Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants (ACSEI)

Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale

Alliance des arts médiatiques indépendants

Alliance des conseils sectoriels

Alliance nationale pour les enfants

Alliance of Nova Scotia Student Associations

Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada

Alliance to End Homelessness

Alma Mater Society of the University of British Columbia

Assemblée des Premières Nations  
Association canadienne de gaz  
Association canadienne de gestion des achats  
Association canadienne de la construction  
Association canadienne de la technologie de l'information  
Association canadienne de l'électricité  
Association canadienne de l'immeuble  
Association canadienne de l'imprimerie  
Association canadienne de l'industrie des plastiques  
Association canadienne de santé publique  
Association canadienne des aliments naturels  
Association canadienne des automobilistes  
Association canadienne des carburants renouvelables  
Association canadienne des centres de sciences  
Association canadienne des chaînes de pharmacies  
Association canadienne des chefs de pompiers  
Association canadienne des commissions/conseils scolaires  
Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles  
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes  
Association canadienne des constructeurs de véhicules  
Association canadienne des constructeurs d'habitations  
Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités  
Association canadienne des fabricants de produits chimiques  
Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers  
Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer

Association canadienne des hygiénistes dentaires

Association canadienne des institutions de santé universitaires

Association canadienne des libraires

Association canadienne des producteurs pétroliers

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association canadienne des professionnels en dons planifiés

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Association canadienne des soins de santé

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

Association canadienne du capital de risque et d'investissement

Association canadienne du diabète

Association canadienne du transport urbain

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Association canadienne pour la santé mentale - Région centrale (Manitoba)

Association canadienne pour la santé mentale

Association canadienne pour les études supérieures

Association de l'industrie touristique du Canada

Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick

Association de ventes directes du Canada

Association dentaire canadienne

Association des aéroports du Canada Atlantique

Association des banquiers canadiens

Association des bibliothèques de recherche du Canada

Association des biens immobiliers du Canada  
Association des brasseurs du Canada  
Association des chemins de fer du Canada  
Association des collèges communautaires du Canada  
Association des comptables généraux accrédités du Canada  
Association des distributeurs de REEE du Canada  
Association des facultés de médecine du Canada  
Association des fonds d'investissement de travailleurs  
Association des hôtels du Canada  
Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario  
Association des infirmières et infirmiers du Canada  
Association des ingénieurs-conseils du Canada  
Association des municipalités de l'Ontario  
Association des municipalités du Nunavut  
Association des municipalités rurales de la Saskatchewan  
Association des musées canadiens  
Association des musées de l'Ontario  
Association des obstétriciens et gynécologues du Québec  
Association des pharmaciens du Canada  
Association des policiers de l'Ontario  
Association des produits forestiers du Canada  
Association des professionnels en philanthropie  
Association des propriétaires de Québec Inc.  
Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario  
Association des universités et collèges du Canada

Association des vignerons du Canada  
Association du Barreau canadien  
Association du transport aérien du Canada  
Association internationale des pompiers  
Association médicale canadienne  
Association minière du Canada  
Association nationale des centres d'amitié  
Association nationale des instituts autochtones d'enseignement supérieur  
Association nationale des retraités fédéraux  
Association of Canadian Publishers  
Association of Cultural Industries of Newfoundland and Labrador  
Association of Equipment Manufacturers  
Association of Manitoba Municipalities  
Association of Nova Scotia University Teachers  
Association of Yukon Communities  
Association pulmonaire du Canada  
Association québécoise des organismes de coopération internationale  
Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat Inc.  
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto  
BC Child Care Advocacy Forum  
Bell Canada Enterprises  
BIOTECanada  
Boîte à science  
Brain Injury Association of Nova Scotia  
Brandon University

British Columbia Alliance for Accountable Mental Health and Addictions Services

British Columbia Chamber of Commerce

British Columbia Council for International Cooperation

British Columbia Real Estate Association

Bureau d'assurance du Canada

Business Group for Improved Federal SR & ED Tax Credits

Business Tax Reform Coalition

Campagne 2000

Campagne contre la pauvreté des enfants

Canada Student Loan

Canada West Equipment Dealers Association

Canadian Actors' Equity Association

Canadian Centre for Emergency Preparedness

Canadian Children's Rights Council

Canadian Co-operative Association

Canadian Courier and Logistics Association

Canadian Independent Record Production Association

Canadian Library Association

Canadian Manufacturers and Exporters - Ontario Division

Canadian Retail Building Supply Council

Canadian Vintners Association

Canards Illimités Canada

Care of the Child Coalition

Centraide Canada

Centrale des caisses de crédit du Canada  
Centre canadien de politiques alternatives  
Centre de bien-être Lourdion  
Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa  
Centre pour la science dans l'intérêt public  
Chambre de commerce de Québec  
Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec  
Chambre de commerce du Canada  
Child Care Coalition of Manitoba  
Citizens for Public Justice  
Coalition canadienne des arts  
Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé  
Coalition canadienne pour la control du tabac  
Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination  
Coalition des festivals canadiens  
Coalition des organisation des femmes de la Nouvelle Écosse  
Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick  
Coalition du budget vert  
Coalition of Child Care Advocates of British Columbia  
Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde d'enfants  
Coalition pour l'astronomie au Canada  
College Student Alliance  
Comité national canadien de l'année polaire internationale  
Commission consultative de la fiscalité indienne  
Communities for Children

Community Services Council Newfoundland and Labrador  
Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx & D)  
Confédération des syndicats nationaux  
Conférence canadienne des arts  
Conférence des associations de la défense  
Congrès du travail du Canada  
Conseil canadien de développement social  
Conseil canadien de la coopération  
Conseil canadien des chefs d'entreprise  
Conseil canadien des ingénieurs  
Conseil canadien du commerce de détail  
Conseil canadien pour la coopération internationale  
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
Conseil de ressources humaines en biotechnologie  
Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick  
Conseil des Ressources humaines du secteur culturel  
Conseil des viandes du Canada  
Conseil national des cycles supérieurs  
Conseil national du bien-être social  
Conseil ontarien du tourisme  
Consortium canadien pour la recherche  
Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique  
Corporation des associations de détaillants d'automobiles  
Council of CEOs of Saskatchewan's Regional Colleges

Council of Yukon First Nations  
Daniel Brant  
Dalhousie University  
Direct Energy  
Dystonia Medical Research Foundation of Canada  
Dystrophie musculaire Canada  
Ed Granger  
Elderly RCMP Widows  
Enbridge Inc.  
ENSIS Growth Fund Inc.  
Face of Poverty Consultation  
Families Matter Co-operative Inc.  
Fédération américaine des musiciens, Canada  
Fédération canadienne de l'agriculture  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
Fédération canadienne des coopératives de travail  
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants  
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Bureau national  
Fédération canadienne des étudiants et étudiantes  
Fédération canadienne des femmes diplômées des universités  
Fédération canadienne des municipalités  
Fédération canadienne des sciences humaines  
Fédération canadienne des services de garde à l'enfance  
Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers  
Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Fédération des cégeps  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Fédération des chambres immobilières du Québec  
Fédération des femmes médecins du Canada  
Fédération des contribuables canadiens  
Fédération étudiante universitaire du Québec  
Fédération nationale des retraités et citoyens âgés  
Federation of Mutual Fund Dealers  
First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition  
Fitness Industry Council of Canada  
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire  
Fondation canadienne pour l'éducation économique  
Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère  
Fondation canadienne pour l'innovation  
Fondation David Suzuki  
Fondation de la recherche sur le diabète juvénile  
Fondation des maladies du coeur du Canada  
Fondation Héritage Canada  
Fondations communautaires du Canada  
Fondations philanthropiques Canada  
Fort McMurray Chamber of Commerce  
Fraser Valley KAIROS Group  
Fraternité Internationale des ouvriers en électricité  
Friends of Canadian Broadcasting  
Front d'action populaire en réaménagement urbain

General Motors Salaried Retirees Association  
Génome Canada  
Genome British Columbia  
Genome Prairie  
Genworth Financial Canada  
Grandes entreprises canadienne en aérospatiale  
Grape Growers of Ontario  
Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce  
Greater Toronto Hotel Association  
Greater Vancouver Regional District  
Greater Vancouver Transportation Authority  
Groupe Co-operators  
Groupe le sport est important  
Groupe pensionnés Bell Inc.  
GrowthWorks Atlantic Ltd.  
GrowthWorks Capital Ltd.  
Gilde canadienne des réalisateurs  
Halifax Chamber of Commerce  
Horse Racing Alliance of Canada  
Hospital for Sick Children  
Human Early Learning Partnership  
Imagine Canada  
Industrie canadienne de la vente au détail hors taxes  
Institut C.D. Howe  
Institut canadien des actuaires

Institut canadien des comptables agréés  
Institut canadien des engrais  
Institut des fonds d'investissement du Canada  
Instituts de recherche en santé du Canada  
Intuit Canada  
Investment Counsel Association of Canada  
Janet Goldie  
JD Irving Limitée  
Jeremy Amott  
KAIROS : Initiatives canadiennes oecuméniques pour la justice  
Kids First Parent Association of Canada  
Légion royale canadienne  
Literary Press Group of Canada  
Living Oceans Society  
MacBride Museum  
Magazines Canada  
Manitoba Chambers of Commerce  
Manitoba Child Care Association  
Manitoba Government and General Employees Union  
Manitoba Hotel Association  
Manufacturiers et exportateurs du Canada - Division de la CB  
Manufacturiers et exportateurs du Canada  
Margaret Azevedo  
McMaster University  
Merck Frosst Canada Inc.

Mobilité Électrique Canada  
Mothers On The Rampage  
Mouvement des caisses Desjardins  
Mouvement pour les arts et les lettres  
Municipalité régionale de Wood Buffalo  
Municipalité régionale d'Halifax  
Nation Nishnawbe Aski  
National Roundtable on Poverty and Homelessness  
New Media BC  
Newfoundland and Labrador Chamber of Mineral Resources  
Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture  
Newfoundland and Labrador Science Centre  
Newfoundland Ocean Industries Association  
North End Community Health Centre  
Northern Alberta Institute of Technology  
Northern Lights Health Region  
Northern Native Broadcasting, Yukon  
Nova Scotia Association of Social Workers  
Nova Scotia Government and General Employees Union  
Nova Scotia Home Builders' Association  
Nunavut Tunngavik Incorporated  
Odyssey Showcase  
Ontario Chamber of Commerce  
Ontario Undergraduate Student Alliance  
Opera.ca

Orchestres Canada

Ordinateurs pour les écoles

Organisation nationale anti-pauvreté

Partenaires canadiens pour la santé internationale

Partenariat en faveur des sciences et de la technologie

Pauktuutit Inuit Women of Canada

Pembina Institute

Piles à combustible Canada

Planned Lifetime Advocacy Network

Polytechnics Canada

Portage Day Care Center

Precarn Incorporated

Programme des routes et des infrastructures du Canada

Provincial Building and Construction Trades Council of Ontario

Queen's University

REAL Women of Canada

Recherche Canada: Une alliance pour les découvertes en santé

Red River College of Applied Arts, Science & Technology

Regroupement des canadiens pour le partage des pensions

Regroupement des cégeps de la région de Québec

Réseau national pour le logement et les sans-abris

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Response: A Thousand Voices

Résultats Canada

Retirement Income Coalition

RIDEAU

Roy Harris

Saskatchewan Chamber of Commerce

Saskatchewan Council for International Cooperation

Saskatchewan Union of Nurses

Seneca College of Applied Arts and Technology

SenTax

Service social international Canada

Services unis pour les immigrants de Quinte

Social Planning Council of Winnipeg

Société canadienne de la sclérose en plaques

Société canadienne de pédiatrie

Société canadienne du cancer

Société des comptables en management (du Canada)

Société de la médecine rurale du Canada

Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

Société Makivik et l'Administration régionale Kativik

Société Parkinson Canada

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada

Spirits Canada / Association des distillateurs canadiens

Sport Nouvelle Écosse

St. Christopher House

St. John's Board of Trade

Sustained Poverty Reduction Initiative

Syndicat canadien de la fonction publique

Syndicat canadien de la fonction publique  
Syndicat des Métallos  
Tax Executives Institute, Inc.  
TELUS World of Science-Calgary  
Tenant's Rights Action Coalition  
TLC Centre Inc.  
Toronto Board of Trade  
Toronto City Summit Alliance  
Toronto Disaster Relief Committee  
Toronto Disaster Relief Committee  
Toronto District School Board  
Toronto Financial Services Alliance  
Toronto Real Estate Board  
Trait d'union – Réseau national pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en service de garde  
Tourism Industry Association of the Yukon  
Union des artistes  
Union des producteurs agricoles  
Union of Ontario Indians  
Université de Montréal  
Université de Sherbrooke  
Université d'Ottawa  
Université Laval  
Université McGill  
University of Alberta  
University of Prince Edward Island

University of Manitoba  
University of Winnipeg  
Vancouver Board of Trade  
Vengrowth Private Equity Partners  
Ville de Calgary  
Ville de Fort St. John  
Ville de Morden  
Ville de Saskatoon  
Vision mondiale Canada  
Visual Artists Newfoundland and Labrador  
VON Canada  
WestJet  
Winnipeg Chamber of Commerce  
Writers Guild of Canada  
Writers' Union of Canada  
Yukon Childcare Association  
Yukon College  
Yukon Conservation Society  
Yukon Council on Aging  
Yukon Historical and Museums Association  
Yukon Literacy Coalition



Un exemplaire des Procès-verbaux pertinents (*séances nos 15 à 37, 39 à 45, 49, 51 et 54*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Brian Pallister, député  
*Président*



## **OPINION SUPPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA**

Pendant cinq semaines, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances a sillonné le pays et entendu des centaines de témoins. Il a demandé à ces témoins de faire des suggestions pour améliorer « la place du Canada dans un monde concurrentiel ».

Bien que le Parti conservateur soutienne la majeure partie des recommandations faites dans ce rapport, nous pensons que plusieurs d'entre elles risquent de miner l'intention générale du rapport, de même que les progrès déjà réalisés par le nouveau gouvernement du Canada. Voilà pourquoi le Parti conservateur estime qu'une opinion supplémentaire s'impose.

Le gouvernement veut maintenir l'augmentation des dépenses à un niveau plus durable. Nous remboursons la dette. Le Canada est en mesure de s'attaquer aux problèmes continus liés à la productivité et à la compétitivité. Les fondations d'un avenir solide se mettent en place.

Le Parti conservateur estime qu'il est important d'avoir des recommandations raisonnables, réalistes et réfléchies et, plus important encore, axées sur les préoccupations des témoins entendus et le changement que les Canadiens ont demandé il y a onze mois à peine.

### **Aller de l'avant**

En mai dernier, le nouveau gouvernement du Canada a présenté un budget réduisant de façon considérable le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés, et optimisant les ressources.

Bien que le Comité fasse certaines recommandations positives, il ne tient pas compte des nombreuses présentations faites en faveur de ces changements, ni des résultats positifs pour les Canadiens. Voilà pourquoi nous nous opposons à certaines recommandations.

Par exemple, les membres du Comité représentant l'opposition se disent contre une réduction additionnelle de la TPS, malgré la demande des entreprises et des Canadiens à faible revenu.

Cette seule mesure (la réduction de la TPS) en a donc fait deux fois plus pour le revenu réel disponible des Canadiens qu'ils n'avaient pu faire eux-mêmes pendant les 15 dernières années, et bien plus qu'ils n'avaient pu faire eux-mêmes dans la conjoncture économique très forte de 2005. C'est donc un outil très puissant si on veut augmenter le revenu des Canadiens.

Peter Woolford, Conseil canadien du commerce de détail, 16 octobre 2006

Nous ne soutenons pas les recommandations visant à allouer des fonds à la défense d'intérêts plutôt qu'aux résultats, ressuscitant un plan sur la garde d'enfants qui n'a jamais créé de nouvelles places de garderie, ou rétablissant un plan environnemental inefficace qui a entraîné une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de 35 %.

Il n'y a aucune cohérence dans les tentatives de l'opposition de diminuer les réductions fiscales prévues dans le budget 2006. Est-ce que l'opposition voudrait annuler le crédit d'impôt pour la condition physique, le crédit d'impôt pour les laissez-passer pour les transports en commun, la réduction de la TPS de 1 % ou le crédit canadien pour l'emploi de 1 000 \$ ? Ses recommandations ne tiennent pas compte des fonds requis pour respecter une foule de recommandations qui coûteront des milliards de dollars aux Canadiens.

### **Des dépenses responsables**

Au cours des cinq dernières années, sous le gouvernement précédent, les dépenses de programme ont augmenté de 8,2 % par année en moyenne. En 2004-2005, les dépenses ont augmenté de 14,4 %. Cette augmentation n'était ni raisonnable, ni souhaitable. Voilà pourquoi nous soutenons le plan du nouveau gouvernement visant à maintenir l'augmentation des dépenses à 5,4 % en 2006-2007 et à 4,1 % en 2007-2008. Le Parti conservateur soutient donc la recommandation du Comité d'établir un mécanisme d'examen de l'impôt fédéral et des dépenses de programme.

Plus précisément, nous voulons que le budget 2007 soit axé sur les éléments suivants : l'optimisation des fonds investis dans le tourisme, l'alphabétisation, les peuples autochtones, l'environnement et les places en garderie ; l'adoption d'une stratégie nationale de financement des musées au lieu d'un financement à court terme non ciblé ; et le rôle de premier plan que doivent continuer de jouer la CBC et Radio-Canada en tant que radiodiffuseurs publics nationaux.

### **Réduire le fardeau fiscal de tous les Canadiens**

Le message qu'on veut transmettre, c'est de continuer dans cette direction (allègement fiscal). En effet, cela améliorera la productivité, ce qui améliorera la richesse à la fois des entreprises, des individus et du gouvernement, parce que les recettes fiscales augmenteront. Donc, on vous encourage à continuer dans cette voie. Il ne faut pas s'arrêter, il faut aller encore plus loin pour atteindre les niveaux de compétitivité de nos principaux voisins.

Yves Morency, vice-président, Groupe Caisse Desjardins, 25 octobre 2006

Nous soutenons les recommandations relatives à la réduction continue de l'impôt des particuliers et des sociétés. Voilà pourquoi nous soutenons non seulement une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais une réduction additionnelle de la TPS au cours des quatre prochaines années et de l'impôt des sociétés, et des incitatifs fiscaux afin d'encourager le travail. Nous recommandons également que le gouvernement envisage des approches efficaces et fiscalement responsables pour réduire l'impôt sur l'épargne, notamment l'impôt sur les gains en capital.

### **Rembourser l'hypothèque du Canada**

Le Parti conservateur soutient la recommandation du Comité sur le remboursement de la dette publique. Nous souhaitons également que le gouvernement s'engage à rembourser la dette de façon continue, pour éliminer la dette nette d'ici 2021. Plusieurs témoins ont louangé le récent remboursement de 13,2 milliards de dollars et ont pressé le Comité de maintenir cette prudente gestion financière. Pour le

moment, les gouvernements fédéral et provinciaux allouent aux intérêts de la dette le même montant qu'à l'éducation, soit 55 milliards de dollars.

Lorsque les revenus sont un peu supérieurs aux prévisions, je pense qu'il est extraordinairement important de saisir l'occasion pour rembourser la dette. C'est ainsi que le système est censé fonctionner... Comme je l'ai déjà dit, c'est très important, non seulement pour le gouvernement du Canada, mais aussi pour les provinces qui connaissent une forte croissance des revenus, de saisir l'occasion pour rembourser la dette ou bien mettre de l'argent de côté en prévision de l'avenir. Cela aide à court terme; et cela aide beaucoup à long terme.

David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, 19 octobre 2006

Nous regrettons que l'opposition ignore les retombées d'un tel plan et s'oppose à l'affectation à la dette de tous les surplus non affectés. Le montant récemment remboursé représente des économies permanentes de près de 700 millions de dollars par année – montant qui augmentera alors que le gouvernement continue de s'attaquer à la dette.

### **Productivité et compétitivité – Résultats et excellence**

En 1998, le Canada était en sixième place du classement sur la compétitivité des entreprises et, en 2001, il était en onzième place. Au fil des ans, nous avons perdu du terrain alors que des pays comme la Norvège et le Japon amélioraient leur compétitivité.

Roger Martin, président de l'Institute for Competitiveness & Prosperity  
Doyen de la Rotman School of Management, septembre 2006

Les mesures annoncées dans le budget 2006 ont permis de relever de nombreux défis liés à la productivité et à la compétitivité.

Nous sommes donc ravis que le Comité reconnaisse la nécessité de réinvestir dans la recherche et le développement et l'éducation postsecondaire par un transfert spécial. Nous estimons que les dépenses connexes doivent être axées sur les résultats et l'excellence. Nous devons nous concentrer sur les questions où les gouvernements et le secteur privé excellent. Les investissements dans la R&D devraient être axés sur les domaines où le Canada a le potentiel d'être un chef de file mondial, notamment l'énergie, les technologies environnementales et les sciences de la santé.

Nous encourageons le gouvernement à envisager des partenariats entre les secteurs public et privé, le renforcement des liens entre les universités, les collèges et le secteur privé. Si nous voulons que la commercialisation de la recherche soit une priorité, nous devons mieux aligner les besoins des entreprises sur la capacité de recherche postsecondaire.

### **Équilibre fiscal**

Un élément étroitement lié à l'amélioration de la place du Canada dans un monde concurrentiel est le rétablissement de l'équilibre fiscal.

Le nouveau gouvernement du Canada reconnaît depuis longtemps l'existence du déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le rapport

comprend diverses mesures faisant partie d'une solution. Nous croyons cependant qu'il faut se concentrer sur cette question afin d'assurer une union économique efficiente et concurrentielle et une gestion conjointe efficace de la fédération, ce qui comprend la mobilité de la main-d'œuvre.

Une union économique solide et prospère est essentielle si nous voulons assurer notre productivité et notre compétitivité.

### **Des possibilités égales pour tous les Canadiens**

Certains témoins ont dit que les dépenses fédérales visant à aider les défavorisés sont souvent perdues dans une bureaucratie obsolète. Ces dépenses sont souvent dirigées vers des programmes qui n'ont plus de raison d'être ou qui ne produisent pas les résultats attendus.

Le Parti conservateur estime que le rapport final du Comité manque d'équilibre. Un certain nombre de recommandations faites par l'opposition se résument à un gouvernement plus gros et à des dépenses non ciblées, comme ce fut le cas ces dernières années. Les propos tenus par les témoins ne sont pas reflétés dans certaines parties du rapport. Nous avons entendu que le gouvernement devrait alléger le fardeau fiscal afin d'inciter les Canadiens à travailler, à épargner et à réussir. De nombreuses soumissions ont confirmé que les programmes administratifs uniquement axés sur la défense d'intérêts ne font rien pour assurer la prestation des services requis.

La défense des intérêts était le fer de lance du gouvernement précédent. Nous prenons des mesures concrètes pour offrir des places de garderie et un choix aux parents, de véritables résultats en matière d'alphabétisation et une aide aux femmes, et non pas de nouveaux bureaux régionaux et des études inutiles.

Plus précisément, le Parti conservateur soutient une prestation fiscale pour le revenu gagné afin d'aider les Canadiens à revenu faible et moyen à réussir et à se sortir du piège qu'est l'aide sociale, de même que des investissements rationalisés continus pour les peuples autochtones, la mise en application de la Loi sur la qualité de l'air, la réforme de nos programmes de développement international, et des programmes soutenant directement les agriculteurs.

### **Conclusion**

Notre rapport supplémentaire vise à améliorer la compétitivité du Canada et nécessite une vision avant-gardiste ciblée. Nous avons un plan qui permettra au gouvernement d'agir.

### **Comité permanent des finances**

Diane Ablonczy, Députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances

Dean Del Mastro, Député

Rick Dykstra, Député

Mike Wallace, Député

## OPINION LIBÉRALE DISSIDENTE

Les députés libéraux membres du Comité permanent des finances aimeraient de nouveau exprimer leur reconnaissance aux centaines de Canadiens qui ont comparu devant le Comité pour faire connaître leurs points de vue. Nous aimerions également remercier la greffière du comité pour son travail de coordination ainsi que le personnel de recherche et de support pour leurs innombrables heures de travail.

Grâce aux efforts dignes de mention de toutes les personnes impliquées, le rapport prébudgétaire contient plusieurs recommandations utiles et nous espérons que celles-ci seront prises en considération pour le budget 2007.

Le thème des consultations prébudgétaires de cette année portait sur la compétitivité. Si le bilan financier du Canada au cours de la dernière décennie est impressionnant, il n'en demeure pas moins que notre compétitivité doit toujours être mesurée par rapport à celle des pays avec lesquels nous sommes en concurrence. Les députés libéraux membres du Comité des finances croient que le gouvernement a un rôle créatif à jouer pour créer les conditions propices pour que le Canada soit concurrentiel et prospère.

Les recommandations faites au Comité n'ont pas toutes pu être intégrées au rapport. C'est pourquoi nous, les députés libéraux, avons réuni dans le présent rapport minoritaire d'autres recommandations que nous exhortons le ministre des Finances à examiner avec attention.

### **Développement durable**

Comme les témoignages entendus par le Comité le démontrent, il est de plus en plus admis que le développement économique du pays ne devrait pas se faire au détriment de l'environnement. Or, le présent rapport reste muet sur plusieurs préoccupations des Canadiens et des députés libéraux membres du Comité permanent des finances au sujet de l'environnement. Parmi les recommandations de la Coalition du budget vert, laquelle est formée de 20 organisations environnementales et de conservation, nous avons retenu les éléments suivants afin de pallier à cette lacune :

- a) Accélérer l'examen par le gouvernement de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et étudier la possibilité d'imposer une « taxe sur les substances toxiques » à ceux qui transgressent la LCPE;
- b) Renouveler l'engagement du gouvernement canadien à l'égard de la *Loi sur les espèces en péril* et veiller à ce que le mandat conféré par Loi soit efficacement mis en oeuvre;
- c) Investir considérablement dans la restauration, la protection et la mise en valeur de l'environnement de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- d) Investir considérablement dans un Plan d'action du Canada pour les océans afin d'établir un système national de zones de protection marine et de mettre au point et d'appliquer des plans intégrés de gestion des océans au Canada;

- e) Mettre en œuvre un système de cibles et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre pour l'industrie lourde, les compagnies d'aviation nationales et les autres grands émetteurs, qui entrerait en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **Commercialisation**

Afin que plus d'investissements dans la recherche et le développement se traduisent en succès commerciaux, les députés libéraux membres du Comité permanent des finances sont d'avis que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour favoriser la commercialisation. Plus précisément, nous recommandons les éléments suivants :

- a) Créer un office des partenariats pour la commercialisation (OPC) dirigé par le monde des affaires pour examiner les différentes propositions de programmes de commercialisation, notamment :
- La création d'un fonds de soutien de la recherche, du développement et de la commercialisation dans les établissements d'enseignement postsecondaire, destiné à renforcer les capacités d'innovation et de commercialisation des travaux de recherche appliquée menés dans l'ensemble des établissements d'enseignement postsecondaire;
  - L'élaboration d'un programme de chaires d'entrepreneuriat canadiennes axé sur la mise au point de produits, les études de marché et la gestion des entreprises ou les entreprises en démarrage;
- b) Rétablir et améliorer l'initiative d'économie sociale afin de favoriser l'éclosion de coopératives et d'autres entreprises communautaires;
- c) Supprimer les obstacles à la participation d'étrangers aux investissements de capital de risque au Canada;

### **Santé**

Les députés libéraux membres du Comité permanent des finances sont sensibles aux demandes en matière de santé formulées par plusieurs témoins lors de leur comparution. Plus précisément, nous recommandons les éléments suivants :

- a) Allouer les fonds nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de l'Inforoute Santé du Canada;
- b) Affecter 1 % du budget de la santé aux mesures et aux infrastructures de nature à promouvoir l'activité physique;

### **Infrastructure**

Peu de choses peuvent limiter la croissance économique et la prospérité davantage qu'une infrastructure incapable de soutenir la croissance. Alors que dans sa récente mise à jour financière, le gouvernement demande au secteur privé d'accroître ses

investissements dans l'infrastructure du Canada, les députés libéraux membres du Comité des finances croient que le gouvernement doit jouer un rôle de chef de file en :

- a) Renouvelant le Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies;
- b) Investissant dans l'amélioration de la connectivité et l'expansion des technologies de l'information et des communications dans les régions rurales et éloignées;
- c) Élargissant les types de projets d'infrastructure financés grâce à l'Accord sur la taxe sur l'essence pour englober les projets municipaux de développement économique, d'installations sportive et récréative comme des parcs et des infrastructures culturelle et sociale d'autres types.

### **Fiscalité**

Le Comité a entendu divers organismes affirmer que le bilan du gouvernement en matière de fiscalité évoluait dans la mauvaise direction. Lorsqu'on leur a demandé si une réduction d'un deuxième point de pourcentage de la TPS était souhaitable, une majorité écrasante des témoins entendus par le Comité ont dit estimé que ce n'était pas la meilleure chose à faire pour créer un régime fiscal concurrentiel. Les députés libéraux membres du Comité des finances exhortent le gouvernement à prendre les mesures suivantes :

- a) Hausser immédiatement la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti;
- b) Rétablir le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les enfants de moins de 6 ans;
- c) Accélérer le taux d'augmentation de l'exemption personnelle de base;
- d) Accroître l'exemption pour conjoint pour qu'elle corresponde à l'exemption personnelle de base;
- e) Instituer une exemption fiscale pour les travailleurs bénévoles de secours.

### **Divers**

Enfin, les députés libéraux membres du Comité permanent des finances se sont sentis interpellés par d'autres questions non moins importantes au cours des consultations. Ainsi, nous recommandons les éléments suivants :

- a) Maintenir la contribution financière de Postes Canada au Programme d'aide aux publications;
- b) Renoncer aux compressions effectuées dans les programmes de promotion de la femme à Condition féminine et accroître leur financement d'au moins 25 %;

- c) Appuyer financièrement l'élaboration du portail du secteur bénévole;
- d) Modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* pour instituer une exemption de base annuelle de 3 000 \$;
- e) Mettre davantage de fonds à la disposition des collèges, des Cégeps, des écoles et des institutions de formation professionnelle pour qu'ils puissent investir dans leurs infrastructures et dans de l'équipement modernes;
- f) Soutenir financièrement l'Association canadienne des centres des sciences;
- g) Allouer les fonds nécessaires pour que le remplacement d'équipement nécessaire au ministère de la Défense nationale soit suffisant pour permettre au Canada de s'acquitter de ses obligations militaires;
- h) Demander à l'Agence spatiale canadienne d'amorcer sans délai un processus de planification auprès des principaux intervenants (gouvernement, industrie, universitaires et partenaires internationaux) afin de déterminer les options et les systèmes spatiaux qui répondent le mieux aux besoins actuels du Canada et de présenter des options de financement que le gouvernement pourra étudier;
- i) Soutenir les conseils sectoriels qui rassemblent tous les intervenants afin de définir et de mettre en place des solutions issues de l'industrie d'une manière ciblée et organisée, secteur par secteur;
- j) Travailler de concert avec les provinces pour établir et allouer des fonds suffisants pour créer un réseau de normes nationales afin de faciliter l'établissement d'un système d'équivalence de crédits et des apprentissages et améliorera l'évaluation et la reconnaissance des acquis;
- k) Transformer la déduction pour les habitants de régions éloignées en un crédit d'impôt remboursable;
- l) Maintenir le programme RAP après le 31 mars 2007 et faire passer le montant maximal qui peut être retiré d'un REER de 20 000 \$ à 25 000 \$.

## **OPINION DISSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS**

### **Rapport du Comité permanent des finances**

#### **Le Rapport ne rencontre pas les priorités québécoises**

Malgré quelques gains quant aux recommandations visant à rétablir les sommes coupées par le gouvernement conservateur le 25 septembre dernier (alphabétisation, groupes de femmes, autochtones, économie sociale, aide aux musées, diplomatie ouverte...) et à renouveler des programmes d'efficacité énergétique, le Bloc Québécois ne souscrit d'aucune façon à l'orientation générale du rapport adopté majoritairement par les membres du Comité permanent des Finances parce qu'il ne tient aucunement compte des besoins et des préoccupations de la nation québécoise.

#### **La nation québécoise**

Ainsi, malgré l'adoption par la Chambre des communes de la motion reconnaissant l'existence de la nation québécoise, le Comité permanent des Finances a refusé de corriger les expressions utilisant la notion « nationale » en faisant référence à l'ensemble canadien qui, on le sait, inclut plusieurs nations dont la nation québécoise. Les Québécoises et les Québécois sont très fiers d'être enfin reconnus pour ce qu'ils sont mais les fédéralistes ne proposent strictement rien à la nation québécoise.

Par exemple, le Bloc Québécois aurait voulu que les recommandations du Comité permanent des Finances respectent les compétences constitutionnelles des provinces et du Québec, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des recommandations. Ainsi, on retrouve tout au long du rapport des recommandations permettant au gouvernement fédéral de mettre en place des programmes dans des champs de compétence exclusive des provinces et du Québec comme la santé, l'éducation, les municipalités et les valeurs mobilières. Il est dommage que le rapport du Comité ne reflète pas ce qu'il a entendu aussi bien à Québec que dans les villes canadiennes où il a siégé.

#### **Le déséquilibre fiscal**

D'autre part, le Comité permanent des Finances, a majoritairement refusé de proposer des solutions concrètes au problème du déséquilibre fiscal. Le Bloc Québécois pense qu'il aurait été plus responsable que le Comité recommande que le gouvernement fédéral augmente le transfert en santé pour qu'il assume 25 % des dépenses en santé des provinces et du Québec, et cela de façon récurrente, ce qui représenterait des transferts fédéraux de 1,7 milliard \$ de plus à l'échelle canadienne et de 400 millions \$ pour le Québec.

Le Bloc Québécois pense qu'il aurait été aussi plus responsable que le Comité recommande que le gouvernement fédéral augmente le transfert pour les programmes sociaux et l'éducation post-secondaire au niveau de 1994-1995, c'est-à-dire avant les coupures effectuées par les Libéraux. À cette époque, ces paiements correspondaient à 10,6 milliards \$. Or, dans le Budget 2005-2006, les montants transférés pour les programmes sociaux et l'éducation post-secondaire totalisaient 8,4 milliards \$. Ce manque à gagner de 2,2 milliards \$ indexé au coût de la vie, représente aujourd'hui environ 5 milliards \$ de plus pour l'ensemble du Canada dont 1,2 milliard \$ pour le

Québec. Signalons que cette demande d'augmentation de financement à cette hauteur fait consensus dans le milieu de l'enseignement post-secondaire non seulement au Québec mais dans tout le Canada.

Le 19 décembre dernier, pendant la campagne électorale, Stephen Harper a pris l'engagement de régler le problème du déséquilibre fiscal dès qu'il prendrait le pouvoir. Cette promesse, il l'a faite solennellement devant les Québécoises et les Québécois. Il l'a réitérée dans le discours du Trône et dans celui du budget.

Le gouvernement conservateur a une obligation de résultat et le prochain budget doit contenir les réponses qu'attendent les Québécoises et les Québécois pour vérifier si le gouvernement conservateur a tenu sa promesse de corriger le déséquilibre fiscal ou s'il l'a reniée.

Après le rapport de la Commission Séguin et celui de plusieurs experts, les moyens de ramener l'équilibre fiscal sont connus et le fédéral en a les moyens, comme le montre, encore une fois, les surplus dit « imprévus » de 13 milliards \$ de l'an passé et l'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral. Au cours des huit dernières années, les augmentations de dépenses du gouvernement fédéral ont totalisé 235,5 milliards \$ et les surplus budgétaires 67,1 milliards \$. Au total, Ottawa a disposé d'une marge de manœuvre additionnelle par rapport à 1997-1998 de 302,6 milliards \$. Fort de ces constats, le Comité permanent des Finances aurait pu proposer des économies que nous évaluons à 15,9 milliards \$ en trois ans et ce, sans couper un seul programme, sans couper un seul transfert, sans congédier une seule personne, tout en continuant de recruter de façon raisonnable.

Pour le Bloc Québécois, tout règlement du déséquilibre fiscal doit s'appuyer sur certains principes :

-D'abord, il faut dire non à des ententes à la pièce. Il faut une entente globale qui couvre tous les aspects du déséquilibre fiscal. Par exemple, une baisse de TPS ne peut être un élément de solution s'il ne fait pas partie d'un plan d'ensemble concerté entre le fédéral et le Québec ainsi que les provinces.

-Ensuite, il faut dire non aux exclusions de certaines provinces ou de certaines sources de revenus dans le calcul de la péréquation. Les ressources naturelles sont une cause majeure de la disparité des capacités fiscales. Or, justement, le programme fédéral de péréquation payé par tous les contribuables québécois et canadiens vise à s'assurer que la qualité et la quantité des services publics soient équivalents à une fiscalité comparable. Ce n'est manifestement pas le cas aujourd'hui, la proportion des revenus fédéraux consacrés à la péréquation ayant chuté du quart en 10 ans. Une bonification de la péréquation qui introduit la règle des dix provinces et qui prend en compte 100% des revenus de celles-ci incluant les ressources naturelles renouvelables ou non, augmenterait la péréquation de 4,4 milliards \$ à l'échelle canadienne et de 2,1 milliards \$ pour le Québec, selon les estimations les plus prudentes.

-Finalement, il faut que toute solution respecte les compétences constitutionnelles, et bien sûr, augmente les moyens financiers du Québec et des provinces.

L'actualisation des chiffres du rapport de la Commission Séguin, nous permet d'affirmer qu'il faudra au moins une augmentation des transferts du fédéral de l'ordre de 12 milliards \$ pour l'ensemble du Canada dont 3,9 milliards \$ pour le Québec pour en arriver à une solution durable. Le 12 avril dernier, le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, affirmait d'ailleurs à l'Assemblée nationale, que le déséquilibre fiscal se chiffrait à 3,8 milliards \$, et il concluait, et je le cite « c'est ce que nous avons demandé ». Cette demande doit être entendue par Ottawa qui doit dans un premier temps augmenter ses transferts directs pour la santé, l'éducation postsecondaire et les programmes sociaux.

Une fois le niveau de transfert corrigé à la hauteur de 3,9 milliards \$ pour le Québec, il faudra négocier le transfert de l'espace fiscal correspondant au montant de l'ensemble des transferts en santé, en éducation post-secondaire et pour les programmes sociaux.

Dans les années 60 et 70, le gouvernement du Québec a obtenu un nouveau partage des champs d'imposition en sa faveur. Sans cette avancée majeure, jamais la nation et l'État québécois n'auraient été en mesure de faire la révolution tranquille.

### **Environnement**

Le Bloc Québécois se réjouit du fait que le Comité permanent des Finances ait recommandé de remettre en place et d'améliorer le financement des programmes d'efficacité énergétique comme *Énerguide* et en matière d'énergie renouvelable dont *l'encouragement à la production d'énergie éolienne*. Nous déplorons par contre que le Comité ait refusé de recommander au gouvernement tout en reconnaissant les objectifs du Protocole de Kyoto, l'abolition de la déduction pour amortissement de 100% pour les investissements dans les sables bitumineux pour le ramener au niveau de l'amortissement du pétrole classique et du gaz naturel soit 25 %.

### **Fiscalité des entreprises**

Tout en se félicitant que le Comité recommande l'instauration d'une déduction accélérée pour le matériel ferroviaire pour les équipements permettant de réduire la pollution par le bruit et toute autre nuisance, le Bloc Québécois déplore que le Comité n'ait pas retenu l'idée d'une étude pour rendre le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental remboursable. Nous sommes par contre très heureux de la recommandation visant à limiter l'utilisation des paradis fiscaux par des entreprises et des contribuables canadiens.

### **Fiscalité du monde scolaire**

Le Bloc Québécois endosse la recommandation visant à offrir un remboursement intégral de la TPS aux universités, aux collèges, aux commissions scolaires et aux hôpitaux. Par contre, le Comité aurait dû recommander que le gouvernement fédéral retire l'amendement à la Loi de la taxe d'accise visant à rendre rétroactive l'annulation du remboursement de la TPS obtenue des tribunaux par les commissions scolaires du Québec et de l'Ontario. Finalement, le Bloc Québécois dénonce l'attitude du Comité qui a refusé d'inscrire dans la recommandation sur un éventuel programme pancanadien de prêts et bourses, le droit du Québec (qui a déjà le sien) de se retirer de l'initiative avec pleine compensation.

## **Culture**

Le Bloc Québécois tout en étant satisfait de la recommandation visant à augmenter d'ici 2 ans le budget du Conseil des arts du Canada à 300 millions \$, est déçu que le Comité ait refusé de recommander que le gouvernement fédéral imite une mesure progressiste déjà adoptée par le gouvernement du Québec en abolissant la TPS sur les livres. L'accès au savoir revêt une telle importance dans un monde où l'économie du savoir est devenue prépondérante que cela devrait aller de soi.

## **Aide internationale**

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement conservateur donne suite à la recommandation visant à ce que le Canada assume ses responsabilités au plan de l'aide publique internationale en y consacrant 0,7% de son PIB.

## **La boîte à science**

Finalement, le Bloc Québécois déplore que le Comité n'ait pas retenu la recommandation suivante : qu'afin que les 20 plus grandes villes du Canada aient un centre de science, que le gouvernement fédéral finance l'établissement d'un centre de science à Québec (6<sup>e</sup> plus grande ville du Canada) tel que proposé par le projet porté par la **boîte à science** et la communauté en participant à la moitié de son financement de la façon suivante : 18 millions \$ en 2007 pour la construction du centre et 2 millions \$ par année sur 10 ans pour le fonctionnement du centre.

Il en va de la crédibilité du Canada au plan international déjà durement ébranlée par son retrait du protocole de Kyoto.

## **Conclusion**

Suite aux consultations pré-budgétaires, et devant l'indifférence des membres du Comité permanent des Finances face aux besoins et aux préoccupations de la nation québécoise, il apparaît aux députés du Bloc Québécois présents sur le Comité que plus que jamais, la souveraineté du Québec est la seule option qui répondra véritablement aux défis qui s'offrent à notre nation.

## **Rapport supplémentaire du NPD au rapport du Comité permanent des finances sur les consultations prébudgétaires 2007 , Judy Wasylycia-Leis, députée**

Plus de 300 groupes et particuliers ont participé aux consultations prébudgétaires de cet automne. Ils ont fait part au Comité permanent des finances d'une grande variété de points de vue pertinents et instructifs en vue de répondre aux besoins des Canadiens maintenant et à l'avenir. Nous leur savons énormément gré pour leur participation et leurs suggestions.

Le Nouveau Parti démocratique réclame le décloisonnement du processus de consultation prébudgétaire en vue de faciliter la participation d'un plus grand nombre de Canadiens. À cet égard, nous sommes heureux que les audiences du Comité l'aient amené jusqu'à Whitehorse, Fort McMurray, St. John's et Portage-la-Prairie, collectivités qu'il n'a pas l'habitude de visiter. Il reste cependant énormément de travail à faire pour élargir le processus et engager l'ensemble des Canadiens. L'organisation KAIROS nous a rappelé que l'occasion nous est offerte de faire une plus large place aux citoyens de différentes origines ayant des points de vue différents au sujet du processus budgétaire.

Cette année, le Comité avait invité les témoins à aborder plus particulièrement, sans s'y limiter, la question des mesures à prendre pour améliorer la compétitivité du Canada dans le monde.

Le message principal qui se dégage des interventions que nous avons entendues des diverses régions et des divers secteurs était d'examiner la « compétitivité » dans une optique plus vaste. On nous a dit que si nous voulions vraiment relever le défi très concret de maintenir la compétitivité du Canada dans la nouvelle économie mondiale, il fallait éviter de se contenter à assimiler la compétitivité économique à la réduction du taux d'imposition des sociétés et à l'augmentation des bénéfices comme le souhaitent les grandes entreprises. La majorité écrasante des intervenants a fait valoir que la clé de l'amélioration de notre compétitivité tient plutôt à l'amélioration de la capacité des Canadiens à participer pleinement à la vie économique et à contribuer à la productivité à leur plein potentiel. Cela signifie investir dans les ressources humaines ainsi que dans des secteurs particuliers de l'économie.

Même si le NPD a réussi à obtenir certaines concessions à cet égard au stade de l'ébauche du rapport du Comité, la version définitive est muette sur un nombre considérable de propositions contenues dans ses recommandations. En conséquence, nous soumettons le présent rapport supplémentaire.

### L'impact de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Au fil du rapport, on retrouve des références à la pénurie croissante de travailleurs qualifiés. Or, le rapport s'articule étroitement autour des suggestions provisoires. Par exemple, au lieu de s'attaquer aux questions urgentes de la sécurité du revenu des travailleurs âgés par le truchement de mesures de protection des régimes de pensions de retraite en milieu de travail, l'adoption d'autres mesures favorisant la création de régimes de pension à prestations déterminées et l'augmentation des prestations pour que les régimes de revenu de base des travailleurs âgés répondent aux besoins d'aujourd'hui, le rapport traite presque exclusivement des façons d'encourager les travailleurs âgés à demeurer sur le marché du travail plus longtemps.

Le NPD croit que le rapport ne devrait pas se résumer à des mesures visant à encourager les gens à travailler plus longtemps. Bon nombre de témoins se sont joints au NPD pour chercher des solutions plus efficaces, entre autres des mesures qui permettraient aux travailleurs qualifiés de plus facilement faire partie de la population active et qui aideraient les gens à acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Le programme de garderie nationale a reçu un soutien énorme. Il permettrait aux parents qui élèvent des enfants – surtout les femmes – de se recycler afin de réintégrer le marché du travail à temps plein ou à temps partiel tout en veillant à l'éducation de leurs enfants. De Whitehorse à Halifax, les gens n'ont cessé de réclamer l'adoption de mesures budgétaires pour que tous les parents au pays aient accès à un programme de garderie public,

universel, réglementé et sans but lucratif. Contrairement aux coûts exagérément élevés évoqués par des députés conservateurs, les témoins ont une approche graduelle selon laquelle 1,6 milliard de dollars seraient injectés en 2006 (dont 500 millions de dollars ciblant spécifiquement les programmes autochtones) et 250 millions de dollars par année par la suite. Alors que nous avons réussi à faire inclure une recommandation sur les garderies, le rapport ne contient toujours rien au sujet de l'échéancier ou d'un plan d'action qui prévoirait de nouvelles places de garderie sur lesquelles pourraient compter les parents. Pour le NPD, il s'agit manifestement d'une question de priorité à la compétitivité.

La reconnaissance des compétences et des titres des immigrants est une autre solution que les témoins ont proposée pour combler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et que les néo-démocrates considèrent prioritaire. Le rapport demeure muet sur une stratégie d'intégration bien qu'une telle stratégie soit largement reconnue pour sa capacité concurrentielle.

Il est tout aussi crucial d'adopter des mesures d'acquisition de compétences. Préparer les diplômés à occuper des postes dans la nouvelle économie est notre meilleure garantie de demeurer concurrentielle. L'an dernier, le budget du NPD prévoyait 1,5 milliard de dollars de plus pour l'éducation et la formation. Nous devons tabler sur cette initiative. Les transferts fédéraux pour l'éducation sont tombés en deçà de 10 p. 100 des coûts d'éducation et sont bien loin des niveaux précédant les réductions radicales décrétées par les libéraux au milieu des années 1990. Plus tôt cette année, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont établi à 4,9 milliards de dollars le montant dont ils avaient besoin pour rétablir les transferts pour l'éducation postsecondaire à ce qu'il était en 1992-1993. Des témoins nous ont dit que nous devons augmenter le transfert destiné spécifiquement à l'éducation postsecondaire en y intégrant des conditions de reddition de comptes.

Le NPD reconnaît que le Canada a besoin d'une stratégie globale pour permettre aux sans-emplois d'acquérir de nouvelles compétences qui les aideront à intégrer ou réintégrer la main-d'œuvre active et à contribuer à la productivité. Tout aussi cruciale est la nécessité de se doter d'une stratégie qui permettrait aux travailleurs de se perfectionner pour faire face à l'évolution des exigences de leur emploi et profiter des occasions d'avancement. Ce besoin a maintes fois été mentionné par les porte-parole du milieu des affaires et d'autres. Pourtant, des suggestions constructives et novatrices comme celles mises de l'avant par le Congrès du travail du Canada et d'autres au sujet du recours à des taxes de formation versées par les sociétés ou au fonds d'assurance-emploi – même pour des projets pilotes – n'ont pas été retenues parmi les recommandations.

#### Réductions irresponsables de l'impôt des sociétés

Encore une fois, des sociétés se sont présentées devant le Comité pour réclamer des réductions générales de l'impôt des sociétés, prétextant à tort qu'il faut, au nom de la compétitivité, baisser les impôts et augmenter les profits. Les sociétés se targuent d'avoir réalisé des profits records depuis six ans alors que le précédent gouvernement libéral a ouvert le robinet des réductions de l'impôt des sociétés. Les profits ont atteint un sommet de l'ordre de 14 %. Entre temps, le taux de réinvestissement des sociétés n'a jamais plongé aussi bas. Résultat : à peine 1 % environ du PIB va à la recherche et au développement. Les Canadiens veulent des résultats en retour des réductions d'impôt sur les sociétés. Comme nous, ils ne sont pas impressionnés par les témoins des sociétés qui refusent de rendre des comptes sur d'éventuelles réductions et subventions. À partir de ce que les témoins nous ont dit, nous recommandons de rendre obligatoire une analyse de rentabilité pour s'assurer que toute réduction d'impôt et toute subvention éventuelles se traduiront en nouveaux investissements qui rendront le Canada plus concurrentiel.

Le Comité sait pertinemment que les promesses et les priorités du gouvernement actuel limitent les ressources disponibles pour d'autres programmes. Le coût de la réduction de la TPS, les 3 milliards de dollars engagés pour accélérer le remboursement de la dette, les fonds consacrés à la diminution des temps d'attente et l'accroissement des dépenses dans certains secteurs comme la défense sont parmi les raisons que des économistes aux vues aussi différentes que ceux du Centre canadien de politiques alternatives et de Global Insight, ont invoqué pour dire qu'il ne serait sans doute pas sage de réduire davantage les impôts actuellement. Les réductions additionnelles promises par ce gouvernement aux idées fixes, en sus des réductions d'impôt des

sociétés prévues dans le budget 2006, devraient inquiéter grandement ceux qui, comme le NPD, comptent éviter tout déficit budgétaire. Évidemment, cela n'a pas empêché les sociétés de proposer de telles réductions générales au Comité. Le NPD est résolu à maintenir un régime fiscal concurrentiel, comme celui que nous avons actuellement, par rapport aux États-Unis, notre concurrent le plus proche. Nous croyons également qu'il faut dépenser les fonds publics de manière responsable, que ce soit sous la forme de programmes ou de mesures fiscales. Les Canadiens veulent que les réductions d'impôt des sociétés donnent des résultats.

#### Une population saine — des collectivités saines et prospères

Compétitivité et population saine peuvent faire bon ménage. Le régime d'assurance-maladie du Canada est un atout important pour attirer les investissements et les travailleurs qualifiés. La preuve est dans les résultats. Ainsi, dans l'industrie automobile qui est hautement concurrentielle, des recherches ont démontré que les économies en santé que permet notre système de santé public font diminuer les coûts de production des fabricants d'automobiles de 1 380 \$US par véhicule, soit 6 \$ par heure par travailleur. Cet avantage concurrentiel en matière de santé vaut pour toutes les autres industries. Lorsqu'ils comparent les marchés concurrents de l'emploi au Canada et aux États-Unis, les travailleurs qualifiés tiennent aussi sans doute compte de l'écart entre les coûts de santé, la prime moyenne d'assurance-santé aux États-Unis étant supérieure à 10 000 \$. Dans le rapport, il faut renouveler notre engagement envers un système de santé public, universel et sans but lucratif, qui procure au Canada un important avantage concurrentiel.

On nous a aussi demandé de combler les lacunes. On nous a dit à maintes reprises qu'il faudrait prévoir dans le budget de cette année des fonds pour instaurer un programme national d'assurance-médicaments. Les recommandations ne proposent aucune mesure de réduction des coûts des médicaments, ce qui ferait baisser les coûts de santé de chaque Canadien et le coût global du système. Bien que le rapport recommande une stratégie en matière de santé mentale, il n'est pas à la hauteur en ce qui concerne la perte de potentiel compétitif chez les individus atteints de maladies mentales, de maladies chroniques ou ayant une déficience.

Des témoins nous ont dit qu'un logement sain est tout aussi essentiel pour notre bien-être qu'un système de santé, et ils nous ont rappelé que le Canada est le seul grand pays industrialisé dépourvu d'une stratégie nationale en matière de logement. L'an dernier, le budget du NPD prévoyait 1,6 milliard de dollars d'argent neuf pour le logement. Selon ce que nous avons entendu lors des audiences et au sujet des actions récentes du gouvernement (confier le financement à des fonds en fiducie et se retirer éventuellement du secteur du logement), nous recommandons que le gouvernement fédéral continue de s'engager financièrement et stratégiquement dans une gamme complète de programmes de logement — logements sociaux, coopératives de logement, accès à la propriété et logements dans les réserves.

#### Rivaliser dans la nouvelle économie

La main-d'œuvre hautement scolarisée du Canada fait de nous un éventuel chef de file dans la nouvelle économie du savoir du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour saisir cette occasion, il faut que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership au lieu de se retirer. Des témoins ont essayé de combler les lacunes de la stratégie des conservateurs en matière d'économie, et nous les avons écoutés.

Selon ce que nous avons entendu, nous recommandons de :

- Concentrer les mesures incitatives dans les secteurs où nous pouvons augmenter notre avantage concurrentiel et créer des emplois de grande qualité.
- Mettre fin aux subventions aux secteurs du pétrole et du gaz naturel, qui font des profits de l'ordre de 30 milliards de dollars, pour les diriger vers des secteurs écologiques. Alors que le monde est aux prises avec les changements climatiques et se tourne vers les énergies renouvelables pour soutenir la nouvelle économie, le Canada est bien placé pour devenir un chef de file mondial en matière de technologie écologique. Toutefois, la fenêtre est étroite, et une action fédérale décisive s'impose.
- Collaborer avec les collectivités autochtones afin d'investir dans le développement social et les infrastructures lourdes de manière à ce qu'elles puissent participer pleinement dans la nouvelle économie et contribuer à l'amélioration de la compétitivité du Canada.

- Soutenir notre secteur manufacturier, en déclin à cause du dollar élevé et du ralentissement de l'économie américaine. Plus de 200 000 emplois dans le secteur manufacturier ont disparu depuis 2002. Nous avons énormément régressé sur le plan économique en négligeant notre secteur manufacturier et en comptant trop sur l'exploitation de nos ressources et sur nos exportations. Il faut soutenir davantage le travail des conseils sectoriels.

- Favoriser le développement de notre économie sociale comme moyen pour développer une économie forte, concurrentielle et prospère dans les collectivités et les régions, de manière à attirer et à retenir les familles de travailleurs. Mettre l'accent sur les coopératives, le microcrédit et les entreprises à capital de risque commanditées par les syndicats.

- Mettre l'accent sur le développement économique communautaire en reconnaissant le rôle essentiel que les femmes jouent souvent dans leur collectivité, et soutenir davantage les réseaux locaux de coopératives et d'entreprises communautaires au Canada.

Soutenir davantage les initiatives en matière d'art, de culture et de loisirs pour rendre plus attrayantes les collectivités en les dotant d'une infrastructure sociale dynamique.

- Soutenir l'agriculture familiale et financer à long terme les programmes de soutien agricole dans le cadre d'une stratégie axée sur la compétitivité; cette question n'est aucunement abordée dans le rapport si ce n'est qu'on fait la distinction entre secours d'urgence et aide financière ordinaire, seule concession que nous avons réussi à obtenir.

- Reconnaître que l'immigration est essentielle pour résoudre la grave pénurie de main-d'œuvre spécialisée au Canada, en remaniant le ministère de l'Immigration et en adoptant une politique de l'immigration qui est nettement axée sur l'accueil et qui reconnaît enfin les compétences des immigrants tout en étant assortie d'une stratégie efficace d'intégration.

L'approche du NPD à la nouvelle économie est inclusive : elle invite tous les Canadiens à se tourner ensemble vers un avenir axé sur la concurrence. Nous rejetons les politiques de division des gouvernements actuel et passés qui profitent grandement à certains Canadiens et laissent la majorité dépendre d'avantages de plus en plus minces. Comment peut-on parler dans ce rapport du Canada comme d'une nation concurrentielle sur la scène internationale quand on oublie totalement les collectivités du Nord, des régions éloignées et des régions rurales du Canada et qu'on ignore notre piètre dossier en matière de logement et de lutte contre la pauvreté dans les pays sous-développés? Ce faisant, nous entretenons le mythe des économies de bouts de chandelle. Non seulement le Canada a-t-il les ressources nécessaires pour redorer son image, mais il a aussi l'obligation de s'attaquer à ces problèmes, autant ici qu'à l'étranger.

### Conclusion

Les critères utilisés pour mesurer la compétitivité sont nombreux et variés. On nous a fortement invités à ne pas limiter notre étude aux seuls critères économiques. Or, même en utilisant la mesure de l'élite du milieu des affaires dans le monde, l'indice de compétitivité national du Forum économique mondial, le Canada n'en occupe pas moins le 16<sup>e</sup> rang parmi les pays industrialisés et sa compétitivité continue de fléchir. Les pays figurant dans les premiers rangs ne sont pas ceux qui ont le taux d'imposition le plus bas – neuf des quinze pays les plus compétitifs que nous ont des taux d'imposition plus élevés que les nôtres. Les chefs de file de la compétitivité sont ceux qui investissent dans leurs ressources humaines en appuyant l'éducation et la formation, l'innovation et la technologie ainsi que les programmes sociaux.

De toute évidence, la priorité qu'accorde le gouvernement à la réduction radicale de la dette et du taux d'imposition des sociétés ainsi qu'à l'élimination de programmes relève de l'idéologie et ne tient pas compte de la concurrence dans la nouvelle économie. En tant que gouvernement national, il est temps que nous nous mettions à élaborer une stratégie pour atteindre notre cible en matière de compétitivité en vue d'assumer la place qui nous revient, soit celle d'un pays qui jouit de prospérité économique découlant de valeurs écologiques et humanitaires.

# PROCÈS-VERBAL

Le mardi 28 novembre 2006  
(Séance n° 54)

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à huis clos à 15 h 31, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Brian Pallister, président.

*Membres du Comité présents* : Diane Ablonczy, Dean Del Mastro, Rick Dykstra, l'hon. John McCallum, l'hon. John McKay, Massimo Pacetti, Brian Pallister, Pierre A. Paquette, Michael Savage, Thierry St-Cyr, Mike Wallace et Judy Wasylycia-Leis.

*Membres substitués présents* : L'hon. Larry Bagnell remplace l'hon. John McKay.

*Aussi présents* : *Comité permanent des finances* : Shaila Anwar, cogreffière du comité. *Bibliothèque du Parlement* : Philippe Bergevin, analyste; June Dewetering, analyste principale; Alexandre Laurin, analyste; Sheena Starky, analyste; Larissa Smorag, stagiaire.

Conformément à l'article 83.1 du Règlement, le Comité continue son étude sur les consultations prébudgétaires 2006.

Le Comité poursuit son étude d'une ébauche du rapport.

Il est convenu, — Que le projet de rapport tel que modifié soit adopté.

Il est convenu, — Que, dans la mesure où cela ne modifie pas le contenu du rapport, le président, la greffière et les analystes soient autorisés à apporter au rapport les modifications jugées nécessaires (erreurs de grammaire et de style).

Il est convenu, — Que le Comité annexe à son rapport les opinions complémentaires de tous les partis à condition qu'elles soient traduites, ne dépassent pas 4 pages et soient remises en version électronique au greffier du Comité, au plus tard à 16 h 00, le mardi 5 décembre 2006.

Il est convenu, — Que le président présente le rapport à la Chambre.

Il est convenu, — Que la greffière émette, en accord avec le président, un communiqué suite au dépôt du rapport à la Chambre.

Il est convenu, — Que la présidence présente un rapport à la Chambre le plus tôt possible indiquant que, nonobstant les dispositions de l'article 83.1 du Règlement, le Comité demande que le délai fixé pour déposer le rapport de consultations prébudgétaires soit prolongé jusqu'au jeudi 7 décembre 2006.

À 18 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Elizabeth B. Kingston  
*La greffière du comité*